



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 septembre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1133490001

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Advantage pour les produits au catalogue IBM (gamme Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1134631001

Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc (CE13-0287) pour le service de déchetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472012

Accorder un contrat à "Expéditions sur les rapides de Lachine Itée", seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12686 - (2 soumissionnaires - 1 soumissionnaire conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1132518001

Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1136075004

Approuver l'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et la firme Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet "Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M- IRIS)" afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules «Analyse et tableaux de bord» et d'implanter les modules "Bertionnage" et "Détention".

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1130066003

Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 (3 soum.). (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.009 Contrat de construction

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131246006

Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.010 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309011

Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$. Appel d'offres public 1135309011 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.011 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136040003

Accorder un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments - Dépense totale de 1 764 689,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5613 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.012 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246008

Accorder un contrat à Cusson-Morin construction Inc., pour la réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 375 963,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6326 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.013 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131670004

Approuver l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes - Augmenter le contrat de cette firme de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631) - contrat 13550 - Autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$, taxes incluses.

20.014 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131670005

Approuver l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll ltée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc.- Augmenter le contrat de ces firmes de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)_ 13454 - Autoriser une dépense additionnelle de 479 947,71 \$, taxes incluses.

20.015 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130457003

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Services intégrés Lemay et associés Inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés Inc. et Delisle, Despaux et associés Inc.» pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096) de l'arrondissement d'Outremont pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 13-12780 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.016 Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130457004

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux Inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée» pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 136 353,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 - Huit soumissions / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.017 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1134378020

Octroyer un contrat de 339 851,74 \$ à Les Consultants S.M. Inc. pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - soumission 13-019 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

20.018 Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130552003

Accepter la demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 85 de la charte de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc Lahaie. / Accorder un contrat de services professionnels à Catherine Bolduc, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 170 737,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Les anges domestiques » / Autoriser une dépense maximale de 178 211,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.019 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1133697002

Majorer l'entente (100891) relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au dessus de l'autoroute 40 (CM10 0786), entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), de 624 582.03\$, la faisant passer de 3 622 966.15 \$ à 4 247 548.18 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 575 508.96 \$, taxes incluses, à cette fin.

20.020 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1123455002

Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec. Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.022 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134306003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats le 12 décembre 2012

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.024 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134565007

Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 16 mois, soit du 1er février 2014 au 31 mai 2015. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 290 383,74 \$.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.025 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134565008

Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016. Le loyer total est de 378 268 \$, incluant les taxes.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135840001

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux d'une superficie de 412,68 mètres carrés situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018. La dépense totale est de 569 203,87 \$, incluant les taxes.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.027 Immeuble - Location

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218014

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 \$ annuellement.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.028 Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133496010

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Construction Trilikon Construction inc., d'un emplacement situé du côté est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue René-Descartes dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

20.029 Obligations contractuelles

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133315005

Autoriser un addenda au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Bibliopresto.ca, réduisant de 100 à 55 le nombre de prêts numériques consécutifs à un seul usager à la fois, de prêts de livres numériques, pour la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2015.

20.030 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361004

Accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 332 424 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.031 Subvention - Contribution financière

CE Technologies de l'information , Direction - 1134563002

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 100 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à l'Association canadienne des sciences géomatiques afin de soutenir l'organisation de l'événement Défi GéoHack MTL qui aura lieu à la Maison Notman à Montréal le 2 octobre 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1136331002

Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet.

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248008

Accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 et approuver le projet de convention à cet effet.

Mention spéciale : L'adoption de ce dossier est conditionnelle à l'approbation de l'article 20.032

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130007004

Accorder un soutien financier de 190 000 \$ à trois organismes culturels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'action de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134240001

Accorder une contribution financière non récurrente au montant de 12 000 \$ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser l'événement Bioblitz 2013 / Approuver un protocole d'entente à cet effet.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1133703002

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), à l'occasion de son 20e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1133703001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia), à l'occasion de son 15e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.039 Autres affaires contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133496008

Accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour obtenir le permis de construction ou de modification requis prévu à l'acte de modification d'emphytéose, quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448 de la rue Saint-Gabriel, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM12 0303.

20.040 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679004

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Cercle de paix pour la réalisation des activités du Pacifest du 17 septembre au 21 septembre 2013.

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134320005

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la murale hommage à Alys Robi, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la série des Bâtisseurs culturels de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement

20.042 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1135879002

Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), pour les travaux de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux - Appel d'offres public 10 035

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.043 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130566001

Mandater la Direction des transports pour élaborer un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ou partagé.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130779002

Mandater la Direction des transports pour implanter des mesures d'interventions au pourtour des huit Quartiers verts reconnus à Montréal et poursuivre l'encadrement et le suivi des projets de Quartiers verts

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 28 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.001

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130604001

Approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'organisme Technoparc Montréal

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133455001

Autoriser une modification à l'affectation d'une immobilisation (bornes de paiement de stationnement) afin de permettre l'achat de titres de transport pour la Ligne 747 de la Société de transport de Montréal (STM) desservant l'aéroport Montréal-Trudeau

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1136340003

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Commission de la fonction publique de Montréal, Direction - 1131040001

Renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal et modifier la rémunération des vice-présidents de la Commission

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.015

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises, Direction - 1134233005

Approuver la nomination de madame Sharon Hackett comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat en octobre 2015. Approuver la nomination de madame Amélie Coulombe-Boulet et de madame Michèle Chappaz comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en septembre 2016. Renouveler le mandat de madame Mariane Labrecque pour un deuxième mandat de trois ans, jusqu'en septembre 2016.

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées, en vertu des articles 83.17 et 83.18 de la Charte de la Ville de Montréal

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Qualité de vie, Direction - 1134320003

Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 231.6 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'annexe C

30.009 Administration - Nomination de membres

CM Office de consultation publique de Montréal, Direction - 1131079013

Nommer les commissaires suppléants additionnels, pour une période de trois (3) ans, à l'Office de consultation publique de Montréal.

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées de membres du conseil, en vertu de l'article 77 de la Charte de la Ville de Montréal

30.010 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Technologies de l'information , Direction - 1135954002

Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.011 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Technologies de l'information , Direction - 1135954001

Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du SPVM, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.012 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Technologies de l'information , Direction - 1135954003

Autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.013 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Technologies de l'information , Direction - 1132357002

Autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'imprimantes multifonctions dans le cadre du remplacement des imprimantes à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sharp Électronique du Canada Ltée (CG11 0443)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.014 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Technologies de l'information , Direction - 1132357001

Autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre du programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenues entre la Ville et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634001

Edicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102) afin de modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle.

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Verdun , Direction du développement du territoire _des études techniques et des services aux entreprises - 1124637015

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de corriger une erreur survenue lors de la rédaction du règlement et d'apporter une modification en regard du nombre de cases de stationnement

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 26 août 2013, 12 h, à l'article 40.001
Dossier déjà inscrit à la séance du 21 août 2013, 9 h 30, à l'article 40.011

40.003 Règlement - Adoption

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130442001

Adopter, avec changement, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adopter, avec changement, le Règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES.

40.004 Règlement - Emprunt

CM L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement - 1130364001

Adopter un règlement d'emprunt de 100,000 \$ pour les branchements à la conduite d'eau potable et le prolongement des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes située dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

40.005 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521013

Nommer la rue Laurent-Coderre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

40.006 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1104521001

Nommer la rue du Sulky et le parc de l'Héritage-Équestre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

40.007 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1135337009

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », relevant de la compétence de la Ville centrale.

40.008 Règlement - Emprunt

CG Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1130824003

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements ».

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

40.009 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1136429001

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », relevant de la compétence de la Ville centre.

40.010 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1135337011

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires », relevant de la compétence de la Ville centre.

40.011 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1135337012

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer la réfection routière du réseau artériel », relevant de la compétence de la Ville centrale.

40.012 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1135337013

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$", afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local, ainsi que la réfection des rues collectrices locales », relevant de la compétence de la Ville centrale.

40.013 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1130824004

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs »

40.014 Règlement - Emprunt

CG Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1130824005

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2104-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs »

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

40.015 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1130824002

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements »

40.016 Règlement - Emprunt

CG Finances , Direction Planification stratégique - 1135337010

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

40.017 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1130824006

(AJOUT) Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles »

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal - 1130504003

Dépôt du document «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013»

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573039

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE132518001 : Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624004

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation faisant suite à l'étude publique du Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041012

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 août 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	34
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	26

CE : 10.002
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133490001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses conformément aux offres de service de cette firme en date du 28 août 2013;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion d'agglomération de cette dépense mixte d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget de l'agglomération selon le Règlement sur les dépenses mixtes.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-08-28 11:10

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133490001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, la Ville de Montréal (Ville) a déployé une multitude de services et de systèmes informatiques qui viennent en appui aux services municipaux. Le fonctionnement du parc informatique est assuré par un ensemble de composantes matérielles qui utilisent divers logiciels pour assurer la fonctionnalité et la performance requise au maintien des opérations de l'organisation. Plusieurs systèmes informatiques vitaux pour l'organisation sont basés sur des composants logiciels de la compagnie IBM Canada Ltée (IBM). L'importance des services offerts et le maintien de la continuité opérationnelle exigent le renouvellement de l'entente de service avec le fournisseur de logiciels IBM afin de pouvoir bénéficier du support du manufacturier et des services de mise à niveau des composantes. Ce type d'entente est appelé « Passeport Avantage ». En ayant ce type d'entente qui assure l'évolution des logiciels déjà utilisés, cela permet aussi de protéger les investissements faits lors de l'acquisition de ces mêmes logiciels de la famille IBM qui sont déployés à l'échelle de la Ville.

Jusqu'au 28 février 2013, de nombreux logiciels en rapport notamment à la prise de copies de sauvegarde étaient supportés via l'ancien contrat d'hébergement (CG07 0435) avec IBM. À la fin de ce contrat, la Ville est devenue propriétaire des ces logiciels et par conséquent a dû en assumer les frais de support, expliquant l'augmentation de la valeur de la présente entente.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$.

Le présent dossier couvre les besoins du Service des technologies de l'information (STI) uniquement, un dossier similaire est en préparation pour les besoins du Service de l'eau qui doit finaliser le décompte des licences de gestion d'inventaire Maximo (GDD #1133490003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0011 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soum.)

CG12 0481 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses

CG09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses.

CG09 0007 - 29 janvier 2009 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere, au montant de 764 127,56 \$, et l'achat de licences supplémentaires, au montant de 425 631,98 \$, requises via le programme Passeport Avantage d'IBM via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), au montant total de 1 189 759,54 \$ pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2009. (Fournisseur unique).

CG07 0436 - 29 novembre 2007 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 768 282,51 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans pour l'hébergement et la transition du centre informatique de la Ville à IBM Canada - 20 113 865 \$.

CG06 0502 - 13 décembre 2006 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 664 129,42 \$, taxes incluses, et ce pour la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

DESCRIPTION

La convention Passeport Avantage d'IBM désigne les droits, les devoirs, les obligations de chacune des parties dans la gestion des programmes et l'abonnement aux logiciels et assistance désignée d'IBM.

Le renouvellement de l'entente Passeport Avantage permettra à la Ville de bénéficier du support technique et des mises à jour des logiciels IBM.

Les principaux produits couverts par l'entente sont les suivants :

Lotus Notes : Courrier électronique

Accès sécurisé à partir de l'externe de la Ville
Système de gestion des dossiers décisionnels (GDD)

Tivoli : Système de prise des copies de sauvegarde

Gestion de l'archivage des copies de sauvegarde

WebSphere Intégration de données et présentation sur site Intranet et Internet

Maximo : Gestion d'inventaire et de pièces pour le SPVM

ILMT : Gestion de la conformité des règles d'utilisation des licences
Inventaire des produits logiciels IBM

La convention faisant l'objet du présent dossier permettra de couvrir les services pour une période d'un (1) an, du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014.

JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des systèmes informatiques basés sur les produits logiciels de IBM est vital pour assurer la prestation de services à la Ville à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente Passeport Avantage.

Le renouvellement sur une période d'un (1) an permet au STI de poursuivre ses activités de rationalisation de licences logiciels et d'optimisation des actifs informationnels et des coûts d'exploitation. D'ailleurs, le STI a entamé une étude approfondie de l'application courriel "Lotus Notes" en 2013 qui permettra de confirmer l'application pour plusieurs années, ou de changer l'application courriel pour une solution plus adaptée aux besoins de la Ville et possiblement plus économique.

La présente entente bénéficiera des prix et escomptes négociés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) assurant ainsi à la Ville un prix favorable par rapport aux prix du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 1 028 378,87 \$ sera imputée sur le budget de fonctionnement de la manière suivante:

Description	2013	2014	Total
STI	91 899,35 \$	936 479,52 \$	1 028 378,87\$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération (réf. règlement sur les dépenses mixtes, Rég 06-054).

Tableau Comparatif des années antérieures

Passeport Avantage			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2009-2010	801 130,89 \$	N/A	N/A
2010-2011	834 285,19 \$	33 154,31 \$	4,14 %
2011-2012	867 656,59 \$	33 371,39 \$	4,00 %
2012-2013	881 528,71 \$	13 872,13 \$	1,60 %
2013-2014 (excluant Service de l'eau)	1 028 378,87 \$	146 850,16 \$	16,66 %
2013-2014 (incluant Service de l'eau - montant estimé)	1 471 964,86 \$	590 436,15 \$	66,98 %

Le présent dossier couvre les besoins du STI uniquement, un dossier similaire est en préparation pour les besoins du Service de l'eau qui doit finaliser le décompte des licences de gestion d'inventaire Maximo (GDD #1133490003).

Nous estimons que l'augmentation globale de l'entente Passeport Avantage sera de 590 436 \$. Cette augmentation est principalement attribuable aux frais d'entretien reliés aux acquisitions de licences de gestion d'inventaire du Service de l'eau. Les aspects financiers de cette augmentation seront traités à même le dossier mentionné précédemment.

Les coûts supplémentaires pour le STI, de l'ordre de 204 116,45 \$, suite au rapatriement des logiciels de prises de copies de sauvegarde (TSM), inclus dans l'ancien contrat d'hébergement, seront assumés à même l'économie annuelle de 1,02 M\$ générée par le nouveau contrat d'hébergement (CG13 0011) avec IBM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat permettra à la Ville de limiter les risques opérationnels en cas de panne de système, il permettra aussi de maintenir à jour certains systèmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CG - 26 septembre 2013;
Octroi du contrat - novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle.
L'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel THÉROUX
Chef de section radiocommunications

Tél : 514 280-3608
Télécop.: 514 280-9108

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567
Télécop. : 514 280-4279
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1133490001

CE : 20.003
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134631001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc (CE13-0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$ taxes incluses, pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, conformément à l'entente-cadre accordée à Élagage Prestige inc. (CE13-0287), majorant ainsi le montant total du contrat de 332 277,75 \$ à 432 742,91 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis de 96 096,16 \$ provenant des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2013-09-03 08:21

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
services regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1134631001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc (CE13-0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal en juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 70 millions de frênes en Amérique du Nord. Plus de 200 000 frênes publics sont menacés d'être détruits par l'insecte d'ici une quinzaine d'années à Montréal, sans compter ceux des citoyens et ceux des grands parcs métropolitains.

Pour limiter la dispersion de l'insecte, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a, depuis le printemps 2012, inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne. L'arrêté impose l'interdiction de déplacer le bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'il est préalablement neutralisé selon les normes édictées par l'ACIA. Afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé d'offrir aux citoyens le service de déchiquetage de toutes les branches de feuillus provenant du domaine privé. Ceci est requis puisque les branches ne peuvent plus être déposées aux écocentres, dans les collectes de résidus verts et avec les ordures ménagères.

Depuis le printemps 2012, la Ville offre aux arrondissements la possibilité de faire déchiqueter les branches par une entreprise privée dans le cadre d'une entente-cadre. Le contrat 2013 a débuté le 1er avril. Les travaux sont effectués par la compagnie Élagage Prestige inc. Dix-huit des dix-neuf arrondissements profitent de l'entente-cadre, dont Pierrefonds-Roxboro qui s'est joint à la fin du mois de juin pour la première fois.

Le contrat prévoyait initialement 17 000 déchiquetages, basé sur les quantités payées à l'entrepreneur en 2012. Cette année, d'avril à juillet inclusivement, l'Élagage Prestige inc. a reçu 10 900 demandes de déchiquetage. Plusieurs facteurs difficiles à prédire influencent le

nombre de déchiquetages à effectuer. Premièrement, les citoyens sont de plus en plus au courant de la problématique de l'agrile du frêne et du service de déchiquetage offert par la Ville. Deuxièmement, l'ajout de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro vient influencer les quantités à la hausse. Finalement, un orage violent qui a balayé Montréal en juillet a laissé derrière lui de nombreuses branches cassées qui augmentent les quantités de déchiquetages devant être réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13-0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, d'avril 2013 à novembre 2013 (montant de l'entente : 332 277,75 \$ taxes incluses).

CE13 0120 - 6 février 2013 - Autoriser une dépense de 319 676,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Émondage Allard inc. (CE12 0969).

CE12 0969 - 13 juin 2012 - Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard Inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12-12174 (6 soum.) - Montant estimé : 139 858,47 \$.

DESCRIPTION

L'augmentation de la valeur du contrat permettra de poursuivre les déchiquetages de branches jusqu'au 30 novembre 2013, sans interrompre le service, permettant ainsi de contribuer à l'effort de lutte contre l'agrile du frêne et de répondre aux normes de l'ACIA.

Les déchiquetages à effectuer sont assignés à l'entrepreneur à la suite de l'appel du citoyen au 311. L'entrepreneur a ensuite un délai de trois jours ouvrables pour faire la collecte. L'entrepreneur est payé pour chaque adresse où les branches ont été déchiquetées.

JUSTIFICATION

Le nombre de déchiquetages à faire dans une année est difficile à prévoir car il dépend de nombreuses variables. La première est la popularité du service et la participation des citoyens. Ce type de contrat en est à sa deuxième année. L'historique est très jeune et donc peu fiable pour estimer l'évolution des quantités d'année en année. De plus, avec les différentes parutions dans les médias écrits au cours de l'été, on peut penser que le service est de mieux en mieux connu des citoyens.

Deuxièmement, la participation des arrondissements peut varier d'une année à l'autre. Cet été, l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro se prévaut des services de l'entente-cadre depuis la fin juin uniquement. Pour juillet 2013 uniquement, les demandes provenant de cet arrondissement représentent 17% de toutes les demandes reçues.

Troisièmement, un violent orage à la fin juillet a endommagé plusieurs arbres sur l'île de Montréal, augmentant du même coup les demandes de déchiquetages. Les semaines du 22 juillet et du 29 juillet ont généré à elles seules 2 185 demandes, soit 13% des quantités prévues aux 35 semaines du contrat.

La dépense additionnelle demandée permettra de faire 5 140 déchiquetages de plus que ce qui était prévu (soit 30% d'augmentation) et permettra fort probablement de poursuivre les activités jusqu'au 30 novembre, tel que prévu au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense supplémentaire s'élève à 100 465,16 \$, incluant les taxes. Elle est basée sur un estimé de 5 140 déchetages additionnels à 17 \$, tel que prévu à l'entente-cadre. Si on ajoute la dépense initiale de 332 277,75 \$, le montant total de l'entente-cadre s'élève à 432 742,91 \$, taxes incluses.

Un virement de crédits de 96 096,16 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des services regroupés aux arrondissements du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) est requis pour cette dépense supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat permet de réduire les pertes de la canopée sur le territoire de Montréal et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation de l'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de majorer le contrat pour le déchetage des branches empêcherait la Ville de se conformer aux exigences de l'ACIA. Montréal perdrait sa capacité à ralentir l'infestation d'agrile qui sévit sur son territoire. De plus, il y aurait un manquement au respect de l'engagement envers le fournisseur et au niveau du service rendu aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Guillaume COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7222
Télécop.: 514-868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
CHEF DE DIVISION Division propreté
déneigement et concertation des
arrondissements

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 514-868-3692
Date d'endos. : 2013-08-07

Dossier # :1134631001

**Dossier # : 1134472012**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée", seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12686 - (2 soumissionnaires - 1 soumissionnaire conforme)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat à "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée", seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-08-21 14:31

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472012

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée", seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12686 - (2 soumissionnaires - 1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer une embarcation qui sera mise au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 13-12686 s'est tenu du 6 au 25 février 2013, soit pour une période de dix-neuf jours de calendrier, donc quatre jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

Cet appel d'offres concernait l'acquisition d'une embarcation Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour la Patrouille nautique du Service de police de la Ville de Montréal. Deux soumissions furent reçues, soit "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée" et "Metal Craft Marine inc.". La soumission de "Metal Craft Marine inc." fut déclarée non conforme par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal car la page sommaire n'a pas été signée par le fournisseur. L'article 20.1 de la Section I "Instructions au soumissionnaire" du document d'appel d'offres public 13-12686 se décrit ainsi: "**Le défaut de signer la PAGE SOMMAIRE de la soumission entraînera le rejet de celle-ci .**"

Le Service de police de la Ville de Montréal se retrouvant donc face, d'une part, à un seul soumissionnaire conforme et, d'autre part, à une dépense supérieure à 100 000 \$, il n'a d'autre choix que de présenter ce dossier décisionnel au conseil d'agglomération.

En 2012, le Service de police de la Ville de Montréal avait été en appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau. En effet, l'appel d'offres public 12-12054 a été tenu du 15 août au 5 septembre 2012, soit pour une période de vingt-deux jours de calendrier, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait l'acquisition d'un bateau de type RBB (Rigid Bouyancy Boats), soit une embarcation gonflable à coque rigide de type artisanal avec remorque et équipements.

Un seul fournisseur a remis une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, soit "Soudure technical 13 inc.", au montant de 433 582,22 \$ taxes incluses. En avril 2012, le Service de police avait estimé à 250 000 \$ taxes incluses le coût de cette acquisition.

Le 21 septembre 2012, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal fait parvenir au SPVM cette seule soumission pour analyse et décision. Le 26 septembre, le SPVM transmettait un courriel à la Direction de l'approvisionnement qui se lisait ainsi: *"Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, plus particulièrement le coût de la soumission qui excède de 43% l'estimation de base du projet et considérant les risques soulevés quant au résultat du projet tel qu'énoncé par les firmes Nautic et Art ainsi que Narvak, nous n'irons pas de l'avant avec ce dossier et devons réévaluer le projet dans son ensemble ."* En effet, les fournisseurs Nautic et Art ainsi que Narvak ont décidé de ne pas soumissionner sachant que le produit final ne rencontrerait pas les exigences demandées par le SPVM, particulièrement au niveau de la vitesse.

Dans les jours qui ont suivi, la Direction de l'approvisionnement a avisé, par lettre, chacun des soumissionnaires à l'effet que le Service de police de la Ville de Montréal annulait l'appel d'offres public 12-12054.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0510 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau requis pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.
CE06 0770 - 24 mai 2006 - Autoriser une dépense de 68 439,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un bateau pneumatique.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à "Expéditions sur les rapides de Lachine Ltée", seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses. L'option de location n'a pas été envisagée par le Service de police de la Ville de Montréal étant donné la quasi impossibilité, d'une part, de trouver un bateau apte à répondre aux besoins opérationnels du SPVM en matière de sécurité nautique et, d'autre part, de trouver un fournisseur prêt à louer à long terme une de ses embarcations en connaissant les conditions d'utilisation de celle-ci par le SPVM. En effet, un bateau apte à répondre aux besoins opérationnels du SPVM doit, entre autres, avoir un fond plat et fonctionner à l'aide de turbines. Ce type de bateau n'existe pas chez les fournisseurs d'embarcations nautiques conventionnels.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, ayant vérifié le marché concernant le produit demandé par l'appel d'offres public 13-12686, a décidé de ne pas demander de cautionnement d'exécution. En effet, cette pratique est courante lorsque les fournisseurs potentiels sont en nombre très restreint. Le but étant d'ouvrir le marché au plus grand nombre de fournisseurs possibles, l'exigence du cautionnement d'exécution aurait pu en freiner certains.

JUSTIFICATION

La Loi sur la police définit, au 5ième alinéa de l'article 70, les niveaux de services devant être livrés par les corps policiers du Québec. Par cette loi, le Service de police de la Ville de Montréal doit fournir des services de niveau 5. L'annexe G de cette loi énumère les types de services à fournir selon le niveau. Le niveau 5 comprend notamment celui de la sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau incluant le Fleuve Saint-

Laurent. La mission du SPVM étant de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur, le Service de police de la Ville de Montréal se doit de répondre à sa mission sur l'ensemble de l'île, que ce soit sur la terre ferme ou sur un plan d'eau.

Le secteur de patrouille nautique du SPVM est le plus grand au Québec. Il est constitué des cinq plans d'eau entourant l'île de Montréal : Fleuve Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies, Canal Lachine, Lac Saint-Louis et Lac des Deux Montagnes.

En 2009, le SPVM possédait quatre embarcations pour effectuer la sécurité nautique : une de marque Doral 2001, deux de marque Airtolid 2003 et une de marque Airtolid 2006. Il est important de rappeler que les deux embarcations acquises en 2003 l'ont été selon le principe de « Louer pour acheter ». Elles étaient livrées en pièces détachées. Elles se voulaient davantage artisanales. L'embarcation acquise en 2006 l'a été selon le même principe.

Toujours en 2009, l'embarcation de marque Doral 2001, qui cumulait plus de 70 000 \$ en réparations, fut mise au rancart. En 2010, une des deux embarcations de marque Airtolid 2003 a été mise hors-service dû à un bris majeur à sa structure (coque fendue en deux) qui aurait engendré des coûts trop élevés en réparations.

Depuis, le SPVM doit compter uniquement sur deux embarcations pneumatiques pour effectuer sa mission de sécurité nautique. Ces deux embarcations, de marque Airtolid 2003 et 2006, ne peuvent naviguer en eaux peu profondes ni dans les rapides ni dans les forts courants. Elles sont tout de même utilisées au maximum en saison (mai à décembre) permettant ainsi une certaine présence sur une partie des plans d'eau du territoire.

Souhaitant acquérir une embarcation pouvant naviguer en eaux peu profondes, dans les rapides ainsi que dans les forts courants, le SPVM a procédé, l'an dernier, au lancement de l'appel d'offres public 12-12054. Cet appel d'offres avait été tenu afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal d'acquérir un bateau de type RBB (Rigid Bouyancy Boats). Le marché fut donc ouvert à différents modèles et marques. Toutefois, un seul fournisseur avait remis une soumission, à fort coût, soit un peu plus de 430 000 \$ pour une embarcation artisanale (homemade). Le SPVM a refusé cette soumission.

En effet, fort de l'expérience d'avoir déjà des embarcations artisanales, le SPVM ne souhaite plus s'exposer aux problèmes qui en découlent, notamment des coûts exorbitants en entretien et réparations. La vie utile d'une embarcation nautique est d'au moins 10 ans. Les deux embarcations présentement utilisées par le SPVM sont âgées de 7 et 10 ans. La plus jeune embarcation, soit une Airtolid 2006, que la Ville de Montréal a payé approximativement 59 000 \$, cumule à ce jour des coûts d'entretien/réparations de plus de 43 000 \$. La seconde embarcation, une Airtolid 2003, ayant coûté approximativement 60 000 \$, cumule à ce jour des coûts d'entretien/réparations de plus de 33 000 \$.

Il devient donc urgent pour la Ville de Montréal de doter son Service de police d'une embarcation fiable, et ce, le plus tôt possible afin qu'il puisse respecter les exigences du niveau 5 de couverture de services.

C'est la raison pour laquelle le SPVM souhaite acquérir une embarcation d'une marque et d'un modèle spécifiques, soit une embarcation Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, d'une durée de vie de dix ans, qui lui permettra d'opérer en eaux peu profondes, dans les rapides et les forts courants. Pour ce faire, l'appel d'offres public 13-12686 a été tenu en février 2013. En janvier 2013, le Service de police avait estimé à 300 000 \$ taxes incluses le coût de cette acquisition.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Metalcraft Marine inc. (non conforme)	341 916,10 \$	0,00 \$	341 916,10 \$
Expéditions sur les rapides de Lachine Ltée	376 888,05 \$	0,00 \$	376 888,05 \$
Dernière estimation réalisée	300 000,00 \$	0,00 \$	300 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			376 888,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			+76 888,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			+25,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			0,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%

L'écart de +25,6% s'explique ainsi:

Une erreur administrative s'est produite au SPVM lors de l'estimation du coût d'acquisition. En effet, on a pensé que l'estimation à 300 000 \$ incluait les taxes. Ce n'était pas le cas. L'estimation à 300 000 \$ était avant les taxes. Donc, l'estimation réelle aurait dû être de 344 925 \$. Si nous faisons abstraction de cette erreur administrative, l'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation se situerait plutôt à +31 963,05 \$, soit à +9,3 %.

La dernière embarcation nautique acquise par le SPVM remonte à 2006. Cette embarcation était d'un tout autre genre que celle décrite dans le présent dossier décisionnel. L'acquisition d'une embarcation Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, est une première au SPVM. Par conséquent, ayant peu d'expérience avec ce type de bateau, le SPVM a sous-évalué le coût réel d'une telle embarcation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 376 888,05 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les saisons automnale et hivernale étant moins fructueuses, financièrement parlant, pour le

fournisseur "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée", celui-ci ne pourra financer le projet auprès du fabricant étant donné que la construction de l'embarcation nautique aura lieu durant ces deux saisons "mortes". Il a donc consulté le fabricant afin que celui-ci le subventionne jusqu'à la réception du paiement provenant de la Ville de Montréal. Le fabricant a refusé de le subventionner. Suite à ce refus, l'adjudicataire "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée", a donc émis une condition au maintien de l'acceptation de l'offre, soit le paiement en trois versements. Le Service des finances de la Ville de Montréal ayant confirmé que cette façon de procéder était possible et courante, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a proposé au SPVM, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Montréal, de procéder ainsi. Cette façon de faire évite d'annuler une fois encore l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau et d'en relancer un nouveau et, par le fait même, des délais et frais supplémentaires.

Il a donc été convenu que le montant de l'acquisition serait réparti en trois versements égaux de 125 629,35 \$ de la façon suivante: le premier lors de la transmission du bon de commande (début octobre 2013), le second au milieu des travaux (mi-février 2014) et le dernier lors de la livraison (fin mai 2014).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'embarcation que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant un "véhicule" spécialisé, n'est pas visée par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, le Service de police de la Ville de Montréal doit compter uniquement sur deux embarcations pneumatiques pour effectuer sa mission de sécurité nautique. Ces deux embarcations ne peuvent naviguer en eaux peu profondes ni dans les rapides ni dans les forts courants. Elles sont tout de même utilisées au maximum en saison (mai à décembre) permettant ainsi une certaine présence sur une partie des plans d'eau du territoire. Étant utilisées au maximum, ces embarcations artisanales connaissent de nombreux problèmes et entraînent, par le fait même, de fréquentes mises hors-service, des délais d'immobilisation en atelier de réparation ainsi que des coûts de plus en plus élevés en entretien et réparations. Durant ce temps, ces embarcations ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

L'embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel aura deux impacts majeurs:

1. Elle permettra au Service de police de naviguer en eaux peu profondes, dans les rapides ainsi que dans les forts courants.
2. Elle viendra remplacer une des deux embarcations actuelles qui sera mise au rancart pour cause de désuétude. Cette embarcation ainsi retirée de la circulation ne causera donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

L'embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, ne sera livrée au SPVM qu'à la fin du mois de mai 2014. Il faut donc espérer, entre-temps, que les deux embarcations actuelles tiennent le coup. En cas contraire, le Service de police de la Ville de Montréal, ayant une obligation légale d'offrir des services de niveau 5 à la population de l'île de

Montréal, dont celui de la sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau incluant le Fleuve Saint-Laurent, ne pourrait compter sur aucune embarcation pour ce faire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2013: dossier décisionnel approuvé par le conseil d'agglomération
Octobre 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.
Mai 2014: réception de l'embarcation au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Normand CHARRON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2013-08-09

Dossier # :1134472012



Dossier # : 1132518001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Solutions Modex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12155;

2- d'approuver le contrat d'entiercement placé dans le Document juridique et d'autoriser la Directrice du Service de l'eau à le signer;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 75,99 % par l'agglomération, pour un montant de 1 710 253,13 \$, taxes incluses et à 24,01 % par la ville centrale, pour un montant de 540 382,50 \$, taxes incluses.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-08-14 08:19

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1132518001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du plan d'intervention a débuté en janvier 2005 dans le cadre de la mise en œuvre des trois grands chantiers de l'eau. Il s'agit d'un projet de 10 ans dont l'objectif est d'optimiser les stratégies d'interventions des actifs de l'eau par la création d'une programmation d'intervention sur les réseaux d'eau de l'agglomération s'inspirant des meilleures pratiques mondiales de gestion d'actifs.

Au printemps 2005, le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire -MAMROT a lancé sa politique de l'eau visant à aider les villes à combler le déficit en infrastructures souterraines déploré par l'ensemble des municipalités du Québec. Le Ministère, soucieux d'assurer l'optimisation des subventions pour la résorption du déficit d'infrastructure, a rendu la production d'un plan d'intervention, une obligation préalable à l'octroi de subventions.

L'évolution du dossier des infrastructures à la Ville depuis 2005 a démontré la nécessité de développer l'expertise interne et c'est ainsi que le Service de l'eau a créé l'unité plan directeur en 2011. Le mandat de l'équipe est entre autres de développer l'expertise interne en gestion d'actifs. Ceci comprend, entre autres, le transfert à la Ville de l'expertise développée par le consortium CGT dans le cadre du projet plan d'intervention. L'unité aura donc le mandat d'effectuer la mise à jour des plans d'intervention. Cette orientation est en lien avec celle du gouvernement qui veut rendre la mise à jour des plans d'interventions obligatoire pour avoir accès aux futurs programmes de subvention en infrastructures.

Le mandat du plan d'intervention, confié au Groupement CGT, tire à sa fin et la Ville doit prendre la relève à la fin de l'année. Cette prise en charge nécessite donc l'acquisition d'un logiciel d'aide à la décision qui, jusqu'à présent, était fourni par le Groupement CGT.

C'est dans ce contexte que le Service de l'eau a lancé un processus d'appel d'offres en 2012 en vue de l'acquisition d'un logiciel d'aide à la décision.

Les étapes déjà réalisées sont les suivantes :

Étapes réalisées	
Étapes concernant l'ouverture et analyse de la soumission	Date
· Demande d'autorisation du lancement de l'appel d'offres public	24 octobre 2012
· Lancement de l'appel d'offres public	25 février 2013
· Ouverture des soumissions	18 mars 2013
· Vérification de conformité administrative	27 mars 2013
· Vérification de la conformité technique	4 avril 2013
· Envoie du jeu des données au soumissionnaire pour qu'il se prépare à la démonstration détaillée de la technologie et des fonctionnalités	9 avril 2013
· Démonstration détaillée de la technologie et des fonctionnalités du logiciel	18 avril 2013
· Examen individuel final fait par chaque membre du comité technique	18 avril 2013
· Compilation des fiches d'examen du comité technique et envoi des résultats au comité de sélection	29 avril 2013
· Rencontre du comité de sélection et ouverture de l'enveloppe numéro 2.	30 avril 2013
· Rejet de la lettre de la banque	16 mai 2013
· Rencontre de négociation du prix	16 mai 2013
· Négociation finale du prix	21 mai 2013
· Obtention de la lettre d'engagement conforme (cautionnement d'exécution)	22 mai 2013
· Lettre de l'approvisionnement « adjudicataire recommandé »	23 mai 2013
Étapes concernant la préparation du sommaire décisionnel	Date
· Rédaction du sommaire décisionnel	juin 2013
· Avis de conformité du dossier décisionnel	juin 2013
· Collecte d'interventions	juin – août 2013
	août 2013

· Signature de la recommandation

L'étape suivante fait l'objet du présent dossier :

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Date
· Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération.	août 2013

Les étapes à venir sont :

Étapes à venir	Date
· Commission permanente d'examen des contrats	septembre 2013
· Retour au Comité Exécutif	septembre 2013
· Conseil Municipal	septembre 2013
· Conseil d'agglomération pour approbation de l'octroi du contrat	septembre 2013
· Début de l'implantation du logiciel	octobre 2013

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1744 - 24 octobre 2012 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des services professionnels d'une firme en informatique pour l'acquisition et la paramétrisation d'un progiciel relié aux interventions sur les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie.

CE08 1480 - 13 août 2008 – Autoriser une dépense additionnelle de 10 156 880 \$, taxes incluses, pour des services professionnels additionnels ou connexes, servant à incorporer des données complémentaires dans l'établissement d'une planification intégrée du projet PI, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CE05 0085 - 24 janvier 2005 – Octroi du contrat au Groupement CGT de 30 699 159,13\$ (taxes incluses) pour la mise en œuvre d'un plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts de l'ensemble du territoire de la ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le système informatisé d'aide à la décision - SIAD

Le système informatisé d'aide à la décision permet de modéliser des stratégies d'interventions capitalisables sur le cycle de vie de chacun des actifs. Il permet par l'entremise d'algorithmes complexes de calculer le coût associé aux interventions propres à chacun des actifs, tout en tenant compte du risque associé à l'estimation, des coûts ou des économies associées à la coordination des travaux situés dans une même emprise. Le SIAD est utilisé pour établir le coût associé à un niveau de service donné. Il peut également calculer la dépréciation comptable des actifs en lien avec l'état de l'infrastructure.

Le contrat prévoit :

- l'acquisition de 45 licences du logiciel d'aide à la décision;
- la fourniture et l'hébergement des serveurs chez le fournisseur pour une période de cinq ans;
- l'accès web au logiciel;
- le support technique et la mise à jour des licences pendant la durée du contrat qui est de 5 ans;
- une provision pour le développement et la paramétrisation pour répondre aux exigences de la Ville.

L'utilisation de ce logiciel permettra entre autres :

- 1- d'effectuer des simulations à partir des données concernant les réseaux d'eau et de voirie (année d'installation, nombre de bris, état structurel et physique, etc.) et, éventuellement, d'ajouter d'autres actifs pour lesquels une stratégie d'intervention est requise;
- 2- de prévoir les investissements requis à court, moyen et long terme sur les infrastructures d'eau et de voirie, de façon coordonnée;
- 3- d'évaluer l'impact des investissements sur le niveau de service et sur la durée de vie des actifs;
- 4- de prendre des décisions éclairées nous permettant de choisir les meilleures stratégies d'investissement afin d'optimiser le ratio niveau de service/coûts.

JUSTIFICATION

Les étapes de l'appel d'offres

Considérant que le contrat d'acquisition d'un logiciel de ce type comprend la configuration du logiciel en fonction des besoins de la Ville, l'appel d'offre a été réalisé en respect des exigences du processus à deux enveloppes propre aux appels d'offres pour services professionnels.

Le processus d'appel d'offres a débuté en 2012 par une analyse de marché avec l'accompagnement de la Direction de l'approvisionnement. Cette analyse du marché a été faite auprès du Réseau canadien des gestionnaires d'actifs – RCGA (CNAM) et de différentes municipalités, dont Calgary, Hamilton et Ottawa. Nous avons également effectué une recherche sur l'internet afin d'identifier des entreprises à l'extérieur du Canada qui pourraient satisfaire nos besoins.

Trois firmes ont été donc identifiées comme étant des soumissionnaires potentiels ayant des logiciels commerciaux en mesure de satisfaire les besoins de la Ville : **Riva Modeling, Solution Modex et SEAMS.**

En juin 2012, ces firmes ont été invitées à présenter leurs logiciels à plusieurs membres du Service de l'eau, de la Direction de l'approvisionnement et du Service des technologies d'information. Ces présentations ont permis d'informer les soumissionnaires potentiels de la volonté de la Ville de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un logiciel d'aide à la décision dans la prochaine année. Le devis a été rédigé avec la collaboration des services de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

Quant au délai de soumission, nous avons ajouté 7 jours au minimum requis. II a donc été établi à 22 jours pour tenir compte de la complexité de l'appel d'offre.

Formule d'octroi

Plusieurs alternatives de services ont été analysées, dont la location et l'achat. L'implantation des serveurs à l'interne a été écartée au profit d'un service web à cause de la technologie de pointe des équipements requis pour gérer les milliards de calculs générés par des simulations sur des réseaux aussi vastes que ceux de l'agglomération de Montréal.

La solution finale qui a été retenue est donc une formule hybride qui comprend l'acquisition du logiciel, mais la location des équipements comprenant l'hébergement des serveurs, le soutien technique et l'accès web au logiciel.

Ratio de soumissionnaire vs preneurs de cahiers

Nous avons eu 12 entreprises qui se sont procuré des documents d'appels d'offres et une soumission qui a été déposée. Le grand ratio entre les preneurs de documents et les soumissions reçues s'explique par le fait que le marché pour des logiciels de ce genre est très restreint. Il y a uniquement deux firmes canadiennes sur le marché qui offre ce type de logiciel.

Évaluation de l'offre technique de la soumission

Les firmes devaient faire l'objet d'une évaluation technique qui consistait en deux étapes. La première étant un questionnaire sur les fonctions et caractéristiques du logiciel et des équipements informatiques requis. La deuxième étape était une simulation de modélisation qui devait faire l'objet d'une présentation au comité technique.

Dans les deux cas, le soumissionnaire Solutions Modex inc. a répondu aux exigences techniques du devis et reçu l'aval du comité. Ensuite, les documents de soumissions ont été analysés par le comité de sélection et le soumissionnaire a obtenu la note de passage nous permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix.

Évaluation de l'offre financière et explication de l'écart entre l'estimation et le prix soumis

Description	Note intérimaire	Note finale	Coût de base (taxes incluses)	Contingences	Total (taxes incluses)
Solutions Modex - Prix soumission	76,3	5,61	2 293 751,25 \$	- \$	2 293 751,25 \$
Prix après négociation			2 250 635,63 \$	- \$	2 250 635,63 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)			2 874 375,00 \$	287 437,50 \$	3 161 812,50 \$
Écart entre la soumission conforme (après négociation) et la dernière estimation				(\$)	(-911 176,87 \$)
				(%)	(-28,8%)

Le prix de soumission est inférieure de **28,8%** au prix de l'estimation que nous avons déposée. Cet écart s'explique en partie par l'absence de la provision de contingence de 10 %. Nous avons retiré la provision de contingence du bordereau lors de la version finale du document, car nous jugions que la banque d'heures constituait déjà une provision pour imprévus. Par ailleurs, Solutions Modex inc. juge qu'elle n'aura pas à effectuer une personnalisation du logiciel (**item c**), car il est déjà adapté aux besoins de la Ville en ce qui a trait à la structure des données et les interfaces requises pour leur transfert et traitement. Ces deux items contribuent à faire baisser le prix de plus **25 %** expliquant l'écart.

Suite à l'analyse des documents d'appels d'offres no 13-12155, nous recommandons l'octroi du contrat de fourniture relatif à la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'interventions intégré des réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération à la firme Solutions Modex inc. pour un montant de 2 250 635,63 \$ taxes incluses.

Ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen de contrats du fait que sa valeur est de plus de 1 M\$, qu'une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres et que l'écart entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire est supérieur à 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 2 250 635,63 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 152 760,63 \$ est financée à 51,09% par le budget de fonctionnement et à 48,91% par le programme triennal d'immobilisation.

Volet budget de fonctionnement:

Un partage à part égal a été établi entre le Service de l'eau et la Direction des infrastructures pour le financement des licences de ce logiciel, ainsi que pour les frais d'hébergement et le support technique du serveur pendant la période de 5 ans et ceux-ci seront financés par le budget de fonctionnement. La Direction des infrastructures a déjà transféré à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau les budgets nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'intervention intégrée pour l'année 2013.

La dépense de 1 149 750 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 099 750 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au budget de fonctionnement 2013 pour la portion 2013 et est priorisée au budget de fonctionnement 2014 à 2018 pour les portions de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La portion assumée par le Service de l'eau sera financée 100 % par l'agglomération de Montréal. La participation de la Direction des infrastructures est confirmée dans leur intervention pour les années 2013 à 2018. La portion assumée par la Direction des infrastructures sera assumée 94 % par la ville centrale et 6% par l'agglomération de Montréal.

Volet PTI:

L'acquisition du logiciel et la banque d'heures pour des besoins de développement seront financés par la réserve de l'eau de l'agglomération.

La dépense de 1 100 885,63 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 053 010,63 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour les portions 2014 à 2018 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	BF	PTI	Total
Dépenses nettes	1 100	1 053	2 153
Réserve de l'eau de l'agglomération	0	1 053	1 053
Budget de fonctionnement	1 100	0	1 100
Emprunt net	0	0	0

Cette dépense est assumée par l'agglomération à 75,99% puisqu'elle concerne le plan d'intervention ainsi qu'une portion de la dépense mixte de la Direction des infrastructures -

Gestion des actifs de voirie qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette stratégie d'intervention s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de développement durable, en contribuant à:

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de techniques de réhabilitation limitant l'excavation et la disposition de rebuts de construction;
2. la réduction des fuites sur le réseau d'aqueduc en intervenant stratégiquement sur les conduites comportant les taux de bris ainsi que les risques de rupture future les plus élevés;
3. l'équité entre les générations en contribuant à la mise en place d'une stratégie de financement sur le cycle de vie des infrastructures, et en adoptant une stratégie d'intervention visant l'optimisation de la durée de vie des infrastructures;
4. la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement en favorisant la réhabilitation ainsi que la coordination des travaux, lorsque possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La planification intégrée et la coordination des travaux sont des dossiers prioritaires pour la Ville de Montréal et ont un impact direct sur le niveau de service des actifs, l'optimisation des investissements, la satisfaction de la population desservie et l'image de la Ville en tant que gestionnaire responsable des infrastructures municipales. La complexité de la modélisation associée à la production d'une planification intégrée rend l'utilisation de logiciel informatisé d'aide à la décision nécessaire. Sans l'acquisition du SIAD, nous devons soustraire la modélisation à un tiers.

Nous soulignons que le temps est compté pour effectuer le transfert d'expertise du consortium CGT aux employés de la Ville, car le projet se terminera d'ici le printemps prochain. Cela est pour nous un enjeu majeur et impose des contraintes d'échéancier dans le processus d'acquisition de ce logiciel. Nous évaluons le temps de transfert de l'expertise à quelques mois. La non-acquisition du logiciel rendrait ce transfert impossible et il en résulterait, par le fait même, un manque d'expertise interne. Rappelons qu'une équipe de 7 personnes a été constituée pour développer cette expertise et faire la mise à jour des plans d'interventions. La performance de cette équipe dépend directement de l'acquisition de ce logiciel.

Par ailleurs, la production des plans d'interventions est une exigence préalable du MAMROT pour accéder aux subventions gouvernementales dans le cadre du programme TECQ. Tout nous porte à croire que les futurs programmes de subventions auront les mêmes exigences.

Finalement, suite au rapport du vérificateur général déposé en mai 2013, le service de l'eau s'est engagé à soumettre au conseil de Ville les niveaux de services et les investissements correspondants pour assurer la pérennité de ses infrastructures. L'utilisation du SIAD est indispensable pour réaliser ces calculs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication, en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013:	Présentation du dossier au CE pour passage à la Commission permanente d'examen des contrats
Sept. 2013:	Retour au CE
Sept. 2013:	Approbation du CG pour l'octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude lesquelles seront incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Aussi, le présent dossier respecte les quatre encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats";
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Maude M BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand HACHEY
Chef de division

Tél : 514 872-3495
Télécop.: 514 872-7273

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU
Directeur - gestion strat. des reseaux d'eau

Tél : 514-872-4023
Télécop. : 514 872-4269
Date d'endos. : 2013-06-19



Dossier # : 1136075004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et la firme Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet "Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M- IRIS)" afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules «Analyse et tableaux de bord» et d'implanter les modules "Bertillonnage" et "Détention".

Il est recommandé :
d'approuver l'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et la firme Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet "Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M- IRIS)" afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules «Analyse et tableaux de bord» et d'implanter les modules "Bertillonnage" et "Détention".

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-05 10:45

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136075004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et la firme Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet "Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M- IRIS)" afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules «Analyse et tableaux de bord» et d'implanter les modules "Bertillonnage" et "Détention".

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet "Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS) initialement appelé IDP2", un appel d'offres public a été lancé (07-10221), afin de retenir les services d'une firme pour l'implantation d'un système intégré de gestion de l'information policière. Le projet M-IRIS vise à implanter un système de gestion intégrée d'entreprises, déployé à l'interne pour le support des opérations policières et à l'externe pour les échanges électroniques des données policières avec les autres instances policières à l'échelle provinciale et nationale. De plus, le système une fois déployé, permettra aux citoyens de rédiger leur rapport d'incident par Internet.

À la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission. La firme Niche technology inc. (Niche) était le plus bas soumissionnaire conforme. La Ville de Montréal a donc octroyé un contrat (CG07 0437) relatif à la fourniture et les services d'entretien à cette firme, au montant de 10 973 490,52 \$ (taxes incluses).

L'octroi du contrat visait à doter le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'un nouveau système intégré et stratégique qui touche le noyau d'affaires des opérations du SPVM :

- Intervenir auprès du citoyen;
- Déployer un service d'ordre, des mesures d'urgence;
- Enquêter, citer en justice;
- Élaborer des activités de prévention;
- Gérer l'information policière et le renseignement.

Selon ce contrat, les services que Niche devait livrer consistaient à fournir et entretenir un logiciel de base et 7 modules obligatoires, dont les modules "Analyse et Tableaux de bord". Le contrat permet également au SPVM la possibilité de développer 6 modules optionnels donc "Détention" et "Bertillonnage".

En 2007, lors de l'appel d'offre, le système de Niche ne contenait pas les modules "Analyse et Tableau de bord", afin d'être conforme, Niche s'est engagé à développer une solution pour ces modules. En 2009, une étude comparative a été faite comparant la solution de Niche avec des solutions clé en main. Cette étude a démontré, qu'il est préférable d'utiliser une solution clé en main.

En 2012, la Ville a procédé à une étude comparative pour les processus de détention et bertillonnage. La solution actuelle de Niche était l'un des scénarios étudiés.

Par la suite, ces études ont été présentées au comité directeur de M-IRIS, alors le comité directeur a recommandé :

- de libérer Niche de son obligation pour les modules "Analyse et Tableaux de bord" et de retourner en appel d'offre;
- de débiter un nouveau projet afin d'utiliser les modules "Bertillonnage et Détention" de la solution Niche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG120 0185 – 21 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 189 708,75 \$, taxes incluses, pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc., pour une durée de 5 ans / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention (CG07 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 973 490,52 \$ à 11 163 199,27 \$, taxes incluses

CG07 0437 – 29 novembre 2007 – Autoriser l'octroi du contrat pour la fourniture et pour les services d'entretien pour une durée de cinq ans d'un système intégré de données policières (IDP2) à la compagnie Niche Technology Inc. au montant total de 10 973 490,52 \$ incluant les taxes (10 395 684,96 \$ au net).

CE07 0143 – 14 février 2007– Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un système intégré des données policières (IDP) pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le contrat serait d'un montant approximatif de 7.4M \$, après taxes, et puisé à même le PTI corporatif de 2007-2008-2009.

DESCRIPTION

Les modifications incluses dans l'avenant sont principalement pour :

- exclure de la portée du contrat les modules "Analyse et Tableaux de bord";
- intégrer les modules "Bertillonnage et Détention" dans la solution de Niche;
- utiliser la somme de 331 033 \$ (excluant les taxes) pour l'exécution de demandes de changement.

Les modules "Bertillonnage et Détention" devront être livrés dans les environnements de tests avant décembre 2013 pour que la Ville puisse les approuver avant août 2014.

JUSTIFICATION

Exclure de la portée du contrat les modules "Analyse et Tableaux de bord"

En février 2013, il a été présenté au comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) une demande de changement sur l'orientation prise en 2007 d'inclure les modules

"Analyse et Tableaux de Bord" à la solution intégrée. Les documents présentés au CSTI ont démontré qu'il est souhaitable d'exclure de la portée du contrat entre la Ville et Niche les modules "Analyse et Tableaux de bord" et de repartir un processus d'appel d'offre pour une solution clé en main. Les principales raisons sont :

- d'implanter une solution existante (clé en main) qui a fait ses preuves dans d'autres corps policiers. Niche, dans sa réponse à l'appel d'offre, indiquait qu'elle ne possède pas les modules "Analyse et Tableaux de bord" mais qu'elle s'engageait à développer les modules selon les spécifications de la Ville;
- d'implanter une solution avec des statistiques fiables et éprouvées. La complexité de la statistique utilisée et de la méthodologie ne sont pas connues de la Ville et de Niche;
- d'augmenter la fiabilité des statistiques;
- d'augmenter l'étendu des statistiques;
- de permettre d'utiliser des rapports d'analyse criminelle et des tableaux de bord que d'autre corps policiers utilisent. Nous pourrions utiliser l'intelligence déployée lors de l'élaboration des spécifications qui ont servies à programmer la solution déjà existante;
- de diminuer les risques associés au développement d'une nouvelle solution. La Ville veut que ses données et ses analyses soient compatibles avec celles des autres corps policiers. Une façon d'éliminer ce risque est d'utiliser un outil performant qui a déjà fait ses preuves;
- de diminuer le temps de développement car la Ville n'aura pas à faire les activités de rédaction et de validation des spécifications détaillés. De plus, Niche n'aura pas à développer une nouvelle application et n'aura pas à tester sont développement puisqu'il est question d'une solution clé en main et déjà existante;

Intégrer les modules "Bertillonnage et Détention" dans la solution de Niche

En mai 2013, suite à la recommandation du comité directeur, il a été présenté au CSTI un dossier d'affaire pour démarrer un nouveau projet afin d'utiliser les modules "Bertillonnage et Détentions" inclus dans la solution de Niche. Les documents présentés au CSTI ont démontré qu'il est profitable pour la Ville d'utiliser les modules "Bertillonnage et Détention" inclus dans la solution de Niche. Les principales raisons sont:

- de remplacer le système actuel qui est désuet;
- de minimiser les coûts, car la maintenance est déjà incluse dans le contrat;
- d'éliminer les interfaces en optant pour la solution intégrée dans l'application de Niche;
- d'éviter les inconvénients de plusieurs interfaces (doublons, rejets, etc...)
- de standardiser nos façons de travailler;
- de faciliter la formation;

Utiliser la somme de 331 033\$ pour l'exécution de demandes de changement

Un montant de 331 033 \$ (excluant les taxes) inclus dans le contrat entre la Ville et Niche était dédié pour le paiement des modules "Analyse et Tableaux de bord". Aujourd'hui, comme nous demandons d'exclure les modules "Analyse et Tableaux de bord" de la portée du contrat, le projet M-IRIS voudrait utiliser cette somme pour la réalisation de demandes de changement.

De façon non limitative, les principales demandes de changement porteraient sur:

- le développement d'utilitaires pour la saisie lors des arrestations massives ;
- le développement pour avoir plusieurs centres de détention;
- l'intégration de rapports d'analyses opérationnelles;
- le développement pour répondre au besoin de stéganographie;
- l'amélioration du rapport d'accident.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Initialement, le montant total du contrat avec Niche était de 10 973 490,52 \$ toutes taxes incluses, soit :

- 5 517 220 \$ sans taxes pour la partie implantation de la solution;
- 3 199 773 \$ sans taxes pour la partie support et maintenance.

Un montant supplémentaire de 189 708,75 \$ taxes incluses, a été ajouté pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc.

Le montant pour ne pas implanter les modules «Analyse et tableau de bord» est de 331 033 \$ excluant les taxes, mais il est demandé d'utiliser cette somme pour des demandes de changement. Par conséquent, aucun changement de valeur ne s'applique sur le présent contrat.

Il a été prévu au PTI, un montant de 2 242 000 \$ (incluant 331 033 \$ pour les demandes de changement) couvrant la période d'aujourd'hui à juin 2014 (date d'acceptation de M-IRIS). Ce montant est affecté au projet M-IRIS ainsi qu'au nouveau projet pour "Bertillonnage" et "Détention".

Comme la ville planifie accepter la solution Niche en juin 2014 (sous réserve que les critères de la réception préliminaire du projet soient remplis tel que stipulé dans le contrat), alors les coûts de support et de maintenance commenceront 11 mois plus tard, soit en mai 2015.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce dossier soit refusé, les modules "Analyse et Tableau de Bord" devront être développés par Niche selon les besoins de la Ville. Dans ce sens :

- le temps requis pour l'implantation sera plus élevé;
- l'analyse détaillée des besoins devra être faite;
- les tests unitaires et fonctionnels devront être ajoutés dans le calendrier;
- les risques d'erreur seront plus élevés car la Ville aura une nouvelle solution;
- les coûts seront plus élevés pour les demandes de changement car la Ville sera l'unique utilisateur et il n'y aura pas de possibilité de partage de coûts;
- l'évolution de la solution sera au frais de la Ville;
- l'entretien de la solution n'inclura pas les demandes de changements;
- Comme plusieurs activités (analyse, conception, réalisation et tests) seront à ajouter dans le plan de projet, il est à envisager des coûts additionnels reliés à la réalisation des travaux.

Par conséquent, si ce dossier est refusé et que les modules "Analyse et Tableau de bord" doivent être développés par Niche, ce système a peu de chance d'évoluer puisque la plupart des corps policiers utilisent déjà une autre solution et la Ville ne pourra pas bénéficier de l'appui des autres corps policiers lors de la priorisation des demandes de changement, car les demandes de changement sont priorisées selon le nombre de demandeurs.

Advenant que ce dossier soit refusé, les modules "Bertillonnage et Détention" ne pourront pas être intégrés à la solution de Niche. Dans ce sens :

- la ville devra mettre à jour l'ancien système;
- la ville devra acquérir des nouveaux serveurs;
- la ville devra acquérir les nouvelles versions d'Oracle pour les bases de données;
- les frais de maintenance et de support devront débuter 6 mois plus tôt;
- les interfaces entre les systèmes actuelles et M-Iris devront être corrigées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Intégration des modules "Bertillonnage et Détention" : janvier 2014 à décembre 2014

- Tests d'acceptation des modules "Bertillonnage et Détention" : avril à septembre 2014
- Formation : octobre 2014
- Déploiement des modules "Bertillonnage" et "Détention": décembre 2014
- Plan de communication: été à automne 2014
- Lancement de l'appel d'offre Analyse et Tableau de bord : janvier 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.
Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (Directive C-OG-DG -D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Claude BUSSIÈRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel A LAVOIE
C/s informatique

Tél : 514-868-4565
Télécop.: 514 868-4524

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
C/d réalisation des projets ti

Tél : 514-280-6922
Télécop. : 514 280-0414
Date d'endos. : 2013-08-22

Dossier # :1136075004



Dossier # : 1130066003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 (3 soum.). (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$).

Il est recommandé :

I. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois à compter du 1er octobre 2013, pour la fourniture, sur demande des produits de l'éditeur Microsoft;

II. d'accorder à la firme Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-13094 et au tableau de prix ci-joint;

III. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler;

IV. d'autoriser le Directeur principal du Service des technologies de l'information à signer avec les firmes Compugen inc. et Microsoft tous les accords et ententes en lien avec le présent dossier, pour et au nom de la Ville.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-27 13:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130066003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 (3 soum.). (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement plusieurs applications de l'éditeur Microsoft dans son environnement informatique :

- Les postes de travail, outil principal des employés de la Ville, sont majoritairement dotés des systèmes d'exploitation Windows XP et de la suite bureautique Office 2003 Professionnelle de Microsoft;
- Certains utilisateurs se servent, dans leur travail quotidien, de divers outils Microsoft, par exemple :
 - le logiciel Visio pour réaliser des diagrammes;
 - le logiciel MS Project dans le cadre de réalisation de projets.
- Plusieurs serveurs corporatifs fonctionnent avec des produits Microsoft, tels que :
 - Windows Server comme système d'exploitation pour des applications telles que Kronos, GDD, etc;
 - SQL Server pour les besoins de certaines bases de données excluant SIMON;
 - Exchange Server pour les besoins de messagerie du SPVM;
 - Sharepoint Server pour supporter la collaboration, le partage d'information et la gestion des projets.

D'un point de vue utilisateur-client, l'accès à ces serveurs est géré par des licences d'accès client communément appelés CAL.

La Ville exploite de nombreuses versions de la suite bureautique qui datent de 2003, le support de la part de l'éditeur pour ces produits prendra fin bientôt. Par souci de continuité opérationnelle, la Ville ne peut se permettre de ne pas effectuer des mises à jour des produits Microsoft qui constituent un environnement informatique à l'intérieur des nombreux systèmes et applications utilisés à l'interne et dans les échanges avec les fournisseurs et les citoyens.

Actuellement, la Ville ne dispose pas d'une entente-cadre et par conséquent, l'acquisition de tout type de logiciel ou licence de l'éditeur Microsoft est faite de manière décentralisée et selon les besoins à combler. La décentralisation actuelle de la gestion des licences logicielles Microsoft ne permet pas de :

- Offrir une vue d'ensemble des actifs;
- Préserver l'homogénéité du patrimoine informatique des TI;
- Faciliter la gestion du Centre de services en diminuant le nombre de versions à supporter;
- Maintenir à jour un registre central des acquisitions des produits Microsoft et avoir un meilleur contrôle sur les licences achetées par la Ville;
- Prévenir les sanctions financières de vérification de conformité;
- Bénéficier des prix ou rabais sur la base du potentiel d'achat.

Pour alléger le processus d'acquisition des licences et mettre en place un mécanisme de gestion centralisée, la Direction de l'approvisionnement, conjointement avec le Service des technologies de l'information (STI), a lancé un appel d'offres public (13-13094).

L'appel d'offres public (13-13094) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-huit (18) jours calendriers, soit du 24 juillet au 12 août 2013. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendriers, soit jusqu'au 11 février 2014.

Addendas émis	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
Addenda #1	2 août 2013	· Réponses aux questions des soumissionnaires.	· Les précisions demandées par les soumissionnaires sont nécessaires pour l'établissement du coût unitaire des articles à soumissionner.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme Compugen inc.(8 991 294,19\$) pour l'acquisition, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft sur une période de trente-six (36) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 10 422 - 11 décembre 2012 - Adjuger à CPU Design, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 70 036,62 \$ (taxes incluses), un contrat pour l'acquisition de 175 licences de la suite Microsoft Office Standard 2010 et de 10 licences de la suite Microsoft Office Professionnel Plus 2010. Soumission 2012-131 / 3 soumissionnaires.
 CE12 1906 - 28 novembre 2012 - Accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture des logiciels français de la suite Microsoft Standard 2010 avec un droit de rétrogradation vers Microsoft Office standard 2003 et des licences d'accès client (CAL) pour serveurs Windows, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 874,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12464.

CA12 090126 - 7 mai 2012 - Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de 210 logiciels Microsoft Office Standard 2010 dans le cadre d'un changement de version, pour un montant de 78 941,27 \$, incluant les taxes - Appel d'offres sur invitation 12-11988 - 2 soumissionnaires - Budget de fonctionnement.

CA11 090313 - 5 décembre 2011 - Affecter un montant de 70 200 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin d'acquérir des licences gouvernementales Microsoft Office Standard 2010 auprès de CPU-Design et autoriser une dépense de 73 422 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.

CG10 0328 - 23 septembre 2010 - Autoriser une dépense additionnelle d'un montant maximal de 17 574,47\$ (taxes incluses) pour l'acquisition de licences Microsoft supplémentaires dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), ce montant s'ajoute au budget déjà autorisé de 180 585,16 \$ (taxes incluses) majorant ainsi l'acquisition de licences à 198 159,63\$ (taxes incluses).

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157.91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047.91 \$.

CG09 0462 - 3 décembre 2009 - Autoriser l'acquisition de licences Microsoft dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 180 585,16 \$ (taxes incluses).

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$ pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (no contrat : U7245356).

DESCRIPTION

L'appel d'offres prévoit un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.
L'appel d'offres a pour objet de permettre à la Ville d'acquérir des produits de l'éditeur Microsoft par l'entremise d'une entente avec un revendeur autorisé et ce, pour l'ensemble de ses services centraux et arrondissements, selon les modalités suivantes :

- Select Plus niveau D avec l'Éditeur Microsoft;
- Accord Entreprise avec l'Éditeur Microsoft;
- Select Plus éducationnel.

Les trois modalités d'acquisition sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Select Plus niveau D	Accord entreprise	Select Plus éducationnel (pour les bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.)
Possibilité d'acquérir la licence seule ou bien avec une maintenance logicielle.	L'acquisition de la licence inclut obligatoirement la maintenance logicielle.	Possibilité d'acquérir la licence seule ou bien avec une maintenance logicielle à des prix préférentiels.
Un seul contrat d'achat de licences en volume, sur trois ans.	Contrat sur 3 ans, renouvelable.	Un seul contrat d'achat de licences en volume, sur trois ans
2 modes de paiement : à commande ou sur trois ans.	Gestion des licences simplifiée et budget maîtrisé grâce au paiement sur trois ans.	2 modes de paiement : à commande ou sur trois ans

La possibilité de souscrire à l'abonnement Software assurance en option.	Accès aux dernières versions des produits avec la maintenance logicielle obligatoire.	La possibilité de souscrire à l'abonnement Software assurance en option
Les prix de liste changent sur une base mensuelle.	Prix fixes sur trois ans.	Les prix de liste changent sur une base mensuelle.
Licences perpétuelles.	Licences perpétuelles.	Licences perpétuelles

Dans le cadre de l'Accord Entreprise, la Ville de Montréal doit signer un contrat Entreprise direct auprès de Microsoft, mais la désignation d'un revendeur est obligatoire. C'est la raison pour laquelle le volet Accord Entreprise fait partie de l'appel d'offres 13-13094.

Le présent appel d'offres couvre également les services suivants:

- Émission de certificat pour chaque produit;
- Liste de prix mensuelle;
- Suivi des commandes;
- Support technique en français en termes de conseils par rapport à la sélection et aux achats des produits.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal. Ces prévisions sont basées sur leurs besoins futurs pour une période de trente-six mois et elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en profitant des meilleurs prix du fournisseur accrédité. De ce fait, l'encadrement des acquisitions et la normalisation des produits Microsoft constituent une des priorités du Service des technologies de l'information (STI).

Le STI a également le souci de maintenir la continuité de ses opérations notamment en ce qui concerne l'interaction avec des systèmes importants tels SIMON, Kronos, Plant Information, Solution budgétaire, etc. Par conséquent, le STI est responsable de la réalisation des correctifs et des mises à jour des logiciels afin d'assurer la sécurité des actifs informatiques incluant les informations qu'ils contiennent.

Dans le cadre de l'opération de mise à niveau gouvernementale, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a obtenu un rabais exceptionnel auprès de l'éditeur Microsoft pour l'achat de 76 000 licences MS Office Pro Plus 2013. Une deuxième phase d'achat est prévue pour le mois de septembre 2013 et les municipalités et autres organismes gouvernementaux pourront adhérer à l'entente du CSPQ. A titre indicatif, le prix d'une licence MS Office Pro Plus 2013 via le CSPQ est de 403\$. Considérant que le prix d'achat via CSPQ est plus intéressant que celui soumis par la firme Compugen inc, la Direction de l'approvisionnement a décidé, dans l'intérêt de Ville, de ne pas considérer l'article Office Pro Plus 2013 dans l'adjudication de la présente entente.

Soumissions conformes	Total
Compugen inc.	8 991 294,19\$
Softchoice Corporation	9 018 976,89\$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	9 202 418,03\$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de	9 005 135,54\$

soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	0.15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	27 682,70\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	0.31 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-211 123.84\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-2,29%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	S/O
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	S/O

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué, à l'interne, un estimé préalable de la dépense s'élevant à 9 202 418,03\$ incluant les taxes applicables. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal en fonction d'une hypothèse de baisse de prix de 15 % par rapport aux prix de liste de l'éditeur Microsoft.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les quantités figurant dans l'appel d'offres permettent de déterminer seulement un estimé du potentiel des demandes. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce sommaire entraînerait :

- Que la Ville ne pourrait pas bénéficier des prix ou rabais sur la base de son potentiel d'achat;
- Que la Ville ne pourrait pas bénéficier d'une entente-cadre pour l'acquisition des logiciels et des licences de l'éditeur Microsoft afin d'alléger le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce;
- Que la Ville s'exposerait à d'éventuelles poursuites et pénalités de la part de l'éditeur Microsoft en plus des montants qu'elle aurait à déboursier pour l'acquisition de licences non conformes;
- Que la Ville ne pourrait pas maîtriser et maintenir à jour un registre central des acquisitions des produits Microsoft et avoir un meilleur contrôle sur les licences achetées par

la Ville.

De plus, le manque d'homogénéité des versions utilisées engendrerait un surplus de travail considérable pour les équipes techniques du Centre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la présente résolution, une entente-cadre sera émise avec la firme Compugen inc., à compter du 1er octobre 2013, pour une durée de trente-six (36) mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres public no : 13-13094

Titre : ENTENTE CADRE POUR L'ACHAT DES PRODUITS MICROSOFT

- **Date de lancement** : 24 juillet 2013
- **Date d'ouverture** : 12 août 2013

- Preneurs du cahier des charges (9):

Bell Canada
CDW Canada inc
Compugen inc
Informatique ProContact inc.
Insight Canada
Microsoft Canada Co.
Savoir-faire Linux inc..
Softchoice Corporation
Technologies Metafore inc

- Soumissionnaires (3)

Compugen inc
Softchoice Corporation
Technologies Metafore inc

- Analyse des soumissions :

La soumission de Compugen inc et de Softchoice Corporation ont été jugées conformes.

La soumission de Technologies Metafore inc a été jugée non conforme et rejetée. Le soumissionnaire n'a pas fourni l'information requise selon l'article 5 Clauses administratives particulières notamment la liste de prix du fabricant et le taux d'escompte proposé.

- Prix soumis et escomptes

Le tableau de prix est en pièce jointe

Les taux d'escompte au tableau sont les taux d'escompte soumis. Des corrections ont été faites aux montants soumissionnés lorsque le prix de liste Microsoft, indiqué par le soumissionnaire, était incorrect.

Adjudicataire recommandé :

L'adjudicataire recommandé est Compugen inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour le projet cité en titre, et ce, pour un montant maximal de 8 991 294,19 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13094

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Martin PAGÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Desislava CEKOVA
Conseillère en approvisionnement

Tél : 514 872-6935
Télécop.: 514 868-5984

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc LAVIGNE
Chef de division

Tél : 514 872-3888
Télécop. : 514 872-9393
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1130066003



Dossier # : 1131246006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser une dépense de 2 053 811,58 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à URBEX construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 820 438,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6435 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-26 08:26

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131246006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) ; assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont plus de la moitié est déjà accessible, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de l'Université de Montréal.

L'ensemble de ce projet, réparti en quatre phases, a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2008. Les deux premières phases ont été réalisées. La troisième, scindée en deux lots, est en planification (tronçons 4A et B) et en construction (tronçons 4C et 5). Le projet du chemin de ceinture s'inscrit dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal, qui lie le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal.

L'actuel projet, soit la phase 4 (tronçon 6 - sans la passerelle), situé dans le parc du Mont-Royal, rendra le secteur du bois d'Outremont plus accessible aux citoyens, tout en améliorant le caractère naturel des lieux. Ainsi, un sentier polyvalent de 0,8 km y sera aménagé en empruntant, sur la moitié de sa longueur, un chemin existant. De plus, un sentier destiné aux piétons seulement offrira aux promeneurs une expérience diversifiée. Des travaux de régénération forestière sont également prévus. Une passerelle sera éventuellement construite pour enjamber la voie Camilien-Houde et pour relier le bois d'Outremont au chemin Olmsted dans le parc du Mont-Royal.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 1 : Parc du Mont-Royal, secteur Côte-Placide • Tronçons 2 et 3 : de Remembrance à l'entrée Decelles du cimetière NDDN 	Intégré au projet de la Côte Placide Services professionnels : 200 000 \$ Travaux : 2 900 000 \$	2006	2008
		2008	2010
Étapes en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Tronçons 4 et 5 : de Decelles au boulevard Mont-Royal • Tronçons 4C et 5 : parc du 3^e sommet • Tronçons 4A et B : secteur chemin polytechnique UdeM 	Services professionnels : 436 000 \$ Travaux : 3 290 000 \$ Services professionnels génie externe: 210 000 \$	2010	2013
		2011	2013
		2012	2013
		2012	2014

Étape faisant l'objet du présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 6 (secteur du bois d'Outremont/ parc du Mont-Royal) : travaux 	2 053 811,58 \$	automne 2013	début été 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçons 4A et B : secteur chemin polytechnique UdeM 	2013	2014
Services professionnels / génie DTP	2014	2014
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçons 4A et 4B (secteur du chemin polytechnique) : Travaux 	2013	2014
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) : Concours 	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) : Services professionnels 	2015	2016
<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 6 (passerelle Camilien-Houde) : Travaux 		

Les interventions proposées ont été bien accueillies par les différentes instances concernées (arrondissements, Conseil du patrimoine de Montréal, MCC). Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a émis un avis favorable au projet. La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a obtenu les permis de construction de l'arrondissement Ville-Marie. Une résolution du Conseil d'arrondissement d'Outremont a approuvé les documents (plans et devis émis pour soumission) qui ont été déposés le 22 février 2013. De plus, la DGPV a

obtenu l'autorisation du Ministère de la Culture et des Communications pour réaliser les travaux.

Pour le présent projet, les plans et devis ont été préparés à l'interne par l'équipe de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Un appel d'offres public a débuté le 11 février 2013 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 27 février 2013. Les soumissions ont été ouvertes le 27 février 2013 à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les huit soumissions sont donc valides jusqu'au 26 juillet 2013. Une prolongation du délai de soumission de 90 jours a été demandée au plus bas soumissionnaire. Alors, la soumission est donc valide jusqu'au 24 octobre 2013.

L'appel d'offres a été publié dans le journal "*La Presse*", la première journée de l'appel d'offres, sur le site Internet de la Ville de Montréal, ainsi que sur celui du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant la période d'appel d'offres. Le 22 février 2013, un addenda a été émis afin d'apporter des précisions aux plans et devis ayant peu d'incidences sur la nature des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2018 - 12 décembre 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal.

CG11 0321 - 28 septembre 2011 : Accorder un contrat à les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306.

CE10 1657 - 20 octobre 2010 : Approuver un projet de convention avec Planex Consultants inc. pour préparer les documents pour la réalisation des travaux d'aménagement des tronçons 4 et 5 du chemin de ceinture du mont Royal, pour un montant total de 435 999 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11357.

CG09 0341 - 27 août 2009 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Génivar, Consortium Axor/Séguin et le groupe SM pour réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable - Appel d'offres public 09-10981 (7 soum.).

CG09 0169 - 28 mai 2009 : Autoriser une dépense totale de 2 861 418,71 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et l'entrée du tronçon 5 du chemin de ceinture du mont Royal, et octroyer à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 786 418,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6234.

CG09 0130 - 30 avril 2009 : Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

CM08 0778 - 22 septembre 2008 : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans le site patrimonial du Mont-Royal.

CE08 0807 - 22 mai 2008 : Approuver un projet de convention avec Parent Latreille et Associés pour préparer les documents pour la consultation publique et la réalisation des

travaux d'aménagement des tronçons 2 et 3 du chemin de ceinture, pour une somme maximale de 191 996,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10643.

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans ce projet se situent dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal, et en bordure du boulevard Mont-Royal. Ils visent non seulement l'aménagement du chemin de ceinture, mais aussi la réhabilitation d'un milieu forestier fortement dégradé, de même que la protection de vestiges archéologiques.

Mis à part son secteur centre-ouest demeuré peu perturbé, le bois d'Outremont, dont la superficie est de 110 000 m², est caractérisé par une très grande présence d'espèces envahissantes (érable de Norvège et Nerprun), ainsi qu'une multitude de sentiers informels accélérant la dégradation du milieu. Par ailleurs, l'érosion provoquée par les eaux de ruissellement venant de la voie Camilien-Houde compromet la préservation d'une zone à fort potentiel archéologique.

Bien qu'il soit très visible depuis l'avenue Mont-Royal, ce secteur du parc demeure difficilement accessible (sauf pour les résidents d'Outremont) en raison de la voie Camilien-Houde qui agit comme une barrière presque infranchissable le séparant du reste du parc du Mont-Royal. La construction éventuelle de la passerelle viendra compléter la boucle du chemin de ceinture et relier le bois d'Outremont au reste du parc.

Les travaux visent essentiellement à :

- aménager un sentier polyvalent avec un revêtement naturel;
- aménager un sentier pour piétons (1,2 à 1,8 m de largeur) avec un revêtement naturel et quelques petites passerelles de bois ;
- réaliser des ouvrages légers de gestion des eaux de surface tels que fossés, bassins d'infiltration et ponceaux;
- protéger des vestiges archéologiques par des ouvrages d'empierrement et de recouvrement;
- construire, vis-à-vis la rue Gorman, un escalier permettant aux promeneurs d'accéder au parc;
- réaliser des travaux sylvicoles aux fins de sécurité, de protection (enlèvement des espèces invasives) et de mise en valeur du patrimoine naturel;
- renaturaliser, par des travaux de plantation et de verdissement, une grande quantité de sentiers informels;
- construire un trottoir du côté sud du boulevard Mont-Royal, entre le chemin de la forêt et l'entrée McCulloch du bois d'Outremont;
- élargir le trottoir à la sortie du bois Saint-Jean-Baptiste, sur le boulevard Mont-Royal.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau d'appel d'offres est de 10 %.

Étant donné la problématique et la complexité du projet (possibilité de sols à gérer,

surveillance requise d'un ingénieur forestier pour les travaux d'abattage, d'élagage et de plantation, etc.), des dépenses incidentes ont été prévues. Les principales catégories sont :

- les services professionnels : en génie forestier et en communication;
- le laboratoire : contrôle de qualité et matériaux;
- l'achat de mobilier: bancs, corbeilles et signalisation;
- les travaux : déplacement de regard.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs satisfaisant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

JUSTIFICATION

La liste du SEAO comprend quatre preneurs de cahiers de charges, dont:

1. Environnement Routier NRJ inc.
2. Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
3. Les Excavations Super inc.
4. Construction Urbex inc.

Pour faire suite aux soumissions reçues, six entreprises non inscrites sur la liste se sont procuré le cahier. Il s'agit de:

5. Les Entreprises Ventec inc.
6. Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 QC Inc.)
7. Groupe Dubé et Associés inc.
8. Construction Morival Ltée
9. G. Giuliani inc.
10. Paysagistes S. Forget inc.

Des 10 preneurs de cahier de charges, 8 ont déposé une soumission, soit 80 % et 20 % n'ont pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Construction Urbex inc.	1 654 944,40 \$	165 494,44 \$	1 820 438,84 \$
Les Entreprises Ventec inc.	1 802 911,64 \$	180 291,16 \$	1 983 202,80 \$
Les Excavations Super inc.	1 958 089,21 \$	195 808,92 \$	2 153 898,13 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 QC Inc.)	2 430 209,92 \$	243 020,99 \$	2 673 230,91 \$
Groupe Dubé et Associés inc.	2 529 450,00 \$	252 945,00 \$	2 782 395,00 \$
Construction Morival Ltée	2 777 379,10 \$	277 737,98 \$	3 055 117,08 \$
G. Giuliani inc.	2 911 867,77 \$	291 186,78 \$	3 203 054,55 \$
Paysagistes S. Forget inc.	3 724 435,76 \$	372 443,58 \$	4 096 879,34 \$
Dernière estimation externe (\$)	2 220 435,76 \$	222 043,57 \$	2 442 479,33 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	2 721 027,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	49,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	2 276 440,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	125 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 622 040,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	162 763,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	9 %

L'estimation fournie au moment de la demande d'autorisation pour aller en appel d'offres se chiffrait à 2 494 133,40 \$. À la suite du dépôt des plans et devis émis pour l'appel d'offres, l'équipe à l'interne a révisé son estimation à la hausse (2 733 597,00 \$) compte tenu de la marge d'erreur à considérer puisqu'il s'agit, dans le cadre de ce projet, d'un cas où il y a plusieurs travaux d'interventions inhabituelles (tels que les travaux arboricoles ne pouvant être exécutés pendant la période estivale). Les accès restreints, la configuration des lieux (milieu boisé avec pentes) et les précautions particulières à prendre pour exécuter ce genre d'ouvrage sont des éléments qui ont été considérés dans cette estimation.

En vue d'avoir un comparatif d'un coût réel, un estimateur d'une firme externe a été engagé pour valider les prix des soumissionnaires. Cet estimateur a réalisé une estimation pendant la période d'appel d'offres. Cette dernière a été déposée avant l'ouverture des soumissions et se chiffrait à 2 442 479,33 \$, ce qui représente un écart de 622 040,49 \$ avec la plus basse soumission. Cet écart se justifie par la difficulté d'estimer :

- les coûts relatifs à une méthode de travail adapté à des conditions particulières liée au patrimoine naturel (pentes, milieu forestier, présence de roc, difficulté d'accès, etc.) et à l'utilisation d'équipement adéquat combiné avec la configuration des ouvrages réduisant la rapidité d'exécution des travaux;
- la perte et le remplacement des végétaux lors des travaux d'entretien compte tenu de la grande quantité des plantations prévus;
- les ouvrages à effectuer en fonction des conditions du site (fouille jusqu'au roc sain et présence de roc potentiel autres que les secteurs identifiés par les sondages réalisés).

La vérification a été faite lors de l'ouverture et l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entrepreneurs à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2013-2015 du Service de la qualité de vie, au projet 36000 - Mise en valeur du mont Royal - réaménagement du réseau routier.

Le coût du contrat incluant les contingences et les taxes avant ristourne est de 1 820

438,84 \$ auquel s'ajoutent des frais incidents pour un montant total incluant les taxes avant ristourne de 233 372,74 \$. La dépense totale est donc de 2 053 811,58 \$, taxes incluses.

Pour les imputations financières, veuillez vous référer aux interventions financières.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux d'aménagement du chemin de ceinture réalisés dans le site patrimonial situé dans le parc du Mont-Royal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du chemin de ceinture vise à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en protégeant et en mettant en valeur des patrimoines naturels et bâtis inestimables.

Sa mise en œuvre contribue à :

- consolider des milieux naturels en contrôlant les espèces envahissantes qui amoindrissent la biodiversité, en offrant des milieux de vie intéressants à la faune et en gérant les eaux de surface en fonction d'objectifs opérationnels, écologiques et paysagers;
- favoriser l'usage des transports actifs en procurant aux citoyens un nouveau parcours invitant et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes;
- rendre accessible une partie du parc du Mont-Royal peu connue offrant des milieux dont le caractère naturel est unique;
- réhabiliter des secteurs dégradés notamment en bordure du boulevard Mont-Royal;
- encourager un usage approprié du site grâce à l'implantation de mesures incitatives au respect (renaturalisation de sentiers spontanés et formalisation de trajet, signalisation).

Le projet a fait l'objet de présentations et d'échanges avec les instances, groupes et personnes concernés et intéressés par le projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bois d'Outremont fait partie du parc du Mont-Royal, mais en est séparé par la voie Camilien-Houde. Il n'a pas encore été aménagé et il est principalement utilisé par les riverains.

Il sera partiellement fermé, selon les secteurs d'intervention, pendant la durée des travaux du chemin de ceinture.

L'occupation partielle par l'entrepreneur de la chaussée du boulevard Mont-Royal de même que la circulation des camions dans ce quartier résidentiel devront être autorisées par l'arrondissement d'Outremont et seront limitées au minimum.

Les travaux nécessiteront également une coupe d'arbres constituée principalement d'espèces envahissantes.

Le projet du chemin de ceinture, attendu de la part des citoyens, s'inscrit dans une suite de réalisations visant le développement de l'actif municipal (réseaux piétonniers et cyclables, espaces verts), tel que préconisé dans les engagements de l'administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par la Direction des communications pour répondre aux enjeux de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : septembre 2013
Obtention des permis de construction de l'arrondissement d'Outremont : septembre 2013
Période visée pour la réalisation des travaux : octobre 2013 au début de l'été 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement.

Aucuns travaux ne seront entrepris avant la délivrance de l'autorisation du Ministère de la Culture et des Communications de Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ALLARD
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-7216

Télécop.: 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Tél : 514-872-1863

Télécop. : 514 868-4912

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1131246006



Dossier # : 1135309011

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 6 mois à Construction N.R.C. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (arrondissements Ville-Marie, et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 144 905,87\$. Appel d'offres public # 1135309011 (7 soumissionnaires)

1. d'accorder un contrat à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (arrondissements Ville-Marie et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 144 905,87\$. Appel d'offres publiques # 1135309011.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 73% par l'agglomération et à 27% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-09-04 16:36

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309011

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 6 mois à Construction N.R.C. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (arrondissements Ville-Marie, et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 144 905,87\$. Appel d'offres public # 1135309011 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	Nbr. Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165	423	39	1056	62
Man 2 2014	165	588	54	1221	71
Man 2 2015	165	753	70	1386	81
Man 2 2016	165	918	85	1551	90
Man 2 2017	165	1083	100	1716	100

À ce jour, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme. Le présent mandat (septième d'une série de 10) pour l'année 2013 vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 11 de ces intersections munies de feu. Ces 11 intersections s'ajoutent aux 133 des six premiers mandats de la présente série et porteront le total des intersections mises à jour à 402 (37,1%) du programme MAN 2.

L'appel d'offres a été lancé le 11 mars pour une période de 24 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours. À noter que dans le présent mandat, le délai de validité initial est présentement dépassé. Toutefois, tous les soumissionnaires ont accepté de prolonger leur soumission de 90 jours supplémentaires (voir confirmation de l'adjudicataire en pièce jointe)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1002 - 03 juillet Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ /

SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 11 intersections. Voir en pièces jointes la liste des intersections. Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 11 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le septième d'une série de 10 contrats semblables. Les prochaines demandes de contrat de réalisation seront soumises en fonction de l'avancement de la préparation des plans de mise aux normes des feux de circulation

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une dizaine de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (\$)	Autre (Contingents) (\$)	Total (\$)
Construction N.R.C. Inc.	131 732,61	13 173,26	144 905,87

Pierre Brossard (1981) Ltee	142 584,06	14 258,41	156 842,47
Néolect/Le Saux Inc.	173 846,22	17 384,62	191 230,85
Systèmes Urbains Inc.	174 409,60	17 440,96	191 850,56
Girard & Girard Inc.	182 442,33	18 244,23	200 685,56
Michel Guimont Entrepreneur Electricien Ltée	190 054,54	19 005,45	209 059,99
Bruneau Électrique Inc.	195 326,66	19 532,67	214 859,32
Dernière estimation (réalisée à l'interne le 08-03-2013)	164 391,26	164 39,13	180 830,38
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			187 062,23
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			42 156,36
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			69 953,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			48,28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-35 924,51
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-19,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			11 936,60
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,24%

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -19,87%. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents. À noter que les principaux écarts sont observés pour les items suivants:

- Raccordement de câble dans un fût (Item 609): 4 000\$ (45,89%) :
- Préparation de montage de feu de circulation: (Item 616) 16 200\$ (60%)

Ainsi, ce sont les faibles coûts de main d'oeuvre qui expliquent la différence observée.

Deux principaux facteurs peuvent expliquer ces écarts entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission.

1. Le temps de l'année, mais surtout le contexte actuel de rareté d'octroi de contrats de ce type, incite les entrepreneurs à déposer des soumissions agressives.
2. La venue de nouvelles entreprises dans le bassin des soumissionnaires, incite les entreprises à revoir leurs soumissions à la baisse

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des soumissions reliées aux cinq premiers contrats (CE13 0742 à 0746) et que ce rapport a été présenté aux membres du comité exécutif à la séance du 29 mai dernier. La principale conclusion est formulée ainsi:

«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour

battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309011

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (11 intersections). – Arrondissements : Ville-Marie et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - (6 mois)

Date de lancement : 11 mars 2013

Date d'ouverture : 3 avril 2013

100% (8/8) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (8)

- Intallume Inc. (non conforme)
- Construction N.R.C. Inc
- Pierre Brossard (1981) ltee
- Néoelect/LeSaux Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Girard & Girard Inc.
- Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée.
- Bruneau Électrique Inc.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1135309011 a été lancé le 11 mars 2013 pour une période de 24 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

À noter que la soumission d'Installume Inc. a été jugée non conforme puisque qu'aucun prix n'avait été indiqué à l'article 600c ce qui faussait la valeur totale de la soumission.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Construction N.R.C.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Construction N.R.C.

Montant de l'offre :

Articles 1 à 52

114 575,00\$+ TPS (5 %) 5 728, 75 + TVQ (9,975 %) 11 428,86 \$ = 131 732,61\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie « Construction N.R.C.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de

Montréal, d'une durée de six (6) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 144 905,87 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1135309011.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 144 905,87\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Étant donné que 8 de ces 11 intersections se trouvent dans la zone du Centre-Ville, 73% des dépenses liées à ce projet sera assumé par l'agglomération et 27% par la ville centre.

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. À noter toutefois que les sommes nécessaires seront puisées dans le budget du programme 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame - de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel. Ce projet consiste à aménager une piste cyclable multifonctionnelle dans l'emprise de la voie ferrée CN, entre la rue Viau et la rue Benet. Le projet a été reporté en 2014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 11 septembre 2013
- Octroi de contrats: mi-septembre 2013
- Réalisation des travaux: septembre à décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier
- Confidentialité des estimations dans les contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

Tél : 514 872-5798
Télécop.: 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Anna VIZIOLI
Ingenieur(e) - c/e

Tél : 514-872-5531
Télécop. : 514-872-9458
Date d'endos. : 2013-06-18

Dossier # :1135309011



Dossier # : 1136040003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments - Dépense totale de 1 764 689,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5613 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 764 689,76 \$, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique des bâtiments suivants : Parc Jean-Amyot, Parc Kent, Garage du Mont Royal, Parc St-Damase, Chalet du Parc Mont Royal, Centre Masson, Cavalerie, Centre St-Mathieu, Parc Père-Marquette, Parc Mackenzie-King, Parc MacDonald, Parc de la Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, au prix de son étude détaillée qui a été acceptée, soit pour une somme maximale de 1 744 689,76 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5613, selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat ;
3. d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et des transactions immobilières à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,32 % par l'agglomération pour un montant de 852 698,09 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-09-05 14:10

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1136040003**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments - Dépense totale de 1 764 689,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5613 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'économies d'énergie 2013-2015 adopté en octobre 2012 prévoit de réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux de 4,7 M\$/an d'ici 2015 et de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) de 5 000 tonnes/an, notamment en éliminant le mazout comme source d'énergie.

Dans le cadre de ce plan, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a procédé à un appel de propositions pour un projet de services éconergétiques visant les bâtiments au mazout à l'automne 2012 (réf.: CE12 1260). Le processus est résumé ainsi :
 1- Appel de propositions : période d'appel de propositions du 24 août 2012 au 5 décembre 2012, 102 jours. L'appel de propositions a été publié dans La Presse et sur SEAO.

2- Ouverture des propositions : Les propositions, reçues le 5 décembre 2012, ont été analysées par un comité de sélection et la firme Énergère Consultants inc. a obtenu le meilleur pointage selon la formule et la grille d'évaluation approuvées.

3- Étude détaillée : Tel que prévu aux documents d'appel de propositions, la firme devait, pour signer le contrat, produire une étude détaillée confirmant le coût et les économies de sa proposition (réf.: DG136040001). Cette étude a été reçue le 21 mai 2013 et analysée afin de valider la proposition. Il était prévu que cette étude ne soit payée que si les conclusions de celle-ci valident la proposition, sinon la firme devait retirer sa proposition.

Sept (7) addendas ont été émis pendant l'appel de propositions :

Numéro d'addenda	Date	Description
1	2012-09-25	Information technique : Relevé d'amiante
2	2012-09-25	Information technique : Année de consommation pour le calcul
3	2012-10-03	Information technique : Bilan énergétique

4	2012-11-02	Informations techniques et correction d'une erreur de calcul dans le bordereau électronique
5	2012-11-14	Information technique: Capacité électrique
6	2012-11-21	Ajout d'une incidence standard de 3 000 \$ pour tous travaux de désamiantage à risque élevé.
7	2012-11-28	Nouveau service de production de fiche d'inventaire pour l'entretien préventif.

Le délai de validité de la propositions était de neuf (9) mois et prenait fin le 5 juin 2013.

Le but du présent sommaire est d'octroyer le contrat à Énergère pour effectuer les plans et devis, les travaux de construction, des formations spécifiques aux nouveaux équipements et à chaque bâtiment pour les occupants et les personnes faisant l'entretien des équipements mécaniques et la garantie des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG136040001 - 22 avril 2013 : Autoriser Énergère Consultants inc. à procéder à une étude de faisabilité détaillée pour le projet de conversion du mazout de 12 bâtiments pour un montant de 45 990.00 \$ taxes incluses

CE12 1677 - 10 octobre 2012 : Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières

CE12 1260 - 8 août 2012 : Autoriser le lancement d'appel public de propositions pour un projet clé en main de conversion du mazout et d'efficacité énergétique dans 12 bâtiments et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM09 0086 - 23 février 2009 : Offrir aux arrondissements les services professionnels de la Direction des immeubles relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Au terme de l'étude détaillée, remise le 21 mai 2013, le Directeur de la DSTI, en fonction des recommandations des experts techniques de la Section énergie et environnement et de la Section expertise technique, a analysé et accepté l'étude détaillée sur la base des critères suivants :

1. Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition de l'Entreprise de Services Éconergétiques (ESE);
2. La Période de Retour sur Investissement (PRI) est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition de l'ESE;
3. La mise en œuvre du projet ne requiert pas de la part de la Ville de Montréal des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition de l'ESE pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consentir;

En effet, la proposition avait comme paramètres initiaux :

Coût : 1 624 495,06 \$

Subvention garantie : 42 213,83 \$
Économie : 180 366,76 \$/an
PRI : 9,58 ans

Les résultats de l'étude détaillés confirment les paramètres suivant pour la signature du contrat :

Coût : 1 634 129.01 \$ (incluant les coûts de l'étude déjà autorisée et les incidences)
Subvention garantie : 40 348.18 \$
Économie : 181 742.54 \$/an
PRI : 9.58 ans

Le projet permettra une réduction des émissions de GES estimée à 415 tonnes-éq de CO2.

Les travaux qui seront effectués sont :

0028 Parc Jean-Amyot

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Contrôle de l'éclairage extérieur
4. Ajout et amélioration des contrôles sur les systèmes de ventilation

0129 Parc Kent

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

0218 Garage du Mont Royal

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz propane
2. Scellement des infiltrations de l'enveloppe
3. Installation d'un réservoir de propane sous terre

0242 Parc St-Damase

1. Remplacement de la fournaise au mazout par une nouvelle fournaise à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

0431 Chalet Parc Mont-Royal

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz propane
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Scellement des infiltrations de l'enveloppe
4. Installation d'un réservoir de propane sous terre

0650 Centre Masson

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Ajout et amélioration des contrôles sur les systèmes de ventilation

3684 Cavalerie

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz propane
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Ajout et amélioration des contrôles sur les systèmes de ventilation
4. Installation d'un réservoir de propane sous terre

8482 Centre St-Mathieu

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8

0118 Parc Marquette

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

0132 Parc Mackenzie-King

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

0160 Parc Macdonald

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

0327 Parc de la Vérendrye

1. Remplacement de la chaudière au mazout par une nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel
2. Remplacement de l'éclairage T12 restant par des T8
3. Scellement des infiltrations de l'enveloppe

Le contrat inclut les plans et devis, les travaux de construction, des formations spécifiques aux nouveaux équipements et à chaque bâtiment pour les occupants et les personnes faisant l'entretien des équipements mécaniques et la garantie des subventions. Le contrat est à forfait.

Dans les mesures proposées, la plupart des chaudières au mazout sont désuètes (plus de 25 ans). À court terme, ce remplacement permettra non seulement de réduire la demande en PTI dans ces bâtiments (réduction du déficit du maintien d'actif), mais également de diminuer l'indice de vétusté de ceux-ci.

Il n'y avait pas de contingences d'inscrite au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Six (6) compagnies ont été preneurs des documents de proposition et quatre (4) ont déposé une proposition (66 %).

L'évaluation des 4 propositions reçues suite à l'appel d'offre public par le comité de sélection a donné avec le calcul $60\% \times \text{Note/Note max} + 40\% \times \text{VAN/VAN max}$:

(La Valeur Actuelle Nette (VAN) étant l'analyse du coût global du projet en tenant compte des coûts initiaux, des économies, de l'inflation et de la durée de vie des équipements)

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	VAN	Autre (préciser)	VAN Totale
Énergère	79.1 %	100 %	1 065 592 \$		1 065 592 \$
ÉcoSystem	78.5 %	96.6 %	988 334 \$		988 334 \$
Ameresco	75.1 %	84.4 %	731 970 \$		731 970 \$
Dernière estimation réalisée					

* L'objectif de la proposition était de présenter le meilleur projet (la meilleure VAN) ayant une période de retour sur investissement au maximum de 15 ans. Une estimation de la VAN par la Ville n'était donc pas pertinente dans le tableau d'analyse des soumissions, car plus la VAN est élevée, meilleur est le projet pour la Ville. Toutefois, l'estimation des coûts (réalisée à l'interne lors de l'autorisation du lancement d'appel d'offres) était de 1,9 M\$. La proposition d'Énergère est 15 % plus basse et les économies sont plus élevées que prévues.

La soumission de Trane a été jugée non conforme par le comité de sélection; elle n'a pas obtenu la note minimale au critère d'expérience.

Les modifications de coûts et d'économies suite à l'étude détaillée, avec l'ajout et l'optimisation technique des mesures, font en sorte que la VAN d'Énergère est maintenant de 1 074 766,05 \$. Puisque la VAN augmente par rapport à sa proposition, Énergère est considéré comme étant toujours le meilleur soumissionnaire.

L'étude détaillée respecte les conditions d'appel de propositions et les paramètres financiers permettant son acceptation.

Énergère Consultants Inc. n'est pas sur la liste d'entrepreneurs à licence restreinte (no. licence : 8262-6052-51) du RBQ et n'est pas inscrit au RENA. La valeur du contrat n'est pas visé par la Loi 1 ou son décret.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux seront payés à même le PTI du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles réservé pour les projets d'économies d'énergie. Cette dépense est prévue au PTI et au Plan d'économie d'énergie 2012-2015. La dépense est partagée entre la Ville centre et l'Agglomération.

La dépense n'est pas récurrente.

Enfin, les coûts totaux du projet seront remboursés par les économies réalisées à l'intérieur

de la période de remboursement.

Le coût total maximal au contrat d'Énergère est de 1 744 689,76 \$ taxes incluses. cela inclut :

- Coût de travaux (soumission d'Énergère) : 1 584 689,76 \$ taxes incluses (pour arriver à ce montant, il faut prendre le prix forfaitaire au bordereau de soumission de 1 634 129,01 \$ taxes incluses et retirer le montant d'étude détaillée de 40 000 \$ avant taxes déjà approuvés et le montant de 3 000 \$ avant taxes de travaux préparatoires par la Ville du bordereau qui sera transféré dans les incidences du projet).
- Contingences de travaux (10 %) : 160 000 \$ taxes incluses (travaux non prévisibles dont environ 20 000 \$ pour l'enfouissement du réservoir de propane au Garage du Mont-Royal et environ 10 000 \$ pour la relocalisation des réservoirs souterrains à la Cavalerie et au Chalet. Dans le cas du Garage, les réservoirs existants de mazout sont hors terre et suite à des consultations avec le Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV), il a été convenu que le nouveau réservoir de propane devrait être enfoui afin d'améliorer l'esthétique de l'aménagement extérieur de ce bâtiment patrimonial. Dans le cas de la Cavalerie et du Chalet, les consultations avec le DGPV nous amènent à relocaliser l'enfouissement des réservoirs proposé par Énergère, afin de tenir compte des projets de développements futurs de la DGPV. Ces informations n'étaient pas incluses aux documents d'appel d'offres).

À cela s'ajoute :

- Des incidences à hauteur de 20 000 \$ taxes incluses (notamment pour la surveillance des travaux de désamiantage à risques élevés par un professionnel indépendant)

Pour un total des dépenses à autoriser : 1 764 689,76 \$ taxes incluses.

L'appel de proposition était public.

Autres aspects financiers du projet :

Subventions garantie au contrat d'Énergère : 40 348,18 \$ taxes incluses

Économie d'énergie récurrente: 181 742,54 \$/an

PRI du projet : 9,58 ans

Les budgets d'opération ont déjà été amputés des économies d'énergie prévues et les économies ont été portées au budget de la Direction des immeubles, conformément à la résolution CE12 1677.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à partir de la ventilation des coûts des travaux dans chaque bâtiment.

OUVRAGE	NOM	Ventilation des coûts	Partage Agglo	% agglo sur ventilation
0028	CHALET DU PARC JEAN-AMYOT (PATAUG.)	8,11 %	0 %	0,00 %
0118	CHALET DU PARC PÈRE-MARQUETTE (PATAUG.)	3,75 %	0 %	0,00 %
0129	CHALET DU PARC KENT (PATAUG.)	3,88 %	0 %	0,00 %
0132	CHALET DU PARC MACKENZIE-KING (JEU EAU)	3,85 %	0 %	0,00 %
0160	CHALET DU PARC MACDONALD (PATAUG.)	3,44 %	0 %	0,00 %

0218	GARAGE, COUR PARC MONT-ROYAL	17,83 %	100 %	17,83 %
0242	CHALET DU PARC SAINT-DAMASE (PATAUG.)	1,85 %	0 %	0,00 %
0327	CHALET DU PARC DE LA VÉRENDRYE	3,94 %	0 %	0,00 %
0431	CHALET DU MONT-ROYAL	20,46 %	100 %	20,46 %
0650	CENTRE MASSON	9,89 %	0 %	0,00 %
3684	POLICE MONTÉE DU SPVM	10,04 %	100 %	10,04 %
8482	CENTRE SAINT-MATHIEU	12,99 %	0 %	0,00 %
Total				48,32 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de réduire la consommation d'énergie des bâtiments visés, le projet réduira également les émissions de GES (réduction estimée à 415 tonnes-éq de CO₂/an)
Le projet réduira l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments (réduction de 270 000 L/an de mazout).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de l'autorisation de la signature du contrat retardera la captation des économies.

Il s'agit d'un appel d'offres spécial demandant des propositions en économie d'énergie qui a nécessité des solutions innovatrices, beaucoup de temps (environ 12 mois) et d'investissement de la part des firmes. Il sera difficile, voir même impossible, de recommencer cet appel d'offres public sans causer préjudice à la firme sélectionnée, compte -tenu que sa proposition est maintenant connue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'impact de communication pour ce projet. Le calendrier des travaux sera coordonné directement avec les occupants des bâtiments pour éliminer les inconvénients.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Activité	Date
appel de propositions :	24 août au 5 décembre 2012 (terminé)
analyse des propositions :	décembre 2012 à février 2013 (terminé)
étude de faisabilité :	19 février 2013 à 21 mai 2013 (terminé)
approbation :	juin 2013 (terminé)
octroi du contrat :	septembre 2013 (en cours)
mise en oeuvre / réalisation	
plans et devis :	octobre 2013 à novembre 2013
approbation :	octobre 2013 à décembre 2013
travaux :	octobre 2013 à septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel de propositions.
Le processus est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et à la Politique

d'approvisionnement.

Le processus est conforme à la Directive confidentialité des estimations des contrats et à la Directive contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Suzanne ROCHON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Pierre LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien HARVEY-VAILLANCOURT
INGENIEUR

Tél : 514 872-6607

Télécop.: 514-872-7481

Patrice LEROUX
Chef de section, Énergie et
Environnement
Tél. : 514 872-7784
Télécop. : 514-872-7481

ENDOSSÉ PAR

Paul DE VREEZE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-9738

Télécop. : 514-872-5279

(en remplacement de
Gaétan LEFEBVRE, chef de
division,
du 19 au 25 août 2013)

Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1136040003



Dossier # : 1131246008

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cusson-Morin construction Inc., pour la réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 375 963,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6326 - (4 soumissionnaires conformes et 1 soumissionnaire non conforme)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 375 963,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de sentiers dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature Bois-de-l'Île-Bizard comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Cusson-Morin construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 329 792,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6326 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-08-26 16:06

Signataire :

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1131246008**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cusson-Morin construction Inc., pour la réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 375 963,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6326 - (4 soumissionnaires conformes et 1 soumissionnaire non conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard a été créé au début des années 90. Sa superficie qui s'étend à près de 215 hectares offre non seulement un héritage naturel, mais aussi une multitude d'activités de plein air. Le parc-nature est bordé par la rivière des Prairies, d'une part, et, d'autre part, par des quartiers résidentiels, dont certains sont en plein développement.

Le secteur Val-des-Bois se caractérise par la présence d'un marécage dont le niveau d'eau fluctue selon les crues saisonnières de la rivière des Prairies qui voisine le parc. Le développement résidentiel accru dans ce secteur initie une nouvelle affluence de visiteurs qui profitent de la proximité du parc-nature pour s'adonner à diverses activités de plein air. Cependant, les usagers qui accèdent au parc à partir de ce point se butent à un obstacle de taille engendré par la présence d'un milieu humide. Pour atteindre le circuit de sentiers du parc, les visiteurs vont s'aventurer dans le milieu naturel et créer des tracés pour contourner la zone inondée ou encore vont faire demi-tour pour se rendre à un accès situé tout à fait dans un autre secteur du parc.

Afin de relier la voie publique du nouveau secteur résidentiel aux sentiers existants du parc, l'aménagement d'une section de sentier impliquant aussi la réalisation d'une passerelle fonctionnelle est donc mis de l'avant par la Direction des grands parcs et du verdissement (DGVP).

Une seconde intervention sera également entreprise dans un autre secteur du parc, celui du secteur Patenaude. Ce secteur est situé en bordure de la rivière des Prairies. On y retrouve une aire de pique-nique prisée par les visiteurs. Ces derniers s'aventurent continuellement sur la berge afin de rejoindre la rivière. La pente en bordure de la rivière est cependant très abrupte et actuellement on y retrouve d'importants problèmes d'érosion.

Étant donné que les travaux prévus dans ce projet se situent en milieu humide et en zones inondables, il est obligatoire de tenir compte de la réglementation applicable du ministère

du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). La réalisation des travaux de ce projet est donc contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le Ministère, soit du 1er août 2013 au 1er mars 2014. De plus, ce projet a nécessité la délivrance d'un certificat d'autorisation par le Ministère.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier de charges. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc été publié dans le journal "La Presse" le 29 mai 2013, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO. La durée de la publication a été de 22 jours de calendrier, soit du 29 mai au 19 juin 2013. L'ouverture des soumissions a été faite le 19 juin à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 16 septembre 2013.

Trois addendas ont été émis, respectivement les 12, 13 et 14 juin 2013 concernant les modifications suivantes :

- Répondre aux questions des soumissionnaires concernant le type d'acier demandé pour la passerelle ;
- Remplacer des pages du formulaire de soumission, de l'index du cahier des charges et de l'enveloppe de dépôt de soumission afin de modifier la date d'ouverture des soumissions du 17 au 19 juin en raison d'une modification à apporter à un plan signé et scellé par une firme d'ingénieurs ;
- Remplacer un des plans d'une firme d'ingénieurs en raison d'une incongruité dans des dimensions de la charpente de la passerelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce projet consiste à l'implantation d'un sentier et d'une passerelle dans le secteur Val-de-Bois dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Les travaux prévus dans ce secteur permettront le passage des véhicules d'urgence ou d'entretien afin de sécuriser le secteur en cas de mesure d'urgence. De plus, cet aménagement permettra de créer un lien avec le quartier adjacent en offrant la possibilité aux visiteurs de rejoindre le réseau de sentiers déjà existant dans le parc. Le sentier à fonctions multiples offrira une polyvalence et une variété d'activités possibles telles que la randonnée à vélo et pédestre, ainsi que des sports d'hiver comme le ski de fond et la raquette. Le segment de sentier sera aménagé dans l'emprise d'un tracé déjà existant créé par les citoyens, mais non officiel, qui par ailleurs sert de sentier de raquettes officiel en hiver. Une passerelle sera également implantée dans le sentier. Celle-ci d'une longueur de 30 m sera soutenue par des pieux vissés et son tracé surplombera la partie la plus étroite d'un marécage.

D'autres travaux sont également prévus dans le secteur Patenaude en bordure de la rivière des Prairies. Des plantations seront effectuées dans le but de créer un écran végétal pour empêcher les visiteurs d'accéder à la berge et de sécuriser ceux-ci. De plus, les végétaux viendront stabiliser la pente abrupte en bordure de la rivière et éviter son érosion. Les végétaux indigènes prévus consolideront la flore du secteur.

Voici la liste des travaux prévus dans le cadre de ce projet :

- La coupe et l'essouchage d'arbres ;
- Le fonçage de pieux vissés pour soutenir la passerelle ;

- La construction d'une passerelle avec une structure et des garde-corps en acier ;
- Des travaux de menuiserie pour le platelage de la passerelle ;
- La création d'un sentier en criblure de pierre ;
- Des travaux d'empierrement en bordure du sentier à la jonction avec la passerelle ;
- La fourniture et l'installation d'un ponceau ;
- La fourniture et l'installation de bollards ;
- La fourniture et la plantation d'arbres.

Dans ce projet, les contingences sont évaluées à 10 % du coût estimé afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues dans les secteurs suivants :

- La fabrication et le préassemblage de la passerelle en atelier et l'assemblage final sur le site ;
- La présence de roc lors de l'installation des pieux vissés pour soutenir la structure de la passerelle ;
- La présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Le bordereau de la soumission comporte des contingences de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Les incidences pour ce contrat sont réparties dans les catégories de dépenses suivantes :

- Frais de gestion du contrôle de la qualité des matériaux et des travaux ;
- Frais de services professionnels pour la mesure de compensation pour la coupe d'érables noirs selon les exigences du MDDEFP ;
- Frais de services professionnels pour la mesure de précaution pour l'herpétofaune selon les exigences du MDDEFP ;
- Achat et installation de panneaux explicatifs pour communiquer aux usagers du parc les zones en végétalisation ;
- Achat et installation de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours.

JUSTIFICATION

Les interventions dans ce projet ont pour but :

1. D'améliorer et de rendre sécuritaires les sentiers officiels offerts aux usagers du parc ;
2. De favoriser l'accessibilité universelle dans le parc-nature ;
3. De protéger la faune et la flore existantes en contrôlant la création de sentiers improvisés par les usagers.

La liste du SÉAO indique un preneur de cahier de charges, soit :

1. Les entreprises Ventec Inc.

Pour faire suite aux soumissions reçues, nous constatons que cinq entreprises non inscrites sur la liste précédente se sont procurées le cahier des charges. Il s'agit de :

1. Constructions Piravic Inc.
2. Cusson-Morin construction Inc.
3. Construction Emcon Inc.
4. Construction Urbex Inc.
5. Techniparc Inc.

Des 6 preneurs de cahier de charges, 5 ont déposé une soumission, soit 83 %, et 1, soit 17 %, n'a pas déposé de soumission. Pour faire suite à l'analyse des soumissions, un soumissionnaire a été déclaré non conforme. Il s'agit de Constructions Piravic Inc., car suite à nos recherches, cette entreprise ne possède pas la licence 1.5 Structures d'ouvrages de génie civil, celle-ci exigée dans le cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Cusson-Morin construction Inc.	299 811,23 \$	29 981,12 \$	329 792,35 \$
Construction Emcon Inc.	397 979,10 \$	39 797,90 \$	437 777,00 \$
Construction Urbex Inc.	439 606,91 \$	43 960,69 \$	483 567,60 \$
Techniparc Inc	499 566,37 \$	49 956,64 \$	549 523,01\$
Dernière estimation réalisée par la DGVP le 18 juin 2013	346 655,37 \$	34 665,54 \$	381 320,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			450 164,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			219 730,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 51 528,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			107 984,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			33%

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée est de -14 %. Cet écart se situe principalement au niveau des travaux de menuiserie extérieurs requis dans la réalisation de la passerelle. Les coûts estimés par l'entrepreneur sont plus de 50 000 \$ plus bas que les coûts inscrits dans la dernière estimation.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est chiffré à 329 792, 35 \$. Le coût du projet est estimé à 375 963, 27 \$. Le montant imputable, moins la ristourne de T.P.S., est évalué à 359 613, 50 \$. Les incidences, au montant de 46 170,92 \$, taxes incluses, se détaillent comme suit :

- Services techniques : 5 748,75 \$
- Acquisition : 5 929,67 \$
- Services professionnels : 34 492,50 \$

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement comme suit :

- Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34300 - Programme de réaménagements de parcs, sous-projet nos. 12 34311 512 et 13 34300 009.
- Information comptable/vote de crédits : voir l'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement pour les comptes de provenance et d'imputation

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation prévue au projet s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable puisqu'elle est composée uniquement d'espèces indigènes. De plus, la concentration de l'achalandage dans des sentiers désignés a pour objectif de préserver le patrimoine naturel du parc-nature.

Dans une optique de réutilisation des ressources, tous les résidus provenant de l'abattage d'arbres (à l'exception des souches et racines) seront redistribués sur le site :

- Les troncs et les branches seront déposés sur le site en débris ligneux au sol dans les aires ouvertes pour servir d'habitat faunique ;
- Tous les débris de l'élagage d'arbrisseaux et d'arbustes seront déchiquetés en copeaux pour ensuite être répandus comme paillis dans les zones herbacées existantes ou en surface des lits de plantation projetés dans le contrat ;
- Les débris trop volumineux seront récupérés comme bois de chauffage pour alimenter les foyers des différents chalets d'accueil du parc-nature.

De plus, lors du démantèlement de sections de muret en pierre existantes, celles-ci seront déplacées dans le milieu naturel avoisinant afin de servir d'abri faunique.

Les pierres rencontrées lors des travaux d'excavation seront également récupérées et positionnées aux accès de la passerelle ou déposées dans le milieu naturel avoisinant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La conservation de la faune et de la flore forestière, l'amélioration de l'offre de services du parc et la sécurité des visiteurs sont les enjeux principaux de ce projet.

En omettant d'officialiser un nouveau sentier, le parc laisserait place au piétinement de certains spécimens de plantes à statut précaire et aux perturbations de la faune environnante qui habite ces milieux. Ce scénario produira graduellement une perte de la valeur floristique et faunique pour ce secteur du Bois-de-l'Île-Bizard.

Sans la construction de la passerelle, les visiteurs continueront à s'aventurer dans le milieu naturel pour éviter la zone inondée ce qui augmentera les risques de chutes et de blessures dans ce secteur et davantage en saison de gel où les déplacements se feront sur les surfaces glissantes. De plus, sans passerelle, les visiteurs à mobilité réduite ou avec poussette seront restreints à faire demi-tour pour emprunter un autre accès au parc.

La réalisation des travaux de ce projet est contrainte à l'intérieur de la période limitée et réglementée par le MDDEFP, soit du 1er août au 20 décembre 2013. Sans un octroi

permettant les travaux dès septembre 2013, ce projet sera remis à l'automne 2014.

Aucun arrêt temporaire des services, déplacement d'activités ou modifications de l'offre de services n'est impliqué dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2013

Début des travaux : Septembre 2013

Fin des travaux : Décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier de charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Cet octroi de contrat respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ;
- Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid CHARTRAND
Architecte paysagiste

Tél : 514-868-5065

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Tél : 514-872-6762

Télocop.: 514-872-1458

Télocop. : 514-872-1458

Date d'endos. : 2013-08-22

Dossier # :1131246008



Dossier # : 1131670004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)- contrat 13550 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes (CM11 2043) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH;
2. d'approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Saucier+Perrotte/HCMA (CM 11 2043), majorant ainsi le montant total du contrat de cette firme de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-09-09 15:46

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131670004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM (0631)- contrat 13550 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes (CM11 2043) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un édifice d'envergure dans le pôle sportif du CESM.

Un concours d'architecture a été lancé par la Ville en 2011 au terme duquel le projet de la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes a été désigné lauréat en décembre 2011. Un appel d'offres séparé a ensuite été lancé pour les services professionnels en ingénierie et architecture de paysage afin de compléter l'équipe de projet.

Les plans et devis préliminaires ont été préparés en 2012. Deux appels d'offres de construction ont été lancés en 2013, l'un pour la structure de toit en gros bois d'oeuvre et l'autre pour l'ensemble du projet. Le coût résultant de ces deux soumissions dépasse le budget initial, approuvé en 2009.

Cette augmentation se répercute sur les honoraires des professionnels qui sont calculés à pourcentage du coût estimé et réel des travaux et qui correspondent au travail additionnel de conception qui a été réalisé par ces derniers pour relever les défis que représente ce bâtiment d'exception. Conséquemment, le budget maximal de leur contrat devient insuffisant pour leur permettre de compléter leurs services professionnels pour ce projet. Leur contrat doit par conséquent être augmenté. Rappelons que cette augmentation du contrat de services professionnels a été discutée lors des présentations ayant précédé l'autorisation d'octroyer le contrat à l'Entreprise de Construction T.E.Q. (CM13 0582). En effet, cette augmentation était déjà incluse dans le budget global du projet présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats le 5 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0582 17-06- 2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - Dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses /Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.
CM13 0130 26-02- 2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CM11 1024 19-12- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte/Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses.
CM11 0890 22-11- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance liés aux travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 090 151,06 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'approbation de l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et la firme Saucier+Perrotte/HCSA architectes visant à augmenter le contrat de cette firme de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses, pour leur permettre de compléter les services professionnels en architecture durant la construction du Centre de soccer intérieur. Aussi faire autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel découle de l'application de l'article 5.1.1 de la convention signée avec les professionnels en décembre 2011, lequel précise les modalités d'ajustement des honoraires au coût du marché (voir intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour plus de détails). Les éléments à inclure dans le coût des travaux sont définis aux articles 1.1.7 et 1.1.8 de la convention.

Le contrat octroyé le 12 décembre 2011 au montant de 1 212 965,72 \$ incluant les taxes, se répartit comme suit :

- un montant de 1 012 442,00 \$ incluant les taxes pour les services de base;
- un montant de 42 310,80 \$ incluant les taxes pour les services supplémentaires;
- un montant de 158 212,92 \$ incluant les taxes pour les contingences.

Ces honoraires professionnels ont été calculés de la façon suivante :

- en utilisant le *tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des Architectes* en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) tel que prévu les taux prévus au Décret 2402-84;
- en se basant sur un budget de construction estimé à 24 209 177 \$ incluant les taxes à l'étape du PFT (programme fonctionnel et technique) daté de février 2011;
- en ajoutant des montants pour les services supplémentaires pour la participation au processus de design intégré et les contingences;
- en excluant les équipements spécialisés.

Le budget de construction initial ne prévoyait pas le niveau de complexité du projet, lié notamment à l'état des sols, aux contraintes dues à la gestion de l'eau, aux exigences structurales, et à la qualité architecturale remarquable de ce projet issu d'un concours. Toute cette complexité implique plus d'heures de travail pour les professionnels qui sont en droit d'être rémunérés, tel que le prévoit la convention.

L'appel d'offres pour les travaux de construction s'est déroulé au cours des mois de mars 2013 à mai 2013. Le contrat a été octroyé en juin 2013 à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. au montant maximal de 39 474 619,12 \$ pour les travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESH, incluant la structure de toit en gros bois d'oeuvre. Ce montant est plus élevé que le montant établi à l'étape du PFT et sur lequel le montant des honoraires professionnels a été calculé initialement.

Comme les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés proportionnellement au coût des travaux, une hausse de celui-ci entraîne inévitablement une augmentation des honoraires.

Un ajustement des honoraires est par conséquent établi par application du tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des *Architectes*, selon la méthode à pourcentage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des sports et de l'activité physique, du Service de la Qualité de Vie.

Le montant initial du contrat de services professionnels s'élevait à 1 212 965,72 \$, incluant les taxes. Le contrat sera augmenté de 548 193,79 \$, incluant les taxes et incluant une majoration de contingence de 30 482,74 \$, taxes incluses (12 % du contrat global), en cas d'imprévus. Le total du contrat sera alors porté à 1 761 159,52 \$ (tous frais inclus). Cette augmentation représente un montant additionnel à autoriser de 548 193,79 \$. La dépense additionnelle nette est de 524 354,10 \$. Voir le calcul des honoraires professionnels en pièces jointes.

Sans ajustement, le solde du budget maximal des honoraires prévu à leur contrat ne permettrait pas aux professionnels d'assumer la surveillance complète du chantier. S'il fallait repartir un appel d'offres pour services professionnels, le chantier serait retardé de quelques mois. Cette approche rendrait impossible la livraison du projet pour la fin 2014 et entraînerait une perte de revenus pour la saison d'hiver 2014-2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les honoraires professionnels comprennent les services requis pour l'atteinte d'une certification LEED, niveau Or, en respect de la politique de développement durable dans les édifices de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du contrat des architectes, le chantier devrait être interrompu le temps de partir un nouvel appel d'offres professionnel. Une telle interruption entraînerait un retard sur l'échéance de livraison et des réclamations de la part de l'entrepreneur. Par ailleurs, le fait que la surveillance soit faite par une autre firme que celle qui a conçu le projet peut avoir un impact à la baisse de la qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat professionnel, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au Conseil municipal 23 septembre 2013
Chantier juillet 2013 - décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le ministère des Affaires municipales et des régions a autorisé la tenue du concours tel que requis par la Loi des cités et villes. Cette autorisation permet l'utilisation du décret spécifique concernant les tarifs d'honoraires des architectes pour ce projet.

Ce dossier respecte les encadrements suivants et est conforme aux politiques d'accessibilité universelle et de développement durable de la Ville :

· Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Lucille BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7852
Télécop.: 280-3597

André Cazelaïs, Chef de section
872-2419

ENDOSSÉ PAR

André CAZELAIS
Chef de section

Tél : 514-872-2419
Télécop. : 514-872-3597

Date d'endos. : 2013-07-22

En remplacement de Carlos Manzoni, chef de division,
les 19 et 22 juillet 2013.



Dossier # : 1131670005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH;
2. d'approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-09-09 15:46

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131670005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un édifice d'envergure dans le pôle sportif du CESM.

Un concours d'architecture a été lancé par la Ville au terme duquel, le projet de la firme Saucier+Perrotte/ HCMA architectes a été désigné lauréat en décembre 2011. Un appel d'offres public séparé a ensuite été lancé pour les services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage afin de compléter l'équipe de projet. Les firmes Nicolet Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. forment l'équipe de projet retenue.

Les plans et devis préliminaires ont été préparés en 2012. Deux appels d'offres de construction ont été lancés en 2013, l'un pour la structure de toit en gros bois d'oeuvre et l'autre pour l'ensemble du projet. Le coût résultant de ces deux soumissions dépasse le budget initial, approuvé en 2009 et ce, malgré d'importantes optimisations réalisées.

Cette augmentation se répercute sur les honoraires des professionnels qui sont calculés à pourcentage du coût réel des travaux et qui correspondent au travail additionnel de conception qui a été réalisé par ces derniers pour relever les défis que représente ce bâtiment d'exception. Conséquemment, le budget maximal de leur contrat devient insuffisant pour leur permettre de compléter leurs services professionnels pour ce projet. Leur contrat doit par conséquent être augmenté. Rappelons que cette augmentation du contrat de services professionnels a été discutée lors des présentations ayant précédé l'autorisation d'octroyer le contrat à l'Entreprise de Construction T.E.Q. (CM13 0582). En effet, cette augmentation était déjà incluse dans le budget global du projet présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats le 5 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0582 17-06- 2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses / approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.
CM13 0130 26-02- 2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CM11 1024 19-12- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses.
CM11 0890 22-11- 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux liés aux travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 090 151,06 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation de l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. permettant d'augmenter leur contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur. Il vise ainsi l'autorisation d'une dépense additionnelle de 479 947,71 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel découle de l'application de l'article 5.1.1 a) de la convention signée avec les professionnels en décembre 2011, lequel stipule qu'un ajustement des honoraires professionnels doit être fait suite à l'appel d'offres pour la construction et ce, de manière à ce que « la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du *Coût réel des travaux* ». Les éléments à inclure dans le coût réel des travaux sont définis à l'article 1.1 de la convention. Le contrat octroyé le 22 novembre 2011 au montant de 1 090 151,06 \$ incluant les taxes, se répartit comme suit (voir calculs en pièce jointe) :

- un montant de 950 887,85 \$ incluant taxes pour les services de base;
- un montant de 40 158,56 \$ incluant taxes pour les services supplémentaires;
- un montant de 99 104,64 \$ incluant taxes pour les contingences.

Ces honoraires professionnels ont été calculés de la façon suivante :

- selon la méthode du pourcentage, établi à 4,4 % pour les services d'ingénierie et charpente et génie civil, de 8,7 % pour les services d'ingénierie en

électromécanique et de 6 % en architecture de paysage, tel que déposé en soumission;

- en se basant sur un budget de construction estimé à 24 209 177 \$ incluant les taxes à l'étape du programme fonctionnel et technique (PFT) daté de février 2011;
- en ajoutant des montants pour les services supplémentaires pour la participation au processus de design intégré et les contingences;
- en excluant les équipements spécialisés.

Le budget de construction initial ne prévoyait pas suffisamment le niveau de complexité du projet, lié notamment à l'état des sols, aux contraintes dues à la gestion de l'eau, aux exigences structurales et à la qualité remarquable de ce projet issu d'un concours. Toute cette complexité implique plus d'heures de travail pour les professionnels qui sont en droit d'être rémunérés, tel que le prévoit la convention.

L'appel d'offres pour les travaux de construction s'est déroulé au cours des mois de mars 2013 à mai 2013. Le contrat a été octroyé en juin 2013 à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc., au montant maximal de 39 474 619,12 \$ pour les travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESM, incluant la structure de toit en gros bois d'oeuvre. Ce montant est plus élevé que le montant établi à l'étape du PFT et sur lequel le montant des honoraires professionnels a été calculé initialement.

Comme les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés en fonction du coût réel des travaux, une hausse de ce coût entraîne inévitablement une augmentation des honoraires. En conséquence, le solde du budget maximal des honoraires prévus à leur contrat ne permettrait pas aux professionnels d'assumer la surveillance du chantier laquelle est essentielle au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des sports et de l'activité physique, du Service de la Qualité de Vie.

Le montant initial du contrat de services professionnels s'élevait à 1 090 151,06 \$ incluant les taxes. Le contrat sera augmenté de 479 947,71 \$, incluant taxes, comprenant des frais contingents supplémentaires de 69 120,23 \$, incluant les taxes, en cas d'imprévus. Le total du contrat sera alors porté à 1 570 098,76 \$ (tous frais inclus). Cette augmentation représente un montant additionnel à autoriser de 479 947,71 \$. La dépense additionnelle nette est de 459 075,87 \$. Voir le calcul des honoraires professionnels en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les honoraires professionnels comprennent les services requis pour l'atteinte d'une certification LEED-NC de niveau Or, en respect de la politique de développement durable dans les édifices de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du contrat des architectes, le chantier devrait être interrompu le temps de partir un nouvel appel d'offres professionnel. Une telle interruption entraînerait un retard sur l'échéance de livraison et des réclamations de la part de l'entrepreneur. Par ailleurs, le fait que la surveillance soit faite par d'autres firmes que celles qui ont conçu le projet peut avoir un impact à la baisse de la qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat professionnel, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au Conseil municipal 23 septembre 2013
Chantier juillet 2013 - décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appels d'offres initial pour services professionnels a été fait en conformité aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur et notamment à la Loi sur les cités et les villes qui prévoit la rétention de firmes externes pour des services professionnels de plus de 100 000,00 \$, à la suite d'un appel public. La réalisation de toutes les étapes inhérentes au projet avait été confiée à l'équipe ayant présenté la meilleure offre. Ce dossier respecte les encadrements suivants et est conforme aux politiques d'accessibilité universelle et de développement durable de la Ville :

· Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Lucille BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7852
Télécop.: 514 280-3597

André CAZELAIS
Chef de section - Gestion

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

immobilière - Corporatif
Tél. 514 872-2419

Date d'endos. : 2013-07-24

Dossier # :1131670005

**Dossier # : 1130457003**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Services intégrés Lemay et associés Inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés Inc. et Delisle, Despaux et associés Inc.» pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096) de l'arrondissement d'Outremont pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 13-12780 - (Huit (8)soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 193 606,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096) de l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel «Services intégrés Lemay et associés Inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés Inc. et Delisle, Despaux et associés Inc.» firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 70,7 % par la ville centrale, et à 29,3 % par l'arrondissement d'Outremont;
4. d'approuver le principe que l'arrondissement d'Outremont devra retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna d'Outremont au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-22 14:06**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130457003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Services intégrés Lemay et associés Inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés Inc. et Delisle, Despaux et associés Inc.» pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096) de l'arrondissement d'Outremont pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 13-12780 - (Huit (8)soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt et une (21) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation (voir le tableau en pièce jointe pour le détail):

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés et les patinoires rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, deux (2) projets ont été livrés et douze (12) sont à différentes étapes de réalisation de projets (14 patinoires). Le détail et statut des projets sont placés en pièces jointes.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé le 6 mai 2013 pour l'octroi de trois contrats distincts à trois équipes distinctes pour les projets de mise aux normes des arénas Outremont (3096) dans l'arrondissement d'Outremont, Francis Bouillon (0481) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et Marcelin-Wilson (0482) dans

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dans le cadre du processus d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne pouvait obtenir qu'un seul contrat. Toutefois, une même firme pouvait soumettre plus d'une offre de services professionnels, pour chacun des contrats, et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat, pour autant qu'elle proposait des chargés de projets différents et une équipe différente, à l'exception de la firme en réfrigération, compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour les contrats 2 et 3, et l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 2 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour le contrat 3.

Le contrat 1, pour lequel les offres de services professionnels ont été évaluées, porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096), qui est l'objet du présent sommaire. Le contrat 2 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Francis Bouillon (0481) (sommaire décisionnel 1130738003), et finalement le contrat 3 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) (sommaire décisionnel 1130457004).

Deux (2) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres :

- l'addenda # 1 du 17 mai 2013 reporte la date de remise des soumissions au 29 mai 2013 à 14 h 00.
- l'addenda # 2 du 21 mai 2013 apporte des précisions mineures sur le tableau 2 des services de base, ainsi que des réponses à des questions des soumissionnaires.

Le marché a été sollicité pendant une période de 23 jours. Les offres de services professionnels ont été reçues le 29 mai 2013. La période de validité des soumissions a été de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1351 28 août 2013 - Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000\$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont.

CA13 16 0099 2 avril 2013 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'Aréna d'Outremont et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010, Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés Inc. (architecture), Bouthillette Parizeau Inc. (mécanique et électricité), Pasquin St-Jean et associés Inc. (structure et civil), et Delisle, Despaux et associés Inc. (réfrigération), pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont.

La portée des travaux du projet de mise aux normes de l'aréna d'Outremont consiste :

- au remplacement du système de réfrigération et à l'ajout d'équipements pour la récupération de chaleur (construction d'un agrandissement d'environ 180 m² pour installer les nouveaux équipements);
- à la mise aux normes de l'aréna et de la sécurité du bâtiment (ajout d'équipements de ventilation, amélioration de l'éclairage, ajout d'issues de secours, etc.);
- à l'ajout de mesures d'économie d'énergie et de travaux permettant l'atteinte de la certification LEED-Argent conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux;
- à l'ajout de travaux améliorant l'accessibilité universelle de l'aréna (rampe d'accès pour fauteuil roulant, portes automatiques, etc.);
- à l'ajout de travaux d'amélioration locative (nouvelles portes d'accès, remplacement des finis dans certains espaces, etc.).

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- la réalisation des plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
- l'estimation des coûts des travaux;
- la préparation des documents pour l'appel d'offres;
- la surveillance des travaux au chantier;
- la fourniture des plans tels que construits.

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente une somme de 1 101 626,06 \$ (taxes incluses). Environ 66 % de ce montant est attribuable aux services de base, alors que 34 % de ce montant est prévu pour des services supplémentaires et connexes ou pour d'autres déboursés non prévus à l'appel d'offres. Un budget de contingences d'environ 10 % est également inclus dans le montant total des honoraires pour faire face à une éventuelle augmentation des coûts de construction ou pour tout autre imprévu.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage, en fonction des pourcentages estimés dans chaque discipline tels que mentionnés ci-dessous, et appliqués sur le coût estimé des travaux à chaque phase de conception ou sur le coût réel des travaux lors de la construction:

- architecture 3,45 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénieur mécanique et électricité 7,00 % du coût des travaux (40 %) dans cette discipline ;
- ingénieur de réfrigération 7,60 % du coût des travaux (15 %) dans cette discipline;
- ingénieur civil et structure 3,70 % du coût des travaux (20 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés, pour chaque service demandé, soit selon la méthode à forfait, ou soit selon la méthode horaire.

Un budget d'incidences de l'ordre de 7,7 %, soit 91 980,00 \$ taxes incluses, est également prévu pour les services de divers consultants requis pendant la phase de conception du projet, indépendamment du présent contrat de services professionnels à octroyer.

La liste des expertises qui pourraient être demandées et payées via le budget des incidences comprend notamment :

- Arpentage;

- Caractérisation environnementale;
- Étude géotechnique;
- Mise en service de base;
- Estimation;
- Relevé d'amiante.

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-six (26) preneurs de cahier des charges. Vingt-quatre (24) des vingt-six (26) preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission via huit (8) équipes de soumissionnaires, dont sept (7) équipes conformes. Seulement deux (2) des vingt (26) preneurs de cahier des charges n'ont pas déposé de soumission. On note deux désistements et trois firmes qui se trouvent sur la liste des personnes non admissibles à soumissionner. Des huit (8) propositions reçues, suite à la première étape du processus de qualification, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires, sept (7) ont été jugées recevables, pour le premier projet de mise aux normes de la patinoire d'Outremont (3096). Seules cinq (5) firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire et jugé recevable à l'issue du premier tour. Le jury d'évaluation recommande de retenir l'offre de services des firmes Services intégrés Lemay et associés Inc. (architecture), Bouthillette Parizeau Inc. (mécanique et électricité), Pasquin St-Jean et associés Inc. (structure et civil), et Delisle, Despaux et associés Inc. (réfrigération), qui ont obtenu le plus haut pointage final après la deuxième étape (voir également l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour plus de détails).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Services de base (taxes incluses)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total
Services intégrés Lemay et associés	83,00 %	1,41	729 102,47 \$	211 439,03 \$	940 541,49 \$
Martin Marcotte Beinhaker arch.	81,70 %	1,34	842 637,98 \$	142 097,60 \$	984 735,58 \$
Les architectes FABG	83,20 %	1,29	929 986,79 \$	99 453,38 \$	1 029 440,16 \$
Cardin Ramirez Julien	84,60 %	1,24	943 080,14 \$	139 982,06 \$	1 083 062,20 \$
Régis Côté et ass. Arch.	77,10 %	1,01	848 377,53 \$	410 173,31 \$	1 258 550,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			917 612,96 \$	152 341,88 \$	1 069 954,83 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(129 413,34\$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					-12,1 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					44 194,09 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					4,7 %

La plus basse soumission conforme est inférieure de quelques 12,1 % par rapport à la

dernière estimation. Pour les services de base (environ 77,5 % du total de la soumission), le montant soumis est inférieur de quelques 20,5 % par rapport à l'estimation. Cet écart important est dû principalement au taux de pourcentage anormalement bas demandé dans la discipline de l'ingénieur en structure et en civil. Pour les services supplémentaires demandés au bordereau de soumission (environ 22,5 % du total de la soumission), le montant soumis est supérieur de quelque 38,8 % par rapport à l'estimation. L'écart important s'explique principalement par le montant demandé pour la surveillance en résidence qui est 4 fois plus élevé que l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 193 606,06 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	940 541,49 \$
(2) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires non demandés dans l'appel d'offres	60 936,75 \$
(3) Contingences de 10 % pour variation du coût réel des travaux et autres imprévus	100 147,82 \$
(4) TOTAL contrat d'honoraires 13954	1 101 626,06 \$
(5) Incidences (taxes incluses)	91 980,00 \$
(6) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 193 606,06 \$
TOTAL net (après ristourne de la TPS)	1 141 698,86 \$

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de la dépense, à 80 % par la Ville centre et 20 % par l'Arrondissement pour les honoraires professionnels reliés aux travaux admissibles. Les travaux non admissibles au programme sont assumés à 100 % par les arrondissements. Dans le cadre du projet de l'aréna Outremont, la répartition de la dépense de 1 141 698,86 \$ (après ristourne de TPS) s'établit comme suit :

- Direction des sports (68,36 %);
- Arrondissement d'Outremont (26,37 %);
- Fonds Énergie (2,93 %);
- Direction des stratégies et transactions immobilières (2,34 %).

(voir les détails au tableau de répartition des honoraires en pièce jointe).

Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie pour le projet de mise aux normes de l'aréna d'Outremont sont à venir. Tant que l'autorisation de financement par le Fonds Énergie n'est pas complétée, la part budgétaire de (2,93 %) imputée au Fonds Énergie sera prise en charge par l'arrondissement d'Outremont.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la Direction des sports et de l'activité physique et de la Direction des Stratégies et Transactions Immobilières à l'arrondissement d'Outremont. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la Direction des sports et de l'activité physique, et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement d'Outremont s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna d'Outremont au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna d'Outremont permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux Montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit se faire au mois de septembre 2013, afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat prof. au CM septembre 2013
Validation du Programme et Plans et devis octobre 2013 à décembre 2014
Appel d'offres pour construction et octroi de contrat janvier 2015 à mai 2015
Travaux août 2015 à juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les clauses relatives à l'absence de collusion et de la fraude dans l'établissement de la soumission ainsi qu'au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres ont été intégrées aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats», et C-OG-DG-D-12-005 «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et
transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Achraf - Ext GAYED
Gestionnaire des projets

Tél : 514 872-0426
Télécop.: 514-872-2222

ENDOSSÉ PAR

Biagio ZILEMBO
Cadre sur mandats - Programme des arénas

Tél : 514 872-3904
Télécop. : 514 872-2222
Date d'endos. : 2013-07-24

Dossier # :1130457003

**Dossier # : 1130457004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux Inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée» pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 136 353,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 - Huit soumissions / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 136 353,11 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel «Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux Inc., Delisle Despaux et associés inc., Nicolet Chartrand Knoll Limitée» firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 032 875,61 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense sera assumée à 71,02 % par la Ville centrale, et à 28,98 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
4. d'approuver le principe que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville devra retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130457004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes « Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux Inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée» pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 136 353,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 - Huit soumissions / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt et une (21) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation (voir le tableau en pièce jointe pour le détail):

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés et les patinoires rouvertes à la population;
- depuis l'adoption du Programme en 2010, deux (2) projets ont été livrés et douze (12) sont à différentes étapes de réalisation de projets (14 patinoires). Le détail et statut des projets sont placés en pièces jointes.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé le 6 mai 2013 pour l'octroi de trois contrats distincts à trois équipes distinctes pour les projets de mise aux normes des arénas Outremont (3096) dans l'arrondissement d'Outremont, Francis -Bouillon (0481) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et Marcelin-Wilson (0482) dans

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dans le cadre du processus d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne pouvait obtenir qu'un seul contrat. Toutefois, une même firme pouvait soumettre plus d'une offre de services professionnels, pour chacun des contrats, et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat, pour autant qu'elle proposait des chargés de projets différents et une équipe différente, à l'exception de la firme en réfrigération, compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour les contrats 2 et 3, et l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 2 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour le contrat 3.

Le contrat 1, pour lequel les offres de services professionnels ont été évaluées, porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont (3096) (sommaire décisionnel 1130457003). Le contrat 2 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Francis - Bouillon (0481) (sommaire décisionnel 1130738003), et finalement le contrat 3 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482), qui est l'objet du présent sommaire.

Deux (2) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres :

- l'addenda # 1 du 17 mai 2013 reporte la date de remise des soumissions au 29 mai 2013 à 14 h;
- l'addenda # 2 du 21 mai 2013 apporte des précisions mineures sur le tableau 2 des services de base, ainsi que des réponses à des questions des soumissionnaires.

Le marché a été sollicité pendant une période de 23 jours. Les offres de services professionnels ont été reçues le 29 mai 2013. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 090106 13 mai 2013 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Marcelin-Wilson et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes "Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux Inc. (mécanique/électrique), Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération) et Nicolet Chartrand Knoll Limitée (structure)" pour la mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson (0482) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
La portée des travaux du projet de mise aux normes de l'aréna de Marcelin-Wilson consiste :

- au remplacement du système de réfrigération et à l'ajout d'équipements pour la récupération de chaleur (construction d'un agrandissement d'environ 180 m² pour installer les nouveaux équipements);
- à la mise aux normes de l'aréna et de la sécurité du bâtiment (ajout d'équipements de ventilation, amélioration de l'éclairage, ajout d'issues de secours, etc.);
- à l'ajout de mesures d'économie d'énergie et de travaux permettant l'atteinte de la certification LEED-Argent conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux;
- à l'ajout de travaux améliorant l'accessibilité universelle de l'aréna (rampe d'accès pour fauteuil roulant, portes automatiques, etc.);
- à l'ajout de travaux d'amélioration locative (nouvelles portes d'accès, remplacement des finis dans certains espaces, etc.)

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- la réalisation des plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
- l'estimation des coûts des travaux;
- la préparation des documents pour l'appel d'offres;
- la surveillance des travaux au chantier;
- la fourniture des plans tels que construits.

Des services supplémentaires et connexes, qui ne font pas partie des services professionnels de base, pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, telle que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière, acousticien, spécialiste en amiante, etc.

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente une somme de 1 032 875,61 \$ (taxes incluses). Environ 75 % de ce montant est attribuable aux services de base, alors que 25 % est prévu pour des services supplémentaires et connexes ou pour d'autres déboursés non prévus à l'appel d'offres. Un budget de contingences d'environ 10 % est également inclus dans le montant total des honoraires pour faire face à une éventuelle augmentation des coûts de construction ou pour tout autre imprévu.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage, en fonction des pourcentages estimés dans chaque discipline tels que mentionnés ci-dessous, et appliqués sur le coût estimé des travaux à chaque phase de conception ou sur le coût réel des travaux lors de la construction:

- architecture 4,74 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénieur mécanique et électricité 6,08 % du coût des travaux (45 %) de dans cette discipline;
- ingénieur de réfrigération 9,50 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline;
- ingénieur civil et structure 6,00 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés, pour chaque service demandé, soit selon la méthode à forfait, ou soit selon la méthode horaire.

Un budget d'incidences de l'ordre de 10 %, soit 103 477,50 \$ taxes incluses, est également prévu pour les services de divers autres consultants requis, pendant la phase de conception du projet, indépendamment du présent contrat de services professionnels à octroyer.

Voici la liste des expertises qui pourraient être demandées et payées via le budget des incidences, notamment :

- Arpentage;
- Caractérisation environnementale;
- Étude géotechnique;
- Mise en service de base;
- Estimation.
- Relevé d'amiante

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-six (26) preneurs de cahier des charges. Vingt-quatre (24) des vingt-six (26) preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission via huit (8) équipes de soumissionnaires, dont sept (7) équipes conformes. Seulement deux (2) des vingt (26) preneurs de cahier des charges n'ont pas déposé de soumission. On note deux désistements et trois firmes qui se trouvent sur la liste des personnes non admissibles à soumissionner. Des huit (8) propositions reçues, suite à la première étape du processus de qualification, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires, sept (7) ont été jugées recevables, pour le premier projet de mise aux normes de la patinoire d'Outremont (3096). Seules cinq (5) firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire et jugé recevable à l'issue du premier tour. Le jury d'évaluation recommande de retenir l'offre de services des firmes Martin Marcotte Beinhaker architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux ing. (mécanique/électrique), Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération) et Nicolet Chartrand Knoll Limitée (structure), qui ont obtenu le plus haut pointage final après la troisième étape (voir également l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour plus de détails).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	TOTAL
Martin Marcotte Beinhaker arch.	81,70 %	1,45	767 216,68 \$	139 568,15 \$	906 784,83 \$
Cardin Ramirez Julien	84,60 %	1,39	828 498,35 \$	139 982,06 \$	968 480,41 \$
Régis Côté et ass. Arch.	77,10 %	1,10	749 542,15 \$	409 598,44 \$	1 159 140,59 \$
Dernière estimation réalisée (fait à l'interne)			788 156,46 \$	152 341,88 \$	940 498,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(-33 713,51 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-3,58 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					61 695,58 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					6,8 %

La plus basse soumission conforme est inférieure de quelque 3,58 % par rapport à la

dernière estimation. Pour les services de base (qui représente environ 84,6% du total de la soumission), le montant soumis est inférieur de quelque 2,66% par rapport à l'estimation. Cet écart est dû principalement au taux de pourcentage anormalement bas demandé dans la discipline de l'ingénieur en électromécanique, structure et civil. Pour les services supplémentaires demandés au bordereau de soumission (qui représente environ 15,4% du total de la soumission), le montant soumis est inférieur de quelque 8,38% par rapport à l'estimation. L'écart s'explique principalement par un prix deux fois moins élevé pour la prestation LEED post chantier que l'estimation. L'ensemble des autres services supplémentaires demandés au bordereau de soumission est très similaire à l'estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Les firmes professionnelles n'apparaissent sur aucune liste de pratique restreinte, dont le registre de l'AMF dans le cas du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 136 353,11 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit:

		Honoraires maximum (taxes incluses)
(1)	Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	906 784,83 \$
(2)	Honoraires additionnels pour des services supplémentaires non demandés dans l'appel d'offres et contingences de 10 % pour variation du coût réel des travaux	126 090,78 \$
(3)	TOTAL contrat d'honoraires 13958	1 032 875,61 \$
(4)	Incidences (taxes incluses)	103 477,50 \$
(5)	TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 136 353,11 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS)	1 086 935,71 \$

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de la dépense, à 80 % par la Ville centre et 20 % par l'Arrondissement pour les honoraires professionnels reliés aux travaux admissibles. Les travaux non admissibles au 1 136 353,11 \$ programme sont assumés à 100 % par les arrondissements. Dans le cadre du projet de l'aréna Marcelin-Wilson, la répartition de la dépense de 1 086 935,71 \$ (après ristourne de TPS) s'établit comme suit :

- Direction des sports et de l'activité physique: 741 629,49 \$ (68,23 %);
- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville: 277 205,30 \$ (25,50 %);
- Fonds Énergie: 37 833,84\$ (3,48 %);
- Direction des stratégies et des transactions immobilières: 30 267,08 \$ (2,79 %).

Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie pour le projet de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson sont à venir. Tant que l'autorisation de financement par le Fonds Énergie n'est pas complétée, la part budgétaire de 3,48 % imputée au Fonds Énergie sera prise en charge par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la Direction des sports et de l'activité physique et de la Direction des Stratégies et Transactions Immobilières à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des

aréna relève de la Direction des sports et de l'activité physique, et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna d'Ahuntsic-Cartierville au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Marcellin-Wilson permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux Montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit se faire au mois de septembre 2013 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat prof. au Conseil Municipal Septembre 2013
Validation du Programme et Plans et devis Octobre 2013 à Décembre 2014
Appel d'offres pour construction et octroi de contrat Janvier 2015 à Mai 2015
Travaux Août 2015 à Juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les clauses relatives à l'absence de collusion et de la fraude dans l'établissement de la soumission ainsi qu'au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres ont été intégrées aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats», et C-OG-DG-D-12-005 «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Jean-Michel BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David - Ext MCDUFF
Gestionnaire de projets

Tél : 514 872-5651
Télécop.: 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Biagio ZILEMBO
Chef de section

Tél : 514 872-3904
Télécop. : 514 872-2222
Date d'endos. : 2013-08-09

Dossier # :1130457004

**Dossier # : 1134378020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 339 851,74 \$ à Les Consultants S.M. Inc. pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - soumission 13-019 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est recommandé

Au conseil d'arrondissement

d'autoriser une dépense de 33 985,17 \$, taxes et contingences incluses, représentant 10 % du coût total des travaux de réfection d'une partie des trottoirs, bordures et chaussées sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - soumission 13-019;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Au comité exécutif

d'autoriser une dépense de 305 866,57, taxes et contingences incluses, représentant 90 % du coût total du contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier;

d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme

maximale de 339 851,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2013-09-04 14:04

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1134378020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 339 851,74 \$ à Les Consultants S.M. Inc. pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - soumission 13-019 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE****a) Description:**

La période d'appel d'offres pour le présent contrat de services professionnels a eu lieu du 7 juin au 26 juin 2013.

Un (1) addenda a été émis le 13 juin 2013.

L'addenda incluait le remplacement de deux (2) pages du bordereau de soumission (pages 4 et 5) ainsi que le remplacement du plan du bassin de drainage Notre-Dame-de Grâce.

Les pages jointes initialement représentaient uniquement un sommaire des services. Les pages remplacées décrivent en détail la description des services visés par l'appel d'offres.

b) Justification

La durée de la validité des soumissions reçues n'a pas été indiquée dans les documents de soumissions par l'arrondissement.

L'estimation du montant des honoraires professionnels a été établie par la Division des études techniques et de l'ingénierie de l'arrondissement. Ce montant s'élève à 637 260.44 \$ taxes incluses. Le montant des honoraires professionnels a été établi en fonction du budget des travaux de 12M fourni par la DGSRE.

Le montant de la soumission de la firme Les Consultants S.M. inc. est 339 851.72 \$ taxes incluses.

L'écart observé entre notre estimation et la soumission de la firme Les Consultants S.M. pourrait être attribué aux raisons suivantes:

1. Compétition élevé auprès des diverses firmes en raison du faible nombre de contrats octroyés par les organismes;
2. Carnet de projets des firmes est à la baisse;
3. Résultat de la Commission Carbonneau.

Nous recommandons l'octroi du contrat à Les Consultants S.M. inc.

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et corrigés, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi:

Il est à noter que les deux firmes, MLC associés inc. et Cegertec Worley Parsons, n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire, leur enveloppe de prix leur a été retournée sans avoir été ouverte.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Contingences)	Total
Les Consultants S.M. inc.	76,3 %	3,71	317 618,45 \$	22 233,29 \$	339 851,74 \$
Cima + S.E.N.C.	83,0%	3,63	342 855,46 \$	23 999,88 \$	366 855,34 \$
Axor Experts-Conseils inc.	83,0 %	3,56	348 977,87 \$	24 428,46 \$	373 406,33 \$
Les Services exp inc.	77,5%	3,41	349 524,00 \$	24 466,68 \$	373 990,68 \$
MLC associés inc.	60,5%				
Cegertec Worley Parsons	63,3%				
Dernière estimation réalisée			595 570,51 \$	41 689,94 \$	637 260,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-297 408,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-46,67 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					27 003,60 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					7,95 %

Les firmes ayant obtenu la même plus haute note au pointage intérimaire sont Axor Experts-Conseils inc. et Cima + S.E.N.C. avec 83%

La note finale a été attribuée à l'aide d'une formule prévue à cet effet et la firme ayant obtenue la meilleure note finale est Les Consultants S.M. Inc.. avec 3,71. Pour les détails de cette analyse, voir les pièces jointes.

Il est à noter que les corrections apportées aux prix des firmes Les Consultants S.M. Inc. et Les Services exp inc. n'affectent pas le classement des soumissionnaires. Les erreurs corrigées sont dues à l'arrondissement des montants.

c) Calendrier des étapes subséquentes

Le calendrier des travaux est remplacé par le suivant:

Octroi du contrat de services professionnels Septembre 2013
Plan et devis préliminaires Octobre à décembre 2013
Plan et devis définitifs (pour soumission) Janvier 2014
Appel d'offres pour travaux Février 2014
Octroi du contrat des travaux Mars 2014
Début des travaux Juin 2014
Fin des travaux (Pavages 2e couches) Août 2014

d) Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements

Ce dossier respecte la Politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent

e) Intervention addenda - Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière : voir la convention de services professionnels ci-jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte PELLAN
Ingenieur(e)

Tél : 514-855-6000 poste 4253
Télécop. : 514 855-6202

Dossier # :1134378020

IDENTIFICATION

Dossier # :1134378020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 339 851,74 \$ à Les Consultants S.M. Inc. pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier - soumission 13-019.

CONTENU

CONTEXTE

Les rues visées par ce sommaire ont été identifiées dans le plan d'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, qui recommande le remplacement complet du réseau d'égout et d'aqueduc. Il faut donc procéder à des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi qu'aux travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures.

Il est à noter que l'arrondissement de Saint-Laurent a réalisé, en 2012, la réfection du tronçon de la rue de la Sorbonne situé entre le chemin Laval et le boulevard Henri-Bourassa (environ 70 m.), le tronçon de la rue Barré, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue Rochon (environ 230 m.) et le tronçon de la rue Cardinal, situé entre les rues Beudet et Decelles, incluant l'intersection de la rue de l'Église (environ 380 m).

En mars 2013, le conseil d'arrondissement a autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et des devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier. Le présent sommaire vise l'octroi de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA13 08 0137 - 5 mars 2013 - Autoriser un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier.

Résolution CM11 0743 - 26 septembre 2011 - contrat pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur une partie des rues Cardinal, Barré et de La Sorbonne dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Les services professionnels visés par ce sommaire consistent en la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, la réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures dans les rues suivantes :

- Rue de la Sorbonne (entre le Chemin Laval et le Chemin Laval)
- Rue Barré (entre les rues Rochon et Chamberland)
- Rue Rochon (entre les rues Champigny et Raimbault)
- Rue Saint-Germain (entre les rues Rochon et Deguire)
- Rue Crevier (entre les rues Hartenstein et de l'Église).

La soumission comporte deux volets:

Volet 1 :

- **De la Sorbonne** (entre Chemin Laval et Chemin Laval)
- **Barré** (entre les rues Rochon et Chamberland)
- **Rochon** (entre les rues Champigny et Raimbault)

Il est à noter que la surveillance est exclue des travaux proposés dans la rue Barré entre les rues Deguire et Tassé.

Volet 2 :

- **Saint-Germain** entre les rues Rochon et Deguire
- **Crevier** entre les rues Hartenstein et de l'Église.

Le prix considéré dans l'analyse de la soumission sera le total des deux volets.

L'appel d'offres 13-019 a été publié dans le journal La Presse et le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 7 juin 2013. Douze (12) firmes se sont procurés les documents d'appels d'offres et six (6) firmes conformes à notre politique de gestion contractuelle ont présenté des soumissions. Un (1) seul soumissionnaire n'était pas conforme à cette politique, soit SNC-Lavalin inc.

Les firmes conformes, ayant présenté une soumission, sont les suivantes :

Les Consultants S.M. Inc.
Cima + S.E.N.C.
Axor Experts-Conseils inc.
Les Services exp inc.
MLC associés inc.
Cegertec Worley Parsons

Le 4 juillet 2013 un comité d'évaluation composé de :

- Deux employés de la Division des études techniques et de l'ingénierie
- Un employé de la Division Greffe et ressources matérielles
- Un employé de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, Unité Nord

a procédé à l'évaluation des documents de présentation des firmes selon les critères et la

pondération prédéfinis afin de déterminer un pointage intérimaire pour chaque proposition.

Les deux firmes suivantes, n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire, leur enveloppe de prix leur a été retournée :

- MLC associés inc.
- Cegertec Worley Parsons

Les prix corrigés sont les suivants :

Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Les Consultants S.M. Inc	339 851,72 \$	339 851,74 \$
Les Services exp inc.	373 990,00 \$	373 990,68 \$

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et corrigés, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi:

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et égouts et la réfection des chaussées, trottoirs et bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, St-Germain et Crevier			
1. Les Consultants S.M. Inc.	317 618,45	22 233,29	339 851,74
2. Cima + S.E.N.C.	342 855,46	23 999,88	366 855,34
3. Axor Experts-Conseils inc.	348 977,87	24 428,46	373 406,33
4. Les Services exp inc.	349 524,00	24 466,68	373 990,67
Estimation des services professionnels de préparation de plans, devis et surveillance des travaux, par l'interne	595 570,51	41 689,94	637 260,44
Coût moyen des soumissions reçues		\$	363 526,01
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		\$	23 674,27
moyenne-plus basse <i>moyenne-plus basse/plus basse</i>		%	6,97%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		\$	34 138,94
<i>plus haute - plus basse</i> <i>plus haute - plus basse/plus basse</i>		%	10,05%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		\$	-297 408,70
plus basse - dernière estimation <i>plus basse - dernière estimation /dernière estimation</i>		%	-46.67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		\$	27 003,60
<i>deuxième plus basse - plus basse</i> <i>deuxième plus basse - plus basse/plus basse</i>		%	7,95%

Les firmes ayant obtenu la même plus haute note au pointage intérimaire sont Axor Experts -Conseils inc. et Cima + S.E.N.C. avec 83%

La note finale a été attribuée à l'aide d'une formule prévue à cet effet et la firme ayant

obtenue la meilleure note finale est Les Consultants S.M. Inc.. avec 3,71. Pour les détails de cette analyse, voir les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la réfection des réseaux seront entièrement assumés par la ville centrale. Ils représenteront 90 % des coûts totaux. Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ dont le taux de subvention est de 100 %.

1. Les coûts liés à la réfection d'une partie des trottoirs, bordures et chaussées sont assumés par l'Arrondissement. Ils représenteront 10 % des coûts totaux. Ces travaux ne sont pas admissibles à des programmes de subventions. Le financement se fera par emprunt : règlement d'emprunt RCA09-08-4 de 6 950 000 \$ pour des travaux de réfection routière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation	Objectif	Action
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts positifs :

- Assurer la pérennité des infrastructures de l'eau
- Offrir des services de qualité aux citoyens
- Réduire les bris et les coûts qui y sont associés
- Optimiser les programmes de subventions offerts à la Ville

Impacts négatifs à très court terme :

- La circulation
- Possibilité de coupure temporaire d'eau ou interdiction d'utilisation des services d'égouts, etc.

Les services municipaux seront fournis par des réseaux temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation et les aviser des coupures temporaires d'eau ou interdiction d'utilisation des services d'égouts à la phase d'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de service professionnel Août 2013
Plans et devis préliminaires Septembre, octobre 2013
Plans et devis définitifs (pour soumission) Novembre, décembre 2013
Appel d'offres pour travaux janvier, février 2013
Octroi du contrat des travaux mars 2014

Début des travaux Été 2014
Fin des travaux (Pavage 2 ième couche) Été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Joelle ANDRÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte PELLAN
Ingenieur(e)

Tél : 514-855-6000 poste 4253
Télécop.: 514 855-6202

ENDOSSÉ PAR

François LAPALME
Directeur des Travaux publics

Tél : 514 855-6000 #4528
Télécop. : 514 956 2409
Date d'endos. : 2013-07-31

Dossier # :1134378020



Dossier # : 1130552003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc Lahaie./ Accorder un contrat de services professionnels à Catherine Bolduc, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 170 737,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Les anges domestiques » / Autoriser une dépense maximale de 178 211,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Recommander au comité exécutif :

1. d'autoriser une dépense de 178 211,25 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Les anges domestiques » dans le cadre du concours d'art public au parc Lahaie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Catherine Bolduc, artiste en arts visuels, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 170 737,88 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention, conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal de la demande de l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de tenir le concours sur invitation, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la demande de l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal, de tenir un concours sur invitation d'art public

au parc Lahaie, de négocier et de conclure un contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-09 16:35

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130552003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc Lahaie./ Accorder un contrat de services professionnels à Catherine Bolduc, artiste en arts visuels, pour une somme maximale de 170 737,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Les anges domestiques » / Autoriser une dépense maximale de 178 211,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réalisation d'une oeuvre d'art s'inscrit dans le cadre du réaménagement du parc Lahaie. Ainsi nommé en l'honneur de Taraise-Thomas Lahaie, prêtre fondateur de la paroisse Saint-Enfant-Jésus-de-Montréal, le parc Lahaie comporte des aires de détente, tout en étant un lieu de passage très fréquenté au cœur de l'axe constitué par la rue Saint-Dominique, le boulevard Saint-Laurent, la rue Laurier et le boulevard Saint-Joseph. Situé au cœur d'un quartier dynamique, cet espace vert est entouré de joyaux patrimoniaux : au nord-ouest par la Caserne 30, l'ancien Hôtel-de-Ville et sur la rue Saint-Dominique, par l'église du Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End. Le parc étant devenu désuet, non fonctionnel et ne répondant plus aux besoins des usagers, un aménagement devait être entrepris. L'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal a demandé à la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie de tenir un concours sur invitation pour le choix d'une oeuvre d'art, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat, et ce, à même ses crédits. Lors de la première rencontre du jury pour le choix de l'oeuvre d'art tenue le 15 avril 2013, 27 artistes ont été invités à soumettre un dossier de candidature. Lors de la deuxième rencontre du jury tenue le 10 mai 2013, 3 finalistes ont été désignés pour produire une maquette. Il s'agissait de : Catherine Bolduc, Caroline Gagné et Roberto Pellegrinuzzi. Lors de la troisième rencontre, le 23 août 2013, le jury a recommandé à l'unanimité la proposition « Les anges domestiques » de Catherine Bolduc.

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de : Anne-Marie Collins (chef de division culture et bibliothèques, arrondissement du Plateau-Mont-Royal), Jocelyne Connolly (commissaire indépendant et critique d'art), Jérôme Delgado (critique d'art et de cinéma, et chroniqueur au journal Le Devoir), Candide Guy (représentante des citoyens), Patricia Poirier (architecte paysagiste, arrondissement du Plateau-Mont-Royal), Colette

Tougas (éditrice, traductrice et auteure en art contemporain) et Josianne Poirier (représentante du Bureau d'art public, DCP).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 25 0116 (8 avril 2013) Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public au parc Lahaie dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en collaboration avec la Direction de l'arrondissement. Autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ toutes taxes incluses, pour la réalisation du concours (GDD 1130346001).

CA13 25 0331 (5 août 2013) Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public au parc Lahaie, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en collaboration avec la Direction de l'arrondissement. Autoriser une dépense maximale de 20 000 \$, toutes taxes incluses, pour la réalisation du concours. Autoriser la Ville centre à négocier et conclure, à même ses crédits, le contrat avec le lauréat du concours et à prendre toute décision relative à cette œuvre, à même ses crédits.

DESCRIPTION

Les services professionnels de Catherine Bolduc, artiste en arts visuels, comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les honoraires des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'œuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation de l'œuvre choisie seront exécutés selon la maquette présentée au jury de sélection.

L'œuvre de Catherine Bolduc, « Les anges domestiques », s'intégrera à la partie nord du parc Lahaie. L'œuvre comporte trois éléments en bronze dont la base est composée de formes s'apparentant à des encadrements de porte, tandis que le sommet est un assemblage de répliques de divers objets domestiques (cadres baroques, miroir art déco, tête de lit en rotin, etc.). L'œuvre s'inspire de l'architecture avoisinant le parc, de même que des modes de vie variés des résidents du quartier. Chaque élément présente une face ouvragée et une face lisse, évoquant un extérieur et un intérieur, la grande histoire et la petite histoire, celle des gens.

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie souhaite fournir les services requis à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc Lahaie et faire le suivi de réalisation de l'œuvre d'art « Les anges domestiques ». Le présent dossier décisionnel vise à ce que le Conseil municipal réponde favorablement à cette demande.

JUSTIFICATION

L'artiste Catherine Bolduc a été choisie par le jury parmi trois finalistes sur la base des critères suivants:

- intérêt de l'approche conceptuelle;
- intégration du projet au lieu d'implantation;
- impact visuel du projet le jour et la nuit;
- respect des règles de sécurité;
- aspects fonctionnels et techniques;
- pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour tout concours d'art public dont le montant du contrat est connu d'avance par les artistes invités à soumissionner, c'est l'intérêt de la proposition artistique plutôt qu'un prix qui guide le choix d'un jury.

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie souhaite fournir les services demandé par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Le présent dossier décisionnel vise à ce que le Conseil municipal réponde favorablement à cette demande.

Le délais entre la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (8 avril 2013) et la réponse de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie (CE de septembre 2013) s'explique par le fait que l'arrondissement a dû modifier la résolution du 8 avril 2013 pour inclure la demande de services de négociation, d'octroi et de suivi du contrat à Catherine Bolduc en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art incluant les honoraires de l'artiste, la fabrication, le transport, l'installation de l'œuvre et les taxes applicables est de 164 989,13 \$.

Un montant de 5748,75 \$ incluant les taxes applicables est prévu pour les contingences du projet, portant le montant total du contrat de l'artiste à 170 738,88 \$.

En sus du contrat de l'artiste, un montant de 7473,38 \$ incluant les taxes s'ajoute pour les incidences du projet, ce qui porte le coût total du projet d'œuvre d'art à 178 211,25 \$. Les dépenses totales seront assumées par la Ville centrale.

Le budget de l'œuvre est justifié par l'échelle recherchée. Il a été établi à partir de la comparaison avec d'autres œuvres d'art public de même ampleur réalisées au Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 en particulier avec l'orientation numéro 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal compte une œuvre d'art public datant du XIXe siècle et neuf œuvres d'art contemporain réalisées depuis la création du Bureau d'art public en 1989. L'implantation d'une œuvre d'art public dans le parc Lahaie vise à renforcer la présence de l'art public dans l'arrondissement et sur le territoire de la Ville, promouvoir la qualité des interventions d'aménagement réalisées en milieu urbain en plus de développer le sens critique du public. L'œuvre d'art conférera au site une personnalité propre. Elle permettra de plus aux citoyens de se sensibiliser à l'art contemporain et à son langage spécifique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 septembre 2013 Octroi conditionnel du contrat à l'artiste lauréate par le CE

23 septembre 2013 Octroi du contrat à l'artiste lauréate par le CM et approbation de l'article

85 de la Charte de la Ville de Montréal.
Été 2014 Installation de l'œuvre d'art et inauguration.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives des concours d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Anne-Marie COLLINS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU
agente de développement culturel

Tél : (514) 872-1244
Télécop.: (514) 872-10078

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1130552003



Dossier # : 1133697002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer l'entente (100891) relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au dessus de l'autoroute 40 (CM10 0786), entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), de 624 582.03\$, la faisant passer de 3 622 966.15 \$ à 4 247 548.18 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 575 508.96 \$, taxes incluses, à cette fin.

Il est recommandé:

1. de majorer l'entente (100891) relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au dessus de l'autoroute 40 (CM10 0786), entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), de 624 582.03 \$, la faisant passer de 3 622 966.15 \$ à 4 247 548.18 \$, taxes incluses et d'autoriser une dépense de 575 508,96 \$, taxes incluses; à cette fin;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-09-03 13:40

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1133697002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer l'entente (100891) relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au dessus de l'autoroute 40 (CM10 0786), entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), de 624 582.03\$, la faisant passer de 3 622 966.15 \$ à 4 247 548.18 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 575 508.96 \$, taxes incluses, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le passage supérieur Querbes/CP/Parc au-dessus de l'autoroute 40 et des voies de desserte est composé de deux ponts routiers, d'un pont ferroviaire, de murs de soutènement et de trottoirs structuraux. L'autoroute 40 est sous la gestion du ministère des Transports du Québec (MTQ) alors que les voies de desserte sont sous la gestion de la Ville. Depuis leur construction en 1959, les structures avaient subie les agressions dues à l'environnement (sels de déglçage, cycle gel/dégel, augmentation du nombre et du poids des véhicules, impact de véhicules, etc.). Ces structures présentaient des détériorations importantes. L'état du trottoir structural nord était tel qu'il avait été fermé. Certaines problématiques concernant l'aménagement des voies aux approches des ponts et l'aménagement des liens piétons avaient également été observées. Puisque les éléments qui composent ce passage présentaient une détérioration importante, une intervention était requise pour maintenir le lien et corriger les éléments affectant la sécurité des usagers.

Ce passage est à responsabilité partagée entre le MTQ et la Ville. La Loi sur la voirie prévoit que les éléments de ponts supportant des rues municipales et enjambant les emprises d'autoroutes du MTQ sont de la responsabilité MTQ à l'exception du pavage, des trottoirs, des dispositifs de retenue et de l'éclairage. Ces éléments relèvent des municipalités où ils sont situés. Toutefois, le MTQ prend à sa charge les coûts municipaux induits par ses propres travaux à l'exception des modifications additionnelles que la Ville souhaite apporter. Cette façon de faire soustrait la Ville de Montréal de frais importants. Ces modifications additionnelles demandées par la Ville, entre autres, pour corriger des problématiques liées à la sécurité, sont à la charge de la Ville.

Dans ce contexte, en considérant l'envergure des travaux requis et la configuration complexe des lieux, il a été convenu que les travaux soient effectués par phase.

- La première phase concernait particulièrement la réfection des ponts, soit le pont supportant les voies du CP Rail, et les deux ponts supportant respectivement l'avenue Du Parc et l'avenue Querbes.
- Ultérieurement et en collaboration avec le MTQ, la Ville a coordonné les phases subséquentes de travaux. Ces travaux comprenaient la réfection des murs de soutènement,

la reconstruction des trottoirs structuraux le long des voies de desserte ainsi que la correction des approches.

Pour cette première phase, les travaux furent réalisés par le MTQ; ils ont débuté en 2010 et ont été complétés le 15 juin 2011. Un protocole d'entente (100891) a été signé conjointement par le Ministère et la Ville et approuvé par résolution du conseil le 26 octobre 2010 (CM10 0786) afin d'encadrer la responsabilité de chacun et d'établir les responsabilités financières des deux (2) parties. Le montant de la participation de la Ville était précisément de 3 682 966,15 \$ (taxes incluses), assumée totalement par la Ville centrale.

Le MTQ a coordonné la réalisation de cette première phase dont l'ensemble des travaux a été confié aux Entreprises Pera / 9016-6919 Québec inc., par la signature d'un contrat octroyé d'une somme de 7 250 929,83 \$ (incluant les taxes et les contingences(10%). La Ville n'était pas cosignataire du marché. Le MTQ et l'entrepreneur étaient les seuls signataires. La quote-part de la Ville de Montréal a été évaluée à 2 920 269,72 \$ (taxes incluses), ce qui représentait une moyenne de 40% du coût total. Le détail des coûts se retrouve au tableau en pièce jointe "Répartition du coût des travaux".

De plus, le MTQ a signé des lettres d'ententes avec plusieurs consultants pour couvrir les services professionnels de conception, de surveillance, et de contrôle de la qualité des matériaux pour un total de 1 701 026,25 \$ (taxes incluses). La quote-part de la Ville de Montréal a été évaluée à 702 696,43 \$ (taxes incluses), ce qui représentait une moyenne de 41% du coût total.

Le total de la quote-part de la Ville de Montréal s'élevait donc à 3 622 966,15 \$ (taxes incluses). À cette somme, il était prévu des dépenses incidentes pour des travaux en régie évaluées à 60 000,00 \$ pour une somme globale de 3 682 966,15 \$ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0786 - 26 octobre 2010 (1100541006) - Approuver l'entente (numéro 100891) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au-dessus de l'autoroute 40 et autoriser la dépense pour la réalisation des travaux (Coût: 3 682 970 \$)

DESCRIPTION

Les travaux de réalisation sur le pont Querbes sous la responsabilité du MTQ, se sont déroulés en même temps que d'autres travaux mandatés par le MTQ dans le même secteur, soit au niveau de l'échangeur des Laurentides et réalisés par Les Grands travaux Soter - GTS. Étant donné la proximité des deux chantiers et la problématique de la circulation sur l'autoroute 40, il a été difficile d'autoriser des fermetures ou des entraves à la circulation. Dans ce contexte, où il fallait effectuer le moins de fermetures possible de l'autoroute 40 (Métropolitaine), et vu l'exigence de réaliser de nombreuses entraves sur cette autoroute pour les besoins des travaux de l'échangeur des Laurentides, les autorités du MTQ, avaient pris la décision d'arrêter les travaux du projet du viaduc Querbes, et de transférer les travaux résiduels à l'entreprise GTS afin de réorganiser le chantier et nuire le moins possible à la fluidité de la circulation de l'autoroute 40 - axe routier majeur sur le réseau routier montréalais. Ces décisions ont nécessité un délai d'exécution plus long que prévu et entraîné des coûts supplémentaires importants.

À cet effet, les autorités du MTQ ont dû modifier leur contrat avec l'entrepreneur Pera. Ils ont retranché du contrat de l'entrepreneur Pera, les quantités de réparation, de colonnes et des dessous de dalles, ainsi que l'installation du système d'éclairage, évalué à 1 127 675\$, pour les confier par avenants, à l'entreprise, Les Grands travaux Soter- GTS. Le MTQ nous a proposé cette solution, en nous spécifiant que ce changement d'entrepreneur ne devait en

aucun cas nous occasionner une augmentation des coûts des travaux. De plus, la Ville bénéficierait de toute diminution de prix qui surviendrait sur les travaux, relativement au prix de soumission de l'entrepreneur Pera et que dans le cas contraire, la différence serait assumée par le MTQ. Voir l'annexe A qui intègre les coûts des travaux exécutés par les 2 entrepreneurs - montant utilisé selon l'entente de la demande de paiement no 25, 8503-10-1102.

Au total, 61 avenants furent réalisés dans le cadre de ce projet (voir Annexe C en pièce jointe). Diverses raisons ont motivé ceux-ci, dont principalement les suivantes;

- Éléments structuraux différents de ceux indiqués aux plans tel que construit (TQC) et des plans de construction;
- Travaux de nature temporaire en vue de suspendre le chantier jusqu'au printemps;
- Demandes spécifiques de la Ville de Montréal en cours des travaux;
- Découvertes de conditions imprévues sur le site;
- Demande diverses pour des conditions non prévues au contrat;

Selon les clauses contractuelles prévues au contrat initial entre le MTQ et l'entrepreneur, celui-ci était autorisé à débuter les travaux le 5 juillet 2010 pour les terminer le 27 décembre 2010. Compte tenu des problématiques du maintien de la circulation, les travaux furent prolongés au-delà de la date initialement prévue. À cet effet, l'entrepreneur a présenté une demande de prolongation de délai contractuel qui lui fut accordée. Cette suspension avait nécessité la réouverture provisoire des ponts pendant cette période entraînant des coûts supplémentaires ayant fait l'objet d'un avenant. Les travaux furent donc suspendus le 21 décembre 2010 pour ensuite être repris le 14 avril 2011, pour finalement s'achever le 15 juin 2011.

JUSTIFICATION

Le contrat fut octroyé aux Entreprises Pera par le MTQ à la somme de 7 250 929,83 \$ (incluant les taxes et contingences). Selon l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le MTQ, la quote-part de la ville de Montréal s'élevait à 2 920 269,72 \$ (incluant les taxes et contingences), ce qui représente 40% du coût total. Le coût final des travaux s'est élevé à 9 409 536,00 \$ (taxes incluses) dont la quote-part de la Ville de Montréal est de 3 466 261,28 \$ (taxes incluses), ce qui représente en moyenne 37% du coût total des travaux. L'augmentation du coût des travaux est donc de 545 991,56 \$ (taxes incluses). Ce montant est composé d'avenants au montant de 245 537,70 \$ (taxes incluses)(voir tableau de la répartition détaillée des avenants - annexe C) et des ajustements de quantités au bordereau de soumission réalisés par le MTQ et imputable à la Ville de Montréal selon la répartition des coûts incluse dans l'entente, pour un montant de 300 453,86 \$ (taxes incluses).

Pour les honoraires professionnels, le MTQ avait signé des lettres d'ententes avec ses professionnels pour un montant de 1 701 026,25 \$ (incluant les taxes et contingences), dont la quote-part de la Ville était de 702 696,43 \$ (incluant les taxes et contingences). Le montant final des honoraires négocié par le MTQ s'élève à 1 981 281,07 \$ (taxes incluses) et la portion attribuée à la ville de Montréal est chiffrée à 781 286,90 \$ (taxes incluses), ce qui représente une augmentation des honoraires professionnels de 78 590,47 \$ (taxes incluses).

Le montant final imputable à la ville de Montréal, incluant les travaux et les honoraires professionnels s'élève donc à 4 247 548,18 \$ (taxes incluses), ce qui représente une moyenne de 37% du coût total.

En ce qui concerne les dépenses incidentes, la somme prévue initialement était de 60 000,00 \$ (taxes incluses). Les dépenses réelles se sont chiffrées à seulement 7 711,81 \$

(taxes incluses), ce qui représente une économie de 52 288,20 \$ (taxes incluses). La somme globale des dépenses incluant, travaux, honoraires professionnels et dépenses incidentes de 4 255 259,99 \$ (taxes incluses).

Le montant de l'entente initiale de 3 622 966,15 \$ (excluant les incidences) doit être majoré à 4 247 548,18 \$ (excluant les incidences), soit une différence de 624 582,03 \$ (taxes incluses), ce qui représente une augmentation de 17% du budget initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant additionnel de 624 582,03 \$ (taxes incluses) sera comblé avec un virement de crédits d'un montant de 49 073,07 \$ (taxes incluses) provenant de l'enveloppe des incidences non utilisées au dossier # 1100541006 (sous-projet 0836401200) vers le présent dossier et d'un montant additionnel de 575 508,96 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre. Le montant additionnel demandé représente 15,5 % du budget initial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la dépense ne serait pas autorisée par le conseil municipal, la Ville pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires.
Advenant le cas où cette autorisation de dépenses et de transfert budgétaire est reportée à une date ultérieure, la Ville serait sujette à des paiements de frais d'intérêts sur les sommes dues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense: Septembre 2013
Paiement final du projet: Septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'entente (100891) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, résolution CM10 0786 du 26 octobre 2010, relative aux travaux de réparation des ponts du passage supérieur Querbes/CP/Parc au dessus de l'autoroute 40.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc HÉBERT
Chef de groupe

Tél : 872-5776
Télécop.: 872-1873

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514-872-7816
Télécop. : 872-1873
Date d'endos. : 2013-07-19

Dossier # :1133697002

**Dossier # : 1123455002**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'approuver une entente entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques;
2. D'approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec ;
3. D'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer au nom de la Ville les ententes prévues aux points 1 et 2 ;
4. D'approuver les emplacements proposés par les arrondissements et Espace pour la vie;
5. D'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses, conditionnellement à la signature de l'entente entre la ministre des Ressources naturelles et la Ville et à la signature de l'entente avec Hydro-Québec;
6. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION **Dossier # :1123455002**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal s'intéresse à l'électrification des transports depuis de nombreuses années comme en témoigne sa participation au début des années 2000 à un projet de démonstration de véhicules électriques. Elle a également collaboré à l'élaboration du Plan d'action du gouvernement du Québec sur les véhicules électriques. En 2010, elle a joué un rôle de premier plan au sein d'un groupe de travail sur la mobilité électrique mis sur pied par Hydro-Québec. La Ville et Hydro-Québec ont ainsi pu mettre en commun leurs connaissances en ce qui a trait à la planification du déploiement de l'infrastructure de recharge. Afin de confirmer son leadership en matière d'électrification des transports, Montréal souhaite se joindre au Circuit électrique d'Hydro-Québec et se doter d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette initiative est conforme à l'esprit du *Plan de transport* adopté en 2008 et du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*.

Le Circuit électrique d'Hydro-Québec

Le Circuit électrique est une initiative majeure dans le déploiement de l'infrastructure de recharge nécessaire pour soutenir l'arrivée des véhicules électriques au Québec. Il compte plus de 200 bornes de recharge à 240 volts en service, notamment dans les stationnements de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), chez les partenaires fondateurs (quincailliers RONA, épiceries Metro et pâtisseries St-Hubert) et chez 37 autres partenaires, dont les villes de : Boucherville, Drummondville, Gatineau, Joliette, Longueuil, Mont-Tremblant, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rivière-Rouge, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Sophie, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Pistoles.

Fourniture de bornes de recharge

AddÉnergie Technologies Inc. a remporté le second appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour la fourniture de bornes de recharge dans le cadre du Circuit électrique. AddÉnergie est le seul fabricant-exploitant de bornes de recharge pour véhicules électriques du Canada. Les bornes sont entièrement conçues, développées et fabriquées au Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2089 - Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000\$ en provenance des projets 75005 - Réalisation du train de l'est (500 000\$), 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000\$), 58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000\$) vers les projets 75100 - Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000\$), 55841 - Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000\$) et 54100 - Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000\$).

DESCRIPTION

Ententes avec Hydro-Québec et avec la ministre des Ressources naturelles pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Pour faire partie du Circuit électrique, Montréal doit signer avec Hydro-Québec l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques que l'on retrouve en pièce attachée. Cette entente respecte l'esprit du décret du Gouvernement du Québec numéro 839 - 2013 adopté le 23 juillet 2013 concernant la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

Sur la base du décret gouvernemental, l'entente entre la Ville et Hydro-Québec doit être accompagnée d'une entente entre la ministre des Ressources naturelles et la Ville. Cette entente est jointe à l'intervention du service des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'Add Énergie Technologies Inc.

L'adhésion au Circuit électrique implique l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques à 240 volts. Ces bornes doivent être achetées auprès du seul fournisseur accrédité par Hydro-Québec suite à un appel d'offres public. Montréal souhaite acquérir 80 bornes de recharge pour un montant de 497 151,90 \$, taxes comprises. Les coûts d'installation seront à la charge des arrondissements participant au projet et d'Espace pour la vie, de même que les frais d'entretien. Le prix unitaire d'une borne couvre pour une période de trois ans les frais de réseau cellulaire (requis pour la transmission de données), le logiciel de gestion, la mise en service et la garantie prolongée (36 mois). Le prix unitaire est de 5 260 \$ plus taxes pour une borne couplée et 5 460 \$ plus taxes pour une borne simple.

Emplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques

La Direction des transports a contacté par écrit tous les arrondissements afin de s'enquérir de leur intérêt à faire partie du Circuit électrique. Le taux de réponse a été excellent puisque 18 des 19 arrondissements ont répondu positivement. La carte des emplacements ci-annexée a été soumise aux arrondissements pour approbation. Des ajustements mineurs ont été apportés à la satisfaction des arrondissements concernés.

Quatre bornes étaient proposées aux arrondissements afin de respecter le budget de 500 000 \$ conformément à la résolution CE12 2089. La Ville et Hydro-Québec ont convenu que

quatre bornes sur rue seraient installées dans le cadre d'un projet-pilote dans l'arrondissement Ville-Marie. Par ailleurs, la répartition géographique des bornes tient compte des bornes déjà installées par les partenaires du projet.

Les bornes seront installées majoritairement hors rue dans des terrains appartenant à la Ville, à l'exception du projet-pilote mentionné dans l'arrondissement Ville-Marie. Dans ce cas, une modification réglementaire sera requise éventuellement afin de combiner la tarification du stationnement et de la recharge. L'arrondissement Ville-Marie sera responsable de cette modification réglementaire mais la direction des transports sera consultée. Une signalisation appropriée sera également installée.

Une carte et un tableau en pièce attachée illustrent les emplacements proposés par les arrondissements. On y retrouve également trois emplacements proposés dans le secteur *Espace pour la vie*.

Neuf bornes supplémentaires seront achetées pour constituer une réserve afin d'ajuster l'offre en fonction de la demande et ainsi répondre aux besoins futurs des utilisateurs.

JUSTIFICATION

Deux documents officiels produits par la Ville traitent de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il s'agit du *Plan de transport* et du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*.

Le *Plan de transport* prévoit notamment que des bornes de recharge pour véhicules électriques seront graduellement implantées à des endroits stratégiques, dès que le marché offrira des véhicules électriques homologués par Transports Canada et autorisés à circuler sur la voie publique afin d'encourager les Montréalais à opter pour l'achat de véhicules écoénergétiques. De tels véhicules font de plus en plus partie du paysage québécois.

Par ailleurs, le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* prévoit que la Ville installera des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voie publique.

Des sondages réalisés par Hydro-Québec ont démontré qu'une grande partie des besoins de recharge des propriétaires de véhicules électriques est comblée à la maison ou au travail. L'infrastructure publique de recharge permettra aux automobilistes de rouler l'esprit tranquille en leur offrant la possibilité de recharger leur véhicule en chemin lorsque nécessaire. Les utilisateurs du Circuit électrique bénéficient d'un service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 exploitée et gérée par CAA-Québec ainsi que d'un service de repérage de bornes. Le site Web du Circuit électrique, www.lecircuitelectrique.com, est mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles bornes sont mises en service.

En adhérant au Circuit électrique, Montréal confirmera son rôle de leader dans le domaine de l'électrification des transports au Canada.

L'acquisition de bornes de recharge et leur implantation au sein des arrondissements inciteront les Montréalais à considérer le choix de ce type de véhicules au moment du remplacement de leur véhicule actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer Add Énergie Technologies Inc. est de 497 151,90 \$ (taxes incluses).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est prévue dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Le Plan prévoit en effet que des bornes de recharge seront installées dans les stationnements publics ou sur la voie publique.

Ce projet contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de façon à favoriser l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air de façon à atteindre éventuellement le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec l'acquisition de 12 véhicules électriques en 2012 et le déploiement de véhicules électriques en libre-service en juin 2013 par Communauto, Montréal est déjà reconnu comme une ville à l'avant-garde au niveau de la mobilité électrique. L'adhésion au Circuit électrique et l'installation de plusieurs bornes de recharge qui s'ajouteront aux bornes déjà installées feront en sorte que Montréal se positionnera comme un véritable leader international dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une conférence de presse conjointe avec Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles est envisagée le 12 septembre. Par ailleurs, ce projet ferait partie de la présentation de la Ville en octobre 2013 dans le cadre du congrès international sur les véhicules électriques qui se tiendra à Gatineau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente entre la ministre des Ressources naturelles et la Ville.
Signature de l'entente entre Hydro-Québec et la Ville.

Acquisition des bornes de recharge.

Modification réglementaire au sein des arrondissements au sein desquels existe une tarification du stationnement hors-rue. Modification tarifaire afin d'établir une tarification combinée, le cas échéant, et modification à la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au processus d'approbation des ententes de partenariat et d'imputation budgétaire tel que validé par la Direction des affaires civiles et le Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Émilie CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller en aménagement et
Jean Bertrand, chef de division, 872-3130

Tél : 872-7360

Télécop.: 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Tél : 514 872-3130

Télécop. : 514 872-4494

Date d'endos. : 2013-08-07

Dossier # :1123455002

CE : 20.021
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1134306003**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1456-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connu et désigné comme étant les lots 1 487 577 et 1 999 283 cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.
2. d'autoriser une dépense de 782 748 \$, taxes incluses, pour les frais d'entretien, en attente de la déconstruction de l'immeuble.
3. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-09-04 16:20

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134306003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1456-01

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») qui a été mandatée conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* par l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, a obtenu la signature d'une promesse d'achat, annexée en pièce jointe. Ainsi, la Ville s'engage à acquérir de la compagnie Édifice 9500 (2001) inc., un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, connu et désigné comme étant les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec. Cette promesse d'achat a été entérinée par la résolution CM 12 1108 du 17 décembre 2012, annexée en pièce jointe.

Les conditions prévues dans cette promesse d'achat étant réalisées par les parties, un acte de vente rédigé par le notaire de la Ville et entériné par les autorités municipales devra concrétiser la transaction. Une fois acquis, l'immeuble sera destiné principalement à l'implantation de la nouvelle cour de service de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville ainsi qu'à plusieurs installations municipales après la déconstruction du bâtiment existant.

Un nouveau règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274-33) visant la création d'une nouvelle zone de catégorie d'usage E.6(1) (services municipaux et gouvernementaux) et E.7 (1) (équipement de transport et de communication et infrastructure) a été adopté le 13 mai 2013. Suite à sa « Promulgation » annexée en pièce jointe, le nouveau règlement 01-274-33 est entré en vigueur à partir du 11 juin 2013. Ce nouveau règlement assure la conformité à la réglementation, pour les nouvelles constructions que la Ville souhaite mettre en place, notamment la cour de services ainsi que plusieurs installations municipales.

Les plans A, B et C annexés en pièces jointes, illustrent par un trait liséré continu, l'emplacement et les dimensions de l'immeuble à acquérir, suite au projet d'acte approuvé. Le plan P représente une vue aérienne du même immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 090135 - 6 juin 2011 - Mandater, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation et de regroupement sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, des fonctions de cour de services municipaux à une même adresse; mandater la Direction pour imposer une réserve sur la propriété qui a été identifiée; mandater la DSTI pour procéder à la fermeture des trois cours actuelles, une fois les services déménagés, et procéder à la disposition des immeubles excédentaires.

CM11 0509 - 21 juin 2011 - Accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la gestion globale de relocalisation de la cour de services; décréter l'imposition d'une réserve à des fins de cour de services municipaux, sur les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, tels qu'identifiés à la description technique et au plan E-38 Bordeaux, préparés par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, et datés du 11 mai 2011; mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin; mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières afin de négocier l'acquisition, aux meilleurs coûts possibles, des sites retenus.

CE12 2069 - 12 décembre 2012 - Prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Sain-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de service ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

CM12 1108 - 17 décembre 2012 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats, approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Édifice 9500 (2001) inc., un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

CA13 090132 - 13 mai 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création d'une nouvelle zone de catégorie d'usage E.6(1) et E.7(1) et l'assujettissement de cette nouvelle zone à l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec- Zone 0383.

DESCRIPTION

L'immeuble à acquérir par la Ville, suite à l'acceptation du projet d'achat, est constitué d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m² (646 860 pi²) et d'un bâtiment industriel et commercial, construit en 1946, ayant une superficie approximative de 36 763 m², lequel est

divisé en plusieurs locaux inoccupés depuis la fin du mois d'avril 2013. Le plus grand local, rénové en 2005, a été occupé par la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » qui a cessé ses activités à la fin du mois de février 2013.

Le projet d'acte donne suite aux obligations et responsabilités réalisées, tel qu'établi dans la promesse d'achat signée et approuvée par les parties. Le prix d'acquisition est de 13,1 M\$, assorti d'une date de signature prévue au plus tard le 31 décembre 2013. Le propriétaire vendeur a libéré l'immeuble, lequel est exempt de toutes activités industrielles depuis le 28 février 2013 et exempt de toutes autres activités et totalement vacant depuis le 30 avril 2013. Conséquemment, la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée. », locataire principal, a arrêté sa production polluante depuis la date ci-haut mentionnée.

De plus, le vendeur a donné suite à ses obligations légales concernant la qualité de l'environnement. Ainsi, le vendeur a réalisé à ses entiers frais, la réhabilitation des sols contaminés de l'immeuble afin de les rendre conformes aux exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les usages existants. Le tout a été validé et commenté par la Ville de Montréal dans une « Note » datée du 26 juin 2013, annexée dans les pièces jointes.

Dans le cadre de ses vérifications diligentes, la Ville a mandaté la compagnie « Solmatech inc. » pour réaliser une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir des matières réglementées dans le bâtiment qui sera déconstruit. L'étude a été validée et commentée la Ville de Montréal dans la même « Note » mentionnée précédemment.

Les coûts d'entretien du bâtiment existant, pour le sécurisé en attente d'être déconstruit, sont estimés à 782 748 \$, pour la période de septembre 2013 à décembre 2014. Des sommes très élevées représentent les dépenses en énergie puisque le bâtiment à chauffer a une grande superficie de plus de 30 000 m². Les parties les plus anciens ont été construites dans les années 1943 en bois et acier, puis des murs périphériques en maçonnerie (briques et blocs de béton) et simple vitrage. L'isolation au niveau des murs extérieurs et de la toiture est presque inexistante et complètement inadéquate favorisant la perte de chaleur. Il faut mentionner que le bâtiment existant est en grand partie vétuste, suite à son âge ainsi qu'à un manque d'entretien à travers le temps.

Pour la déconstruction, dès que la Ville deviendra propriétaire, la DSTI devra embaucher des professionnels afin de réaliser un devis de déconstruction sélective. Un appel d'offres devra ensuite avoir lieu afin de sélectionner un entrepreneur qui réalisera les travaux. Les travaux ne doivent pas être réalisés en hiver afin de ne pas générer de surcoûts. La DSTI estime que pour les travaux de déconstruction de ce site, d'une superficie de 60 095,3 m², une durée de 150 jours ouvrables est à prévoir. La déconstruction sélective comprend entre autres : la décontamination du bâtiment (si besoin), la mise en place de mesures de contrôle des polluants, la déconstruction, le tri des matières, la revente des matériaux auprès de recycleurs/récupérateurs et la gestion de la documentation s'y rapportant.

Tel que prévu dans la promesse d'achat, le vendeur a confirmé que son locataire a rempli les conditions requises pour l'arrêt définitif de toute procédure de poursuite par la Ville contre la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée ». Son ancien locataire principal, fabricant de pellicules de plastique imprimées, a été poursuivi par la Ville dans le dossier numéro C.M.M. 310-257-780 pour non-respect du règlement 90, concernant la pollution atmosphérique, due au processus technologique qu'elle utilise (flexographie). Une copie de l'arrêt des procédures par la Ville est annexée dans les pièces jointes.

La promesse d'achat avait reçu l'approbation du conseil municipal par la résolution CM12 1108, annexée en pièce jointe. Toutes les conditions prévues dans cette promesse ont été réalisées par les parties. Le projet d'acte de vente est conforme à la promesse approuvée

par le conseil municipal et, pour conclure la transaction, il doit être entériné par les autorités municipales.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier d'approbation de la promesse d'achat a été soumis pour étude, à ladite commission puisque l'acquisition engageait la responsabilité de la Ville dans une transaction immobilière de plus de 2 M\$, conclue de gré à gré, à un montant plus élevé que la valeur marchande de l'immeuble. Après analyse, la promesse d'achat a été approuvée et adoptée à l'unanimité, par la résolution CE12 2069, annexée en pièce jointe, suite au « Rapport d'examen de la conformité du processus » annexé en pièce jointe, par lequel ladite commission concluait à l'unanimité à la conformité du processus. Conséquemment, le présent dossier d'approbation du projet d'acte, qui donne suite à la promesse entérinée, ne sera pas soumis de nouveau à la commission ci-haut mentionnée.

Il est justifié d'approuver le présent projet d'achat qui concrétise la promesse d'achat approuvée antérieurement, considérant les points suivants :

- L'acquisition de l'immeuble est conforme au mandat, afin de permettre la gestion globale et la relocalisation de la cour de services et de plusieurs installations municipales (la direction de l'approvisionnement, le magasin municipal, etc.).
- L'acquisition relève d'une demande de l'arrondissement à l'effet de la nécessité d'acquérir ce site, principalement pour l'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales.
- L'acquisition de cet immeuble représente l'option la moins coûteuse et la plus viable. Plusieurs immeubles, visés par la Ville, ont été vendus sur le marché libre à de forts prix, assortis souvent de conditions inacceptables. Le bon emplacement et la rareté des sites potentiels orientent de façon non équivoque le choix de l'immeuble à acquérir.
- La Ville a l'opportunité d'acquérir cet immeuble, dans le cadre d'une entente de gré à gré, étant donné que le propriétaire, la compagnie « 9500 Building (2001) inc. » a décidé de vendre son immeuble, évitant ainsi des procédures d'expropriation pouvant augmenter sensiblement les coûts de cette acquisition.
- Le prix d'acquisition de l'immeuble a été négocié et établi à un montant de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables, ce qui représente un taux unitaire de 218 \$/m² (20,25 \$/pi²) pour terrain et bâtiment.
- La valeur marchande de l'immeuble à acquérir a été estimée à 9 200 000 \$ au moment de la négociation.
- La valeur au propriétaire de l'immeuble à acquérir a été estimée à 13 100 000 \$ au moment de la négociation.
- La valeur marchande ainsi que la valeur au propriétaire, ci-haut mentionnées, ont été estimées par la « Section évaluations immobilières » de la Ville au mois d'octobre 2011. Ces valeurs estimées considèrent que les titres sont clairs, bons et valides, elles correspondent à la valeur d'un terrain dont les caractéristiques géotechniques et environnementales permettent son développement à des fins industrielles et correspondent à la valeur d'un bâtiment exempt de matières contaminées. De plus, les valeurs estimées ne considèrent pas les baux en vigueur (il n'a pas été possible

d'obtenir une copie des baux non publiés) et excluent les équipements spéciaux, tel que les silos, qui existaient sur le site au moment des évaluations, qui ont été déménagés depuis et qui ont appartenu au locataire principal, « Les Industries de Plastique Transco Ltée », qui a cessé ses activités.

· L'opinion du coût potentiel d'expropriation estimé est de l'ordre de 23 600 000 \$, soit un taux unitaire d'environ 393 \$/m² (36,48 \$/pi²) pour terrain et bâtiment. Cette transaction reflète la valeur au propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiment) établie à un montant de 13 100 000 \$ au moment de la négociation. Les valeurs estimées ne considèrent pas les baux qui était en vigueur au moment des négociations et excluent les équipements spéciaux tel que les silos, qui existait sur le site au moment des évaluations mais qui ont appartenant au locataire principal, la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » qui n'occupe plus les lieux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de 13 100 000 \$ reflète la valeur au propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiment) estimée au même montant de 13 100 000 \$ au moment de la négociation. Cette valeur estimée ne considère pas les équipements spéciaux, tels que les silos, qui appartenaient au locataire principal, la compagnie « Les industries de plastique Transco Ltée ».

Les coûts d'entretien du bâtiment existant, en attente d'être déconstruit, sont estimés en 2013 comme suit (avant taxes) :

- 173 250 \$ pour l'énergie (bâtiment vétuste de 30 000 m², des années 1943, sans isolation)
 - 10 600 \$ autres coûts (entretien gicleurs, système d'alarme, déneigement, etc.)
 - 27 578 \$ les imprévus
- 213 428 \$

Pour 2014, les coûts sont estimés comme suit (avant taxes) :

- 450 000 \$ pour l'énergie (bâtiment vétuste de 30 000 m², des années 1943, sans isolation)
 - 46 800 \$ autres coûts (entretien gicleurs, système d'alarme, déneigement, etc.)
 - 74 520 \$ les imprévus
- 571 320 \$

Conséquemment, la dépense totale sera de 782 748 \$ taxes incluses. Cette dépense est considérée comme dépense incidente au projet d'investissement puisque l'acquisition est faite à des fins municipales.

L'acquisition et l'entretien sont des dépenses d'investissement prévues au PTI 2013-2015 de la DSTI du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, projet 66195, Implantation des cours de services, sous-projet 1166190-007, intitulé: « Nouvelle cour de service Ahuntsic-Cartierville »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, l'aménagement de plusieurs installations municipales ainsi que la déconstruction du bâtiment existant, seront réalisés en conformité avec la *Politique de développement durable* pour les projets immobiliers qui sont réalisés par la Ville pour son propre parc immobilier. Conséquemment, tout bâtiment neuf de plus de 500 m² à construire devra obtenir la certification LEED-OR.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'avis de réserve enregistré sur cet immeuble ne soit pas suivi de l'acquisition, suite à un désistement ou un abandon de la réserve, cela pourrait avoir comme conséquence que la Ville fasse l'objet d'un recours en dommages, surtout que le propriétaire vendeur a donné suite à ses obligations prévues dans la promesse signée par les deux parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise à ce stade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Déconstruction et décontamination du bâtiment, printemps 2014 à automne 2015
 - Projet de la nouvelle cour de services Ahuntsic-Cartierville:
 - services professionnels et plans et devis à partir du printemps 2013
 - travaux à partir d'automne 2015
 - fin des travaux printemps 2017
 - Projet de relocalisation des magasins Louvain et laboratoires:
 - services professionnels et plans et devis à partir d'automne 2013 à automne 2015
 - travaux à partir de 2016
 - fin des travaux 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la *Politique de gestion contractuelle*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriela BEREZEANU
Conseillère en immobiliers

Tél : 514 872-8816
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-07-12

Dossier # :1134306003

CE : 20.023
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134565007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 16 mois, soit du 1er février 2014 au 31 mai 2015. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 290 383,74 \$. Bâtiment 3250

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 16 mois, à compter du 1er février 2014, un espace d'une superficie de 418,06 m² situé au 5995, boulevard Décarie et utilisé pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 290 383,74 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-20 13:02

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134565007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 16 mois, soit du 1er février 2014 au 31 mai 2015. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 290 383,74 \$. Bâtiment 3250

CONTENU

CONTEXTE

L'ancien poste de quartier 25 (maintenant nommé le PDQ 26) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er mai 1998, un local d'une superficie de 418,06 m² (4 500 pi²) situé au 5995, boulevard Décarie, Montréal, dont le deuxième renouvellement du bail vient à échéance le 31 janvier 2014.

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, ce présent site a été fusionné avec l'ancien PDQ 26 qui était situé sur la rue Queen-Mary. Pour répondre aux nouveaux besoins du PDQ 26 fusionné, la DSTI a conclu une transaction pour le nouveau site qui sera situé sur la rue Jean-Talon Ouest. La nouvelle date de livraison pour le nouveau PDQ 26 est prévue pour le mois de mai 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG13 0227- 20 juin 2013 - 5075, Jean-Talon Ouest - Approbation du bail de 10 ans - à compter du 1er sept 2014 - avec le locateur Gestion immobilière Place Dorée inc. pour le nouveau site du PDQ 26 pour une dépense totale de 1 150 653,70 \$.

Résolution CG13 0042 - 28 février 2013 - 5995, Décarie - PDQ 25 - Approbation de la 2e convention de modification de bail pour 9 mois – 1^{er} mai 2013 au 31 janvier 2014 au locateur 7218397 Canada inc. pour une dépense totale de 107 681,27 \$.

Résolution CG08 0106 - 3 avril 2008 - 5995, Décarie - PDQ 25 - Approbation du renouvellement de bail pour 5 ans – 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013 aux locateurs Raymond Deschamps et Pierre Desjardins pour une dépense totale de 763 658,73 \$.

Décision 5414 - 15 octobre 1997 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande le renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, d'une superficie de 418,06 m² (4 500 pi²), pour le poste de quartier 26 incluant 14 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement est de seize mois, soit du 1^{er} février 2014 au 31 mai 2015.

JUSTIFICATION

Le bail actuel vient à échéance le 31 janvier 2014 et il est nécessaire de le renouveler jusqu'au 31 mai 2015, date à laquelle le nouveau site en location sera livré. Le loyer de base proposé reste le même pour les premiers onze mois du renouvellement, puis il augmente de trente cents le pied carré pour les cinq derniers mois, ce qui correspond à une augmentation de 2 %. Il s'agit d'un loyer de base comparable au marché, compte tenu que le local occupé est de type commercial et qu'il y a rareté de bureaux avec stationnements dans ce secteur.

Cependant, lorsque nous ajoutons tous les autres frais (frais d'exploitation, taxes foncières, entretien et réparation, énergie, entretien ménager) nous atteignons un loyer brut de 42,30 \$/pi² (28,30 \$/pi² + 14 \$/pi²). Les coûts pour les frais d'exploitation, l'énergie et les taxes foncières étant particulièrement élevés, cela explique pourquoi le loyer brut de cet immeuble est supérieur à ce qui est observé dans le secteur, d'où l'écart de loyer important. Il nous a été impossible d'obtenir des précisions sur les raisons qui justifient que ces frais soient plus élevés. Notre recherche de sites (offrant du stationnement) dans le secteur pour relocaliser un PDQ nous a permis de conclure à un loyer brut moyen de +/- 30 \$/pi² sur le marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 418,06 m ² (4 500 pi ²)	Loyer annuel actuel	Loyer annuel 2014 (11 mois)	Loyer annuel 2015 (5 mois)	Coût total du loyer pour 16 mois	Coûts payables aux fournisseurs (16 mois)
Loyer de base	16,00 \$/pi ²	16,00 \$/pi ²	16,30 \$/pi ²		
Frais d'exploitation payé au locateur	1,00 \$/pi ²	1,00 \$/pi ²	1,00 \$/pi ²		
Taxes foncières	10,75 \$/pi ²	11,00 \$/pi ²	11,00 \$/pi ²		
Entretien et réparation					4,00 \$/pi ²
Hydro-Québec					6,00 \$/pi ²
Entretien ménager					4,00 \$/pi ²
Loyer unitaire brut	27,75 \$/pi²	28,00 \$/pi²	28,30 \$/pi²		14,00 \$/pi ²
Loyer brut	124 875,00 \$	115 500,00 \$	53 062,50 \$		84 000,00 \$
TPS - 5 %	6 243,75 \$	5 775,00 \$	2 653,13 \$		4 200,00 \$
TVQ - 9,975 %	12 456,28 \$	11 521,13 \$	5 292,98 \$		8 379,00 \$
Loyer total	143 575,03 \$	132 796,13 \$	61 008,61 \$	193 804,74 \$	96 579,00 \$
Ristourne de TPS		5 775,00 \$	2 653,13 \$		4 200,00 \$

Loyer net annuel		127 021,13 \$	58 355,48 \$		92 379,00 \$
------------------	--	---------------	--------------	--	--------------

L'augmentation du loyer de base en cours de bail représente une augmentation de 2 %.

Le locateur assume une faible portion des frais d'exploitation alors que la Ville assume l'ensemble de l'entretien et des réparations du local, d'où la dépense d'entretien et réparation payable directement aux fournisseurs.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 193 804,74 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que le renouvellement soit refusé, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement le PDQ 26 jusqu'en mai 2015 et investir des sommes importantes pour des travaux d'aménagement. Une relocalisation d'un PDQ prend plusieurs mois de préparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 26 septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La troisième convention de modification de bail a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la convention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Octavian Stefan ARDELEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop.: 514 280-3597

Nicole Rodier, chef de section
Section Locations
Tél.: 514 872-8726

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2013-07-29

Dossier # :1134565007



Dossier # : 1134565008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016. Le loyer total est de 378 268 \$, incluant les taxes. Bâtiments 8202 et 8203.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1er avril 2013, des espaces d'une superficie totale de 1 965 m² situés au 10 950, boulevard Perras et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total est de 378 268 \$, incluant les taxes, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de sous-bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-09-05 14:08

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134565008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016. Le loyer total est de 378 268 \$, incluant les taxes. Bâtiments 8202 et 8203.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la formation continue, le SPVM requiert les besoins d'un centre de formation pour le maintien des compétences de ses policiers. Trois volets de formation sont requis dans des espaces locatifs offrant les infrastructures immobilières adaptées: il s'agit du volet tactique, volet emploi de la force et volet enquête.

1. Le volet tactique est requis pour les policiers représentant les groupes d'intervention. Ce groupe de policiers est spécialisé dans le maintien de l'ordre (notamment lors des manifestations) ainsi que pour intervenir auprès des personnes armées. Leur formation se fait à l'intérieur et à l'extérieur des locaux du Campus Boscoville 2000, et ce, depuis quelques années déjà.

2. Le volet emploi de la force est utilisé pour former et requalifier tous les policiers opérationnels, cela représente plus de 3300 policiers. Auparavant, cette formation se donnait au 11 171 Métropolitain, mais ces locaux sont vétustes et le SPVM a dû cesser de recourir à cet emplacement en septembre 2012. Ces policiers ont des formations de maintien des compétences, de mise à niveau et des formations sur les nouvelles techniques. Chacune de ces formations a un volet théorique, un volet pratique et, pour la plupart, un volet extérieur.

3. Le volet enquête sera un programme de perfectionnement où s'effectuera le transfert de connaissances des experts. L'objectif est de former les enquêteurs du SPVM de façon optimale et de préparer la relève pour ainsi mettre un terme à la fuite de l'expertise interne. Ce programme de formation de base et de perfectionnement en enquête touchera au moins 770 employés du SPVM.

En conséquence, le SPVM a besoin de locaux intérieurs adaptés à leurs besoins et des espaces extérieurs éloignés de tout regard pour assurer le maintien et le développement des compétences du personnel du SPVM.

Le Campus Boscoville 2000 possède déjà les installations intérieures et extérieures adéquates aux besoins du SPVM pour la formation des groupes d'intervention, des policiers et des enquêteurs. Par ailleurs, depuis environ un an, la Sûreté du Québec utilise un autre pavillon du même site pour la formation de leurs policiers.

Boscoville 2000 est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'appuyer le développement et la participation sociale des jeunes de 0 à 30 ans. Le propriétaire de l'immeuble est la Société immobilière du Québec.

Ce dossier n'a pu être présenté avant le 1er avril car quelques informations et documents au dossier étaient manquants pour finaliser la transaction, notamment les plans d'occupation des espaces avec les calculs des superficies locatives et la résolution autorisant le directeur de Boscoville 2000 à signer le sous-bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE12 0005 - 11 janvier 2012 - Accorder un contrat de location à Boscoville 2000 du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour une dépense totale de 34 854,67 \$ et ce, pour des besoins ponctuels de formation.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue, de Boscoville 2000, des espaces intérieurs et extérieurs situés au 10 950 boulevard Perras, incluant 6 espaces de stationnement sans frais pour les véhicules du service, utilisés pour les besoins du centre de formation du SPVM, dont la superficie totale représente un maximum de 1 965 m² (21 151 pi²). Le terme du bail est de 3 ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016. Le sous-bail contient également une option de renouvellement d'un an.

JUSTIFICATION

La formation continue des groupes d'intervention, des policiers et des enquêteurs est essentielle pour assurer le maintien de leurs compétences. Actuellement, il n'existe aucun centre de formation centralisé et aucun immeuble appartenant à la Ville ne peut répondre à ce besoin. La DSTI étudie la possibilité d'implanter un centre de formation centralisé qui offrira la formation académique et pratique aux policiers pour toutes les spécialités nécessaires. L'horizon de réalisation de ce projet est prévu pour 2017. Un site temporaire en attendant la livraison d'un nouveau centre de formation centralisé est donc requis.

Depuis quelques années, le SPVM utilise les installations du Campus Boscoville 2000 pour des formations ponctuelles aux groupes d'intervention. Le SPVM a mandaté la DSTI de louer les installations du Campus Boscoville 2000 afin de poursuivre la formation actuelle et d'élargir les besoins de formation temporaire. Ce site est fonctionnel et répond déjà aux besoins immobiliers du SPVM, donc aucune autre recherche de site en location n'a été faite.

Il n'est pas possible d'établir une comparaison entre le prix payé dans le contrat antérieur et le présent sous-bail. En effet, dans le contrat antérieur, les espaces, surtout extérieurs, étaient utilisés par le SPVM selon des besoins ponctuels alors que les coûts du sous-bail sont basés sur une utilisation annuelle et comporte une plus grande superficie intérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer annuel 2013 (5 mois pavillon 7) (9 mois pavillon 9)	Loyer annuel 2014 (12 mois)	Loyer annuel 2015 (12 mois)	Loyer annuel 2016 (3 mois)	Coût total du loyer brut pour 3 ans
Loyer annuel brut pavillon 7	15 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	9 000 \$	
Loyer annuel brut pavillon 9	42 000 \$	56 000 \$	56 000 \$	14 000 \$	
Entretien ménager*	13 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	6 000 \$	
Loyer brut total	70 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	29 000 \$	
TPS - 5 %	3 500 \$	5 750 \$	5 750 \$	1 450 \$	
TVQ - 9,975 %	6 983 \$	11 471 \$	11 471 \$	2 893 \$	
Loyer total	80 483 \$	132 221 \$	132 221 \$	33 343 \$	378 268 \$
Ristourne de TPS	3 500 \$	5 750 \$	5 750 \$	1 450 \$	
Loyer net annuel	76 983 \$	126 471 \$	126 471 \$	31 893 \$	

*Il s'agit des coûts maximums relatifs à l'entretien ménager payable directement à Boscoville 2000, selon les coûts réels.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 378 268 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une sous-location.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de location obligerait le SPVM à suspendre ses activités de formation et de maintien des compétences pour le personnel des groupes d'intervention et des policiers, ce qui viendrait compromettre leur capacité à bien intervenir lors d'événements à risque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 26 septembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le bail provient de la banque juridique et a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Octavian Stefan ARDELEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop.: 514 280-3597

Nicole Rodier, chef de section
Section Locations
514-872-8726

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2013-07-29

Dossier # :1134565008



Dossier # : 1135840001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux d'une superficie de 412,68 mètres carrés situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018. La dépense totale est de 569 203,87 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3261.

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 5 ans, à compter du 1er décembre 2013, un espace d'une superficie de 412,68 m² situé au 209, avenue Laurier Est, pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 569 203,87 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-19 14:22

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135840001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux d'une superficie de 412,68 mètres carrés situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018. La dépense totale est de 569 203,87 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3261.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 37 (PDQ 37) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er décembre 1998, un local d'une superficie de 412,68 mètres carrés (4 442 pieds carrés) situé au 209, avenue Laurier Est. Le bail, qui a été renouvelé en 2008 et qui comporte une deuxième option de renouvellement à un taux préétabli, arrivera à échéance le 30 novembre 2013. Dans le cadre du schéma de couverture de services du SPVM, l'agrandissement de la superficie du PDQ 37 est toujours à l'étude. Il est nécessaire de renouveler le bail jusqu'à l'obtention d'une entente financière entre la Ville et Fonds de placement immobilier Cominar. La durée de ce renouvellement serait de 5 ans mais une option de résiliation pour la période du 1er décembre 2015 au 1er décembre 2016, avec 6 mois de préavis, a été négociée dans le cas où l'agrandissement ne serait pas possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0441 - 24 septembre 2009 - Approbation de la première convention de modification du bail, pour une superficie de 4 442 pi², pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 450 863 \$ incluant les taxes.

DB 030829016 - 30 août 2007 - Approbation du bail pour l'ajout de superficie de 112 pi², pour une durée de 4 ans et 10 mois, pour un montant total de 11 743,75 \$ incluant les taxes.

CG07 0261 - 21 juin 2007 : Approbation du schéma de couverture de services et de la

nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Décision 5494 - 15 avril 1998 - Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du SPVM, pour un terme de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018. Le bail inclut 13 espaces de stationnement réservés, soit 1 espace intérieur sans frais, 4 espaces extérieurs sans frais et 8 espaces extérieurs à 25 \$/mois. En considération de l'exercice de cette deuxième option de renouvellement et si l'option de résiliation n'est pas exercée, le bail prévoit la remise d'une allocation pour travaux de 12 990 \$.

JUSTIFICATION

La localisation actuelle répond aux besoins opérationnels et de sécurité du SPVM. Le renouvellement de l'entente consiste en l'exercice de la deuxième option de renouvellement qui a été prévue, avec durée de 5 ans et loyer préétabli de 13\$ le pied carré, à la signature du bail original de 1998. Le loyer actuellement payé est de 11\$ le pied carré et le loyer projeté est de 13\$ le pied carré, ce qui représente une augmentation de 18%. Cette augmentation est acceptable étant donné que le loyer de 11\$/pi² a été fixe depuis les 5 dernières années et que le loyer projeté de 13\$/pi² sera également fixe pour la durée du terme, soit les 5 prochaines années. Le loyer projeté de 13\$/pi² inclut tous les frais d'exploitation sauf les frais relatifs à l'énergie. Le loyer net marchand, soit excluant les frais d'exploitation, pour un espace à bureau dans ce secteur, oscille entre 11 \$/pi² et 15 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 4 442 pi²	Loyer actuel	Loyer projeté 2013 (1 mois)	Loyer annuel projeté 2014-2017 (4 ans)	Loyer projeté 2018 (11 mois)	Loyer total terme (5 ans)
Loyer incluant frais exploitation (pi ²)	11,00 \$	13,00 \$	13,00 \$	13,00 \$	
Énergie	3,02 \$	3,11 \$	3,11 \$	3,11 \$	
Taxes municipales et scolaires	5,48 \$	5,64 \$	5,64 \$	5,64 \$	
Loyer unitaire brut (pi ²)	19,50 \$	21,75 \$	21,75 \$	21,75 \$	
Loyer annuel	86 619,00 \$	8 051,13 \$	96 613,50 \$	88 562,38 \$	
Loyer annuel stationnement	2 400,00 \$	200, 00\$	2 400,00 \$	2 200,00 \$	
Loyer annuel total	89 019,00 \$	8 251,13 \$	99 013,50 \$	90 762,38 \$	
TPS	4 450,95 \$	412,56 \$	4 950,67 \$	4 538,12 \$	
TVQ	8 879,65 \$	823,05 \$	9 876,60 \$	9 053,55 \$	

Loyer annuel incluant les taxes	102 349,60 \$	9 486,74 \$	113 840,77 \$	104 354,05 \$	569 203,87 \$
Ristourne TPS	4 450,95 \$	412,56 \$	4 950,67 \$	4 538,12 \$	
Loyer net	97 898,65 \$	9 074,18 \$	108 890,10 \$	99 815,93 \$	

Les frais d'énergie et les taxes municipales sont remboursés au locateur, selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme de 5 ans représente un montant de 569 203,87 \$, incluant les taxes.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que la demande d'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location et devra investir pour des travaux d'aménagement. Cette démarche nécessiterait un délai d'environ 18 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 septembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le bail provient de la banque juridique et a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Octavian Stefan ARDELEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop.: 514 280-3597

Nicole Rodier, chef de section
Section locations
Tél.: 514-872-8726

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2013-08-07

Dossier # :1135840001



Dossier # : 1136218014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 \$ annuellement.

Il est recommandé:

- d'approuver le projet de bail, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, à compter de la date de signature du bail, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du «parc-nature des Sources», moyennant un loyer de 1 \$ annuellement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-08-29 15:01

Signataire : Daniel HODDER

 Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
 Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136218014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 \$ annuellement.

CONTENU

CONTEXTE

Une convention datant de décembre 2001 avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relative au bassin versant du ruisseau Bertrand, prévoyait pour la Ville de Montréal (la « Ville ») l'obligation de conserver un lot de 11.6 hectares identifié comme le marais ADM (la « Convention »). Aéroports de Montréal (ADM) est favorable non seulement au respect de ladite Convention, mais celui-ci accepte de louer une partie importante de son terrain, soit environ 265 786,9 mètres carrés, pour que la Ville puisse mettre ce terrain à la disposition du «parc-nature des Sources».

Ce terrain avait déjà été identifié dans la composition du «parc-nature des Sources» dans le règlement adopté par le conseil d'agglomération le 26 janvier 2012 relativement à l'établissement et à la dénomination du parc-nature. Le terrain visé, sous la gestion d'Aéroports de Montréal, est situé immédiatement au nord des pistes de l'aéroport Montréal -Trudeau. L'implantation sur ce terrain d'un radar au service du transport aérien y interdit toute autre construction. On y trouve notamment un important marais bordé de milieux terrestres, dont une forêt mature. La présence de ce milieu humide et des habitats terrestres limitrophes, non développables à des fins industrielles, offrent l'opportunité, en les jumelant avec la zone de conservation de l'Éco-campus Hubert Reeves, de créer un ensemble écologique viable de taille significative. En plus de bénéficier directement à la population montréalaise, ce site d'intérêt écologique apportera également une plus-value considérable à la vocation de l'Éco-campus Hubert Reeves.

En matérialisant le parc-nature, ADM et la Ville souhaitent contribuer à améliorer le bilan environnemental du territoire et la qualité du milieu de vie entourant le Technoparc Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 20010117-44 du Comité exécutif de la Ville de Saint-Laurent, datée du 17 janvier 2001 et adoptée par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent du 13 mars 2001, approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Laurent, le ministre de l'Environnement du Québec, la Communauté urbaine de Montréal et la Cité de Dorval relativement au bassin versant du ruisseau Bertrand
CG 12 0023 - 26 janvier 2012 - Adoption du Règlement RCG 12-004 relatif au parc-nature des Sources

CM 04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une convention de bail de terrain (le « Bail »), avec création d'un droit de superficie, en faveur de la Ville, dont la durée est de 20 ans.

- Le lot désigné est d'une superficie de 265 786,9 m² et est constitué d'une partie du lot 4 714 527 (le « Terrain loué »).

- Les conditions spécifiques et les modalités de cette convention sont prévues dans le document présenté en pièce jointe dont voici les grandes lignes :

- Le bail est d'une durée de 20 ans, au loyer nominal de 1\$ par année.

- La Ville utilisera le terrain uniquement aux fins d'aménagement d'une zone de conservation appelée « parc-nature des Sources ».

- La Ville s'engage à entretenir et maintenir à ses frais tout aménagement sur le Terrain loué.

- La Ville devra également mettre en place le plus tôt possible après la date de début du Bail une clôture sur les limites extérieures du Terrain loué. Un plan final indiquant l'emplacement de la clôture et de toutes autres améliorations devra être soumis à ADM pour approbation avant le début des travaux.

- ADM pourra mettre fin au Bail si le Terrain loué est requis pour ses activités aéroportuaires ou pour des fins industrielles ou commerciales après dix (10 ans) de la date du début du Bail, suivant un avis écrit donnée trois (3) mois avant la résiliation. Si tel est le cas, ADM indemniserà la Ville pour toutes les améliorations effectuées jusqu'à concurrence de la valeur non amortie du coût en capital selon la méthode d'amortissement linéaire au moment de la résiliation du Bail, étant entendu que la période d'amortissement considérée dans le calcul de l'indemnité débute à la date de la signature du Bail et se termine au plus tard le trente (30) juin deux mille trente-trois (2033) et que la valeur maximale des améliorations effectuées et considérées par ADM pour indemnisation sera limitée à 1,5 M \$.

- La Ville s'engage également à respecter les clauses de responsabilité environnementale standard établies par ADM. En résumé, ces clauses prévoient que la Ville assume toute responsabilité relative à la qualité de l'environnement du Terrain loué à moins que la Ville prouve à ADM que la contamination existait à la date du début du bail ou que la contamination provient de terrains adjacents par migration. Lors des négociations, nous avons proposé à ADM que la Ville assume toute responsabilité environnementale mais uniquement si la contamination était causée par l'occupation ou l'utilisation par la Ville du Terrain loué. Par cette proposition, ADM aurait eu le fardeau de prouver notre responsabilité. Malgré plusieurs discussions et négociations avec ADM, ce dernier est

demeuré inflexible sur la rédaction de ces clauses. En conséquence, la Division des grands parcs et du verdissement a décidé d'accepter les clauses standards proposées par ADM tout en adoptant plusieurs mesures afin de minimiser les risques de responsabilité environnementale pour la Ville. Ces mesures ont nécessité la collaboration de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures ainsi que de la Division de la planification et du suivi environnemental de la Direction de l'environnement.

Tout d'abord, notons que pour s'assurer de l'état du Terrain loué, les études de caractérisation environnementale suivantes ont été effectuées :

- 1) Étude de caractérisation Phase I et Phase II, Marais ADM – Ruisseau Bertrand réalisées par SNC-Lavalin Environnement en avril 2005;
- 2) Étude de caractérisation Phase I et Phase II, Marais ADM – Ruisseau Bertrand réalisées par SNC-Lavalin Environnement en juin 2007;
- 3) Étude de caractérisation environnementale- Projet de conservation et d'aménagement secteur du marais ADM - Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand réalisées par Inspec-Sol en décembre 2008; et
- 4) Mise à jour de l'étude de caractérisation environnementale de 2008 réalisée par Inspec-Sol en août 2013.

Copie de ces études et mise à jour sont en pièces jointes au présent sommaire.

De plus, le Terrain loué sera ajouté comme point d'échantillonnage au programme de suivi du réseau aquatique relevant de la division de la planification et du suivi environnemental de la Direction de l'environnement afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux du parc-nature.

Enfin, un plan de gestion écologique sera aussi établi pour le parc-nature.

JUSTIFICATION

Le Terrain loué visé par le Bail présente une diversité d'habitats qui en font un site d'intérêt écologique pour la création d'un parc-nature. Il est caractérisé par la présence d'un important complexe de milieux humides (marais, marécages arbustifs et marécages arborescents) de massifs forestiers et d'une grande zone de friche. Le grand marais, situé au centre du Terrain loué, s'étend sur près de 5 hectares et représente l'attrait principal de ce terrain. Il est utilisé par une colonie de castors qui contrôle sa superficie et les niveaux d'eau. La présence du castor est facilement détectable dans ce milieu ouvert. On peut y apercevoir ses sentiers à travers les peuplements de phragmites menant au grand marais et les aires d'abattages dans les peuplements de saules et les peupleraies en bordure du marais. Le rat musqué fréquente également le marais en raison de la présence de peuplements de quenouilles. Des huttes peuvent être observées à l'automne. Le grand marais constitue un habitat de qualité pour certaines espèces de poissons, dont l'épinoche à cinq épines et l'ombre de vase, et pour la grenouille léopard. Il sert également d'aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine lors des saisons migratoires. Les principales espèces observées sont le canard colvert et le canard noir. La salamandre à points bleus fréquente les abords du marais. Les autres milieux humides se composent de marécages arbustifs dominés par une grande saulaie (2 hectares) située juste à l'est du grand marais et de quelques marécages arborescents qui se caractérisent par des érablières argentées et des frênaies rouges sur dépression. Les bois sont concentrés dans la portion est du site. Une hêtraie mature de 3.7 hectares occupe la majeure partie de cet espace. Cette hêtraie présente les caractéristiques nécessaires pour être désignée *écosystème forestier exceptionnel* (EFE), selon les critères du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Elle abrite deux espèces à statut précaire : le trille blanc et la sanguinaire du

Canada. Les autres peuplements forestiers présents sur le Terrain loué sont jeunes et sont représentés par des peupleraies, des frênaies rouges et une bétulaie grise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Bail est consenti pour une valeur nominale de 1 \$/année pour toute sa durée, soit 20 ans, aux conditions prévues à l'acte.

Cette dépense récurrente est prévue au budget de la Direction des grands parcs et du verdissement et imputée de la façon suivante:

Imputation	2013	2014 à 2032
AF - Général - Agglomération / Budget régulier / Soutien administratif et réglementation / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Location - Immeubles et terrains / Location de terrains	1 \$	1 \$ par année

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le parc -nature des Sources qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La concrétisation du parc-nature des Sources permettra d'ajouter des hectares supplémentaires afin d'atteindre l'objectif de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de protéger de 6 % de milieux terrestres montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce Bail, la réalisation du parc-nature des Sources est menacé puisque le Terrain loué constitue plus de la moitié de la superficie du parc-nature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation ministérielle du ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) préalablement à la signature du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'agglomération exerce sa compétence en matière de parcs régionaux, « appelés parcs-nature » selon les modalités prévues aux articles 112 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47). Ainsi, le conseil d'agglomération peut conclure une entente avec toute personne qui détient un droit de propriété dans le parc afin de lui permettre d'exploiter le parc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Isabelle BASTIEN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Guy
DESCHAMPS)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Éric
CHARTIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-4500
Télécop.: 514 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et
politiques

Tél : 514 872-1712
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-08-22

Dossier # :1136218014



Dossier # : 1133496010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Construction Trilikon Construction inc., d'un emplacement situé du côté est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue René-Descartes dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-4569-07

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et de résolution stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Construction Trilikon Construction inc. le 2 septembre 2010 devant M^e Silvano Gabrielli, notaire, sous le numéro 7 883 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 8 septembre 2010 sous le numéro 17 529 064;
2. d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-26 16:57

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Construction Trilikon Construction inc., d'un emplacement situé du côté est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue René-Descartes dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-4569-07

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes de l'acte de vente par la Ville de Montréal à Construction Trilikon Construction inc. (l' « Acquéreur »), intervenu le 2 septembre 2010, devant M^e Silvano Gabrielli, notaire, sous le numéro 7 883 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 8 septembre 2010 sous le numéro 17 529 064, l'Acquéreur s'est engagé à :

- construire sur l'emplacement vendu, en conformité avec les lois et règlements applicables et les restrictions et conditions obligatoires du « Formulaire de proposition », une bâtisse (ci-après nommée la « Bâtisse ») d'une valeur minimale de TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$) de type résidentiel unifamilial jumelé de deux (2) étages (une unité par lot distinct). La Bâtisse devra, entre autres, comporter un toit à versant et chaque unité devra obligatoirement comprendre un (1) stationnement intérieur;
- terminer les travaux de construction de la Bâtisse dans les vingt-quatre (24) mois de la date du présent acte de vente. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction seront complétés lorsque la Bâtisse sera totalement fermée, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture auront été construits et que les ouvertures et revêtement extérieur auront été entièrement posés.

La clause de mainlevée contenue à l'acte de vente a été rédigée comme suit :

« Le Vendeur accordera mainlevée de son droit de résolution prévu à l'article « droit de résolution » lorsque la fondation et la structure de la Bâtisse auront été coulées ».

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

Le 7 mars 2013, le système de suivi des contrats a informé la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »), que l'Acquéreur allait être en défaut de respecter ses engagements de construire si les travaux de construction ne sont pas complétés au 2 septembre 2013, le tout, reflétant l'information saisie manuellement.

Or, cette même journée, un suivi auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a révélé que deux permis de construction d'un bâtiment jumelé de deux étages ont été émis le 23 mai 2012, sur l'avenue Pierre-Baillargeon :

- l'un pour l'adresse portant le numéro 11891, avenue Pierre-Baillargeon, pour la construction d'un cottage jumelé avec garage dont le coût déclaré au permis est de 207 000 \$ et;
- l'autre pour l'adresse portant le numéro 11899, avenue Pierre-Baillargeon, pour la construction d'un cottage jumelé avec garage dont le coût déclaré au permis est de 207 000 \$.

De plus, cette même Direction a inscrit dans le système suivi des permis que les fondations et la structure de la Bâtisse étaient complétées en date du 28 septembre 2012.

Dès le 8 mars 2013, un représentant de la DSTI a visité les lieux et il fut constaté que la construction de la Bâtisse était terminée (voir les photos en pièces jointes). Il appert qu'une erreur de saisie s'est glissée dans le système de suivi des contrats puisqu'on aurait dû lire **2 septembre 2012** au lieu du **2 septembre 2013** comme date d'échéance. Et c'est pourquoi, malgré le fait que le système de suivi des contrats soit programmé pour aviser la DSTI six mois à l'avance que les échéanciers des engagements contractuels arrivent bientôt, celle-ci en a été informée uniquement le 7 mars 2013.

Or, en tenant compte que l'Acquéreur a dépassé son délai de construction, il y a lieu de présenter ce sommaire aux autorités municipales afin qu'elles accordent une mainlevée de la clause résolutoire.

Conséquemment, un fonctionnaire de niveau A ne peut accorder mainlevée du droit de résolution lorsque la construction s'est faite hors délai. En effet, la condition de terminer les travaux de construction de la Bâtisse dans les deux (2) ans de la signature de l'acte de vente n'a pas été respectée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0475 - 15 juin 2010 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Construction Trilikon Construction inc., aux fins de la construction d'un bâtiment de type résidentiel jumelé, un terrain vacant situé du côté est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue René-Descartes, d'une superficie de 613,1 m², constitué des lots 4 061 877 et 4 061 878 du cadastre de Québec, pour la somme de 121 100 \$, plus les taxes applicables / Approuver la fermeture comme domaine public du terrain vendu.

DESCRIPTION

La vente étant intervenue le 2 septembre 2010, le délai de construction de 24 mois, prévu à l'acte, est arrivé à échéance le 2 septembre 2012, puisque ce délai commence à courir dès la signature de l'acte de vente.

Donc, à défaut de n'avoir pu rencontrer les délais prévus à l'acte de vente, la délégation de pouvoir d'accorder une mainlevée par un fonctionnaire de niveau A ne peut s'appliquer.

Par conséquent, ce sommaire décisionnel est soumis aux autorités compétentes pour approbation.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- que les permis de construction ont été émis pour une valeur de plus de 300 000 \$;
- que les fondations et la structure de la Bâtisse n'étaient pas complétées au 2 septembre 2012;
- qu'il n'y a pas eu de prolongation du délai de construction;
- que la construction de la Bâtisse a été constatée, par la DSTI, lors d'une visite en date du 8 mars 2013;
- que la Bâtisse de type résidentiel unifamilial jumelé de deux étages a été vendue par l'Acquéreur (voir en pièces jointes, l'index des immeubles);
- que ce dossier est à l'étape requise pour obtenir mainlevée.

En conséquence, et en tenant compte du résultat de l'enquête, il y aurait lieu que le conseil accorde mainlevée totale et approuve le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et du droit de résolution stipulés en sa faveur à l'acte de vente mentionné à la rubrique « contexte ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'éviter tout questionnement ultérieur quant aux titres de propriété des nouveaux acquéreurs, il y a lieu que le conseil municipal se prononce sur la présente demande de mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires et de résolution, tels qu'ils sont stipulés au titre « clause résolutoire » de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 8 septembre 2010 sous le numéro 17 529 064.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment, l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-08-01

Dossier # :1133496010



Dossier # : 1133315005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Autoriser un addenda au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et BIBLIOPRESTO.CA pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques PRÉTNUMÉRIQUE.CA, pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser un addenda au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et BIBLIOPRESTO.CA, pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques PRETNUMERIQUE.CA, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-27 21:06

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133315005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Autoriser un addenda au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et BIBLIOPRESTO.CA pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques PRÊTNUMÉRIQUE.CA, pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Avec le virage technologique, après l'apparition des fichiers numériques pour la musique et la production cinématographique, le livre numérique fait son entrée et devient une réalité de plus en plus présente dans la vie quotidienne des citoyens.

Les bibliothèques publiques, dont l'une des missions essentielles est de rendre accessible gratuitement l'information aux citoyens et ce, peu importe les supports utilisés, se sont dotées de moyens pour rendre accessible le livre numérique.

En 2008, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) mettait sur pied un comité composé d'éditeurs motivés à prendre le virage numérique. Des rencontres de ce comité est née l'idée de se doter d'un entrepôt numérique commun. Pour ce faire, l'ANEL s'est associé à De Marque inc., une firme québécoise en développement de technologies de pointe, pour créer en 2009, grâce à des subventions de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), du ministère du Patrimoine canadien et du Fonds du livre du Canada, le premier entrepôt virtuel de livres numériques publiés par les éditeurs du Québec et du Canada français. L'Entrepôt numérique rassemble la plus grande production de livres numériques d'ici, plus de 10 000 fichiers, de plus de cent éditeurs québécois et canadiens-français, et est constitué d'un ensemble de passerelles auxquelles sont reliés les partenaires des éditeurs (libraires, autres revendeurs et bibliothèques). L'ensemble des livres déposés est hébergé au Québec et l'éditeur peut mettre ses livres en format numérique à la disposition de libraires ou d'autres types de revendeurs et de bibliothèques, et ce, tant à des fins de commercialisation qu'à des fins de promotion.

Or, à plusieurs occasions, les bibliothèques et les bibliothécaires du Québec, par le biais de leurs associations respectives, ont exprimé leur volonté enthousiaste de participer à cette plateforme numérique pour le prêt de livres numériques aux usagers des bibliothèques.

Au cours des années 2010 et 2011, grâce à l'aide financière du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), De Marque inc. a commencé à développer une plateforme pour la rendre accessible aux bibliothèques désireuses d'acquérir des livres numériques et de les prêter. De Marque inc. se joint alors au consortium BIBLIOPRESTO.CA composé de l'Association des bibliothèques publiques du Québec, le Réseau BIBLIO du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

BIBLIOPRESTO.CA a pour mission de gérer cette nouvelle plateforme de prêts numériques.

À l'automne 2011 et au cours de l'hiver 2012, un projet-pilote a été mis en place pour expérimenter la nouvelle plateforme développée pour le prêt de livres numériques dans les bibliothèques. Les bibliothèques de Montréal participent à ce projet-pilote. Des lettres d'entente temporaires sont signées entre BIBLIOPRESTO.CA, des éditeurs et des libraires afin de permettre ce projet-pilote.

Ces lettres d'entente sont venues à échéance le 31 décembre 2012. Des rencontres de négociations ont eu lieu tout au cours de l'automne 2012 et de l'hiver 2013 entre les représentants des bibliothèques (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, Réseau Biblio du Québec et BIBLIOPRESTO.CA) et ceux des éditeurs. Dès janvier 2013, les représentants des bibliothèques, des éditeurs, des entrepôts numériques et des libraires conviennent de prolonger, temporairement, la portée des lettres d'entente afin de ne pas interrompre le service, le temps de conclure une nouvelle entente qui réponde aux attentes de tous.

Le 17 juillet 2013, les représentants de la SOGANEL (Société de gestion de l'Association nationale des éditeurs de livres), nouvelle association regroupant les éditeurs membres de l'Association nationale des éditeurs de livres et divers éditeurs indépendants, et de BIBLIOPRESTO.CA signaient une nouvelle entente.

BIBLIOPRESTO.CA demande à ses membres, les bibliothèques publiques du Québec, de ratifier l'entente intervenue avec les éditeurs québécois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM13 0563 - 21 juin 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif BIBLIOPRESTO.CA, pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques PRÊTNUMÉRIQUE.CA, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, pour une somme maximale de 239 785,16 \$, taxes incluses;

DESCRIPTION

La présente entente modifie principalement la licence de prêts. Lors du projet pilote, les bibliothèques avaient obtenu le droit d'effectuer cent (100) prêts numériques consécutifs, à un (1) seul de ses usagers à la fois, du livre numérique. Cette clause est maintenue pour les livres numériques achetés jusqu'au 31 décembre 2012. À partir, du 1^{er} janvier 2013, les bibliothèques obtiennent le droit d'effectuer cinquante-cinq (55) prêts numériques à un seul (1) de ses usagers à la fois, du livre numérique.

JUSTIFICATION

Les lettres d'entente temporaires signées à l'automne 2011 entre BIBLIOPRESTO.CA, des éditeurs et des libraires qui ont permis la mise en place du projet-pilote de prêts de livres numériques sur la plate-forme de prêts de livres numériques, prévoyaient cent (100) prêts

numériques consécutifs, à un (1) seul usager à la fois. Les discussions se sont poursuivies entre BIBLIOPRESTO.CA et les éditeurs afin de trouver une formule pour assurer une continuité et une stabilité au projet. Au même moment, des approches étaient faites auprès des éditeurs non impliqués dans le projet afin qu'ils y participent. Compte-tenu du contexte international et national, où des éditeurs offraient le prêt de livres numériques aux bibliothèques sous la condition de location exclusivement ou de licences de prêts accordant cinquante-cinq 55 prêts numériques et moins aux bibliothèques, à l'hiver 2013, les représentants des bibliothèques (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, Réseau Biblio du Québec et BIBLIOPRESTO.CA) et ceux des éditeurs convenaient de s'entendre sur une nouvelle formule qui prévoyait accorder une licence de cinquante-cinq (55) prêts de livres numériques consécutifs, à un (1) seul usager à la fois. Avec cette nouvelle formule, des éditeurs qui n'avaient pas participé au projet-pilote initial, se sont joints au consortium d'éditeurs sous le nom de la SOGANEL (Société de gestion de l'Association nationale des éditeurs de livres).

Ce nouveau contrat respecte les droits d'auteur tout en permettant l'accessibilité des œuvres aux abonnés des bibliothèques. Il permet également aux abonnés d'emprunter des livres numériques 24 heures sur 24, sept jours par semaine, sans avoir à se déplacer puisque cette technologie est disponible directement par l'ordinateur de la maison ou n'importe où sur la planète, pourvu qu'une connexion web soit disponible et qu'on soit un abonné en règle de la bibliothèque.

Il établit avec les partenaires du milieu du livre la mise en place d'un premier jalon de la bibliothèque numérique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel CLAVEAU
Chef de division des activités regroupées

Tél : 872-6563
Télécop.: 872-4911

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice-associée

Tél : 872-1608
Télécop. : 872-7670
Date d'endos. : 2013-08-05

Dossier # :1133315005



Dossier # : 1131361004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 332 424 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 332 424 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville		
	COMMUNICATION-JEUNESSE	1 540 \$
	BOIS URBAIN - MEUBLES	1 029 \$
	CARTIER EMILIE	4 137 \$
	CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTES IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	951 \$
	LA CLE DES CHAMPS, RESEAU D'ENTRAIDE POUR PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX	1 201 \$
	LES SERVICES D'AIDE REMUE-MENAGE	1 638 \$
	P.R.I.S.E. II (PROGRAMME EDUCATIF DE REVALORISATION INDIVIDUELLE, SOCIALE) INC.	3 818 \$
	S.A.C. SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS	1 663 \$
Anjou		
	ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	930 \$

Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce		
	ACTION COMMUNITERRE	1 337 \$
	AGENCE OMETZ	893 \$
	CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.	3 102 \$
	CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER	5 000 \$
	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)	3 809 \$
	INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
	<i>(7205, rue Saint-Jacques Montréal H4B 1V3)</i>	
	INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
	<i>(6700, chemin de la Côte-des-Neiges, local 205 Montréal H3S 2B2)</i>	
	LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF	854 \$
	LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	5 000 \$
	ORGANISATION D'EDUCATION ET D'INFORMATION LOGEMENT DE COTE -DES-NEIGES	556 \$
	PARADIS URBAIN	2 450 \$
	REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	1 400 \$
Île-Bizard –Ste-Geneviève (L')		
	A CŒUR OUVERT (FONDS DE DEPANNAGE)	1 944 \$
Lachine		
	DANSE COUNTRY HONKY TONK	2 183 \$
LaSalle		
	CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC.	2 036 \$
	NUTRI-CENTRE LASALLE	1 028 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve		
	ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.	511 \$
	ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	570 \$
	FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC	270 \$
	FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC	144 \$
	FEDERATION QUEBECOISE DU LOISIR LITTERAIRE	176 \$
	RADIO AMATEUR DU-OF QUEBEC, INC.	348 \$
	SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC	4 067 \$
	SOCIETE D'ETUDE ET DE CONFERENCES	205 \$
	THEATRE BOUCHES DECOUSUES	742 \$
	<i>(5498, rue Hochelaga, suite 510 Montréal H1N 3L7)</i>	
	THEATRE DU RIDEAU VERT	995 \$
	<i>(5498, rue Hochelaga, local 915 Montréal H1N 3L7)</i>	
	ALLIANCE DES REGROUPEMENTS DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTE DU QUEBEC (ARUTAQ)	560 \$
	CARREFOUR RELANCE	2 986 \$
	CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	240 \$
	GROUPE AMORCE	414 \$
	LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC	2 586 \$
	LA MAISON A PETITS PAS	1 307 \$
	LE BOULOT VERS ...	5 000 \$

LE CENTRE D'ENTRAIDE DE MERCIER-EST LTEE	672 \$
LES ATELIERS D'ANTOINE	3 326 \$
L'ETINCELLE DE L'AMITIE INC.	1 302 \$
MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES	348 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL	1 190 \$
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUEBEC INC	224 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE CANOE-KAYAK DE VITESSE	98 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUEBEC	263 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC	252 \$
CORPORATION SPORTS-QUEBEC	2 058 \$
FEDERATION DE CHEERLEADING DU QUEBEC	585 \$
FEDERATION DE NAGE SYNCHRONISEE DU QUEBEC	436 \$
FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC	502 \$
FEDERATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUEBEC	1 032 \$
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 \$
FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC	100 \$
FEDERATION DES AGRICOTOURS DU QUEBEC	723 \$
FEDERATION D'ESCRIME DU QUEBEC	291 \$
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC.	977 \$
FEDERATION EQUESTRE DU QUEBEC	1 694 \$
FEDERATION QUEBECOISE D'ATHLETISME	731 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE GOLF	3 484 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE	575 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE ULTIMATE	112 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES	427 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1 363 \$
JUDO-QUEBEC INC.	1 004 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK	1 112 \$
MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	1 050 \$
PARASPORTS QUEBEC	697 \$
REGROUPEMENT LOISIR QUEBEC	5 000 \$
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	3 229 \$
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)	4 694 \$
SOFTBALL QUEBEC	336 \$
Montréal-Nord	
CENTRE D'ACTIVITES POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE EMOTIONNEL DE MONTREAL-NORD (CAMEE)	1 281 \$
CO-RESTO-POP-BEC LES JEUNES ETOILES SCINTILLANTES DU NORD	467 \$
IMPULSION-TRAVAIL	3 898 \$
LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC	243 \$
ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	2 516 \$
Outremont	
COALITION D'ORGANISATIONS HASSIDIQUES D'OUTREMONT	953 \$
Pierrefonds-Roxboro	
L'ASSOCIATION HEBRAIQUE DES JEUNES HOMMES, JEUNES FEMMES DE MONTREAL	5 000 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	

AMICALE DE LA CULTURE INDEPENDANTE (A.C.I.) INC.	995 \$
ARCHIVES GAIES DU QUEBEC <i>(4067, boulevard Saint-Laurent, suite 202 Montréal H2W 1Y7)</i>	175 \$
ATELIER GRAFF INC.	1 653 \$
CINEMA POLITICA	205 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE LE CABARET DU MILE END	3 810 \$
DIAGRAMME GESTION CULTURELLE INC.	1 771 \$
DULCINEE LANGFELDER ET CIE	1 686 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	379 \$
GEORDIE PRODUCTIONS INC.	2 303 \$
GROUPE INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC.	1 461 \$
IMAGO THEATRE, INC.	1 686 \$
LE GROUPE ENFIN L'HIVER	784 \$
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	2 649 \$
LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	1 680 \$
LES7ATELIERS	1 797 \$
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	293 \$
STUDIO XX	1 271 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT <i>(160, rue Saint-Viateur est, bureau 512 Montréal H2T 1A8)</i>	1 021 \$
THEATRE L'AVANT-PAYS INC.	2 803 \$
CENTRE DE PREVENTION DES AGRESSIONS DE MONTREAL	1 115 \$
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 734 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPEES	3 617 \$
COMITE LOGEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL INC.	523 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ACTION SOLIDARITE GRAND PLATEAU	560 \$
DIVERS/CITE MONTREAL 94 INC.	1 144 \$
EDITIONS DU RENOUVEAU QUEBECOIS	642 \$
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	3 914 \$
LE COLLEGE FRONTIERE	669 \$
L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	2 027 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS <i>(4450, rue St-Hubert, 3e étage, suite 331 Montréal H2J 2W9)</i>	837 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS <i>(4560B, boulevard Saint-Laurent, bureau 201 Montréal H2T 1R3)</i>	1 016 \$
LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"	436 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 532 \$
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	3 194 \$
REVIVRE ASSO QC DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX, DEPRESSIFS OU BIPOLAIRES	4 056 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL, (SODECM)	1 549 \$
SORIF INC.	1 969 \$

ASSOCIATION ZEN DE MONTREAL	1 013 \$
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
«L'ART-RIVE» CENTRE DE JOUR DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	1 764 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
ATELIER DU GESTE	849 \$
LES PRODUCTIONS DROLE DE MONDE	1 260 \$
ALTERNATIVE NAISSANCE	268 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE INC.	790 \$
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 603 \$
CENTRE D'ORIENTATION PARALEGALE ET SOCIALE POUR IMMIGRANTS (C.O.P.S.I.) INC.	513 \$
COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUEBEC INC.	701 \$
LE SQUARE ROSEMONT	624 \$
PERSPECTIVES JEUNESSE	1 264 \$
Saint-Laurent	
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	2 041 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
<i>(6650, chemin de la Côte-de-Liesse, suite 1 Montréal H4T 1E3)</i>	
Sud-Ouest (Le)	
ACADEMIE DE RADIO-TELE	523 \$
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	5 000 \$
COMPAGNIE LA OTRA ORILLA	546 \$
<i>(805, rue Hibernia Montréal H3K 2T7)</i>	
COMPAGNIE LA OTRA ORILLA	739 \$
<i>(137, rue Saint-Ferdinand, local 227 Montréal H4C 2S6)</i>	
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1 163 \$
SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS	5 000 \$
CENTRAMI	925 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 540 \$
BENEVOLES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC (BAQ)	275 \$
Verdun	
ASSOCIATION ENTRE TES MAINS	676 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	3 276 \$
<i>(4261-4265, rue Wellington Montréal H4G 1V9)</i>	
Ville-Marie	
"CHANTS LIBRES" COMPAGNIE LYRIQUE DE CREATION	449 \$
ARCHIVES GAIES DU QUEBEC	507 \$
<i>(1000, rue Amherst, bureau 103 Montréal H2L 3K5)</i>	
ARPRIM, REGROUPEMENT POUR LA PROMOTION DE L'ART IMPRIME	869 \$
CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL	1 811 \$
COMPAGNIE FLAK	558 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR/NATIONAL COMEDY SCHOOL	5 000 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA DANSE CONTEMPORAINE	395 \$
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)	732 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	5 000 \$
<i>(400, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 800 Montréal H3A 1L4)</i>	

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. <i>(2300 - 2280, rue Florian Montréal H3A 1L4)</i>	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. <i>(2400 et 2424, rue Florian Montréal H3A 1L4)</i>	1 682 \$
LES EDITIONS ESSE	554 \$
LES FILMS DU 3 MARS	742 \$
LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	5 000 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	899 \$
MONTREAL DANSE	1 139 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE <i>(2065, rue Parthenais, local 152 Montréal H2K 3T1)</i>	517 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE <i>(1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3)</i>	2 170 \$
VUES D'AFRIQUE	1 223 \$
VUES ET VOIX	4 453 \$
ASSOCIATION DES CENTRES DE READAPTATION EN DEPENDANCE DU QUEBEC	2 593 \$
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUEBEC	792 \$
CENTRE DE LA MISSION CHRETIENNE CHINOISE	1 008 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-VILLE	5 000 \$
CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES (CPM)	1 336 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL TOUSKI	714 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	3 359 \$
FIBROSE KYSTIQUE QUEBEC	2 373 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON <i>(400, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1250 Montréal H3A 1L4)</i>	3 415 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON <i>(2001, avenue McGill College, Bureau 1000 Montréal H3A 1G1)</i>	5 000 \$
GROUPE D'ENTRAIDE A L'INTENTION DES PERSONNES SEROPOSITIVES ET ITINERANTES	1 263 \$
INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL	600 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC INC.	490 \$
OPERATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	1 579 \$
SOCIETE POUR ACTION, EDUC & SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MTL/ECO-QUARTIER PETER-McGILL	683 \$
UNION DES TRAVAILLEURS ACCIDENTES DE MONTREAL (U.T.A.M.)	1 477 \$
VIE AUTONOME-MONTREAL	730 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CAFE L'ARTERE COOPERATIVE DE SOLIDARITE	2 060 \$
ESPACE CULTUREL CENTRE NORD	2 608 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES <i>(911, rue Jean-Talon Est, bureau 133 Montréal H2R 1V5)</i>	587 \$
ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC.	834 \$
ALLIANCE DES COMMUNAUTES CULTURELLES POUR L'EGALITE DANS LA SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUEBEC	1 992 \$
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC.	3 515 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AINES DE ST-MICHEL-ROSEMONT	3 062 \$

CENTRE HAITIEN D'ACTION FAMILIALE	714 \$
CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	2 396 \$
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	2 191 \$
FORUM DES CITOYENS AINES DE MONTREAL	240 \$
GROUPE ORIENTATION EMPLOI	774 \$
LA FRATERNITE PAN ARKADIAN DU CANADA/PAN ARKADIAN BROTHERHOOD OF CANADA	756 \$
L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.	2 181 \$
LES GRANDS-MERES CARESSES INC.	326 \$
MON PROJET D'AFFAIRES.COM CENTRE DE FORMATION ET DE COACHING D'AFFAIRES POUR FEMMES	1 578 \$
L'ASSOCIATION GRECQUE DE ILIAN "ERMIS"	481 \$
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	740 \$

Signé par Patrice ALLARD **Le** 2013-08-27 15:41

Signataire :

Patrice ALLARD

Chef de division
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION**Dossier # :1131361004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 332 424 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 6 février 2013, approuve les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

La Ville reconduit pour une huitième année la mesure d'aide financière aux OBNL locataires. Les lignes directrices restent telles qu'en 2012. Le taux utilisé pour le calcul du montant à accorder est de 7 % du loyer annuel net de la partie de l'immeuble occupée par l'OBNL et le maximum accordé par emplacement par OBNL est établi à 5 000 \$. En reconduisant cette mesure, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Le 26 juin 2013, le comité exécutif approuve le versement d'une première série de 126 montants distincts de soutiens financiers aux OBNL ayant déposé une demande admissible.

Ce deuxième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts à accorder aux OBNL, pour 200 demandes admissibles qu'il est recommandé d'octroyer pour l'année 2013. Ils totalisent 332 424 \$.

La date limite pour transmettre une demande à la Ville reste fixée au 31 mai 2013. Il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation deux ou trois autres sommaires d'ici la fin de 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CE13 0967 - 26 juin 2013**

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 126 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0124 - 6 février 2013

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CE12 1974 - 5 décembre 2012

Accorder un 5e versement, pour l'exercice 2012, de 228 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1629 - 3 octobre 2012

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2012, de 118 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1429 - 29 août 2012

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2012, de 153 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1137 - 4 juillet 2012

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2012, de 136 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0631 - 2 mai 2012

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2012, de 100 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0160 - 8 février 2012

Approuver, pour l'exercice 2012, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 200 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce deuxième sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2012. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 104 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire, pour un total de 195 555 \$. Ces demandes se distribuent comme suit : Plateau-Mont-Royal (18 demandes); Ville-Marie (17 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (13 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (12 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (12 demandes); Ahunstic-Cartierville (7 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (7 demandes); Montréal-Nord (5 demandes); LaSalle (2 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); Sud-Ouest (2 demandes); Verdun (2 demandes); Anjou (1 demande); île-Bizard — Sainte-Geneviève (1 demande); Outremont (1 demande); Pierrefonds — Roxboro (1 demande); et, Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 62, avec un montant total d'aide de 98 530 \$. Elles proviennent des arrondissements : Ville-Marie (21 demandes); Plateau-Mont-Royal (19 demandes); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (10 demandes); Sud-Ouest (6 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (3 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (2 demandes); et, Ahunstic-Cartierville (1 demande).

Finalement, les 34 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 38 339 \$. Ces demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (29 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Lachine (1 demande); Plateau-Mont-Royal (1 demande); et, Sud-Ouest (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible. L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2013, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme reste fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce deuxième sommaire d'accorder 16 montants d'aide correspondant à ce maximum.

Cette mesure ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer. Et ce, malgré qu'elle soit destinée à des OBNL qui sont locataires ou occupants non propriétaires d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville, qui satisfont aux critères d'admissibilité.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des soutiens financiers, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires du budget 2013, pour le montant suivant : 1 195 311 \$. Les 126 soutiens de la première série de versements totalisent 231 851 \$ et les 200 à verser dans ce sommaire 332 424 \$. Le montant total des 326 versements à ce jour est de 564 275 \$. Ils proviennent des crédits susmentionnés alloués pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant résume les sept années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social #	Sous-total \$	Culture #	Sous-total \$	Loisir #	Sous-total \$	Total #	Total \$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$

Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 200 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2013 se résument comme suit :

Février 2013 1ere lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2013

" Renvoi hyperlien au site des directions de la Diversité sociale et de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Avril 2013 2e lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 1er Rappel

Mai 2013 3e lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 2e Rappel

Février 2013 à juin 2013 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2013 date limite de transmission d'une demande

31 décembre 2013 date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

Tél : 514-868-5579
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Tél : 872.2252
Télécop. : 872.9848
Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1131361004



Dossier # : 1134563002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 100 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à l'Association canadienne des sciences géomatiques afin de soutenir l'organisation de l'événement Défi GéoHack MTL qui aura lieu à la Maison Notman à Montréal le 2 octobre 2013

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 100 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques afin de soutenir l'organisation de l'événement Défi GéoHack MTL qui aura lieu à la Maison Notman de Montréal le 2 octobre 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9% par l'agglomération, pour un montant de 1 089,90 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-08-26 12:16

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1134563002**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 100 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à l'Association canadienne des sciences géomatiques afin de soutenir l'organisation de l'événement Défi GéoHack MTL qui aura lieu à la Maison Notman à Montréal le 2 octobre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 juin 2013, lors de la dernière rencontre plénière sur les données ouvertes de la Ville de Montréal, l'ensemble des parties, représentants des organismes communautaires, de l'industrie et des institutions, ont convenu de consacrer l'essentiel des efforts de la prochaine année au soutien de quatre projets spécifiques. Le défi GéoHack MTL est le premier de ceux-ci et il sera tiendra à la Maison Notman, le 2 octobre prochain. La Maison Notman est un centre d'innovation technologique et du web à Montréal. Elle est située au 51 Sherbrooke Ouest à Montréal.

L'Association canadienne des sciences géomatiques (ACSG) est une association à but non lucratif qui représente les intérêts de tous les groupes de la communauté de la géomatique au Canada. Elle est le membre canadien de la Fédération internationale des géomètres (FIG), de la Société internationale de la photogrammétrie et télédétection (SIPT) et de l'Association cartographique internationale (ACI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0052 - 28 février 2013 : Prendre connaissance du bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal, en adopter les recommandations, adopter une nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes, adopter la politique de l'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal et autoriser l'acquisition des droits annuels d'utilisation, ainsi que les budgets requis pour l'implantation et l'exploitation de la plate-forme de services Socrata au montant de 152 000 \$ en bonifiant l'enveloppe budgétaire du Service des technologies de l'information en conséquence.

CE11 1708 - 26 octobre 2011 : Recevoir le rapport sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal, en approuver les recommandations 1 à 9 et adopter la licence d'utilisation des données ouvertes de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Organisé par des bénévoles, l'événement « Défi GéoHack MTL » souhaite mettre en lumière les compétences et le savoir-faire de la communauté géomatique jointes aux connaissances de développeurs et intégrateurs informatiques. L'événement se veut ponctuel. Il est réalisé en marge du Colloque Géomatique 2013 organisé par l'Association canadienne des sciences géomatiques - section de Montréal.

Le défi GéoHack, dérivé des hackathons, offrira la possibilité à des « donneurs d'ouvrages » en géomatique d'élaborer des défis réels pour des développeurs informatiques. Les responsables de l'événement prévoient la création d'une dizaine de défis. Différents thèmes pourront être envisagés : santé et sécurité publique, culture, transport, environnement, etc. Les sujets proposés auront pour seules contraintes l'utilisation de données spatiales ouvertes et d'outils cartographiques. Les travaux réalisés pendant cette journée seront tous publiés sous licence ouverte (logiciel libre) et pourront donc être réutilisés par tous par la suite.

La géomatique regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. Le mot « géomatique » est issu de la contraction des termes « géographie » et « informatique ».

Montréal entend soumettre trois défis lors de cet événement pour une somme totale de 1 100\$ (500\$ pour le premier défi et 300\$ pour les deux suivants). De plus, Montréal offrira une commandite de 1 000\$ pour récompenser les meilleures réussites de la journée. La contribution totale de la Ville sera de 2 100\$. TechnoMontréal, la grappe industrielle des technologies de Montréal offrira, elle aussi, une somme de 1 000\$ à titre de co-commanditaire de l'événement.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal est à l'avant-garde des initiatives en matière de données ouvertes au Québec. Le nouveau modèle de concertation avec les milieux permet à Montréal de se positionner comme un accélérateur d'initiatives citoyennes. Des projets intéressants émergeront sans doute de cet événement, mais c'est la collaboration entre la Ville, les milieux communautaires, d'affaires et institutionnels qui à long terme offrira les plus belles retombées.

Au-delà de la libération des données requises par l'événement, la contribution financière de la Ville au Défi GéoHack MTL est un encouragement à la collaboration citoyenne et à la valorisation du capital informationnel de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville accordera à l'Association canadienne des sciences géomatiques - section Montréal une contribution financière de 2 100\$. Cette somme sera versée à l'organisme, en un seul versement, à la suite de l'approbation du comité exécutif. Il s'agit de la première subvention de la Ville à cet organisme. La subvention de la Ville représente 35% du budget total de l'événement GéoHack.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

La portion d'agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de soutenir un des projets de la Table de concertation sur les données ouvertes, cette contribution accordera une visibilité à la Ville tout en mettant en évidence l'importance qu'elle accorde à sa stratégie sur les données ouvertes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement à la Maison Notman à Montréal le 2 octobre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La contribution de la Ville est en accord avec ses politiques et stratégies, en particulier avec sa Stratégie de développement économique 2011-2017 dont l'un des objectifs est de « valoriser le talent, le savoir et la recherche comme facteurs de prospérité » et avec sa Politique de l'ouverture des données à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel D LEMAY
Chef Division, Développement de la fonction TI
et liaison avec la clientèle

Tél : 514 872-6163
Télécop.: 514 280-9107

ENDOSSÉ PAR

Daniel D LEMAY
Chef Division, Développement de la fonction TI
et liaison avec la clientèle

Tél : 514-872-6163
Télécop. : 514 280-9107
Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1134563002

**Dossier # : 1136331002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre d'une nouvelle entente Programme « Aide aux initiatives et partenariats » pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle;
2. d'approuver ce projet d'entente avec le MCC et d'autoriser le maire, M. Laurent Blanchard, à signer cette entente;
3. d'accorder un soutien financier de 2,65 M\$ à Regroupement Pied Carré afin de réaliser le projet d'ateliers d'artistes de Gaspé dans le cadre de l'entente sur le développement culturel Programme « Aide aux initiatives de partenariat », conditionnellement à l'adoption du conseil municipal et à l'approbation du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;
4. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
5. d'imputer ces dépenses et ces revenus, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-26 16:00

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1136331002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), permettant à la fois de contribuer à l'initiative conjointe portant sur les ateliers d'artistes et à l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. Verser la contribution du MCC de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré. Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2012, dans le cadre du *Rendez-vous de mi-parcours Montréal, métropole culturelle*, la première ministre Pauline Marois annonçait une contribution de 5,65 M\$ du gouvernement du Québec pour les ateliers d'artistes, sommes provenant à la fois du ministère de la Culture et des Communications (MCC) (3,65 M\$) et du Secrétariat à la Région métropolitaine (2,0 M\$). Le 25 mars dernier, le ministre de la Culture et des Communications annonçait par lettre au maire de Montréal, une contribution financière (4,18 M\$) de son ministère à la mise en oeuvre de l'entente Ateliers d'artistes (3,65 M\$) et de la Vitrine culturelle (530,000 \$), dans le cadre du développement des infrastructures culturelles stratégiques en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat.

Le dossier relatif à la Vitrine culturelle de Montréal fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0332- 23 avril 2013 - Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble lui appartenant situé au 5445-5455 de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG13 0082 - 21 mars 2013 - Approbation de la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artistes ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

DESCRIPTION

La Direction de la culture et du patrimoine recommande au conseil municipal d'accepter une contribution financière de 4,18 M\$ du MCC. Cette contribution, qui répond aux demandes de la Ville, permettra au MCC de contribuer à l'initiative conjointe (Ville de Montréal, MCC, Secrétariat à la Région métropolitaine) portant sur les ateliers d'artistes et permettra à la Ville d'appuyer la stratégie d'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle. La Direction de la culture et du patrimoine recommande au conseil municipal de verser la contribution de 2,65 M\$ au Regroupement Pied Carré comme prévu dans l'entente avec le MCC.

JUSTIFICATION

Lors de l'approbation de la programmation lié au protocole d'entente de 175M\$ avec le gouvernement du Québec, le 21 mars dernier, le conseil d'agglomération de Montréal a reconnu l'importance du maintien et du développement d'ateliers d'artistes, autant en ce qui concerne le développement artistique et culturel de Montréal que son développement économique.

Cette entente avec le gouvernement du Québec a permis de sécuriser plus de 40 % de l'objectif identifié dans le Rapport d'étude sur les ateliers d'artistes par le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes (GTAA) pour le quinquennat 2013-2017, reconnaissant par le fait même l'importance de la bataille menée depuis plusieurs années par le Regroupement Pied Carré, ainsi que ses alliés, Ateliers créatifs, la CDEC Plateau Mont-Royal-Centre-Sud et Culture Montréal.

Le présent dossier complète l'opération de financement et représente la partie financière octroyée par le MCC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La soutien financier du projet provient d'une contribution financière annoncée par le ministre de la Culture et des Communications (MCC) dans une lettre du 25 mars dernier, en réponse à une demande de la Ville et n'a donc aucun impact financier pour celle-ci. La Direction de la culture et du patrimoine recommande l'acceptation d'une contribution de 4,18 M\$, incluant les sommes de 3,65 M\$ pour les ateliers d'artistes et de 530 000 \$ pour La Vitrine culturelle.

Au plan financier, la réalisation de ce projet s'appuie sur une démarche en trois étapes :

- la première étape était le 21 mars dernier, lorsque le conseil d'agglomération a approuvé l'inclusion du projet « Ateliers d'artistes » à même le protocole

d'entente de 175 M\$ de la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » (CG 13 0082)

- la seconde étape était le 23 avril dernier, qui visait l'octroi du soutien financier de la Ville de Montréal, pour une somme de 3 125 300 \$ (incluant le financement intérimaire) au Regroupement Pied Carré afin de réaliser le projet;
- la troisième étape est le dépôt, au conseil municipal du présent dossier décisionnel afin d'accepter une contribution financière de 3,65 M\$ du MCC pour les ateliers d'artistes montréalais et de verser une contribution de l'ordre de 2,65 M\$ au projet du Regroupement Pied Carré (voir tableau ci-dessous). Cette contribution du MCC sera versée par la Ville, comme c'est le cas pour de nombreux projets financés conjointement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Pour ce qui est de la contribution de 2 M\$ accordée par le Secrétariat à la région métropolitaine, soit 500 000 \$ par année pendant 4 ans, elle fera l'objet d'une convention qui sera négociée directement entre le Regroupement Pied Carré et le Secrétariat à la région métropolitaine.

La contribution de 530 000 \$ relative à la Vitrine culturelle de Montréal fait l'objet d'un sommaire distinct.

Par cette nouvelle entente le gouvernement du Québec transfère 3,65 M\$ à la Ville de Montréal pour les ateliers d'artistes montréalais et demande de verser 2,65 M\$ à Regroupement Pied Carré. Il restera donc 1,0 M\$ qui sera mis en réserve pour des projets futurs. L'octroi de ces contributions du MCC seront discutées dans le cadre des réunions du comité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'ateliers d'artistes permet de donner une nouvelle vocation à des immeubles qui ont été construits à des fins industrielles. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cours des premiers mois de l'année 2012, le comité de pilotage du *Plan d'action 07-17 – Montréal, métropole culturelle* avait décidé de faire des ateliers d'artistes sa priorité numéro 1, en vue du Rendez-vous de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre dernier. L'appui apporté à l'entente intervenue entre le Regroupement Pied Carré et Allied Properties REIT illustre une nouvelle manière de favoriser le développement culturel de Montréal où les forces publiques, communautaires et privées travaillent de concert afin de trouver une solution créative à un enjeu stratégique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera développée en prévision de l'inauguration des locaux, en accord avec la Direction des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et sera appliqué lors des actions de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil municipal de l'Entente sur le développement culturel de Montréal Ateliers d'artistes et Vitrine culturelle, « Aide aux initiatives de partenariat » avec le MCC - Septembre 2013

Octroi de contributions financières après l'approbation du règlement autorisant un emprunt de 4,18 M\$ par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 27, libellé comme suit :
« *La Ville se donnera - en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires - un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes* »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Claude LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Diane CORBEIL CADOTTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle PICARD
Conseillère en planification

Tél : 514-868-5856
Télécop.: 514-872-9848

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-07-29

Dossier # :1136331002



Dossier # : 1134248008

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 et approuver le projet de convention à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22, conditionnellement à l'adoption du conseil municipal, à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-29 12:38

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134248008

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 530 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal propose une offre artistique et culturelle éclectique, riche et diversifiée. En fait, cette abondance d'événements et d'activités est parfois difficile à capter et trouver les renseignements peut être complexe pour un citoyen, un nouvel arrivant ou un touriste. Pour répondre à ces besoins le centre d'information culturelle centralisé *La Vitrine culturelle de Montréal* a démarré officiellement ses opérations en octobre 2007. Dans un premier temps, une grande partie des énergies et des ressources a été consacrée au développement technologique, pour faire de la Vitrine à la fois un lieu central de renseignement et une billetterie. La Vitrine offre maintenant un portail Internet unique et transactionnel qui favorise la consommation culturelle, en complémentarité avec les réseaux actuels de distribution. Entre 2009 et 2012, la Vitrine a réalisé une seconde phase de développement en devenant graduellement le véritable centre de référence de l'offre culturelle à Montréal et par son emménagement dans le complexe du 2-22, rue Sainte-Catherine Est. En octobre 2012, La Vitrine célébrait son cinquième anniversaire.

En partenariat avec les acteurs culturels, La Vitrine, qui est le centre de référence le plus complet de l'offre culturelle du Grand Montréal, vise à :

- Offrir un service d'information culturelle de haute qualité
- Augmenter la visibilité des secteurs d'activités composant l'offre culturelle
- Offrir une meilleure accessibilité aux activités et représentations culturelles
- Contribuer à la hausse de l'achalandage des lieux culturels et artistiques
- Élargir le bassin des clientèles de l'offre culturelle montréalaise
- Agir comme outil novateur de promotion et de mise en marché pour les organisations culturelles, notamment en écoulant les places invendues

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0588 - 17 juin 2013 : Approuver un projet d'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal pour un soutien financier annuel de 350 000 \$ en

2013 et 2014, dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 : Approuver la programmation partielle 2013-2107 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CM11 0816- 24 octobre 2011 : Prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, l'entente conclue entre la Ville de Montréal et La Vitrine et accorder en 2012 une contribution additionnelle de 300 000 \$ dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec.

CM10 0861 - 22 novembre 2010: Accorder un soutien financier additionnel de 400 000 \$, à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer à l'installation de la Vitrine culturelle de Montréal dans un nouveau lieu permanent et au déploiement de sa plateforme technologique.

CM09 0824- 21 septembre 2009: Accorder un soutien financier de 900 000 \$, sur trois ans, à même l'enveloppe de 140 M \$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer au développement de la Vitrine culturelle de Montréal.

CM 08 0489 - 16 juin 2008: Accorder un soutien financier de 95 000 \$ en 2008 à Vitrine culturelle de Montréal pour soutenir l'organisme dans sa phase de démarrage.

DESCRIPTION

La Vitrine veut accentuer son mandat d'organisme de promotion et enrichir ses actions promotionnelles par la création d'un concept d'affichage extérieur qui permettra de donner un rayonnement sans précédent aux activités culturelles montréalaises. En complément aux installations multimédia intérieures signées par Moment Factory, l'organisme va installer des écrans vidéo DEL extérieurs sur lesquels seront diffusés des effets visuels et des informations culturelles en boucle. Ces écrans, installés sous les passerelles de trois étages du bâtiment, proposeront un calendrier culturel 24 heures sur 24 générant ainsi une animation urbaine novatrice sur les façades du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine.

L'approche multimédia de cette marquise extérieure permettra l'intégration de contenus animés qui feront défiler durant toute l'année toute la programmation artistique des organismes montréalais. De plus, à travers des maillages avec les clientèles étudiantes, ces installations pourront servir de plate-forme de diffusion technologique et de laboratoire pour des projets en arts visuels et médiatiques. La poursuite de la collaboration avec Moment Factory pour les installations technologiques de son guichet d'information qui a débouché sur un prix Numix en 2012 - catégorie art et culture- devrait permettre de maintenir l'intérêt médiatique international puisqu'il s'agira de son premier habillage technologique extérieur permanent au Québec.

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet permettra à La Vitrine d'apposer, en quelque sorte, sa signature sur l'édifice 2-22. Cet affichage contribuera à accroître le rayonnement et la visibilité des activités culturelles de Montréal. En augmentant sa capacité d'attraction, La Vitrine consolide son objectif d'accroître la fréquentation des activités offertes par les organismes culturels montréalais. De plus, par ce nouvel éclairage, la Vitrine stimule le dynamisme du secteur de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent par une présence lumineuse informationnelle et dynamique forte s'inscrivant dans le droit fil des objectifs du Plan lumières du Quartier des spectacles qui vise à donner une identité à tout un quartier et en révéler l'essence tout en créant une expérience urbaine unique, forte et distinctive. Finalement, par son aspect novateur, ce projet va contribuer à l'intérêt médiatique pour La Vitrine et pour les activités dont elle fait la promotion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier pour ce système d'affichage provient d'une contribution financière annoncée par le Ministre de la Culture et des Communications dans une lettre du 25 mars dernier, en réponse à une demande de la Ville et n'a donc aucun impact financier pour celle-ci. Dans le sommaire 1136331002, il est recommandé l'acceptation d'une contribution de 4,18 M\$, incluant la somme de 530 000 \$ pour La Vitrine et l'approbation d'une convention entre le MCC et la Ville.

Le coût total du projet est de 750 000 \$. Les autres sources de financement sont le Partenariat du Quartier des spectacles (200 000 \$) et des partenaires privés (20 000 \$).

Organisme / Année	2013	2014
La Vitrine culturelle de Montréal	480 000 \$	50 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville.

La Vitrine est partenaire du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* et occupe un espace dans un immeuble en voie de certification LEED.

Les actions de la Vitrine contribuent au déploiement d'une vision à long terme de la culture pour le développement de la ville (*PA 07-17*) plus précisément à ses orientations de la *Stratégie de développement durable 2010-2015* de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Impact sur l'attractivité et l'animation du 2-22 et revitalisation de ce secteur du Quartier des spectacles

- Visibilité accrue pour les organismes et les festivals
- Impact sur le rayonnement, la notoriété et l'image de marque de Montréal
 - Impact sur l'accessibilité à la culture et la vitalité culturelle (croissance de la fréquentation des lieux culturels)
- Promotion de la culture sous toutes ses formes
- Lieu de référence pour les Montréalais et les touristes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Vitrine culturelle de Montréal constitue un projet stratégique pour la Ville depuis 2005. On peut lire dans la Politique de développement culturel (2005) de la Ville de Montréal le paragraphe suivant concernant la Vitrine :

« *Enfin, pour encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à fréquenter les salles de spectacle, les musées et autres lieux culturels, la Ville de Montréal appuie un projet de "vitrine culturelle". Lieu d'exploration et de découverte des programmations, permettant l'achat de billets réguliers ou de dernière minute, elle incitera les spectateurs et — avec ses tarifs spéciaux — les moins nantis, à entrer en contact avec l'art, dans ses formes même les plus audacieuses, favorisant ainsi le développement de nouveaux publics.* »

Le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* met également en valeur l'importance de la Vitrine (Action 1.5 - Appuyer la Vitrine culturelle de Montréal):
«*Consolider la mission de la Vitrine comme carrefour de l'offre culturelle, ainsi qu'à titre d'agent de démocratisation de l'accès à la culture* » .

De plus, le Plan stratégique du tourisme culturel, de Tourisme Montréal, consacre une section complète à la Vitrine culturelle de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François MARTELLINO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

Tél : 872-0580
Télécop.: 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2371
Télécop. : 514 872-1739
Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1134248008

**Dossier # : 1130007004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 190 000 \$ à trois organismes culturels dans le cadre de l'action de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder une contribution financière à l'organisme culturel désigné ci-après, totalisant 20 000 \$, pour la réalisation de projets d'achat et d'installation d'équipements spécialisés, au montant indiqué:

-Musée du costume et du textile du Québec inc. 20 000 \$

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder une contribution financière aux deux (2) organismes culturels désignés ci-après, totalisant 170 000 \$, pour la réalisation de projets d'achat et d'installation d'équipements spécialisés, au montant indiqué pour chacun d'eux:

-Centre des métiers du verre du Québec inc. 75 000 \$

-L'Illusion, théâtre de marionnettes 95 000 \$

2. d'approuver les trois (2) projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-05 08:47

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130007004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 190 000 \$ à trois organismes culturels dans le cadre de l'action de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. Lors de la dernière rencontre le 18 avril dernier, les partenaires du Forum ont convenu d'appuyer financièrement des organismes culturels admissibles au programme d'aide aux immobilisations du Ministère ayant manifesté des besoins urgents aux chapitres de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés. Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par le Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer ces 3 projets sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). Enfin, la réception des demandes, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi des projets ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

Ces projets sont portés à l'attention du conseil municipal en vue d'une décision permettant de mettre en œuvre les trois projets recommandés par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 20 décembre 2012 Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CA12 240574 - 2 octobre 2012 Autoriser une affectation de surplus de 45 000 \$, approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec le Musée du costume et du textile du Québec pour la réalisation d'une infrastructure culturelle dans l'arrondissement et accorder une contribution de 45 000 \$.

CE10 2023 - 15 décembre 2010 D'accorder un soutien financier de 31 122 \$ aux deux organismes culturels désignés ci-après dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels, pour la réalisation d'études reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué en regard de chacun d'eux : L'Illusion, Théâtre de marionnettes 11 122 \$.

CM07 0183 - 23 avril 2007 Approuver un projet de convention par lequel la Ville cède par emphytéose au Centre des Métiers du Verre du Québec inc., pour une durée de 25 ans, un immeuble situé au sud-est des rues Oak et Mill, constitué du lot 1 853 668 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus érigée, situé au 1200 Mill, avec l'obligation d'y apporter des améliorations d'une valeur d'au moins 800 000 \$ / Approuver la fermeture du lot 1 853 668 du cadastre du Québec et son retrait du registre du domaine public.

CM08 0947 - 27 octobre 2008 Accorder un soutien financier maximal de 600 000 \$, taxes incluses, au Centre des métiers du Verre du Québec inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de mise en conformité du bâtiment sis au 1200 rue Mill, conditionnellement à ce que l'organisme complète le montage financier du projet / Approuver le projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les trois projets retenus est intervenu le 18 avril 2013 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son analyse et ses recommandations positives réalisés par la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications en concertation étroite avec le Bureau des équipements et espaces culturels de la Direction de la culture et du patrimoine, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que le ministère du Patrimoine canadien.

Les trois projets recommandés sont les suivants et concernent le Soutien à l'achat d'équipements spécialisés :

Musée du costume et du textile du Québec inc.

Le Musée du costume et du textile du Québec inc.(MCTQ), connu à l'origine sous le nom du Musée Marsil, a pour mission de diffuser le savoir-faire en matière de vêtement et de textile et de mettre en valeur ce patrimoine textile et vestimentaire. L'institution muséale est reconnue et soutenue au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications, et ce, depuis 1987. Lors de sa fondation en 1979, le Musée s'est établi dans la Maison Marsil, un immeuble patrimonial classé situé à Saint-Lambert. Après plus de trente ans d'existence en ces lieux, les aménagements de la Maison Marsil ne répondaient plus aux besoins de l'institution et, dès lors, le Musée cherche à se délocaliser. Par ailleurs, l'implantation de l'institution à Saint-Lambert n'offre pas les possibilités de partenariat avec les créateurs de mode de la métropole. C'est dans ce contexte que le MCTQ entreprend des démarches sérieuses pour déménager sur l'île de Montréal.

Ces démarches ont dernièrement mené l'institution au Marché Bonsecours dans le Vieux-Montréal. Les services administratifs du Musée y sont logés depuis juin 2012 et il est prévu que les activités de diffusion soient officiellement offertes au public dans ces espaces dès l'été prochain. Le Musée a signé un bail de 5 ans avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), bail qui comporte une option de renouvellement pour

5 années supplémentaires.

L'aménagement des nouveaux espaces de diffusion du Musée nécessite l'acquisition de mobilier et d'équipements spécialisés, notamment :

- un système d'accrochage;
- du mobilier de présentation;
- des appareils d'éclairage et des dispositifs de contrôle de la lumière ambiante;
- des équipements techniques et multimédias.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition	140 212 \$
Budget d'installation	890 \$
Honoraires professionnels	7 500 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	11 127 \$
TOTAL	159 729 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCTQ	30 500 \$	19 %
Arrondissement Ville-Marie	26 229 \$	16 %
SDC Vieux-Montréal	3 000 \$	2 %
MCC (Entente)	20 000 \$	13 %
Patrimoine canadien	80 000 \$	50 %
TOTAL	159 729 \$	100 %

Les nouveaux espaces de diffusion du Musée seront accessibles pour le public. Les équipements listés dans la demande d'aide financière de l'organisme sont essentiels pour assurer des conditions de présentation de qualité dans ces nouveaux locaux. L'acquisition du mobilier et des équipements spécialisés aidera grandement l'organisme à remplir adéquatement sa mission.

Le MCTQ est le seul musée québécois dont la mission est entièrement vouée aux costumes, au textile et à la fibre. Son arrivée dans le paysage muséologique montréalais est bien accueillie par le milieu.

L'arrondissement de Ville-Marie aurait confirmé sa participation financière de 26 229 \$ dans le projet et l'organisme sera en mesure de contribuer à hauteur de 30 500 \$ grâce au Fonds de réserve qu'il s'est constitué avec Placements culture.

Centre des métiers du verre du Québec inc.

Depuis 1989, le Centre des métiers du verre du Québec inc. (Espace VERRE) dispense la formation collégiale en techniques de métiers d'art, option verre, à même une ancienne caserne de pompier construite en 1912. La Ville de Montréal et le Ministère ont d'ailleurs soutenu financièrement d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes de cet édifice en 2009.

L'organisme doit procéder au remplacement d'une fournaise pour la fusion du verre. Cette

dernière a 10 ans et démontre des signes d'usure qui nécessitent sa démolition et son remplacement complet. Le remplacement de la fournaise concorde par ailleurs avec la réparation de la dalle de béton sur laquelle cette fournaise s'appuie. En effet, des déficiences importantes ont été observées au niveau de la dalle de béton du rez-de-chaussée qui a été réalisée lors des travaux de 2009. Une reprise de cette dalle est nécessaire et sera faite à la charge de l'entrepreneur responsable des travaux à l'époque.

Hormis les coûts de remplacement de la fournaise, Espace VERRE devra également assumer des coûts afférents à la réparation de la dalle de béton tels les frais de débranchement des fours et fournaies alimentés au gaz et à l'électricité, les frais de déplacement et d'entreposage temporaire de ces équipements, ainsi que les frais liés à leur réinstallation. L'organisme demande l'appui financier du Ministère pour l'achat et l'installation de la nouvelle fournaise, de même que pour les frais afférents aux travaux de réparation de la dalle de béton.

La fournaise fusion est essentielle dans la formation des artistes verriers professionnels et des étudiants de la technique en métiers d'art dispensée par le cégep du Vieux-Montréal. Son remplacement est donc nécessaire pour assurer le maintien des activités de l'organisme.

Il s'agit d'un projet de maintien des actifs qui concorde par ailleurs avec les priorités gouvernementales en matière d'immobilisations. Notons également qu'Espace VERRE est un organisme performant qui, année après année, réussit à maintenir l'équilibre budgétaire et conserver une excellente santé financière.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition d'équipements	68 951 \$
Budget d'installation des équipements	8 500 \$
Frais afférents	10 925 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	6 617 \$
TOTAL	94 993 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCC (Entente)	75 000 \$	79 %
Espace VERRE	20 000 \$	21 %
TOTAL	95 000 \$	100 %

L'Illusion, théâtre de marionnettes

L'Illusion, Théâtre de marionnettes, est un organisme à but non lucratif fondé en 1979, qui a comme mission la création, la production et la diffusion de spectacles orientés principalement vers le jeune public. Les spectacles de la compagnie mettent en valeur le théâtre de marionnettes dans toute sa diversité. La compagnie, offre actuellement une programmation régulière composée annuellement de 5 productions et d'un minimum de 150 représentations.

En juin 2011, la compagnie a appris que son bail ne pourrait plus être renouvelé après le 30 juin 2013. Devant cette situation, l'organisme a entrepris la réalisation d'un programme fonctionnel et technique, grâce à l'aide du Forum des équipements culturels. En 2012, toujours grâce à l'appui du Forum, l'organisme a réalisé une étude d'adéquation avec le

bâtiment situé au 6430 rue Saint-Denis. Cette étude a confirmé l'adéquation entre les besoins de l'organisme et le bâtiment.

L'organisme a donc signé un bail pour la location du 6430 rue Saint-Denis. Le bail, d'une durée de 5 ans, inclut deux options de renouvellement de cinq ans et une option d'achat exécutable en tout temps. Le bail a été signé en octobre 2012.

Dans un premier temps, l'organisme a fait des travaux mineurs de mises aux normes afin de pouvoir occuper le lieu dès l'été 2013, et par la suite il fera l'acquisition d'équipements spécialisés. La demande présentée aux partenaires du Forum vise uniquement l'achat d'équipements (gradins, éclairage, sonorisation, etc.).

Budget de réalisation

Budget d'acquisition d'équipements	166 112 \$
Honoraires	12 458 \$
TOTAL	178 570 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCC (Entente)	95 000 \$	54 %
Patrimoine canadien	24 000 \$	13 %
Organismes et partenaires	59 570 \$	33 %
TOTAL	178 570 \$	100 %

JUSTIFICATION

Les 3 projets retenus par les partenaires traduisent la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux. La sélection de ces projets s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires.

Les critères d'évaluation spécifiques qui sont utilisés pour l'évaluation des demandes sont les suivants:

Programme de soutien aux travaux d'urgence

Situation générale de l'organisme :

- rayonnement artistique;
- situations administrative et financière favorables;
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme.

Impacts du projet :

- pertinence des besoins identifiés;
- complémentarité avec les équipements existants;
- concordance avec les consensus de développement du secteur;
- contribution au développement économique et urbain;

- potentiel de regroupement d'organismes;
- niveau d'engagement des partenaires.

Conformité aux exigences du programme :

- proposition d'étude conforme aux exigences;
- niveau d'expertise des consultants impliqués;
- dossier technique complet.

Les 3 recommandations ont fait l'objet d'une présentation au Forum par le Ministère le 18 avril 2013. Les nombreux intervenants à ce dossier ainsi que la période estivale expliquent le délai survenu entre la présentation des recommandations par le Ministère et la présentation du présent dossier aux élus.

Les projets recommandés sont entièrement conformes aux orientations numéro 1 et 2 du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017:

1.4 Favoriser le développement des musées montréalais: Accueillir avec ouverture les projets des musées montréalais qui permettent de bonifier et de mettre en valeur les collections muséales.

2.5 Améliorer et accroître les espaces pour la création, la production et la diffusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme de soutien aux travaux d'urgence est financé à 100% par le MCC. La partie complémentaire du montage financier des projets doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Les trois projets recommandés au présent sommaire décisionnel se conforment entièrement à ces exigences spécifiques.

Organismes culturels	Soutien financier recommandé par le Forum	Coût total admissible	% du soutien accordé
Musée du costume et du textile du Québec inc.	20 000 \$	159 700 \$	13 %
Centre des métiers du verre du Québec inc.	75 000 \$	95 000 \$	79 %
L'Illusion, théâtre de marionnettes	95 000 \$	178 570 \$	54 %

3 organismes admissibles Total recommandé: 190 000 \$

Les sommes requises afin de mettre en œuvre les 3 projets retenus totalisent un montant de 190 000 \$ dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (Axe 4).

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité

du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets proposés permettra de compléter des travaux nécessaires sinon ces organismes ne pourront pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenus financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des 3 projets recommandés	Début	Fin
Musée du costume et du textile du Québec inc.	Automne 2013	Printemps 2014
Centre de métiers du verre du Québec inc.	Automne 2013	Printemps 2014
L'Illusion, théâtre de marionnettes	Automne 2013	Printemps 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle Picard
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-868-5856
Télécop.: 514-872-9848

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-08-13

Dossier # :1130007004



Dossier # : 1134240001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente au montant de 12 000 \$ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser l'événement Bioblitz 2013 / Approuver un protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 12 000 \$ à l'organisme Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. pour organiser et réaliser le Bioblitz 2013 au Parc du Troisième Sommet localisé dans le site patrimonial du Mont-Royal (déclaré);
2. d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-08-26 16:07

Signataire : Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134240001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente au montant de 12 000 \$ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser l'événement Bioblitz 2013 / Approuver un protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Initié en 2012 par le Forum jeunesse de l'île de Montréal et L'île du savoir dans le cadre de l'Action jeunesse structurante (AJS) Plant'action, le Bioblitz est possible grâce au soutien financier de la Ville de Montréal, du ministère des Ressources naturelles et de l'implication de nombreux partenaires : la Conférence Régionale des Élus de Montréal, L'île du savoir, Les amis de la montagne, l'Université de Montréal, Héritage Laurentien, Espace pour la vie, GUEPE, Communauté de pratique canadienne en approches écosystémiques de la santé (CoPEH-Canada) et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. La première édition du Bioblitz s'est tenue les 11 et 12 mai 2012 au parc Angrignon.

Le Bioblitz vise à sensibiliser et à mobiliser les citoyens, notamment les jeunes et les familles, pour leur faire découvrir la biodiversité urbaine qui se trouve près de chez eux tout en les familiarisant avec les métiers scientifiques reliés à l'environnement. Il permet aux jeunes et aux citoyens d'être en contact avec l'environnement naturel qui les entoure. Une fois informés et sensibilisés, ces participants seront portés à s'engager et à intégrer une démarche d'implication citoyenne pour la protection et l'amélioration de leur environnement. Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, 80 % des Québécois et des Canadiens vivent en ville. Cette donnée vient confirmer que le contact régulier avec la nature pour la majorité de notre population doit s'effectuer d'abord et avant tout en milieu urbain. La nature en ville a beaucoup de valeur en soi et de bienfaits, et le potentiel pour la valoriser et en améliorer la qualité ainsi que l'accessibilité est bien réel.

Le Bioblitz 2013 se tiendra les 4 et 5 octobre 2013, dans le secteur du parc du Troisième Sommet, intégré au parc du Mont-Royal et localisé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Dans le cadre de cet événement, la Ville de Montréal, en tant que membre du comité organisateur, jouira d'une excellente visibilité dans les diverses communications en raison de son partenariat avec Les amis de la montagne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un Bioblitz est une activité d'éducation citoyenne qui réunit des scientifiques, des naturalistes, des étudiants et des citoyens pour faire un inventaire des espèces vivantes et mieux comprendre la biodiversité grâce à des activités d'apprentissage interactives. Il se déroule généralement sur une période précise, variant de 24 à 48 heures et sur une portion de territoire ciblée, et ce, dans le but de repérer, d'identifier et de recenser les espèces vivantes que l'on y retrouve. Les renseignements recueillis servent alors de données de référence pour mesurer la biodiversité d'une région donnée.

Le Bioblitz 2013 veut rejoindre près de 1 500 personnes afin de sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes adultes et les familles, à la biodiversité par le biais d'activités ludiques réalisées en compagnie de scientifiques au Parc du Troisième Sommet. Le Bioblitz 2013 permettra aux participants (jeunes et citoyens) de mieux comprendre les actions réalisées dans les grands parcs de Montréal pour protéger la biodiversité (inventaire, lutte aux espèces envahissantes, etc.) et de rencontrer les professionnels (biologistes, arboriculteurs, techniciens de la faune, botanistes, etc.) qui travaillent sur le terrain. Les données recueillies au cours de ces deux journées serviront d'inventaire de biodiversité. Ces données seront disponibles en ligne et serviront à élaborer un circuit de découvertes du Parc du Mont-Royal associé à la BioTrousse urbaine Montréal. Également, un calendrier annuel d'activités écocitoyennes (suivis environnementaux, brigades vertes, etc.) sera proposé à ceux qui souhaitent poursuivre leur implication et participer à une meilleure connaissance de la biodiversité en milieu urbain.

En 2012, pour sa première édition, le Bioblitz a permis à 150 jeunes de l'école secondaire Dalbé-Viau de découvrir la biodiversité urbaine et de réaliser un inventaire de la biodiversité du parc Angrignon. À travers diverses activités, les jeunes ont pu constater que les connaissances scientifiques sont utiles au quotidien pour mieux observer, comprendre et expliquer le monde qui les entoure. Les jeunes découvrent qu'il existe tout un éventail de spécialités et de carrières en science et technologie lié à l'environnement, en rencontrant et discutant avec des experts et des scientifiques passionnés.

JUSTIFICATION

La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) est particulièrement interpellée dans l'organisation et la tenue du Bioblitz 2013, car les objectifs de cet événement rejoignent la mission de la DGPV, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais et la protection de la biodiversité urbaine. De plus, cette année, l'événement se déroulera au parc du Troisième Sommet localisé dans le site patrimonial du Mont-Royal. La Ville de Montréal est sensible à l'importance de mener des activités en éducation relative à l'environnement en favorisant l'engagement des jeunes. En plus de sensibiliser les participants à la biodiversité urbaine, le Bioblitz informera les jeunes sur les métiers scientifiques. Dans le cadre de ses politiques et engagements, la tenue de cet événement avec différents partenaires permet de positionner Montréal comme une ville soucieuse de la qualité de son environnement urbain.

De plus, les élèves de plusieurs écoles de l'île de Montréal bénéficieront d'une aide financière pour le repas du midi; il apparaissait important de fournir un repas lors d'une activité d'une journée complète. La DGPV a obtenu une commandite de Fontaine Santé pour une partie du repas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la première édition du Bioblitz 2012 qui s'est tenu au parc Angrignon, la Direction des grands parcs et du verdissement a contribué en soutien technique et ressource humaine à

l'événement, aucune contribution financière n'avait été versée par le passé.

Cette dépense non récurrente est prévue au budget 2013 de la Direction du Bureau du Mont-Royal. La contribution financière de 12 000 \$ sera versée en un versement dans les 30 jours suivant la signature du protocole d'entente.

Organisme	Événement	Budget total de l'événement	Montant recommandé 2013	Soutien financier de la Ville p/r au budget de l'événement en %
Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc.	Bioblitz 2013	53 259 \$	12 000 \$	22,5 %
Imputation : AF - Général - Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Protection et mise en valeur du mont Royal / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes				

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 312157.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le parc du mont Royal qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bioblitz vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts en diffusant de l'information relative à la biodiversité. Aussi, le Bioblitz 2013 vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en valorisant Montréal comme un milieu de vie familial (promotion d'activités). De plus, le volet social de ce projet cible la sensibilisation des jeunes à leur environnement et aux carrières scientifiques. Le Bioblitz vise l'engagement des jeunes dans un esprit de cohésion sociale et solidaire. L'événement sera éco-responsable (compostage, récupération, incitatifs au transports en commun, etc.)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La découverte et le développement d'une meilleure compréhension des bienfaits de la biodiversité en milieu urbain par les citoyens montréalais.

- La sensibilisation à l'environnement et une implication citoyenne afin d'améliorer le milieu de vie.
- Le recensement des espèces vivantes (faune et flore) au Parc du Troisième Sommet.
- La prise de données sur la biodiversité.
- L'enrichissement des connaissances sur l'état de la biodiversité urbaine montréalaise.
- La création d'un maillage entre des chercheurs et des élèves du secondaire pour faire découvrir les sciences et les métiers scientifiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier présenté au comité exécutif 11 septembre 2013

- Organisation de l'événement Septembre 2013
- Tenue du Bioblitz 2013 4 et 5 octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Daniel DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Céline BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COMPAROT
conseiller(ère) en planification

Tél : 514 280-6708
Télécop.: 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Pierre JUTRAS
Chef de section, en remplacement de Daniel Hodder, chef de Division stratégies, programmes et politiques

Tél : 514-872-7147
Télécop. : 514 872-9818
Date d'endos. : 2013-08-16

Dossier # :1134240001

CE : 20.036

2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133703002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), à l'occasion de son 20e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 5 000 \$ à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) afin de souligner son 20e anniversaire d'existence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-09-03 11:44

Signataire :

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133703002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), à l'occasion de son 20e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1993. Depuis 1997, soit depuis la construction du chalet d'accueil au parc de la Promenade-Bellerive, la Ville de Montréal a développé des ententes de partenariat avec la SAPB dont la mission est de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent par la mise en oeuvre d'activités sportives, de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques visant à répondre aux besoins de la population qui fréquente le parc. La SAPB, dans son rôle d'organisme d'accueil, assure également le lien pour offrir à la population l'information sur les différentes activités présentées dans le parc. L'année 2013 marque le 20e anniversaire d'existence de la Société d'animation de la Promenade Bellerive. Dans le cadre de cet anniversaire, l'organisme a demandé une contribution financière supplémentaire dans le but de développer une programmation spéciale en plus de sa programmation régulière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0142 - 13 février 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif, Société d'animation de la Promenade Bellerive afin de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve et de mettre en oeuvre des activités culturelles et récréotouristiques, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 pour une somme de 153 134 \$, toutes taxes incluses et approuver, à cette fin, un projet de convention.

CM13 0044 - 28 janvier 2013 - Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux d'une superficie d'environ 153 m² dans le chalet du parc sis au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques.

CM10 0068 - 1er février 2010 - Octroyer à la Société d'animation de la Promenade Bellerive une contribution financière de 229 701 \$, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, afin de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve et de mettre en oeuvre des activités culturelles et récréotouristiques - Approuver un projet de convention à cet effet.

CG07 0007 - 25 janvier 2007 - Octroi à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) d'une contribution de 229 701 \$, pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2007 - approbation d'un projet de convention à cet effet afin de maintenir les services à la clientèle au parc de la Promenade Bellerive.

DESCRIPTION

Pour souligner ce 20e anniversaire d'existence, la SAPB met de l'avant une programmation spéciale et une exposition temporaire. La programmation du 20e anniversaire se compose des éléments suivants :

- une journée familiale, le 2 septembre 2013 remis au 22 septembre en cas de pluie. Cette journée offerte au grand public comprendra des spectacles, une soirée dansante et une exposition sur le sentier des artistes;
- une exposition sur l'histoire de la Société d'animation de la Promenade Bellerive se tiendra du mois de mars à la fin décembre 2013.

En plus de financer les activités décrites ci-dessus, la contribution spéciale va permettre à l'organisme de développer des outils de promotion de l'événement ainsi que du matériel d'exposition. Cette contribution financière de 5 000 \$ représente 44.5% du budget global de l'événement.

L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve contribue au financement du 20e anniversaire avec un montant de 5 000 \$ qui représente également 44.5% du budget global de l'événement. Les autres dépenses reliées à cette programmation spéciale (11 %) seront assumées par les revenus de la crémèrie de la Société d'animation de la Promenade Bellerive.

JUSTIFICATION

Depuis 1997, la clientèle du parc de la Promenade-Bellerive connaît et apprécie le service d'accueil et les activités offertes par la SAPB. Aussi, la SAPB est considérée comme un partenaire important de développement et participe, entre autres, au programme de revitalisation urbaine intégrée au sein de la table de concertation chapeauté par l'organisme Solidarité Mercier Est. De plus, la connaissance du parc et de ses usagers qui a été acquise au fil des ans par la SAPB est un atout pour la Ville. La célébration du 20e anniversaire de la SAPB sera non seulement l'occasion de souligner l'apport de cet organisme mais elle permettra de souligner l'appui de la population qui fréquente le parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce soutien financier spécial est de 5 000 \$.
Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, Direction des grands parcs et du verdissement.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne le parc de la Promenade-Bellerive qui est de compétence du conseil de la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales. L.Q.2008, c.19.

Les crédits pour l'année, pour ce soutien financier spécial, ont été réservés par la demande d'achat numéro 312643. Dès l'approbation de ce dossier par les instances, le montant du soutien financier sera versé à l'organisme en un seul versement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention Finances, fonction Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service d'accueil dispensé par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive contribue à la qualité des milieux de vie résidentiels. Les citoyens qui fréquentent ce parc ont accès au chalet d'accueil qui abrite les seuls services sanitaires du parc. De plus, la présence de l'organisme contribue à rendre la fréquentation du parc plus sécuritaire. Aussi, la SAPB prend les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et récupère les matières recyclables.

De plus, la participation de l'organisme au programme de revitalisation urbaine intégrée au sein de la table de concertation chapeauté par l'organisme Solidarité Mercier Est répond au principe de développement durable suivant, soit "Une collectivité au coeur du développement durable".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite des activités et des services d'accueil offerts par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive est primordiale. Depuis des années, des efforts sont déployés par la Ville, par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et par la SAPB dans le parc de la Promenade-Bellerive. La fréquentation du parc et la participation des citoyens aux différentes activités mises en place par la SAPB confirment la pertinence de souligner ses 20 ans de présence dans le parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec la Direction des communications, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La célébration des 20 ans de la SAPB se déroulera jusqu'à la fin novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur les cités et villes et à la Loi sur les compétences municipales. Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale BROUILLETTE
Chef de section - grands parcs

Tél : 514-280-6699

Télécop.: 514 280-6672

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division - Gestion des grands parcs

Tél : 514 280-6721

Télécop. : 514 280-6787

Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1133703002



Dossier # : 1133703001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia), à l'occasion de son 15e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 5 000 \$ à la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) afin de souligner son 15e anniversaire d'existence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-08-26 16:07

Signataire :

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133703001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia), à l'occasion de son 15e anniversaire d'existence / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1991, la Ville (ex-CUM) a développé des ententes de partenariat avec la Corporation de la Maison du Pressoir, aussi appelée Cité historia. En 1998, la dénomination sociale Cité historia a été reconnue par le registre des entreprises. La mission de Cité historia est de créer, de diffuser et de promouvoir les connaissances historiques et de se consacrer à la mise en valeur de l'histoire du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir et du site des Moulins. Dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, Cité historia assure l'accueil, voit à l'exploitation et à l'entretien des installations et des sites extérieurs mis à sa disposition par la Ville. Cité historia est aussi responsable de l'animation et des activités à caractère historique. L'année 2013 marque le 15e anniversaire d'existence de Cité historia. L'organisme a demandé une contribution supplémentaire afin de développer une programmation spéciale en plus de sa programmation régulière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0465 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif, Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) afin de réaliser des activités reliées à la mise en valeur de l'histoire du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir et du site des Moulins, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 pour une somme de 154 200 \$, toutes taxes incluses et approuver, à cette fin, un projet de convention.

CG09 0471 - 3 décembre 2009 - Accorder un soutien financier de 154 200 \$ à la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) afin de réaliser des activités reliées à la mise en valeur de l'histoire du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir et du site des Moulins, pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012 et approuver un projet

de convention à cet effet.

CG06 0480 - 30 novembre 2006 - Accorder à la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) un soutien financier de 154 200 \$ pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

DESCRIPTION

Pour souligner ce 15e anniversaire d'existence, Cité historia met de l'avant une programmation spéciale en plus de sa programmation régulière. La programmation du 15e anniversaire se compose des éléments suivants :

- une exposition temporaire retraçant l'histoire de l'organisme;
- un concours photo invitant les citoyens à soumettre leurs plus belles photographies du patrimoine du Sault-au-Récollet qui si elles sont choisies seront exposées au Bistro des moulins;
- conférences et table ronde sur le patrimoine montréalais, du Sault-au-Récollet et sa mise en valeur.

En plus de financer les activités décrites ci-dessus, la contribution spéciale va permettre à l'organisme de développer deux outils de promotion dont la production de bannières autoportantes qui pourront être réutilisées dans l'avenir. Cette contribution financière de 5 000\$ représente 23% du budget global de l'événement. L'organisme assumera les autres dépenses reliées à cette programmation spéciale à partir du budget de fonctionnement de l'organisme. La Ville de Montréal est le seul partenaire financier qui participe à cette programmation spéciale.

JUSTIFICATION

Le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation est, à l'intérieur du réseau des parcs-nature, un site récréotouristique de premier plan. La prestation de services présentée par Cité historia offre aux visiteurs des activités et des services de qualité dont l'accueil à la maison du Pressoir et à la maison du Meunier, l'animation historique et la présentation d'expositions. Cité historia porte, depuis les deux dernières années, une grande attention à offrir une image corporative dynamique et au fait des dernières technologies. Cité historia propose des activités qui attirent une clientèle de quartier et de plus en plus d'amateurs d'histoire provenant de la grande région montréalaise. Cet organisme à but non lucratif mérite d'être soutenu, notamment à l'occasion du 15e anniversaire, alors qu'il propose de nouvelles activités au grand public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce soutien financier spécial est de 5 000 \$ toutes taxes incluses. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, Direction des grands parcs et du verdissement, Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs, Section est.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

Les crédits pour l'année, pour ce soutien financier spécial, ont été réservés par la demande d'achat numéro 312571. Dès l'approbation de ce dossier par les instances, le montant du soutien financier sera versé à l'organisme en un seul versement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention Finances, fonction Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cité historia pratique une gestion responsable des ressources et prend les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles en se servant de vaisselle réutilisable et en utilisant le moins possible des produits fabriqués de styromousse, de plastique non recyclable (identifiés # 6) ainsi que des produits constituant une source importante de dioxines et de furannes dans les incinérateurs de déchets solides (identifiés # 3). De plus, Cité historia récupère les matières recyclables quotidiennement.

Cité historia participe à la protection du patrimoine par la mise en valeur de l'histoire du site du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir, de la maison du Meunier et du site des Moulins dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. L'organisme contribue aussi à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en valorisant Montréal comme un milieu de vie familial en diffusant et réalisant une panoplie d'activités familiales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La célébration du 15e anniversaire de Cité historia est une belle occasion pour l'organisme de démontrer au grand public et aux institutions muséales montréalaises, les actions déployées afin de mettre en valeur un site patrimonial unique. Cet événement favorise la visibilité et le rayonnement de l'expertise de Cité historia en matière d'interprétation historique, notamment l'animation théâtrale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec la Direction des communications, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La programmation spéciale du 15e anniversaire se déroulera jusqu'au 31 décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur les cités et villes et à la Loi sur les compétences municipales. Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale BROUILLETTE
Chef de section - grands parcs

Tél : 514-280-6699

Télécop.: 514 280-6672

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division - Gestion des grands parcs

Tél : 514 280-6721

Télécop. : 514 280-6787

Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1133703001

**Dossier # : 1133496008**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour obtenir le permis de construction ou de modification requis prévu à l'acte de modification d'emphytéose, quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448 de la rue Saint-Gabriel, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM12 0303. N/Réf. : 31h12-005- 0372-07

Il est recommandé :
d'accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour terminer les travaux de rénovation prévus à l'acte de modification d'emphytéose, d'un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Ville-Marie et constitué du lot 1 181 244 du cadastre du Québec, avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448, rue Saint-Gabriel, dûment approuvé par la résolution CM12 0303 et signé le 6 décembre 2012, devant M^e Andrée Blais, notaire, sous le numéro 1 681 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 427.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-23 11:12**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour obtenir le permis de construction ou de modification requis prévu à l'acte de modification d'emphytéose, quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448 de la rue Saint-Gabriel, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM12 0303. N/Réf. : 31h12-005-0372-07

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son assemblée tenue le 16 avril 2012, le conseil municipal approuvait un projet d'acte par lequel la Ville modifiait, aux fins de prolonger l'emphytéose arrivée à échéance en 2007 et consentie en faveur du Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. (l' « Emphytéote »), organisme sans but lucratif (OSBL), quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame, à Montréal, connu comme le lot 1 181 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448, rue Saint-Gabriel, en renouvelant l'emphytéose pour une période additionnelle, soit du 20 avril 2007 au 19 avril 2032, le tout sujet aux termes et conditions stipulés à l'acte de modification. Cet acte a été signé le 6 décembre 2012, devant M^e Andrée Blais, notaire, sous le numéro 1 681 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 427.

Aux termes de cet acte, l'Emphytéote s'engageait à effectuer sur le bâtiment ci-dessus décrit, pour une valeur d'au moins 235 000 \$, des travaux de rénovation, soit la réfection de la toiture, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, et s'engageait à obtenir, dans les 15 mois suivant le 20 avril 2012, le permis de construction ou de modification requis, soit avant le 20 juillet 2013.

Après avoir vérifié au système de permis de construction, la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a constaté que le permis de construction ou de rénovation prévu à l'acte n'avait pas encore été demandé. De ce fait, le 17 avril 2013, dans le cadre de la procédure pour le suivi de contrat, la DSTI a avisé Mme Monique Giard, vice-présidente et directrice générale pour Centre de céramique-poterie Bonsecours inc., de l'arrivée du terme pour l'obtention du permis de construction ou de rénovation (voir lettre en pièce jointe).

Dans une lettre datée du 10 juillet 2013, Mme Monique Giard, présentait à la DSTI une requête pour obtenir un délai supplémentaire d'un an pour concrétiser son projet invoquant la nécessité d'obtenir une subvention tant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) que de la Ville de Montréal afin de compléter la préparation des plans et devis de construction requis pour la demande de permis auprès de l'arrondissement de Ville-Marie (voir lettre en pièce jointe). De plus, des autorisations sont requises des différents paliers gouvernementaux puisque l'édifice est situé dans l'arrondissement de Ville-Marie (Vieux-Montréal) à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal (arrêté en conseil numéro 26, décret 545-95) et est donc assujéti à la Loi sur les Biens culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0303 - 16 avril 2012 - Approuver un projet d'acte de modification aux fins du renouvellement de l'emphytéose intervenue entre la Ville et Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. quant à un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame, à Montréal, connu comme le lot 1 181 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigé le bâtiment portant les numéros 444 et 448, rue Saint-Gabriel, pour la période entre le 20 avril 2007 et le 19 avril 2032.

CM 88 01532 - 30 mars 1988- Annuler l'acte signé sans droit en vertu de la résolution 87 05882 et approuver la modification de l'acte d'emphytéose afin d'augmenter la durée à 25 ans et réduire la rente à 1 \$, publié le 20 mai 2008.

CM 87 05882 - 25 septembre 1987 - Approuver la modification de l'acte d'emphytéose afin d'augmenter la durée et réduire la rente, publié le 1^{er} janvier 2008.

CM 82 05902 - 20 août 1982 - Approuver la modification de l'article 19.4 de l'acte d'emphytéose afin d'augmenter la subvention de la Ville de 340 000 \$ à 380 000 \$.

CM 82 01265 - 22 février 1982 - Approuver un bail emphytéotique entre la Ville et Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour l'emplacement portant le numéro civique 444 et 448 Saint-Gabriel.

DESCRIPTION

Après analyse de la demande de prolongation du délai de construction faite par Mme Monique Giard, la DSTI recommande de lui accorder un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2014, pour obtenir un permis de rénovation et également terminer les travaux de rénovation de la bâtisse portant les numéros 444 et 448, rue Saint-Gabriel, tel que prévu à la clause « travaux de rénovation » de l'acte de modification d'emphytéose signé le 6 décembre 2012, devant M^e Andrée Blais, notaire, sous le numéro 1 681 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 décembre 2012, sous le numéro 19 621 427.

JUSTIFICATION

L'article 1204 du Code civil du Québec mentionne : « *Si l'emphytéote commet des dégradations sur l'immeuble ou le laisse dépérir ou, de toute autre façon, met en danger les droits du propriétaire, il peut être déchu de son droit.*

Le tribunal peut, suivant la gravité des circonstances, résilier l'emphytéose, avec indemnité payable immédiatement ou par versements au propriétaire, ou sans indemnité, ou encore obliger l'emphytéote à fournir d'autres sûretés ou lui imposer toutes autres obligations ou conditions.

Les créanciers de l'emphytéote peuvent intervenir à la demande pour la conservation de

leurs droits; ils peuvent offrir la réparation des dégradations et des garanties pour l'avenir.
»

Considérant que l'acte de modification d'emphytéose a été signé le 6 décembre 2012 et que l'arrivée de l'échéance de la clause « travaux de rénovation » est le 20 juillet 2013, la Ville peut accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux, soit jusqu'au 20 juillet 2014 puisque l'Emphytéote, tributaire des facteurs ci-dessus décrits, a la volonté d'amorcer et de finaliser lesdits travaux dans les meilleurs délais.

De plus, cette prolongation permettra à l'Emphytéote de tout mettre en place correctement, assurant ainsi un succès de l'opération. De ces faits, la prolongation du délai de 12 mois pour compléter les travaux de rénovation est réaliste, et ce, en tenant compte des délais administratifs.

Or, la DSTI ne voit aucun intérêt de mettre fin à l'emphytéose selon l'article 1204 du Code civil du Québec, décrit ci-dessus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, le cas échéant.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Michèle PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop.: 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

Date d'endos. : 2013-07-26

Dossier # :1133496008



Dossier # : 1130679004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Cercle de paix pour la réalisation des activités du Pacifest du 17 septembre au 21 septembre 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Cercle de paix pour la réalisation du Pacifest du 21 septembre 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-27 22:36

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1130679004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Cercle de paix pour la réalisation des activités du Pacifest du 17 septembre au 21 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Cercle de paix est un organisme non gouvernemental fondé en 2004. Il vise notamment à promouvoir la « Journée internationale de la Paix » des Nations Unies en contribuant au développement d'une culture de paix, à conscientiser la population sur leur potentiel pacificateur et à soutenir le développement des initiatives pour la promotion de la paix. L'organisme contribue au développement d'initiatives de promotion de la paix au niveau national et international. Les différentes représentations de l'organisme au sein de regroupement de paix internationaux lui permettent d'œuvrer à la source des initiatives internationales pour une culture de paix et d'y promouvoir les célébrations montréalaises afin de faire rayonner la Ville de Montréal en tant que Ville de paix. Cercle de paix est, entre autre, membre du regroupement Pathways To Peace et de Culture of Peace Initiative. Cercle de paix demande à la Ville de Montréal de soutenir l'événement par une contribution financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'organisme a déjà obtenu des contributions financières du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle :

CE10 1335 - 18 août 2010, Accorder un soutien financier non récurrent de 77 500 \$ à huit (8) organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, pour la réalisation de projets contribuant à la mise en oeuvre des orientations municipales en matière de rapprochement interculturel, dont 10 000 \$ au Cercle de paix.

CE09 0507 - 9 avril 2009 - Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ à 41 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle 2009, dont 3 000 \$ à l'organisme Cercle de paix.

CE09 0509 - 9 avril 2009 - Autoriser un soutien financier totalisant 230 000 \$ à 52 organismes dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions

culturelles festivals et événements 2009, dont 10 000 \$ à l'organisme Cercle de paix.

CE05 1309 - Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000\$ à l'organisme Cercle de Paix pour la réalisation de ses activités de 2005.

DESCRIPTION

L'événement se réalise du 17 au 21 septembre 2013 :

- 17 septembre 2013 départ de l'autobus pour la paix : Voyage d'une délégation représentant l'ensemble des communautés qui composent le Québec (50 participants de 18 à 35 ans, qui assisteront à la cérémonie «Student Observance» aux Nations Unies);
- 18 septembre 2013 : Minute de silence à l'Hôtel de Ville;
- 21 septembre 2013 : Yoga pour la paix à la place d'Armes, Marche mondiale pour la paix et l'unité, de la place d'Armes à la place de la Paix. Cette marche se réalise simultanément dans plus de 50 pays. Le Village de la paix sera installée à la place de la Paix et sera un lieu d'expériences, de rencontres et de discussions sur les actions citoyennes diverses. Ce village permet aux organismes d'exposer leurs services, leurs accomplissements et leurs engagements sociaux envers la population sous forme de foire populaire. Une célébration de la levée des drapeaux de la paix en collaboration avec des organismes (Tandem, Anciens Combattants Canada et Institut Pacifique). Le spectacle pour la paix aura lieu au Métropolis, plusieurs artistes de la diversité seront présents.

JUSTIFICATION

En 2005, la Ville de Montréal proclamait officiellement le 21 septembre Journée internationale de la paix suite aux représentations de Cercle de paix. Cette proclamation s'inscrivait dans l'un des axes du Sommet de Montréal à savoir l'engagement à construire une ville solidaire, conviviale, agréable et inclusive. La paix est l'une des valeurs prônées par l'Administration municipale au sein de la métropole. Elle se retrouve au cœur de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et dans la Charte de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme pour cette dépense non récurrente est au budget 2013 de la Direction de la culture et du patrimoine. La contribution financière de 5 000 \$ sera versée à l'organisme Cercle de paix. Cette somme représente 15 % du soutien financier offert par les organismes publics et représente 1 % du budget total, incluant les commandites en biens et services, pour la réalisation de l'événement.

La dépense est imputée de la façon suivante :

Imputation	2013
AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Événements publics - Ville / Autres - activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes	5 000 \$

Les crédits sont réservés par la demande d'achat no. 312741.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Autres soutiens accordés à l'organisme		
2011	Arrondissement de Ville-Marie CA11 240727	1 000\$

2012	Arrondissement de Ville-Marie CA12 240459	1 500\$
2005 à 2012	Bureau du protocole La cérémonie du silence est réalisée à l'Hôtel de Ville (3 000\$ annuellement)	24 000\$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no. 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Cet événement fait en sorte que la collectivité soit au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Peu d'impact sur le domaine public. L'occupation du domaine public est inclus dans la 6e programmation d'événements publics (1130577009) qui est prévue à la séance du comité exécutif du 4 septembre prochain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement;
Bilan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 872-5089
Télécop.: 872-1505

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1130679004



Dossier # : 1134320005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la murale hommage à Alys Robi, située 1676,rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la série des Bâisseurs culturels de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement / Approuver un projet de convention à cette fin

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la murale hommage à Alys Robi, située (1676, rue Ontario Est) dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la série des Bâisseurs culturels de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-10 11:23

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134320005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la murale hommage à Alys Robi, située 1676, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la série des Bâisseurs culturels de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

MU est un organisme sans but lucratif dont la mission est «d'éduquer la population à l'art mural en créant et réalisant des murales ancrées dans la communauté». Ses interventions visent la démocratisation de l'art et le développement social. En cinq ans, MU a produit plus de 30 murales d'envergure et 35 projets communautaires.

Constitué en 2006, il est déjà lauréat de nombreuses distinctions :

- prix Citoyen de la culture Andrée-Daigle du réseau Les Arts et la ville (2012)
- prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce de Montréal (2011)
- prix Innovation culture de TELUS (2010)
- deux prix au 10e Concours québécois en entrepreneuriat
- deux prix Grafika (2008, 2012)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250282- 2 juillet 2013- Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la conception et la réalisation d'une murale sur l'avenue du Parc.

CA13 140232 - 2 juillet 2013 Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre l'organisme MU et l'arrondissement, et octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour la réalisation d'une murale dans le quartier Villeray, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension.

CE13 0752 - 29 mai 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CA13 220167 - 7 mai 2013 Octroi d'une contribution de 25 000 \$ non récurrente, à Mu-Art,

pour la création d'une murale sur le mur de l'école St-Gabriel située au 600, rue Dublin, jouxtant la rue Wellington

CE13 0189 - 20 février 2013 - Accorder un soutien financier de 15 000\$ à l'organisme Murale Urbaine (MU), pour la réalisation d'une murale dédiée au thème de l'eau réalisée aux Habitations Jeanne-Mance.

CM12 0558 - 18 juin 2012 - Accorder des contributions financières de 224 000 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du Programme propreté 2011-2015: 105 000 \$ à l'organisme Murale Urbaine (MU), 15 000 \$ à l'organisme Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (S.P.A.G.), 19 000 \$ à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce, 25 000 \$ à l'organisme Maison des jeunes l'Escalier de Lachine, 15 000 \$ à la Société de Développement Environnemental de Rosemont INC. (SODER). Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec «Centre YMCA de la Pointe-Saint-Charles» pour la réalisation des activités d'animation sur le graffiti et 15 000 \$ à l'organisme Corporation de Développement Urbain du Faubourg Saint-Laurent pour diverses activités liées aux graffiti. Approuver les projets de convention se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 224 000 \$

CE12 1879 - 14 novembre 2012 - Accorder une contribution financière spéciale et non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme MU pour la murale Hommage à Miyuki Tanobe dans la cadre de la série bâtisseurs culturels montréalais - Année 2012

CA12 210075 - 6 mars 2012 Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à MU, organisme à but non lucratif, pour la réalisation d'une murale sur le mur nord de l'immeuble situé au 3660, boulevard LaSalle au montant de 35 000 \$ taxes applicables incluses le cas échéant et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 14 000 \$.

DESCRIPTION

La série des Bâtisseurs culturels de Montréal

L'organisme MU a proposé à la Direction de la culture et du patrimoine d'appuyer la série de murales consacrées aux Bâtisseurs culturels montréalais et plus particulièrement son projet annuel. Depuis 2010, MU a réalisé quatre murales dans cette série soulignant ainsi le 50^e anniversaire de décès de Paul-Émile Borduas (secteur du Quartier Latin - Ville-Marie), Oscar Peterson (Sud-Ouest), Miyuki Tanobe (Verdun), Marcelle Ferron (près du métro Champs-de-Mars - Ville-Marie). Cette série vise à mettre en valeur et en images la contribution exceptionnelle de créateurs qui ont changé le visage de la scène culturelle ici et ailleurs. À raison d'une murale par année, MU propose de souligner l'héritage légué par de nombreux créateurs d'ici au 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Hommage à Alys Robi et aux cabarets montréalais

Le projet 2013 rend hommage à la chanteuse Alys Robi (née à Québec en 1923, décédée à Montréal en 2011). La murale couvrira le mur extérieur du Cabaret Lion d'Or, une salle de spectacle et un cabaret fondé en 1930, situé au 1676 rue Ontario Est (Ville-Marie - district Saint-Jacques). Le projet s'inscrit dans le cadre du parcours d'art mural de la rue Ontario. En plus de souligner la carrière, la passion et la détermination de l'une des plus grandes chanteuses du Québec, l'oeuvre célébrera l'âge d'or des cabarets montréalais (années 1940). La murale sera composée d'un portrait grande échelle d'Alys Robi ainsi que d'un arrière-plan chargé d'éléments graphiques, tous des clins d'oeil significatifs à la vie de la chanteuse. Dans le cadre du projet, des ateliers d'art mural seront également offerts en partenariat avec l'organisme qui vient en aide aux jeunes, Dans la rue, dont la roulotte est installée à côté de la murale pendant sa réalisation. La vie d'Alys Robi est liée à l'histoire de Montréal et plus particulièrement au Cabaret du Lion d'Or où elle a donné de nombreux

spectacles.

Les artistes : Dan Buller et Rupert Bottenberg

L'oeuvre est réalisée par deux artistes soit Dan Buller et Rupert Bottenberg en collaboration avec l'équipe de MU. Dan Buller a passé plus d'une décennie en tant que membre du collectif Heavyweight, internationalement reconnu et spécialisé dans les portraits en hommage à des personnalités publiques, tout particulièrement dans le domaine musical. Après une carrière en journalisme musical, Rupert Bottenberg est retourné aux arts visuels. Son livre solo *Traumstadtdenken* a remporté le Bédély 2013. Il codirige l'initiative artistique EN MASSE.

JUSTIFICATION

Les projets de murales réalisés par MU permettent;

- d'améliorer le cadre de vie;
- d'appuyer l'expression et la créativité des artistes;
- d'améliorer le sentiment de sécurité et d'appartenance;
- de réduire le phénomène de graffitis;
- de soutenir les artistes de la relève et des pratiques émergentes;
- de sensibiliser les Montréalais à l'art par la présentation d'oeuvres dans l'espace public;
- de commémorer les grands artistes montréalais par des oeuvres hommage;
- d'appuyer les projets locaux qui contribuent à forger l'identité des quartiers culturels.

La Direction de la culture et du patrimoine ne dispose pas actuellement de programme pour encourager la création de murales dans l'espace public, mais recommande d'appuyer cette série hommage consacrée spécialement aux bâtisseurs culturels montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance et imputation des crédits pour l'imputation budgétaire

Accorder une contribution spéciale et non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme MU.

Ce projet touchant à plusieurs dimensions est réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires : l'Arrondissement de Ville-Marie, le Cabaret du Lion d'or, Benjamin Moore, TELUS investissement communautaire, Voies culturelles des Faubourgs et l'organisme Dans la rue. Le projet est estimé à 44 450 \$. La contribution de la Direction de la culture et du patrimoine représente donc 11,2 % du budget global.

Demande d'achat no 313292.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable. La murale contribue à atteindre l'objectif du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* suivant :

Orientation : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 13 : Aménager des quartiers durables

« Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public. »

Le projet contribue également à ces trois dimensions du développement durable:

Volet social :

- Cohésion sociale et solidarité
- Équité entre les genres et les générations : activités favorisant les échanges entre les citoyens et le décloisonnement
- Implication des citoyens à leur milieu de vie
- Sentiment d'appartenance et de sécurité
- Appui à la relève

Volet économique :

- Appui au développement local et au tourisme
- Contribution à la revitalisation urbaine d'un secteur

Volet culturel :

- Dynamisme culturel : encourage la créativité
- Participation et concertation : valorise la participation artistique amateur
- Soutien aux nouvelles pratiques artistiques et à l'émergence

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De plus, ce soutien permettra :

- d'accroître la notoriété et le positionnement de *Montréal, métropole culturelle*;
- de contribuer directement à l'embellissement et à l'amélioration d'un milieu de vie;
- de rendre l'art plus accessible aux citoyens;
- de marquer de façon significative la rue Ontario, une voie de circulation majeure de la métropole;
- et contribuer ainsi à l'identité du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Inauguration de la murale : septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme avec les orientations des politiques et plans suivants :

- la *Politique de développement culturel* ;
- le *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop.: 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2371
Télécop. : 514 872-1739
Date d'endos. : 2013-08-28

Dossier # :1134320005



Dossier # : 1135879002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), pour les travaux de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux – Appel d'offres public 10 035

Il est recommandé :

1- de résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), relativement à la conversion de la chambre de contact de chloration en canaux. Appel d'offres public 10 035;

2- d'imputer les coûts afférant à la résiliation du contrat à même le budget restant dudit contrat.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-09-04 14:03

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135879002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), pour les travaux de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux – Appel d'offres public 10 035

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a octroyé, par résolution CG12 0210, adoptée le 21 juin 2012, le contrat 2011-08 Usine Atwater - conversion de la chambre de contact de chloration en canaux.

Les travaux faisant l'objet de ce contrat se veulent la dernière étape pour effectuer l'apport en eau permettant la mise en service de deux nouveaux procédés de traitement, l'irradiation au rayon ultraviolet et la chloration à l'hypochlorite de sodium, à l'usine de production d'eau potable Atwater. Ces nouveaux procédés sont installés dans le cadre du projet de mise aux normes des usines (MNU).

Le début des travaux couverts par le contrat 2011-08 était conditionnel à l'accomplissement de plusieurs contrats préalables du projet MNU.

Les travaux à l'intérieur de la chambre de chloration devaient débuter en octobre 2012 pendant la période de basse consommation d'eau et après la mise en eau du nouveau bâtiment abritant les deux nouveaux procédés de traitement de l'eau. Suite à des retards dans les travaux préalables, les procédés du nouveau bâtiment n'ont pu être mis en service à la date prévue.

Une lettre de la Ville se prévalant de l'article 8.6.1 des *clauses administratives spéciales* intitulée « Report des travaux d'un an par le directeur » a été émise à l'entrepreneur en octobre 2012 afin de reporter le début des travaux en octobre 2013.

Dans le but de diminuer les impacts du report des travaux du projet de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux sur le reste du projet MNU, des travaux de l'ordre de 218 500 \$, taxes incluses, ont été réalisés à même le budget de contingences de ce projet afin de pouvoir alimenter en eau le nouveau bâtiment et procéder aux essais des deux nouveaux procédés installés.

D'autres retards importants sur les divers contrats préalables au projet cité en rubrique ont repoussé la date prévue d'apport en eau permettant la mise en service des procédés du nouveau bâtiment en 2014.

Suite à cette accumulation de retards, la date contractuelle la plus tardive à laquelle les travaux du projet 2011-08 pouvaient commencer, soit octobre 2013, sera dépassée.

Une lettre a été transmise le 21 août 2013 à la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c. (maintenant désignée et nommée Groupe Hexagone, société en commandite) afin de l'informer qu'aucun travail ni service ne peut être rendu dans l'attente d'une décision des instances de la ville de Montréal quant à la résiliation du contrat 2011-08. Cette lettre est ajoutée en pièce jointe à ce document.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0210- 21 juin 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense total de 3 538 436,80\$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 035 (4 soum.)

CE12 0250 - 29 février 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la transformation de l'actuelle chambre de contact de la chloration de l'usine de production d'eau potable Atwater en canaux (projet 2011-08)

DESCRIPTION

Ce présent dossier vise à résilier le contrat accordé à Louisbourg SBC, s.e.c. pour les travaux de conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater.

La résiliation de ce contrat se fait sur la base des clauses administratives générales 2.4.2.2 et 2.4.2.3.

JUSTIFICATION

La résiliation de ce contrat est causée par des retards dans les travaux de MNU préalables à l'exécution du présent contrat.

Lors de l'étape de conception du projet, des clauses particulières ont été incluses au contrat afin de couvrir la situation où les travaux de MNU ne seraient pas complétés avant la date prévue du début des travaux du contrat en rubrique et qui nécessiterait le report du début des travaux d'un an.

Toutefois, aucune clause particulière ne couvrait le report de plus d'un an du début des travaux.

La poursuite du contrat nécessiterait des coûts supplémentaires pour couvrir les frais d'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi que des coûts raisonnables de mobilisation/démobilisation selon les clauses administratives générales 5.1.8.5 et 5.2.3.1.

Selon une évaluation interne, les coûts nécessaires à la prolongation du contrat sont supérieurs au coût de résiliation de ce contrat. La Direction de l'eau potable (DEP) privilégie donc la résiliation du contrat initial et le lancement d'un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun en fonction de l'avancement réel des travaux du projet MNU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 2.4.2.3 des clauses administratives générales, la Ville peut en tout temps et à sa discrétion, résilier le contrat. Elle devra payer à titre de dommages-intérêts liquidés pour perte de gains ou profits et frais d'administration à l'entrepreneur un montant de 5 % de la valeur des travaux non exécutés.

Finalement, une avance d'environ 10 % sur la valeur totale des items non réalisés a été payée à l'entrepreneur pour la réception de l'échéancier et la réception des dessins d'atelier. Ces avances seront en partie réclamées à l'entrepreneur.

Les coûts de la résiliation du contrat sont financés à même le budget restant dudit contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré la résiliation du contrat, la partie des travaux réalisés est utilisable et ne sera pas à reprendre dans un futur appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Limiter les frais de prolongation du contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat par le conseil d'agglomération (septembre 2013)

Planification d'un nouvel appel d'offres pour réaliser des travaux résiduels de réfection de la chambre de contact de chloration en fonction de la mise en service des nouveaux procédés de traitement d'eau potable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux clauses administratives générales du cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François BOUCHARD
Ingénieur en structure

Tél : 514 872-5277
Télécop.: 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1135879002

CE : 20.043
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130566001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Mandater la Direction des transports pour élaborer un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ou partagé.

Il est recommandé:

1. de mandater la Direction des transports pour élaborer un programme d'implantation de rues et zones à caractère piétonnier ou partagé.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-08-27 10:36

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1130566001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Mandater la Direction des transports pour élaborer un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ou partagé.

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, la Ville de Montréal a adopté son Plan de transport dans lequel elle reconnaît la marche comme une composante essentielle du système du transport. Dans les quartiers centraux montréalais, la marche est d'ailleurs le principal mode pour plus de 40 % des déplacements sur de courtes distances le matin. Le chantier 15 du plan de transport propose des interventions pour favoriser la marche et offrir aux piétons des conditions de déplacements sécuritaires, confortables et propices à la réappropriation de l'espace public. La piétonnisation des rues, identifiée au Plan de transport comme une "mesure permettant la consolidation du caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux" répond aux besoins des piétons en termes de convivialité et de sécurité, en plus de contribuer à la dynamisation des quartiers. L'aménagement de terrasses et la tenue d'activités particulières sont autant de mesures qui permettent aux piétons de se réapproprier l'espace public.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a donc déjà implanté sur son territoire des rues et des zones piétonnes de type temporaire, saisonnier ou permanent. D'autres villes dans le monde implantent actuellement de nouvelles formes d'aménagement qui, sans exclure complètement les modes de transport motorisés, laissent une place importante aux piétons: zones de rencontre; rues partagées; etc.

Toute forme d'animation urbaine, créée en accordant plus d'espace aux piétons, doit toutefois tenir compte d'un certain nombre de préoccupations :

- garantir une certaine flexibilité de façon à assurer aux résidents et aux commerçants un accès véhiculaire à la rue piétonnisée selon des heures particulières, sans entrer en conflit avec les piétons;
- assurer la quiétude des résidents du quartier en minimisant les impacts liés au bruit;
- assurer un suivi afin de mesurer les impacts sur l'équilibre des activités urbaines et sur la qualité de vie des riverains, conformément au Plan d'urbanisme.

C'est dans ce contexte que la Direction des transports, responsable entre autre des transports actifs à la Ville de Montréal, propose l'élaboration d'un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ou partagé.

En plus d'être directement lié au chantier 15 du Plan de transport, l'élaboration de ce programme s'inscrit dans différentes démarches actuellement en cours à la ville de Montréal et visant entre autre à améliorer la qualité de vie des résidants et à encourager des modes de transport alternatifs à l'automobile:

- Plan d'urbanisme;
- Plans locaux de déplacement;
- Quartiers verts;
- Quartiers 21;
- etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0362 – 19 juin 2009 – Adopter le Plan de transport / déposer la réponse du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures;

CM11 0506 – 21 juin 2011 – Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.

DESCRIPTION

L'élaboration du programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier comportera les activités suivantes:

- définition et adoption des critères qui serviront à évaluer le potentiel de piétonnisation qu'on retrouve sur le territoire montréalais;
- identification des rues et des zones se prêtant à une piétonnisation totale ou partielle, en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées dont les arrondissements;
- inventaire de projets qui s'apparentent à une piétonnisation et qui sont identifiés dans le cadre de programmes complémentaires existants tels que:
 - Plans locaux de déplacement;
 - Quartiers verts;
 - Quartiers 21;
 - etc.
- identification du type d'aménagement à privilégier pour chacune des rues et zones à caractère piétonnier projetées. Dans le choix des aménagements, une attention particulière sera apportée à la qualité du design et ce, afin de mettre en valeur la désignation de Montréal comme ville UNESCO de design;
- plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées;
- évaluation des coûts et des ressources requises pour la mise en oeuvre du plan. Lors de cette étape, une attention particulière sera apportée aux critères d'aménagements afin de tenir compte entre autre de l'accès des zones et des rues aux véhicules d'urgence et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et ce, en accord avec la politique d'accessibilité universelle;

- définition des paramètres et des balises du programme (nombre de projets à déployer par années; horizon de mise en oeuvre du plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées; investissements annuels; etc.).
- mise en place de critères d'évaluation des projets réalisés et ce tant au point de vue de l'achalandage de piétons, de l'impact sur la mixité commerciale, de l'accessibilité universelle, etc.

Le rôle de la Direction des transports sera d'élaborer, avec les différentes parties prenantes, le programme de piétonnisation des rues et des zones et ultérieurement, faciliter le déploiement des différents projets identifiés dans le plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées.

JUSTIFICATION

La transformation de rues ou de zones en espace à caractère piétonnier requiert un important exercice à la fois d'identification des rues et des zones se prêtant à une telle transformation, d'évaluation des concepts à privilégier pour chacun des projets et de planification de déploiement. Cette démarche permettra d'optimiser les chances de succès de la mise en oeuvre du plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées. Le programme annuel d'implantation qui en découlera doit également être disponible afin que les projets puissent être pris en compte dans la planification intégrée. Il sera alors possible de saisir diverses opportunités pour mettre en place les projets de piétonnisation lors de réfections routières, de travaux de sécurisation de rues ou de tout autre travaux entrepris sur le réseau routier et l'ensemble du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'élaboration, en 2014, du programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ne nécessitera pas de ressources financières. Cet exercice est toutefois nécessaire afin de déterminer les ressources financières qui seront requises lors d'une éventuelle phase de déploiement des différents projets du plan des rues et des zones à caractère piétonnier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modes de transport actifs, dont la marche, ne produisent aucun GES. De plus, en accordant une part plus importante de l'espace public aux piétons et en réduisant l'espace accordé à l'automobile, les zones et les rues à caractère piétonnier peuvent contribuer à amener un transfert modal vers les modes de transports actifs et collectifs. Ces modes ont un empreinte environnemental nul ou moindre que celle de l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement éventuel du plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées favorisera l'augmentation de la part modale des déplacements en mode actifs et particulièrement des déplacements à pied. Cette augmentation permettra d'améliorer la qualité de vie des montréalais, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de même que la pression exercée sur le réseau routier montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'élaboration du programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ne requiert pas d'opération de communication. Par contre, le déploiement des projets issus du plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées nécessitera des campagnes de

communication incluant possiblement des séances d'information ou de consultation publiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'élaboration du programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier se fera au cours de l'année 2014. L'implantation éventuelle des différents projets du plan des rues et des zones à caractère piétonnier projetées pourrait se faire de façon continue et selon la programmation annuelle proposée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'élaboration d'un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier est conforme aux orientations du Plan de transport et aux interventions qui y sont proposées en lien avec la marche. Ce programme est également conforme aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et visant la réduction de la dépendance à l'automobile.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André LAVIGNE
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 872-0239
Télécop.: 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 514 872-7264
Télécop. : 514 872-4494
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1130566001



Dossier # : 1130779002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Mandater la Direction des transports pour implanter des mesures d'interventions au pourtour des huit Quartiers verts reconnus à Montréal et poursuivre l'encadrement et le suivi des projets de Quartiers verts

Je recommande :

1. de mandater la Direction des transports pour réaliser les interventions (ex: seuils d'entrées, sécurisation et mise aux normes des feux, etc.) au pourtour des huit Quartiers verts reconnus selon la démarche de reconnaissance administrative mise en place et diffusée dans le Guide des Quartiers verts;
2. de mandater la Direction des transport pour élaborer une grille d'indicateurs de performance pour obtenir des arrondissements impliqués un bilan annuel des interventions complémentaires réalisées sur le réseau local, prévues dans le plan d'action des Quartiers verts reconnus afin d'effectuer une évaluation récurrente du programme des Quartiers verts.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-08-14 11:42

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1130779002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Mandater la Direction des transports pour implanter des mesures d'interventions au pourtour des huit Quartiers verts reconnus à Montréal et poursuivre l'encadrement et le suivi des projets de Quartiers verts

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Quartiers verts vise à redonner aux résidents des quartiers montréalais la qualité de vie qui leur revient. Cette approche de développement durable, appliquée aux déplacements des personnes, à l'aménagement du domaine public et au verdissement dans une vision écologique, se réalisera de façon progressive sur une période de plusieurs années à l'instar des autres grandes villes internationales qui ont mis en oeuvre de tel programme. Elle s'applique dans des milieux de vie choisis et délimités par les arrondissements suite à une mobilisation continue avec les milieux communautaires et les résidents. Les arrondissements sont responsables des interventions locales alors que la Direction des transports est responsable de l'encadrement du programme et des interventions complémentaires sur le réseau artériel. Cette démarche, adaptée à Montréal, s'inspire particulièrement du programme de Quartiers verts de Paris.

Depuis son annonce, dans le cadre du 16^e chantier du Plan de transport de Montréal en 2008, le projet des Quartiers verts a franchi plusieurs étapes: la vision et les objectifs, les composantes du plan d'action et la démarche progressive d'implantation, l'adhésion et la mobilisation citoyenne, la démarche de reconnaissance et la publication récente du Guide des Quartiers verts. La vision et la démarche des Quartiers verts ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation au CE, pour information, le 6 mai 2009. Aussi, le Quartier vert Maisonneuve a fait l'objet d'une présentation particulière au CE le 1er février 2012. La mise en oeuvre des interventions sur le réseau artériel dans le Quartier vert Maisonneuve est prévue en 2014.

L'engouement local important suscité par les Quartiers verts auprès de la population incite à faire aujourd'hui le bilan de l'opération. En effet, à ce jour, huit (8) Quartiers verts, dont la liste est présentée en pièce jointe, ont reçu, suite à l'analyse de leur plan d'action et de leur démarche de mobilisation citoyenne, une réponse favorable à leur demande de reconnaissance. La démarche a d'ailleurs suscité l'intérêt de groupes communautaires et des arrondissements en vue de l'émergence de futurs projets de Quartiers verts. Dans ce

contexte, la Direction des transports souhaite par le biais de ce dossier décisionnel, exposer et encadrer les conditions se rattachant à la réalisation des huit (8) Quartiers verts reconnus à ce jour et mettre en place de l'encadrement nécessaire pour les futurs projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 décembre 2011- **CA11270579** : Appui de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour les concepts d'aménagement proposés par la Direction des transports, du Service du développement et des opérations, sur le boulevard Pie-IX, les rues Hochelaga, Viau et Saint-Clément dans le cadre de l'implantation d'un Quartier vert dans Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le 30 avril dernier, la Direction des transports a tenu une rencontre avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les huit (8) Quartiers verts reconnus, avec les élus d'arrondissements et les groupes communautaires afin de présenter et de faire consensus sur les priorités d'interventions proposées sur le réseau artériel. Les priorités correspondent de manière générale à la phase de démarrage, soit l'implantation de seuils d'entrées au pourtour des Quartiers verts et la mise aux normes des feux afin de limiter la circulation de transit dans les rues locales résidentielles. Ces mesures, qui concernent donc le réseau artériel, sont coordonnées avec l'exercice de planification intégrée des interventions dans la rue (sur un horizon de 5 ans) de la Direction et seraient financées au PTI à partir des divers programmes existants disponibles (Programme de réfection routière, réseau cyclable, programme de géométrie, sécurisation des intersections, mise aux normes de feux...) dont celui portant sur la Désignation de périmètres pour apaiser la circulation.

Un point de presse a également permis d'exposer, lors de ce 30 avril dernier, l'état d'avancement des Quartiers verts à Montréal et de présenter le Guide des Quartiers verts. Ce document rédigé à l'intention des arrondissements et de leur communauté est disponible sur le site internet de la Direction dans le volet sécurité routière. Cet ouvrage explique en détail, les conditions requises de concertation de la communauté et de délimitation des Quartiers verts, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en œuvre progressive en trois phases. Enfin, une quarantaine de fiches descriptives proposent différentes interventions tant sur le réseau local qu'artériel.

Enfin, la présentation des huit (8) Quartiers verts à l'Administration municipale, dans le cadre de ce dossier décisionnel, doit être entendu également comme un engagement mutuel entre les cinq arrondissements visés et la Direction des transports pour investir de manière progressive à l'implantation des diverses mesures d'interventions requises dans un Quartier vert. Dans ce sens, les cinq arrondissements visés par la reconnaissance des Quartiers verts devront faire un bilan annuel de leur réalisation à partir de la grille d'indicateurs de performance commune qui leur sera fournie par la Direction des transports. Le bilan permettra de faire l'évaluation sur l'efficacité des mesures réalisées à ce jour et de faire, au besoin, des correctifs sur le terrain, des révisions du Guide et des ajustements au programme pour la réalisation des prochains Quartiers verts en cours d'élaboration. Cette grille suivra les orientations du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et celles du Plan de transport.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent sommaire décisionnel vise à confirmer l'engagement réciproque de la Ville centre et des arrondissements en ce qui concerne la réalisation des huit (8) quartiers verts énumérés au tableau en pièce jointe.

D'une part, la Ville centre procédera à l'implantation des mesures d'interventions au pourtour de ces huit (8) Quartiers verts selon un échéancier détaillé qu'il reste à élaborer. Avec les ressources financières actuellement disponibles, la Direction des transports a la

capacité de réaliser l'équivalent d'un Quartier vert par année. Ce rythme d'implantation pourrait cependant être augmenté dans les prochaines années à condition que des ressources financières et humaines additionnelles soient allouées pour ce programme.

D'autre part, les arrondissements s'engagent pour leur part à poursuivre ou à procéder à l'implantation, entre autres, des mesures d'atténuation prévues à l'intérieur de leurs Quartiers verts, selon les règles de l'art. À ce titre, les arrondissements s'engagent à financer à même leur budget respectif, les interventions locales requises et d'apporter les correctifs requis le cas échéant.

Finalement, la Ville centre procédera annuellement à un bilan sur l'état d'avancement des Quartiers verts à Montréal. Pour ce faire, la Direction des transports concevra une grille d'évaluation commune (exemple : % de diminution de circulation sur les rues locales, nombre d'arbres plantés, etc.) en vue de pouvoir effectuer ce bilan annuel et de faire un plan de communication pour informer la population. Ce bilan annuel sera également l'occasion pour la Direction de diffuser à tous les arrondissements des exemples de réalisation de Quartiers verts et ainsi de promouvoir leur implantation dans des secteurs où une telle initiative serait souhaitable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports disposerait d'un budget d'immobilisation (PTI) à être adopté de 6 M \$ en 2014, de 3 M \$ en 2015 et de 3 M \$ en 2016 dédiés à la réalisation de Quartier verts.

Ainsi, pour 2014, il est déjà prévu de réaliser avec ce budget l'ensemble des mesures au pourtour du Quartier vert Maisonneuve de même que de réaliser une partie des mesures au pourtour du Quartier vert Parc Extension, soit le long de la rue Jarry, entre Acadie et Querbes. Les endroits où seront dépensés les budgets de 2015 et 2016 restent à déterminer.

Il importe de préciser que les argents investis sur le réseau artériel par la Ville centre proviennent de divers programmes et projets au PTI. Ainsi, ce n'est pas parce qu'un arrondissement n'a pas de Quartier vert officiellement que la Ville centre y investira moins d'argent. En fait, nonobstant les budgets spécifiquement alloués au Programme Quartier vert, la Ville centre tente d'utiliser l'ensemble de ses divers programmes afin de saisir toutes les opportunités possibles pour revoir l'aménagement des rues artérielles. Les Quartiers verts permettent d'aborder le choix des investissements à faire selon une approche structurée et basée sur la concertation avec le milieu afin d'améliorer la qualité de vie des résidents ce qui est le but recherché par l'implantation de Quartier vert.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet des Quartiers verts suit directement les orientations de développement durable de la Ville en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de vie (transfert modal vers les transports actifs sécurisés et les transports collectifs, augmentation du verdissement et réduction des îlots de chaleur), de pratiques responsables de la gestion des eaux pluviales, de protection de la biodiversité des espaces verts et d'équité et de solidarité sociale par la mobilisation citoyenne et l'inclusion des personnes à mobilité réduite dans l'aménagement urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent sommaire vient concrétiser formellement l'engagement de la Ville Centre et des arrondissements en ce qui concerne la volonté de réaliser les interventions concertées concernant les huit (8) premiers Quartiers verts reconnus officiellement. Ce faisant, la Ville de Montréal augmentera la qualité de vie dans les quartiers pour fidéliser les

familles et améliorer sa position dans le club sélect des villes internationales conviviales où il fait bon vivre, villes qui ont osé investir dans de tels programmes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **Hiver 2014** : publication d'un calendrier d'implantation des interventions sur le réseau artériel pour l'ensemble des huit(8) Quartiers verts
- **Printemps 2014** : développement de la grille d'évaluation avec l'aide des arrondissements
- **Printemps/Été/Automne 2014** : réalisation sur le terrain des interventions au pourtour du Quartier vert Maisonneuve et Parc Extension (en partie)
- **Décembre 2014** : publication du premier bilan sur l'État d'avancement des Quartiers verts à Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan de transport, au Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et à la Politique de l'arbre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction (Mélina PLANCHENAUULT)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel LAFLAMME)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Jessie LAFRANCE-BRAZEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie TREMBLAY
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7709
Télécop.: 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1130779002



Dossier # : 1130604001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'organisme Technoparc Montréal

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017,
de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2013-08-29 13:30

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130604001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver le projet d'amendement et de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'organisme Technoparc Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 1987, le Centre de développement technologiques de Montréal (CITEC), devenu en 1995 Technoparc Saint-Laurent (Technoparc) et en 2008 Technoparc Montréal (TM), a reçu pour mandat de constituer un parc d'entreprises de haute technologie de classe mondiale avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec et de la Ville de Montréal.

Pour des raisons pratiques et de disponibilité de terrains, le site de Saint-Laurent fut choisi. À cette époque, cette initiative, appuyée par les deux paliers de gouvernement, visait à réaliser un projet majeur et très attractif pour Montréal. La création du parc d'entreprises reposait sur :

- un don de terrains du gouvernement fédéral d'une valeur d'environ 8 M\$ et son engagement de couvrir des frais de décontamination (dépenses de 5 M\$);
- une garantie de prêt de 18 M\$ pour le capital et de 3,6 M\$ pour les intérêts pour un total de 21,6 M\$ de la part de la Société de développement industriel du Québec (SDI) qui agissait pour le compte du gouvernement du Québec. La SDI est maintenant connue sous le nom d'Investissement Québec (IQ);
- l'engagement de la Ville de Saint-Laurent de payer les infrastructures du projet;

(Les infrastructures du parc ont coûté 65 M\$ à ce jour, auxquelles s'ajoutent des engagements à venir de 22,9 M\$ pour les trois prochaines années (PTI 2014 -2016), et le paiement du budget de fonctionnement de l'organisme (600 000 \$ par année entre 1996 et 2002). Depuis 2002, la Ville de Montréal a versé entre 2,6 et 2,85 M\$ par année à Technoparc, en plus de prendre un engagement de 13 M\$ pour la période de 2013 à 2017 (CM12 0552). Il est également à noter que la Ville perçoit uniquement une compensation de 0,50 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation en guise de taxes foncières sur l'ensemble des terrains appartenant à TM.)

- la mise en place, par la Ville de Saint-Laurent, d'un programme de remboursement de taxes municipales pour le campus Saint-Laurent.

Le PR@M-Industrie a, par la suite, étendu à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal les bénéfices de ce programme de remboursement de taxes.

L'entente initiale avec le gouvernement du Québec prévoyait que la Ville de Saint-Laurent bénéficierait d'un projet de loi privé lui permettant de faire des expropriations au bénéfice et à la charge de CITEC afin de créer le parc d'entreprises. Pour ce faire, la Ville de Saint-Laurent a procédé aux expropriations de 1992 à 1999. En 2002, la Ville de Montréal a succédé à la Ville de Saint-Laurent et effectué, en 2011, un dernier versement de 2,8 M\$ aux expropriés, portant à 21,7 M\$ le total des indemnisations versées.

Aux termes d'une convention de prêt signée le 3 novembre 2003, Technoparc s'est reconnu endetté envers la Ville d'une somme de 13 505 401,44 \$ (la « Dette totale »). Il a été décidé, pour garantir le remboursement de la Dette totale, d'hypothéquer certains terrains de TM en faveur de la Ville. La convention a été modifiée à plusieurs reprises par l'entremise d'un protocole d'entente signé le 15 février 2007 (CM06 0837) et d'un amendement au protocole d'entente signé le 24 février 2011 (les « Amendements ») (CM10 0274). Ces Amendements avaient entre autres pour but d'augmenter le montant de la Dette totale. De plus, afin de garantir le remboursement de toute autre somme déboursée par la Ville, une autre hypothèque a été signée en 2007. La convention de prêt avec la Ville de Montréal ainsi que les Amendements sont désignés comme étant la « Convention de prêt ».

Les terrains hypothéqués en faveur de la Ville sont également affectés d'une hypothèque de deuxième rang en faveur de IQ. Ces terrains sont ci-après appelés les « Terrains Ville et IQ ».

Pour sa part, IQ possède également une hypothèque de premier rang sur d'autres terrains. Ces terrains sont, ci-après, appelés les « Terrains de IQ ».

Les Terrains Ville et IQ et les Terrains de IQ sont appelés les « Terrains hypothéqués ».

La Convention de prêt vient à échéance le 30 novembre 2013.

Le présent sommaire vise l'approbation de modifications à la Convention de prêt relatives aux quatre objets suivants :

1. la reconnaissance par TM que le solde de la Dette totale due à la Ville s'élève à 14 834 280 \$ en date du 30 juin 2013;
2. la prolongation de la Convention de prêt jusqu'au 31 décembre 2017;
3. la modification des modalités de remboursement de la Dette totale;
4. la mise à jour de la désignation des immeubles hypothéqués en faveur de la Ville et d'IQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 08 0335 - 21 mai 2013 – Ratification de l'accord de principe pour le partage du prix de vente des terrains hypothéqués par TM (1133231013)

CM12 0552 - 19 juin 2012 – Approbation du contrat de gestion accordant un financement annuel de 2,6 M\$ à TM pour ses activités, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017 (1123907001)

CM12 0134 - 20 février 2012 – Autorisation d'emprunter 12 050 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre du projet Éco-campus Hubert Reeves du

Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent (1113235001)

CM12 0110 - 20 février 2012 – Adoption du règlement intitulé « Règlement relatif au parc-nature des Sources »

CM10 0274 - 19 avril 2010 – Approbation du projet d'acte aux termes duquel TM et la Ville de Montréal modifient la convention de remboursement intervenue entre eux le 15 février 2007 (1100474002)

CM06 0837 - 11 décembre 2006 – Approbation du projet de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc et du projet de modification entre Technoparc et IQ (1060878001)

CM05 0355 - 30 mai 2005 – Affectation de tout surplus ou perte résultant de la vente des immeubles par Technoparc (1050744002)

CM03 0626 - 26 août 2003 – Approbation d'un projet de convention entre la Ville et Technoparc relativement au remboursement d'indemnités versées dans le cadre de l'expropriation de terrains aux fins de réalisation d'un parc de haute technologie et d'un projet d'acte par lequel Technoparc hypothèque en faveur de la Ville certains immeubles lui appartenant, pour un montant de 13 505 401,44 \$ (1020517001)

DESCRIPTION

1. La reconnaissance de la dette de TM envers la Ville

Au 30 juin 2013, TM reconnaît une dette de 14 834 280 \$ envers la Ville de Montréal, à laquelle sera ajoutée toute somme additionnelle que la Ville pourrait être obligée de payer à titre d'indemnité d'expropriation, en capital, intérêts et frais.

Comme l'indique l'audit du Vérificateur général de la Ville de Montréal daté du 18 avril 2013 relatif aux états financiers 2012 de TM (pièce jointe), « l'état de la situation financière de l'organisme ne présente pas à titre de dette à long terme un montant de 1 543 000 \$ que la Ville de Montréal a inscrit dans ses livres depuis plusieurs années à titre de somme à recevoir de l'organisme ». Le conseil d'administration de TM a accepté de poursuivre les discussions quant à la reconnaissance et à l'intégration de ce compte à recevoir en faveur de l'ancienne Ville de Saint-Laurent. Ce montant comprend uniquement des indemnités d'expropriation payées par l'ex-Ville de Saint-Laurent au cours des années 1992 à 1999.

Par la Convention de prêt et la résolution CM05 0355, il est prévu d'affecter tout surplus ou perte résultant de la vente par TM des Terrains hypothéqués au surplus cumulé de l'ex-Ville de Saint-Laurent au 31 décembre 2001, une fois l'hypothèque en faveur de la Ville remboursée. Par conséquent, les surplus résultant de la vente seront prioritairement affectés à ce compte à recevoir.

2. La prolongation de la Convention de prêt

La Convention de prêt, dont l'échéance est le 30 novembre 2013, serait prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 afin de permettre à TM de compléter la vente des Terrains hypothéqués, de rembourser entièrement la Dette totale et ainsi permettre à la Ville de procéder à la mainlevée de toute hypothèque en faveur de la Ville.

3. La modification des modalités de remboursement de la dette

Aux termes du protocole d'entente intervenu entre IQ, la Ville et Technoparc en février 2007, IQ a convenu de transformer son prêt traditionnel en un prêt participatif en échange du versement :

- de 20 % du produit de vente net (PVN) des Terrains Ville et IQ; et
- de 90 % du PVN des Terrains IQ.

Lors de la signature de ce protocole d'entente, la question du règlement des expropriations n'a pas été discutée puisque Technoparc croyait obtenir un règlement final favorable. Ce ne fut pas le cas.

Pour les fins des présentes, le terme « produit de vente net » signifie le prix payé par un tiers à TM pour acquérir un des Terrains hypothéqués duquel sont déduits notamment, les commissions, les honoraires d'avocats et de notaires, les frais relatifs à l'opération cadastrale, les frais d'études géotechniques et d'études environnementales autres que celles existant à ce jour et, le cas échéant, les coûts reliés à la décontamination et au compactage.

À compter de 2007, la Ville a payé en totalité les indemnités d'expropriation représentant un montant de 8,19 M\$, lequel a été inclus dans la Dette totale de la Ville. Suite à l'augmentation de la Dette totale, l'arrondissement de Saint-Laurent a fait des représentations auprès d'IQ afin de modifier les pourcentages attribués à chacun sur le PVN des Terrains hypothéqués. La Ville est en attente d'un décret gouvernemental par lequel IQ accepte de céder à la Ville la moitié de son pourcentage du PVN des Terrains hypothéqués par Technoparc en faveur d'IQ, et ce, après que toute somme due à IQ ait été totalement remboursée. En effet, par une résolution datée du 21 mai 2013 (CA13 08 0335), l'arrondissement ratifiait l'accord de principe donné à la proposition en ce sens faite par IQ.

Le présent sommaire vise également à approuver certaines modalités, dont celles prévoyant que TM verse à la Ville, après le remboursement complet de sa dette envers IQ, 45 % du PVN des Terrains de IQ et 70 % du PVN des Terrains Ville et IQ, au fur et à mesure de leur vente à des tiers.

Le tableau ci-dessous résume les modifications qui seront effectuées aux pourcentages des prix de vente.

Partage du produit de la vente (PVN) avant la modification du remboursement de la Dette totale			
	IQ	Ville	TM
Terrains hypothéqués en faveur d'IQ seulement	90 %	0 %	10 %
Terrains hypothéqués en faveur de la Ville et d'IQ	20 %	60 %	20 %
Partage du PVN après modification des modalités du remboursement de la Dette totale			
	IQ	Ville	TM
Terrains hypothéqués en faveur d'IQ seulement	90 %	0 %	10 %
a) Avant le remboursement de la dette envers IQ :	45 %	45 %	10 %
b) Après le remboursement de la dette envers IQ :			
Terrains hypothéqués en faveur de la Ville et d'IQ	20 %	60 %	20 %
a) Avant le remboursement de la	10 %	70 %	20 %

dette envers IQ :			
b) Après le remboursement de la dette envers IQ :			

Le tableau à la rubrique « Aspect(s) financier(s) » précise la valeur des terrains après modification des modalités du remboursement de la Dette totale.

Cette modification permettra ainsi d'équilibrer et de rétablir les principes de l'entente initiale afin que les coûts d'expropriation soient assumés de façon égale entre IQ et la Ville.

Dès que la Dette totale de TM en faveur de la Ville sera entièrement remboursée, les pourcentages du PVN des Terrains hypothéqués versés à la Ville seront affectés aux surplus cumulés de l'ex-Ville de Saint-Laurent au 31 décembre 2001, conformément à la résolution CM05 0355.

Toutefois, pour que ces nouveaux pourcentages soient applicables, IQ doit obtenir du gouvernement provincial un décret l'autorisant à modifier la Convention de prêt en ce sens. C'est la raison pour laquelle le troisième Amendement et Renouvellement de la Convention de prêt prévoit à son article 2.4 que certaines clauses prévues dans le projet d'acte soumis ne prendront effet que suivant l'adoption de ce décret.

4. La mise à jour de la désignation des Terrains hypothéqués

Le projet d'amendement et de renouvellement de la Convention de prêt vient aussi mettre à jour la désignation des Terrains hypothéqués afin de refléter certaines opérations cadastrales effectuées.

JUSTIFICATION

Le campus Saint-Laurent représente un pôle majeur d'entreprises qui ont une obligation de recherche et de développement. Il s'agit du seul parc d'entreprises de ce type au Québec. Il occupe une superficie de 2 millions de mètres carrés, dont la moitié est déjà occupée par 40 entreprises de haute technologie et 7 000 employés, dont 3 000 scientifiques, représentant plus de 420 M\$ en masse salariale annuelle.

Un million de mètres carrés de terrain reste à être construit sur ce campus, dont les trois quarts (environ 700 000 m²) appartiennent à TM. Ce dernier a pour mission principale la mise en valeur du campus en y attirant des entreprises axées sur la haute technologie et la recherche. Le fait de ne pas renouveler la Convention de prêt avant l'échéance du 30 novembre 2013 placerait TM en défaut envers la Ville.

Par ailleurs, le renouvellement de la Convention de prêt est conforme aux orientations déjà prises par la Ville pour le développement du campus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant démontre que le prêt consenti à TM est pleinement garanti par les terrains hypothéqués en faveur de la Ville.

Valeur résiduelle après la vente de l'ensemble des Terrains hypothéqués (en milliers de \$)		
Situation actuelle		
	IQ	Ville
Valeur actualisée	22 210,8	20 074,7
Dette à long terme	(10 590,0)	(14 834,0)

Compte à recevoir - Ville de Saint-Laurent		(1 543,0)
	11 620,8	3 697,7
Nouveau partage avec IQ		
	IQ	Ville
Avant partage	11 620,8	3 697,7
Partage 50 % de IQ	(5 810,4)	5 810,4
Valeur des terrains après remboursement	5 810,4	9 508,1

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le campus Saint-Laurent, et notamment le projet d'Éco-campus Hubert Reeves, permet un développement immobilier de haute technologie tout en assurant la protection d'une aire de conservation de 1,5 ha et la mise en valeur de milieux humides, participant ainsi au maintien de la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas renouveler la Convention de prêt avant l'échéance du 30 novembre 2013 placerait TM en défaut envers la Ville et, conséquemment, dans une mauvaise situation financière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Décret devant être adopté par le gouvernement provincial;
- Signature d'un amendement et renouvellement de la convention de crédit entre IQ et TM confirmant la modification des pourcentages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Sylvain GOUIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DUCAS
Directeur - Direction de l'urbanisme et du
développement économique

Tél : 514-872-4185
Télécop.: 514-872-0690

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme et du développement
économique

Tél : 514-872-4185
Télécop. : 514-872-0690
Date d'endos. : 2013-08-27

Dossier # :1130604001



Dossier # : 1133455001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une modification à l'affectation d'une immobilisation (bornes de paiement de stationnement) afin de permettre l'achat de titres de transport pour la Ligne 747 de la Société de transport de Montréal (STM) desservant l'aéroport Montréal-Trudeau

Autoriser une modification à l'affectation d'une immobilisation (bornes de paiement de stationnement) afin de permettre l'achat de titres de transport pour la Ligne 747 de la Société de transport de Montréal (STM) desservant l'aéroport Montréal-Trudeau

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-08-27 17:03

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1133455001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une modification à l'affectation d'une immobilisation (bornes de paiement de stationnement) afin de permettre l'achat de titres de transport pour la Ligne 747 de la Société de transport de Montréal (STM) desservant l'aéroport Montréal-Trudeau

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) a inauguré la ligne 747 le 29 mars 2010. Le service de la ligne 747 est offert 24 heures par jour, 7 jours sur 7, entre l'aéroport Montréal-Trudeau et la Gare d'autocars de Montréal (métro Berri-UQAM). Des autobus spécialement aménagés pour recevoir des bagages sont utilisés sur cette ligne.

Outre les différents titres de transport acceptés à bord sans coût supplémentaire, il est également possible de payer en monnaie exacte dans le bus. Dans ce cas, un tarif de 9 \$ est exigé et l'utilisateur bénéficie d'un laissez-passer valide 24 heures consécutives sur tout le réseau bus et métro de la STM.. Seules les pièces de monnaies sont acceptées.

Actuellement, les usagers qui n'ont pas un titre de transport valide doivent se procurer leur titre de transport aux endroits suivants : stations de métro, gare d'autocar de Montréal, hôtel Hilton du centre-ville ou aéroport de Montréal.

L'achalandage de la ligne 747 s'élève à quelque 3 500 déplacements par jour moyen de semaine en forte saison. Selon un sondage mené par la STM auprès de la clientèle, la satisfaction générale quant au service s'élève à 93 %. Enfin, 99 % des répondants souhaitant revenir à Montréal ont l'intention de se prévaloir à nouveau du service de la ligne 747.

Pour les usagers ne bénéficiant pas d'un titre de transport valide, ce qui est le cas de la très grande majorité des touristes de passage à Montréal, l'obligation de payer comptant et d'avoir de surcroît la monnaie exacte peut constituer un irritant à l'utilisation du service.

Dans ce contexte, la STM et Stationnement de Montréal ont négocié une entente afin de permettre le paiement du tarif exigé à partir d'une borne de paiement de stationnement dans le cadre d'un projet-pilote. Une dizaine de bornes situées sur le boulevard René-Lévesque Ouest, à proximité de nombreux hôtels, sont visés par ce projet-pilote.

Toutefois, conformément à l'Entente de 1995 intervenue entre la Ville et Stationnement de Montréal (article VIII c), Stationnement de Montréal ne peut changer l'affectation d'une immobilisation sans l'accord du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Stationnement de Montréal souhaite modifier l'affectation de certaines bornes de paiement de stationnement afin de permettre l'achat de titres de transport pour la ligne 747 de la Société de transport de Montréal (STM) desservant l'aéroport Montréal-Trudeau. Stationnement de Montréal dispose de la technologie nécessaire pour répondre favorablement à la demande de la STM. À cet effet, un nouveau code sera disponible sur les bornes visées. Ces modifications n'affecteront pas l'utilisation des bornes pour le paiement des places de stationnement tarifées.

JUSTIFICATION

Ce projet offrira une souplesse accrue aux usagers de la ligne 747 et pourrait éventuellement entraîner une hausse de l'achalandage en plus de diminuer un irritant pour la clientèle (paiement avec la monnaie exacte).

La possibilité d'acheter un titre de transport directement d'une des bornes de paiement de stationnement situées à proximité des hôtels du centre-ville le long du boulevard René-Lévesque va restreindre progressivement la pratique consistant à payer le paiement en argent, lequel sera néanmoins toujours possible pour les usagers qui n'embarquent pas à proximité des bornes visées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La STM assumera les coûts de ces modifications et de la gestion du projet-pilote. Les redevances payées à la Ville par Stationnement de Montréal ne seront pas affectées par ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet va favoriser l'utilisation des transports collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Stationnement de Montréal et la Société de transport de Montréal émettront un communiqué de presse au moment opportun pour annoncer ce nouveau service.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du nouveau service à l'été 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom
RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller en aménagement

Tél : 872-7360
Télécop.: 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494
Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1133455001



Dossier # : 1136340003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

La Direction des sports et de l'activité physique recommande :

1. d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-08-27 16:12

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1136340003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Les événements sportifs sont une source de fierté et de formidables occasions de mobilisation et de rapprochement. L'accueil d'un grand nombre d'événements démontre la créativité, la vitalité, le savoir-faire, de même que la compétitivité d'une société. Ils stimulent non seulement l'activité économique de la région hôte, mais favorisent l'essor de la pratique sportive chez ses citoyens et le développement d'une élite sportive locale. Montréal est une ville olympique qui a hérité d'un important legs des Jeux olympiques d'été de 1976, tant en termes d'infrastructures sportives répondant aux plus hauts standards internationaux qu'en termes d'expertise dans l'organisation de compétitions internationales majeures.

La concurrence à l'échelle canadienne et internationale est de plus en plus vive et Montréal doit innover et se positionner comme ville d'exception si elle tient à demeurer parmi les plus performantes en matière d'accueil d'événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Plusieurs autres villes québécoises et canadiennes se sont déjà dotées d'une politique ou d'un programme de soutien afin d'accueillir un plus grand nombre de ces événements sur leur territoire, notamment les villes de Vancouver, Kelowna, Burlington, Gatineau, Québec, Sherbrooke et Shawinigan.

Les gouvernements du Québec et du Canada accordent beaucoup d'importance à l'accueil d'événements sportifs d'envergure internationale ou mondiale au Canada. Afin d'en accueillir davantage et d'optimiser leurs avantages et retombées, ils investissent des sommes considérables dans plusieurs programmes de soutien financier au profit des organisateurs et des communautés hôtes.

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine a vu le jour en 2012 et son renouvellement pour l'année 2013 et les années

subséquentes a été approuvé par l'agglomération (CG13 0051). Il a pour objectif de soutenir financièrement les organisateurs dans la réalisation de leur événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le bilan provisoire 2013 du Programme a été annexé en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0966 (26 juin 2013) : Accorder un soutien financier totalisant 153 000 \$ aux 17 organismes ci-après désignés, aux montants indiqués pour chacun d'eux, pour la réalisation de 20 événements dans le cadre de la première date de tombée du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

CE12 1505 (12 septembre 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, aux montants indiqués pour chacun d'eux, pour la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CE12 0962 (13 juin 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ aux 16 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 17 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CG12 0020 (26 janvier 2012) : Approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et autoriser un budget de 250 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012.

CE10 2060 (22 décembre 2010) : Donner un accord de principe afin d'appuyer la tenue des compétitions de Natation Canada à Montréal de 2011 à 2016.

DESCRIPTION

Pour 2014, les deux modifications suivantes ont été apportées au Programme :

- 1- Hausse du soutien financier maximal accordé aux événements sportifs d'envergure nationale de 5 000 \$ à 10 000 \$.
- 2- Devancement des deux dates de tombée, soit le 15 janvier au lieu du 31 mars et soit le 31 mai au lieu du 30 juin.

La hausse du soutien financier maximal aux événements sportifs d'envergure nationale de 5 000 \$ à 10 000 \$ est justifiée par le fait que le soutien financier moyen pour de tels événements était de loin inférieur aux montants accordés aux deux autres volets, soit 3 133 \$ en 2012 et 2 944 \$ en 2013, comparativement à 9 500 \$ en 2012 et à 9 000 \$ en 2013 pour les événements sportifs d'envergure métropolitaine et à 10 800 \$ en 2012 et à 11 450 \$ en 2013 pour les événements sportifs d'envergure internationale. De plus, la proportion du soutien municipal accordé par rapport au budget total de chaque événement (moyenne

des %) était de 10 % en 2012 et en 2013, soit le plus faible pourcentage des trois volets (voir les bilans 2012 et 2013 en pièce jointe). Conséquemment, l'augmentation du soutien financier maximal de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les événements sportifs d'envergure nationale rendra plus équitable la répartition de l'enveloppe budgétaire globale du Programme.

Le 31 mars et le 30 juin étaient les dates de tombées du Programme en 2012 et en 2013. Ces dates ne permettent pas à la Ville de maximiser sa visibilité puisque plusieurs événements ont lieu avant l'annonce officielle du soutien municipal à chaque organisateur, dont ceux se tenant en janvier, février et mars de chaque année. Sachant tardivement qu'ils seront soutenus, les organisateurs peuvent difficilement répondre aux obligations de visibilité de la Ville. De plus, en ne sachant pas à l'avance si le Programme sera renouvelé, plusieurs promoteurs hésitent ou refusent de solliciter des événements d'envergure nationale ou internationale auprès des fédérations sportives canadiennes. En devançant les dates de tombées, les organisateurs obtiendront une réponse plus tôt de la Ville, seront en mesure de répondre aux conditions de visibilité de la Ville et de mieux gérer leurs budgets afin d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leur événement. En outre, en sachant plus longtemps à l'avance le renouvellement du Programme, les promoteurs devraient, en principe, être plus nombreux à postuler pour attirer des événements sportifs à Montréal.

Pour 2014, le Programme comporte toujours trois volets avec des critères d'admissibilité généraux et spécifiques et des critères d'évaluation qui prévoient, avec les changements proposés, un soutien maximal par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Le Programme s'adresse aux événements se tenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Selon les événements admissibles connus à venir, la mise sur pied du Programme devrait permettre à une quarantaine d'événements sportifs de bénéficier d'un soutien financier.

Un accord de principe du Comité exécutif (CE10 2060) en soutien à plusieurs compétitions de Swimming/Natation Canada pour les années 2011 à 2016 a déjà été approuvé. Le soutien financier à ces compétitions est compris dans l'enveloppe budgétaire du Programme.

La Direction des sports et de l'activité physique est responsable de la gestion du Programme. Le document explicatif du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 qui inclut le formulaire de demande est présenté en pièce jointe.

Les grands Jeux et les championnats majeurs nécessitant une contribution exceptionnelle et ponctuelle de la Ville sont exclus de ce Programme et seront traités et présentés à la pièce à l'administration municipale.

JUSTIFICATION

Le Programme permet à l'agglomération de Montréal d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. Il répond à des besoins maintes fois exprimés par les milieux sportifs montréalais, québécois et canadiens, notamment lors de la consultation publique réalisée en 2007 sur la compétence de l'agglomération de Montréal, soit l'aide à l'élite sportive.

Équité et cohérence

Le Programme permet à l'administration montréalaise de soutenir financièrement tous les organisateurs d'événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale admissibles de manière cohérente et équitable et d'éliminer les perceptions d'iniquité et d'incohérence dans le traitement des demandes. L'acceptation ou le refus de soutenir financièrement un organisateur est donc balisé par des critères d'admissibilité à la fois généraux et spécifiques, établis et connus. Chaque demande de soutien passe par un processus d'analyse comportant plusieurs étapes et un processus d'évaluation.

Le Programme permet d'accorder un soutien financier équitable à l'échelle de l'agglomération, peu importe l'installation ou le site choisi par les organisateurs (municipal, corporatif, scolaire ou commercial).

Efficacité et avantages pour l'administration

Le Programme permet une analyse rapide des demandes des organisateurs d'événements et une présentation en bloc au Comité exécutif deux fois par année. Pour les événements tenus dans des installations municipales, au lieu d'une gratuité, l'octroi d'une contribution financière permet de ne pas nuire à l'atteinte des cibles de revenus des gestionnaires d'équipement et aux organisateurs d'utiliser les équipements sportifs ou installations de leur choix.

Rayonnement de Montréal

La tenue d'un grand nombre d'événements sportifs d'envergure internationale et le soutien que la Ville y consent sont méconnus du public. Compte tenu du nombre et de l'importance des événements sportifs majeurs qu'elle accueille annuellement, du rayonnement des grandes installations sportives montréalaises, de l'expertise de sa communauté sportive en matière d'organisation de tels événements et de sa capacité d'accueil, Montréal a tout avantage à accroître ses efforts d'investissement dans ce créneau.

La mise sur pied du Programme de soutien permet à Montréal de se démarquer davantage par rapport aux autres grandes capitales et métropoles internationales, d'accroître sa visibilité et son rayonnement à l'échelle mondiale et de profiter pleinement des avantages et retombées sportifs, touristiques, promotionnels, économiques et sociaux engendrés par la tenue d'événements sportifs majeurs sur son territoire, notamment par :

- La formation d'entraîneurs et d'officiels de niveau national et international;
- Le renforcement et la mise en valeur du savoir-faire et de l'expertise montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs;
- Le positionnement de Montréal comme métropole sportive par excellence sur les scènes nationales et internationales;
- Les retombées économiques engendrées par l'accueil de milliers de participants, d'accompagnateurs et de visiteurs des autres provinces, territoires et pays;
- Les investissements considérables consentis par les gouvernements du Québec et du Canada dans les événements sportifs majeurs, au profit de Montréal, de sa communauté sportive et des Montréalais;
- Les impacts économiques engendrés par la production des événements (création d'emplois, production de matériel et de produits dérivés, etc.);
- La possibilité offerte aux athlètes montréalais de concourir chez eux devant leurs proches et leurs partisans;
- L'accroissement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et athlètes envers Montréal;
- L'encouragement à la pratique d'activités physiques et sportives chez la population montréalaise;

- La mise en valeur des athlètes comme modèles d'engagement et de persévérance pour les jeunes;
- Legs en installations et matériel sportifs au profit des Montréalais, de la communauté sportive montréalaise et plus particulièrement des athlètes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 350 000 \$ sera prévue au budget régulier 2014 de la Direction des sports et de l'activité physique puisque sa base budgétaire 2014 a été ajustée en conséquence. Tel que prévu lors de la création et la mise en oeuvre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, l'enveloppe budgétaire annuelle s'élèvera à :

Années	2014	2015	2016	2017 et subséquentes
Enveloppe budgétaire déjà prévue	350 000 \$	400 000 \$	450 000 \$	500 000 \$

Pour 2015, 2016 et 2017, un ajustement de la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique sera requis pour assurer la continuité du Programme.

Les contributions financières respectives à chacun des organisateurs des événements soutenus seront versées en deux blocs distincts, soit en avril et en août 2014, et ce, suite à l'approbation par le Comité exécutif des événements retenus et des sommes à accorder aux organisateurs respectifs. Pour chaque date de tombée, le soutien financier aux organisateurs des événements soutenus est versé en un seul versement.

En 2013, l'enveloppe budgétaire du programme était de 300 000 \$ et la somme des budgets prévisionnels de tous les événements sportifs soutenus dans le cadre du Programme était approximativement de 8 M\$. L'enveloppe budgétaire du programme représentait approximativement 4 % de la somme des budgets prévisionnels de tous les événements soutenus. La proportion moyenne du soutien financier accordé dans le cadre de ce programme par rapport au budget prévisionnel de chaque événement (moyenne des pourcentages) est légèrement supérieure à 12 % pour les événements d'envergure internationale et légèrement inférieure à 10 % pour les événements d'envergure nationale et ceux d'envergure métropolitaine (voir le bilan préliminaire en pièce jointe). Le soutien financier maximal par événement pour les événements sportifs d'envergure nationale sera donc haussé de 5 000 \$ en 2014, lequel passera de 5 000 \$ à 10 000 \$. Pour les années subséquentes, le soutien financier maximal par événement pour chacun des volets sera réévalué et ajusté en conséquence.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les événements sportifs favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et permettent aux demandeurs d'améliorer leur expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilise les organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le

guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard dans la grille d'évaluation des demandes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la mise en oeuvre du Programme est approuvée pour l'année 2014 :

- Tenue d'un plus grand nombre d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2014 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, amélioration de la qualité des événements soutenus et accroissement de leur diversité;
- Optimisation des avantages et des retombées économiques, sportifs, promotionnels et sociaux que procure l'ensemble des événements soutenus au profit de Montréal, de sa communauté sportive et des Montréalais et Montréalaises;
- Le balisage du soutien octroyé aux organisateurs d'événements sportifs facilitera la prise de décisions par les décideurs et favorisera une plus grande équité et cohérence dans le soutien qui est accordé pour l'organisation des divers événements.

Si la mise en oeuvre du Programme pour l'année 2014 est retardée ou annulée :

- Les organisateurs tenant leur événement sportif en début d'année risquent de perdre des opportunités de financement s'ils apprennent tardivement ou après la réalisation de leur événement qu'ils obtiendront un soutien financier de la Ville étant donné que ce soutien leur sert de levier pour en obtenir d'autres ou obtenir des sommes plus importantes;
- La visibilité de la Ville et la promotion de Montréal risquent d'être réduites pour les événements tenus en début d'année, car les organisateurs ne sauront pas si leur événement est soutenu ou non par la Ville.
- Ne sachant pas si le Programme sera renouvelé, certains organisateurs seront réticents à déposer la candidature de Montréal pour y tenir des événements sportifs d'envergure nationale ou internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Programme de soutien 2014 :

- Fin 2013 : Diffusion et promotion du renouvellement du Programme de soutien 2014 auprès des organisateurs et promoteurs d'événements sportifs.
- Jusqu'au 15 janvier 2014 : Réception des demandes de soutien adressées à la Ville par les organisateurs et promoteurs d'événements sportifs aux dates prévues dans le Programme.
- Janvier et février 2014 : Évaluation des demandes.
- Mars 2014 : Sommaire décisionnel visant à approuver le soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs admissibles.
- Avril 2014 : Versement de l'aide financière.
- Toute l'année 2014 : Suivi des obligations assumées par les organisateurs soutenus.

Mise en oeuvre du Programme de soutien pour l'année 2015 et les années subséquentes - Action à prévoir en 2014 :

- Bilan final du Programme de soutien pour l'année 2013.
- Bilan provisoire et final du Programme de soutien pour l'année 2014.
- Sommaire décisionnel pour renouveler le Programme de soutien pour l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale est une activité d'intérêt collectif qui relève de l'agglomération de Montréal en vertu de la *Loi 22* (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal). Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine découle de cette responsabilité, ainsi que des stratégies et des orientations suivantes de la Ville de Montréal :

- Sommet de Montréal 2002, Axe 3 Sports et Loisirs, Politique et plan stratégique d'accueil d'événements de masse et internationaux : Reconnaissance de l'accueil d'événements sportifs majeurs pour optimiser le positionnement et le rayonnement de Montréal sur la scène internationale;
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025, Axes 3 et 5 : Mise en place d'un programme de soutien technique et financier aux événements sportifs. Positionnement de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs. Consolider les événements sportifs actuels et en attirer davantage
- Recommandation de la consultation publique sur l'aide à l'élite sportive à Montréal de 2007 : Développer des programmes de soutien pour les organisateurs d'événements sportifs majeurs.
- Stratégie de développement économique de Montréal 2011 - 2017, Volet rayonnement : Attirer des événements sportifs d'envergure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

Tél : 514-872-0734
Télécop.: 514-872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255

Date d'endos. : 2013-08-26

Dossier # :1136340003



Dossier # : 1131040001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal et modifier la rémunération des vice-présidents de la Commission

Je recommande de
Renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter de la date de la résolution du conseil municipal.

Modifier la résolution CM05 0342 du conseil municipal du 30 mai 2005 afin de fixer la rémunération des vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal à un maximum annuel de 20 000\$ pour chacun des vice-présidents, à compter de la date de la résolution du conseil municipal.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2013-07-22 14:19

Signataire : Sylvie B FARAND

Présidente

IDENTIFICATION

Dossier # :1131040001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal et modifier la rémunération des vice-présidents de la Commission

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux disposition prévues à la Charte de la Ville de Montréal (Art 57.7) et au Règlement municipal 04-0461 intitulé *Règlement relatif à la Commission de la fonction publique de Montréal*, il est prévu que le conseil municipal nomme et fixe la rémunération des deux vice-présidents de la Commission.

L'échéance du mandat de l'un des postes à la vice-présidence sera à terme le 30 novembre 2013, il est requis, aux fins d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, de procéder à son renouvellement.

La rémunération des vice-présidents fixée à 15 000\$ en 2005 n'est pas indexée annuellement et n'a pas été ajustée depuis, elle ne correspond plus aux exigences de la fonction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CM09 1001 du 30 novembre 2009 : Nomination de monsieur Florent Francoeur à titre de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans.
- Résolution CM05 0342 du 30 mai 2005 : Modification de la résolution CM04 0302 afin de modifier, au deuxième paragraphe de l'article 40.017B, le mode de rétribution des vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal afin qu'il soit mieux adapté au mode de fonctionnement de la commission
- Résolution CM04 0302 du 26 avril 2004 : Adoption du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal et nomination du président et des vice-présidents de la Commission et fixation de leur mandat

DESCRIPTION

Renouveler pour une période de quatre (4) ans le mandat de monsieur Florent Francoeur au poste de vice-président de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter de la date de la résolution du conseil municipal. Monsieur Francoeur est président-directeur-général de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec depuis 1992 et

représente un atout majeur pour la Commission de la fonction publique de Montréal. En plus de sa vaste expérience, la notoriété de monsieur Francoeur est reconnue, entre autres, pour la publication de ses articles dans le journal *Les Affaires* et le quotidien montréalais *La Presse*. Il participe comme conférencier invité à travers la province et le pays.

Modifier de 15 000\$ à 20 000\$ la rémunération des vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal afin qu'elle corresponde mieux aux exigences de la fonction.

JUSTIFICATION

Afin que la Commission puisse remplir les mandats qui lui ont été confiés, il est requis que les séances tiennent leur cours normal dans la prise de décision pour procéder, entre autres, à l'approbation des rapports de vérification, à la certification des outils d'évaluation des compétences, au traitement des plaintes et signalements auxquels la Commission est tenue de répondre.

Le mandat de monsieur Florent Francoeur sera à terme le 30 novembre 2013, il est requis de procéder à sa nomination à titre de vice-président afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux de la Commission.

Ajuster la rémunération des vice-présidents afin qu'elle corresponde davantage aux exigences de la fonction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de la Commission prévoit un de montant de 41 400\$ pour la rémunération des vice présidents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué aux employés

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 57,7 de la Charte de la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres
(Catherine BÉRUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Muriel DI BATTISTA
Secrétaire de direction 1er niveau

Tél : 872-4268
Télécop.: 872-1788

ENDOSSÉ PAR

Sylvie B FARAND
Présidente

Tél : 514 872-4268
Télécop. : 514 872-1788
Date d'endos. : 2013-07-10

Dossier # :1131040001

**Dossier # : 1134233005**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Sharon Hackett comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat en octobre 2015. Approuver la nomination de madame Amélie Coulombe-Boulet et de madame Michèle Chappaz comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en septembre 2016. Renouveler le mandat de madame Mariane Labrecque pour un deuxième mandat de trois ans, jusqu'en septembre 2016.

Il est recommandé :

1 - de désigner madame Sharon Hackett, actuellement membre, comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises, (en remplacement de madame Anna Biro qui termine son mandat de vice-présidente en septembre 2013), jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en octobre 2015;

2- de nommer mesdames Michèle Chappaz (en remplacement de madame Isabelle Leblond) et Amélie Coulombe-Boulet (en remplacement de madame Anna Biro) à titre de membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat se terminant en septembre 2016;

3- de reconduire le mandat de madame Mariane Labrecque comme membre du Conseil des Montréalaises pour une deuxième période de trois ans, se terminant en septembre 2016.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-09-03 12:50

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1134233005

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Sharon Hackett comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat en octobre 2015. Approuver la nomination de madame Amélie Coulombe-Boulet et de madame Michèle Chappaz comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en septembre 2016. Renouveler le mandat de madame Mariane Labrecque pour un deuxième mandat de trois ans, jusqu'en septembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18.

Madame Anna Biro, vice-présidente du Conseil des Montréalaises, termine son deuxième mandat en septembre 2013. Son départ crée un poste de membre vacant. Aussi, le poste de vice-présidente devient vacant et une nouvelle vice-présidente doit être désignée par le conseil municipal.

Madame Isabelle Leblond a donné sa démission comme membre du Conseil des Montréalaises en mai 2013 pour des raisons professionnelles. Elle doit être remplacée.

Le premier mandat d'une durée de trois ans de madame Mariane Labrecque vient à échéance en septembre 2013. Elle est intéressée à renouveler son mandat pour une deuxième période de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0886 du 22 octobre 2012

Nomination de Sharon Hackett pour un mandat de trois ans jusqu'en octobre 2015.
Nomination de Anna Biro comme vice-présidente jusqu'à la fin de son deuxième mandat en septembre 2013.

CM11 0766 du 26 septembre 2011

Nomination de Isabelle Leblond pour un mandat de trois ans jusqu'en septembre 2014.

CM10 0682 du 20 septembre 2010

Reconduction pour un deuxième mandat de Anna Biro, jusqu'en septembre 2013.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu au printemps 2012. Des 16 candidates vues en entrevue, 12 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Union Montréal, Vision Montréal et Projet Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises transmet une recommandation (à partir de la liste de candidates retenues par le jury de sélection) à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, actuellement madame Émilie Thuillier, qui donne son accord.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 15 février 2012 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de trois personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes au printemps 2012 : madame Jane Cowell-Poitras, conseillère de la ville et conseillère associée de madame Helen Fotopulos, madame Caroline Bourgeois, conseillère de la ville et madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville. Mme Rabia Chaouchi, conseillère en développement communautaire et responsable du dossier de la condition féminine à la Direction de la diversité sociale a agi à titre de personne ressource et Mme Annie Chalifoux, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnatrice du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.

5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Émilie Thuillier.

JUSTIFICATION

Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine de la condition féminine et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Douze candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Madame Amélie Coulombe-Boulet et madame Michèle Chappaz, résidant toutes deux dans l'arrondissement de Verdun, ont réussi le processus de sélection pré-cité.

Élection d'une nouvelle vice-présidente

Dans une optique de démocratie participative, en accord avec la responsable de la condition féminine, madame Émilie Thuillier, le processus mis en place pour élire une nouvelle présidente du Conseil des Montréalaises a été repris pour élire une nouvelle vice-présidente. Les membres du Conseil des Montréalaises ont procédé à l'élection de la nouvelle vice-présidente par courriel du 25 juin au 3 juillet 2013. Madame Sharon Hackett, membre du Conseil a posé sa candidature. Après une présentation écrite, un vote secret a été tenu. Madame Sharon Hackett a été élue à l'unanimité. Par la suite, le choix des membres a été soumis à madame Thuillier, qui l'a entériné.

Madame Hackett possède les qualifications requises pour assumer les fonctions de vice-présidente du Conseil des Montréalaises. Il est souhaitable, lorsque cela est possible, que la nouvelle vice-présidente soit déjà membre du Conseil. Cela facilite le transfert des dossiers puisqu'elle a participé aux travaux du Conseil et qu'elle connaît les rouages de l'Administration municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 225 000 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination de la vice-présidente et des nouvelles membres sera annoncée par communiqué de presse le lendemain de la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil municipal : séance du 23 septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseiller(ère) en développement
communautaire

Tél : 514 872-9074
Télécop.: 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ
Adjoint - présidence conseil

Tél : 514-872-6276
Télécop. : 514 872-3844
Date d'endos. : 2013-08-20

Dossier # :1134233005



Dossier # : 1134320003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de nommer à titre de :

- membre: Mme Annabel Soutar pour un premier mandat de trois ans;
- membre: M. Michel de la Chenelière pour un premier mandat de trois ans;

au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-27 21:12

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134320003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0060 : 28 février 2013

- Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal : nommer Mme Éline Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du CAM.

CG12 0501 : décembre 2012

- Approuver la nomination de l'honorable Charles Lapointe à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans en remplacement de Mme Louise Roy.

CG12 0327 : 23 août 2012

- Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal au titre de membres de MM. Ben Marc Diendéré, de Nassib el Hussein et de Mme Carole David ainsi qu'au titre de vice-président M. Charles Lapointe pour un premier mandat de trois ans ; reconduire, pour un deuxième terme de 3 ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

CG12 0130 : 19 avril 2012

- Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0478 : 22 décembre 2011

- Approuver les nominations de Mmes Marilyn Burgess, Jasmine Catudal, Karla Étienne et Lise Vaillancourt et de MM. Philippe Baylaucq, Jean-Pierre Desrosiers, André Dupras à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0243 : 22 juin 2011

- Approuver la nomination de M. Claude Trudel en remplacement de Mme Manon Barbe au Conseil des arts de Montréal.

CG11 0179 : 19 mai 2011

- Approuver la nomination de M. François R. Roy à titre de membre et de M. Jan-Fryderyk Pleszczyński comme vice-président du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du CAM (*cv et notes en pièces jointes*) à titre de membres, Mme Annabel Soutar et M. Michel de la Chenelière, pour un premier mandat de trois ans, en remplacement de M. Gaétan Morency et de Mme Louise Roy. Le conseil d'administration du CAM sera composé de 10 femmes et de 11 hommes. Il respecte ainsi les normes de parité recommandés par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Historiquement, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil, parce que les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques.

Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier pour le Conseil, puisque les membres de son conseil d'administration agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable. Le CAM est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

Le dossier s'inscrit dans deux objectifs du Plan corporatif de développement durable en participant:

- à l'atteinte de l'objectif qui touche la croissance économique durable par l'encouragement au bénévolat au sein des organismes culturels et le partenariat entre les secteurs d'activités;
- à tendre vers l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Charte de la Ville de Montréal et le Plan d'action 2007-2017 - Montréal métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Sociétés et organismes paramunicipaux , Direction (France LAROCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CABIN

Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop.: 514 872-5588

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2371
Télécop. : 514 872-1739
Date d'endos. : 2013-07-16

Dossier # :1134320003



Dossier # : 1131079013

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nomination de commissaires supplémentaires, pour une période de trois (3) ans, à l'Office de consultation publique de Montréal.

Il est recommandé de :

1- renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

Jean Burton
Jean Caouette
Alain Duhamel
Habib El-Hage
Peter Jacobs
Hélène Morais
Jean Paré
Michel Séguin
Nicole Valois
Joshua Wolfe

2- nommer, pour une période de trois (3) ans, comme commissaires supplémentaires de l'Office de consultation publique de Montréal :

Marie Leahey
Gaëtan Lebeau
Renée Lescop
Joël Thibert

3 - fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Louise ROY **Le** 2013-09-03 16:21

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1131079013**

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nomination de commissaires supplémentaires, pour une période de trois (3) ans, à l'Office de consultation publique de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Office de consultation publique est institué en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Les dispositions de la Charte prévoient que le conseil municipal peut nommer, aux deux tiers des voix, des commissaires supplémentaires qui épauleront la présidente de l'Office dans la réalisation des mandats de consultation confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil. Le présent dossier vise à soumettre au conseil municipal une liste de commissaires pour le renouvellement de leur mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil a été appelé à nommer des commissaires sur une base régulière depuis la mise en place de l'Office en 2002.

CM12 0141, datée du 23 février 2012 - nomination de commissaires supplémentaires.

CM10 0501, datée du 15 juin 2010 - reconduction du mandat de la présidente.

DESCRIPTION

Le sommaire vise à renouveler le mandat, pour une période de trois (3) ans, des commissaires suivants :

Jean Burton
Jean Caouette
Alain Duhamel
Habib El-Hage
Peter Jacobs
Hélène Morais
Jean Paré
Michel Séguin
Nicole Valois
Joshua Wolfe

et à nommer, pour un mandat de trois (3) ans, les nouveaux commissaires suivants :

Marie Leahey
Gaëtan Lebeau
Renée Lescop
Joël Thibert

Il est à noter que les commissaires Burton, Caouette et Duhamel siègent actuellement à des commissions en cours.

JUSTIFICATION

La charge de travail de l'OCPM a augmenté au cours des dernières années et tend à se maintenir. De plus, il arrive que l'Office doive faire face à plusieurs mandats qui lui sont donnés à la même séance du conseil. Il faut donc que la présidente dispose d'une banque de commissaires suffisamment large pour pouvoir créer toutes les commissions requises. Cela doit se faire en tenant compte des champs d'action des commissaires, de leurs disponibilités, de l'existence de conflits d'intérêts réels ou apparents, etc. C'est la raison pour laquelle la banque de commissaires de l'Office doit être maintenue à jour et contenir un nombre suffisant de commissaires. Par ailleurs, certains commissaires, au fil des ans, changent d'occupation et ne sont plus disponibles pour remplir ce rôle, ou encore deviennent non éligibles à cause de conflit d'intérêts. Incidemment, les commissaires Louis Dériger et Luc Lacharité ont quitté ces derniers mois.

La sélection des commissaires est effectuée par un comité composé d'André Beauchamp, commissaire, d'Hélène Lauzon, présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec et de la présidente de l'Office et selon plusieurs critères :

- la nécessité de constituer une banque diversifiée de ressources professionnelles capables de comprendre les projets soumis à la consultation publique et les enjeux qu'ils soulèvent;
- la crédibilité professionnelle du candidat auprès de ses pairs et dans la société civile;
- une réputation de bon jugement et la capacité de faire la part des choses;
- la connaissance des processus de consultation publique et l'expérience dans la conduite de tels processus, tel que le prévoit l'article 77 de la Charte;
- l'absence de conflit d'intérêts réel ou perçu;
- la capacité d'écoute des parties et d'analyse des projets sans parti pris et dans l'intérêt public;
- la disponibilité;
- une bonne répartition homme/femme, anglophone/francophone et une présence signifiante en provenance des communautés culturelles.

Au cours des années, certains commissaires ont su démontrer leur capacité à bien écouter les préoccupations citoyennes et les arguments des promoteurs, à bien analyser les enjeux reliés au projet et à dégager de la consultation publique des résultats qui éclairent la décision des élus. Ils constituent des atouts pour l'Office et un groupe de ressources à renouveler.

On trouve actuellement dans l'équipe de commissaires de l'OCPM notamment des urbanistes et des architectes, des ingénieurs et des architectes de paysage, des avocats, des sociologues et des anthropologues, un biologiste, un spécialiste en droit immobilier, des spécialistes des affaires sociales, d'anciens gestionnaires publics, un éthicien. Ils ont tous été, à un titre ou à un autre, impliqués dans leur milieu. Avec les renouvellements, les commissaires seront au nombre de 28.

Pour ce qui est de la nomination des commissaires, l'article 77 de la Charte prévoit que le conseil peut, sur demande de la présidente, nommer des commissaires à partir d'une liste. Il est aussi prévu que la présidente puisse proposer une liste au comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination de commissaires supplémentaires ne représente aucun déboursé financier puisque l'effet de cette nomination est de les rendre éligibles à siéger sur une commission de l'Office. La constitution d'une banque de commissaires éligibles permet à la présidente de former des commissions lorsque les mandats sont confiés à l'OCPM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La constitution et le maintien d'une solide équipe de commissaires aux profils variés contribue à la réalisation de consultations publiques utiles pour la ville et pour la société montréalaise en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office annoncera par voie de communiqué le renouvellement et la nomination des commissaires après la décision du CM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop.: 2-2556

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Tél : 514-872-3568
Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2013-08-26

Dossier # :1131079013



Dossier # : 1135954002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9 % par l'agglomération, pour un montant de 1 064 336,01 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-05 13:27

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135954002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite présentement plusieurs serveurs corporatifs. Parmi ces serveurs, plusieurs fonctionnent avec des logiciels corporatifs Microsoft, par exemple:

- Windows Server comme système d'exploitation pour des applications telles que Kronos, GDD, etc.;
- SQL Server pour les besoins de certaines bases de données excluant SIMON;
- Sharepoint Server pour supporter la collaboration, le partage d'information et la gestion des projets.

D'un point de vue utilisateur-client, l'accès à ces serveurs (ainsi que les applications corporatives hébergées) est géré par des licences d'accès client communément appelées CAL.

Dans l'ensemble, ces logiciels, toutes catégories confondues, datent de 2003. Le support par l'éditeur de ces produits prendra fin en avril 2014.

D'une part, par souci de continuité opérationnelle, la Ville ne peut se permettre de ne pas effectuer des mises à jour des produits Microsoft (correctifs de bogues et de sécurité) qui constituent un environnement informatique à l'intérieur des nombreux systèmes et applications utilisés.

D'autre part, plusieurs projets informatiques en développement, tant pour la Ville que pour le SPVM, dépendent de l'utilisation de ces produits corporatifs Microsoft.

La Ville ne disposant pas d'entente-cadre, l'acquisition de tout type de licence ou logiciel est faite de manière ponctuelle selon les besoins à combler. Cette situation alourdit le processus d'acquisition, la mise en place des logiciels ainsi que la gestion du parc informatique utilisant des produits Microsoft à la Ville.

D'ailleurs, en considérant la forte croissance du parc informatique de la Ville et les acquisitions décentralisées sans entente-cadre disponible pour l'ensemble de la Ville, le Service des technologies de l'information (STI) anticipe qu'il y a un écart entre l'utilisation desdits produits et les droits d'utilisation que la Ville possède.

Pour alléger le processus d'acquisition des licences et répondre aux nouveaux besoins, le STI a entrepris des démarches avec la Direction de l'approvisionnement afin de lancer un appel d'offres public pour conclure une entente-cadre avec un revendeur de produits Microsoft pour une période de 3 ans.

Suite à l'approbation des instances décisionnelles (GDD #1130066003), l'entente qui sera conclue par l'approvisionnement couvrira les besoins de logiciels Microsoft. Avec le rehaussement des logiciels corporatifs, un rehaussement des licences client (CAL) est aussi requis et fera partie de l'entente-cadre. Pour toute licence de logiciel, la Ville achètera la dernière version commerciale, mais aura le droit de rétrograder vers une version antérieure, selon les besoins, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes existants.

Ce dossier a pour objectif d'autoriser une première acquisition de licences Microsoft afin d'effectuer en premier lieu la mise à jour de certains systèmes et de droits d'accès aux serveurs à travers la Ville et par la suite régulariser toute situation d'utilisation de logiciels afin de respecter les droits d'auteur envers l'éditeur des logiciels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada (CA) pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015, pour un montant total approximatif de 591 685,44 \$ taxes incluses (fournisseur exclusif) / Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logicielles auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, pour un montant total approximatif de 986 321,76 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense approximative de 4000 \$, taxes incluses, pour les frais d'administration du CSPQ liés à l'entente
CG11 0016 - 27 janvier 2011 - Octroyer un contrat à Genetec inc. pour la fourniture de 30 systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 088 826,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11432 (3 soum.)

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157.91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047.91 \$.

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$ pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (no contrat : U7245356).

CG07 0437 -29 novembre 2007 - Octroyer un contrat à Niche Technology inc., pour la fourniture et les services d'entretien d'un système intégré de données policières (IDP2 / M-IRIS), pour une durée de cinq ans, au montant total de 10 973 490,52 \$, taxes incluses - RASOP - Appel d'offres public 07-10221 (2 soum.)

CM05 0158 - 21 mars 2005 - Modifier le contrat octroyé en 2000 pour ajouter des modules additionnels aux licences et augmenter à 25 000 le nombre d'employés couverts par la licence incluant l'acquisition de services spécialisés requis pour assembler et déployer le logiciel, le tout pour un montant maximum de 2 143 502,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition des produits et licences suivantes:

- 160 licences Windows Server (acquisition 32, régularisation 128);
- 12 300 licences d'accès Windows Server CAL (acquisition 11 000, régularisation 1300);
- 50 licences SQL Server (acquisition).

Ces licences d'infrastructure Microsoft doivent suivre les matrices de certification des progiciels provenant des autres manufacturiers tels que :

- M-IRIS (Niche technology);
- CA Service Desk (CA);
- Kronos (Kronos);
- GDD (IBM);
- Webfocus (Compuware).

JUSTIFICATION

D'une part, en ce qui concerne les politiques de sécurité informatique adoptées par la Ville, l'emploi d'un logiciel qui n'est plus supporté par son éditeur présente des risques informatiques que la Ville ne peut assumer si elle désire maintenir la continuité de ses opérations, notamment en ce qui concerne l'interaction avec des systèmes importants tels que SIMON, Plant Information, Solution budgétaire, etc.

D'autre part, l'utilisation des produits Microsoft à la Ville est basée sur un lien de confiance avec l'éditeur du logiciel. Sans contrôle des acquisitions, cette situation peut mener à des écarts entre l'utilisation réelle des logiciels en question et les droits que la Ville possède. La Ville peut donc être en situation de déficit de droits d'utilisation, ce qui peut causer une situation litigieuse avec Microsoft advenant un audit.

Dans cette optique, l'équivalent d'un audit interne suivi d'une régularisation des droits d'utilisation (par appareil ou usager) est la meilleure solution des points de vue légal, administratif et financier.

Le STI a évalué la possibilité d'utiliser des logiciels libres de type corporatif comme elle le fait pour de nombreux systèmes déjà existants. Toutefois, les applications et systèmes qui nous concernent présentement ont été développés et opèrent sur la base de logiciels Microsoft et leur migration est impossible ou non rentable.

Pour ce qui est des projets en développement, ceux-ci font appel à des applications ou systèmes développés à l'externe et dont l'éditeur a fait le choix d'intégrer son produit à ceux de Microsoft.

Le projet Capacité des serveurs qui couvre à la fois les besoins d'infrastructure relatifs à la désuétude et l'accroissement naturel des besoins doit procéder à l'achat des licences Windows Server Datacenter 2012 pour l'ensemble des 400 serveurs virtuels de la Ville et du SPVM répartis sur un total de 256 processeurs. Les licences actuelles datent de 2003. Ces serveurs hébergent entre autres les applications Kronos (gestion du temps), GDD (gestion des dossiers décisionnels), Tests en ligne, M-IRIS, SRPI, Webfocus (système de taxation), etc.

Étant donné que la Ville n'avait pas acheté l'assurance logiciel de Microsoft, elle doit procéder de nouveau à l'acquisition pour utiliser les nouvelles versions. De plus, avec la

virtualisation des serveurs, les licences Windows Server Standard ne correspondent plus aux nouvelles règles relatives aux droits d'auteur de l'éditeur.

Les licences CAL doivent être achetées pour couvrir les droits d'auteurs relatifs à chaque poste (adresse IP) qui accèdent à ces serveurs.

Le projet M-IRIS (lancé sous le nom IDP2 - CG07 0437) doit procéder au remplacement de ses logiciels de bases de données SQL*SERVER et de ses serveurs, étant donné qu'ils ont atteint leur fin de vie utile de 5 ans. Pour être en règle avec son contrat de support auprès du fournisseur Niche Technology, le STI doit procéder à ce remplacement. Comme l'assurance logiciel n'avait pas été achetée auprès de Microsoft, la Ville doit procéder de nouveau à cet achat pour respecter les droits d'auteurs.

La nouvelle entente de type "Enterprise" qui sera mise en place par la Direction de l'approvisionnement (conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération - GDD #1130066003) permettra au STI de conserver les droits requis de SQL*SERVER pour évoluer au rythme du manufacturier du logiciel M-IRIS. M-IRIS est devenu l'application centrale des opérations policières auprès de ses policiers. Comme cette application doit demeurer disponible avec un RPO=0 (Recovery Point Objective) et RTO=1 (Recovery Time Objective); soit zéro perte de données et un objectif de temps de recouvrement d'une heure, le STI profitera de ce changement pour améliorer la robustesse de la solution qui fera un miroir des données sur deux centres de traitement répartis géographiquement. Le tout, afin de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données policières. Le fournisseur Niche Technology ne supporte aucune autre compagnie que Microsoft pour son système de base de données.

L'accord Entreprise permet la mobilité des licences SQL Server selon l'utilisation et la virtualisation qui est faite.

Le Projet Gestion des Services TI inscrit au PTI 2013-2015 consiste à effectuer un rehaussement de la Suite CA Service Desk (CG11 0433) qui supporte tous les processus du STI en conformité avec la norme ITIL. Le produit de CA requiert une base de données SQL*SERVER de Microsoft ainsi que des licences du produit Windows Server Datacenter pour opérer. Notons que cette application supporte à la fois tous les usagers de la Ville faisant appel au STI via la ligne 2-5046 ainsi que tous les processus du centre de dotation centralisé.

Dans un modèle où les frais d'assurance logiciel du manufacturier sont de 29% par an du prix d'acquisition et sachant que la Ville change de produit aux 2 cycles, il est plus rentable pour elle de procéder par des achats sans assurance logiciel pour le manufacturier Microsoft.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense imputable au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du STI qui s'élève à 2 050 743,75 \$ est prévue aux projets Gestion des services TI, Gestion des capacités des serveurs et Poursuite de l'implantation du système M-IRIS. Le tableau en pièces jointes résume la répartition entre les projets.

La dépense totale de 2 050 743,75 \$ des projets Gestion des services TI et Gestion des capacités des serveurs est assumée à 51,9% par l'agglomération et à 48,1% par la Ville centre, selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

Comme le STI ne prend pas l'assurance logiciel de Microsoft pour les produits qui ne sont pas de type Entreprise, il n'y a aucun frais récurrent pour ces infrastructures. Les correctifs

logiciels demeurent disponibles gratuitement pour les versions supportées pendant une période de 10 ans approximativement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait :

- L'absence de support et de correctifs aux logiciels, ce qui augmente les risques de sécurité;
- Aucune garantie de compatibilité avec les autres logiciels ou systèmes informatiques de la Ville;
- Un risque d'échec des projets informatiques en développement qui utilisent des logiciels corporatifs Microsoft;
- L'exposition de la Ville à d'éventuelles poursuites et pénalités de la part de l'éditeur Microsoft en plus des montants qu'elle aurait à déboursier pour l'acquisition des licences non conformes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la demande par le CG - 26 septembre 2013;

- Acquisition des licences et déploiement - Fin 2013;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ
Chef de section - Harm. - Évol. Tech.

Tél : 514 280-3456

Télécop.: 514 280-9102

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division

Tél : 514-280-3567

Télécop. : 514 280-9108

Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1135954002



Dossier # : 1135954001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du SPVM, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus ;
2. d'autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du SPVM, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)
3. d'imputer la dépense de 3 542 953,70 \$, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 68,55 % par l'agglomération, pour un montant de 2 428 598,75 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-05 13:29

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135954001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du SPVM, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite présentement plusieurs serveurs corporatifs. Parmi ces serveurs, plusieurs fonctionnent avec des logiciels corporatifs Microsoft, dont Exchange Server pour les besoins de messagerie du SPVM. Le client de messagerie utilisé par les utilisateurs est Outlook qui est compris dans la suite bureautique Office de Microsoft. Ces mêmes utilisateurs ont recours dans leur travail quotidien à de nombreux outils Microsoft, par exemple:

- Le logiciel Access pour certaines bases de données et applications spécifiques;
- Le logiciel Word afin de réaliser des documents qui seront intégrés dans divers systèmes du SPVM dont M-IRIS;
- Le logiciel Excel pour la production de statistiques et l'intégration aux systèmes financiers de la Ville.

D'un point de vue poste-client, l'accès aux serveurs de messagerie est géré par des licences d'accès client communément appelées "CAL".

Dans l'ensemble, ces logiciels, toutes catégories confondues, datent de 2003. Le support de la part de l'éditeur pour ces produits prendra fin le 8 avril 2014. La fin de support implique principalement l'arrêt des mises à jour, des correctifs de sécurité et du soutien disponible pour le produit utilisé, ce qui peut avoir des répercussions sur la continuité opérationnelle du SPVM et mettre en péril la sécurité et l'intégrité des données policières.

Le soutien demeure essentiel pour assurer la pérennité des produits et leur compatibilité avec les nouveaux logiciels et progiciels que la Ville achète. On dénombre plus de 200

systèmes informatiques ou applications qui sont liés avec les produits de la suite Office de Microsoft. Ces systèmes supportent des activités liées à la mission de la Ville dans de nombreux secteurs d'activités. Par exemple, M-IRIS (CG07 0437) utilise directement les bibliothèques dynamiques "DLL" de Windows et de la suite Office pour son bon fonctionnement.

L'éditeur Microsoft renouvelle la suite Office en moyenne aux 3 ans. En entreprise, ce renouvellement de suite bureautique se situe entre 5 et 10 ans. Pour sa part, la Ville opère sur la majorité des postes informatiques une suite qui date maintenant de 10 ans. À titre de référence, le Gouvernement du Québec, qui était dans une situation similaire à celle de la Ville, a adopté un décret le 17 avril 2013 afin de permettre au CSPQ de conclure de gré à gré avec Microsoft un contrat pour les licences du système d'exploitation Windows et de la suite bureautique Office. Ce décret, qui figure en pièce jointe, exprime brièvement les enjeux et considérations d'un organisme public dans un contexte quasi identique à celui de la Ville.

Pour alléger le processus d'acquisition des licences et répondre aux nouveaux besoins, le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville a entrepris des démarches avec la Direction de l'approvisionnement afin de lancer un appel d'offres public pour conclure une entente-cadre avec un revendeur de produits Microsoft pour une période de 3 ans.

Suite à l'approbation des instances décisionnelles (GDD #1130066003), l'entente qui sera conclue par l'approvisionnement couvrira les besoins de logiciels Microsoft dont le logiciel Exchange pour le système de messagerie du SPVM.

En ce qui concerne la suite bureautique Office, celle-ci doit être rehaussée vers une version supportée afin d'assurer la compatibilité à la messagerie ainsi qu'ajouter de nouvelles fonctionnalités de communication disponibles uniquement dans la suite Office Pro Plus 2013. Une entente de gré à gré intervenue entre le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et Microsoft permettant d'acquérir la suite Pro Plus à prix très compétitif.

Ce dossier a pour objectif d'autoriser l'acquisition de licences Microsoft permettant d'effectuer un remplacement du système unifié de messagerie du SPVM. Ce dossier couvrira les acquisitions de logiciels requis uniquement. Pour toute licence de logiciel, la Ville achètera la dernière version commerciale, mais aura le droit de rétrograder vers une version antérieure, selon les besoins, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes existants.

Pour un employé du SPVM, le coût de la messagerie électronique que l'on amortit sur une période de 5 ans est de 5,42 \$ par mois et si l'on considère une période de 10 ans, ce coût chute à 2,71 \$ par mois. Pour fins de comparaison, le service de téléphonie IP coûte en moyenne 8 \$ par employé par mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0437 -29 novembre 2007 - Octroyer un contrat à Niche Technology inc., pour la fourniture et les services d'entretien d'un système intégré de données policières (IDP2), pour une durée de cinq ans, au montant total de 10 973 490,52 \$, taxes incluses - RASOP - Appel d'offres public 07-10221 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition des produits et licences suivantes relatif au système de messagerie unifié du SPVM :

Éléments faisant partie de l'entente cadre :

- 16 licences Windows Server Datacenter (acquisition);

- 5000 licences d'accès Windows Server CAL (acquisition 4000, régularisation 1000);
- 4 licences Exchange Server Entreprise (acquisition);
- 2 licences Lync Server (acquisition);
- 2 licences Sharepoint Server Enterprise (acquisition);
- 5000 licences d'accès Exchange-Lync-Sharepoint CAL (acquisition 4000, régularisation 1000).

Éléments acquis par l'entente du CSPQ:

- 5000 licences Office Pro Plus 2013 (acquisition 4000, régularisation 1000).

JUSTIFICATION

En ce qui concerne les politiques de sécurité informatique adoptées par la Ville, l'emploi d'un logiciel qui n'est plus supporté par son éditeur présente des risques informatiques que le SPVM ne peut assumer s'il désire maintenir la continuité de ses opérations.

La nouvelle version du système de messagerie du SPVM permettra entre autres d'unifier les communications de courriels, de messagerie instantanée, de vidéoconférence, de messages vidéos, de mobilité et de partage des documents, d'audit des communications. Ce système intégré de communications est composé de plusieurs logiciels Microsoft de version 2013 (Exchange, Lync, Outlook, Sharepoint) qui sont compatibles au système Exchange 2003 existant. Cette compatibilité permettra de mettre à jour les 7300 boîtes de messagerie d'archives tout en conservant les mêmes outils de filtrage et de sécurité. De plus, d'un point de vue compatibilité au système existant, l'intégration au système BlackBerry qu'utilise le SPVM sera conservée. D'un point de vue client pour ce système, seule la Suite Office Pro Plus contient le client Lync qui intègre les fonctionnalités vidéo.

Le rehaussement des fonctionnalités relatives aux communications unifiées et du traitement vidéo facilitera le travail des policiers et civils du SPVM dans un contexte où les téléphones intelligents et médias sociaux sont omniprésents.

Le personnel pourra ainsi visualiser le statut de leurs confrères (notion de présence), communiquer plus facilement et rapidement en minimisant les déplacements, échanger des documents sur une plate-forme configurée en "nuage interne".

La configuration "en nuage" permet entre autres de diffuser par le web l'ensemble de la suite bureautique ainsi que la messagerie pour optimiser la mobilité des données, peu importe les appareils. Présentement, il n'y a aucune suite de messagerie/bureautique qui permet une telle configuration.

Le système permettra la gestion des messages par fil d'information. L'archivage central des données et des politiques de gestion des données sensibles font partie des nouvelles fonctionnalités du système. Les policiers et civils pourront donc retrouver et partager facilement leurs documents, peu importe l'appareil où il se trouve, sur leurs postes de travail dans les Centre opérationnels, dans les postes de travail mobile dans les autos-patrouilles, dans leurs appareils mobiles, etc. Une photo ou vidéo prise lors d'une intervention policière pourra être partagée rapidement avec le reste de l'équipe sans intervention du personnel informatique.

De nombreuses suites bureautiques désormais disponibles ont été envisagées par le STI. Malheureusement, malgré le fait que ces suites présentent de nombreux avantages du point de vue d'un utilisateur unique, dans un contexte corporatif comme celui du SPVM, ces logiciels n'ont pas la maturité et la stabilité requises afin d'assurer le même niveau de continuité opérationnel à coûts égaux ou inférieurs. La suite de messagerie pourra ainsi répondre aux critères de la sécurité publique qui implique les principes de RPO=0 (Recovery

Point Objective) et RTO=1 (Recovery Time Objective); soit de zéro perte de données et un objectif de temps de recouvrement d'une heure, et ce, réparti dans deux centre de traitement géographiquement dispersés.

En ce qui concerne l'utilisateur des logiciels bureautiques, il ne faut pas négliger le fait que la majorité a développé une certaine expertise individuelle et collective liée à l'utilisation du logiciel au fil des ans. Dans un cas de transition majeure, les gains financiers d'acquisition d'une nouvelle suite bureautique peuvent être éclipsés rapidement par le travail requis pour réacquérir cette expertise. Malheureusement, il est difficile de quantifier financièrement l'expertise des utilisateurs impactés.

Il faut aussi prendre en considération les échanges de documents avec les correspondants externes tels les citoyens et les fournisseurs de la Ville. Premièrement, la Ville doit se conformer au standard en matière d'outils bureautiques afin d'avoir une portée maximale dans l'envoi et la réception de documents de travail. Deuxièmement, il faut éviter le plus possible la conversion de ces documents afin de ne pas en modifier le contenu ou le format de présentation.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec a évalué que les coûts de remplacement de la suite bureautique actuelle de Microsoft vers une suite bureautique en logiciel libre sont de deux à cinq fois les coûts de mise à niveau vers la suite Office de Microsoft. Quant à lui, le STI évalue que pour la Ville, les coûts de remplacement sont au moins deux fois supérieurs à la mise-à-jour.

Le gouvernement du Québec a mis en place une chaire de recherche sur le logiciel libre. Le STI suivra de près l'évolution de celle-ci afin de bonifier son positionnement stratégique en matière de TI tout en utilisant les logiciels libres (33 en service) lorsque cela est plus avantageux pour la Ville.

Le Service des Technologies de l'Information a également étudié l'utilisation d'une suite en mode nuagétique publique (Office 365, Google Apps) qui serait assurée par des entreprises qui sont soumises au « Patriot Act » et qui ne peuvent garantir le maintien des données (accès aux données) en territoire canadiens. Dans ce contexte, la Ville ne pourrait risquer de mettre en péril la sécurité de ses données du SPVM ainsi que celles de ses citoyens. De plus, le SPVM doit se soumettre aux règles du CRPQ afin d'en garantir l'accréditation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense imputable au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du STI qui s'élève à 3 542 953,70\$ est prévue aux projets Désuétude de PCs et Remplacement de la messagerie du SPVM. Le tableau suivant résume la répartition entre les projets :

Fournisseur	Produit	Besoin	Imputation Projet	Prix unitaire	Qté	Total
Compugen inc.	Windows Server Datacenter	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	4 796,05 \$	16	76 736,85 \$
Compugen inc.	Windows Server CAL	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	29,48 \$	4000	117 904,56 \$
Compugen inc.	Windows Server CAL	Régularisation	Remplacement de la messagerie du SPVM	29,48 \$	1000	29 476,14 \$

Compugen inc.	Exchange-Lync-Sharepoint CAL	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	193,02 \$	4000	772 084,72 \$
Compugen inc.	Exchange-Lync-Sharepoint CAL	Régularisation	Remplacement de la messagerie du SPVM	193,02 \$	1000	193 021,18 \$
Compugen inc.	Exchange Server Enterprise	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	4 039,18 \$	4	16 156,73 \$
Compugen inc.	Lync Server	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	3 635,07 \$	2	7 270,15 \$
Compugen inc.	Sharepoint Server	Acquisition	Remplacement de la messagerie du SPVM	6 778,56 \$	2	13 557,12 \$
CSPQ	Office 2013 Pro Plus	Acquisition	Désuétude de PCs	463,35 \$	4000	1 853 397,00 \$
CSPQ	Office 2013 Pro Plus	Régularisation	Désuétude de PCs	463,35 \$	1000	463 349,25 \$
Total						3 542 953,70 \$

La dépense du projet Désuétude de PCs est assumée à 51,9% par l'agglomération et à 48,1% par la Ville centre, selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

La dépense du projet Remplacement de la messagerie du SPVM est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne *la sécurité publique* qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Comme le Service des Technologies de l'Information ne prend pas l'assurance logiciel de Microsoft, il n'y a aucun frais récurrent pour ces infrastructures. Les correctifs logiciels demeurent disponibles gratuitement pour les versions supportées pendant une période de 10 ans approximativement.

Il faut noter que la dépense auprès de Compugen inc. est conditionnelle à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et cette firme (GDD #1130066003).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation ou un retard relatif à ce sommaire entraînerait :

- L'absence de support et de correctifs aux logiciels, ce qui augmente les risques de sécurité et d'intégrité des données policières;

- Aucune garantie de compatibilité des nouveaux équipements informatiques que la Ville achèterait;
- Aucune garantie de compatibilité avec les autres logiciels ou systèmes informatiques du SPVM et de la Ville;

D'autre part, la transition rapide vers des solutions n'ayant pas fait la preuve de maturité dans un contexte corporatif policier comme celui du SPVM pourrait avoir des conséquences financières au-delà des économies générées ponctuellement. Le système M-IRIS développé par la compagnie Niche RMS requiert une suite Microsoft Office pour être fonctionnel et le manufacturier ne supporte pas d'alternative étant donné le niveau d'intégration technologique. (CG07 0437) M-IRIS est installé sur les 5000 postes de travail du SPVM et est une application de type client-serveur. Le STI a jusqu'en avril 2014 pour réaliser la majeure partie des travaux relatifs au système de messagerie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise en place d'une opération de communication afin de:

- Annoncer aux employés du SPVM le rehaussement du système de messagerie et de la suite bureautique et des nouvelles fonctionnalités de messagerie;
- Proposer des séances de formation aux utilisateurs désirant parfaire leurs connaissances sur les changements;
- Proposer des capsules d'information sur les nouvelles fonctionnalités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la demande par le CG - 26 septembre 2013;

- Rehaussement du moteur de la messagerie à la version transitoire de 2010- Fin 2013;
- Déploiement des clients 2013 et implantation des nouvelles fonctionnalités - 2014;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ
Chef de section - Harm. - Évol. Tech.

Tél : 514 280-3456

Télécop.: 514 280-9102

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division

Tél : 514-280-3567

Télécop. : 514 280-9108

Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1135954001



Dossier # : 1135954003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office ;
2. d'autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003) ;
3. d'imputer la dépense de 4 783 500,39 \$, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9% par l'agglomération, pour un montant de 2 482 636,70 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-05 13:29

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135954003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande de 1 065 703,28 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (GDD #1130066003)

CONTENU

CONTEXTE

La majorité des postes informatiques de la Ville de Montréal (Ville) fonctionnent présentement avec le système d'exploitation Windows XP et ce dernier ne sera plus supporté par l'éditeur Microsoft à partir d'avril 2014. Afin de pallier à cette situation, un plan de rehaussement des systèmes d'exploitation (OS) a été mis de l'avant pour migrer vers Windows 7.

La situation est similaire en ce qui concerne l'outil principal de productivité bureautique Office 2003 qui est installé sur les postes de travail. Un plan de régularisation et de rehaussement des suites bureautiques est déjà en place pour les postes informatiques SPVM (GDD #1135954001). Le présent dossier met de l'avant un plan similaire développé pour les postes informatiques de la Ville et qui requiert l'approbation des instances.

Lors de l'installation de Windows 7, il serait avantageux, voire même souhaitable, de rehausser la suite bureautique vers Office 2013.

Par ailleurs, la Ville ne disposant pas d'entente-cadre pour les logiciels Microsoft, l'acquisition de tout type de licence ou logiciel est faite de manière ponctuelle selon les besoins à combler. Cette situation alourdit le processus d'acquisition, la mise en place des logiciels ainsi que la gestion du parc informatique utilisant des produits Microsoft à la Ville.

En considérant la croissance du parc informatique de la Ville et les acquisitions décentralisées sans entente-cadre disponible pour l'ensemble de la Ville, le Service des technologies de l'information (STI) anticipe qu'il y a un écart entre l'utilisation desdits produits et les droits d'utilisation (licences) que la Ville possède. Cette situation peut être corrigée par une régularisation des licences ce qui permettra à la Ville de respecter les droits d'auteurs envers l'éditeur du logiciel.

Pour alléger le processus d'acquisition des licences et répondre aux nouveaux besoins, le STI a entrepris des démarches avec la Direction de l'approvisionnement afin de lancer un appel d'offres public pour conclure une entente-cadre avec un revendeur de produits Microsoft pour une période de 3 ans.

Suite à l'approbation des instances décisionnelles (GDD #1130066003), l'entente qui sera conclue par l'approvisionnement couvrira l'ensemble des logiciels de Microsoft, dont la suite bureautique Office 2013 de type Standard qui répond aux besoins d'une majorité d'utilisateurs à la Ville. Les utilisateurs qui auront des besoins plus poussés pourront être desservis par la suite Office 2013 Pro Plus via le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ). Pour toute licence de logiciel, la Ville achètera la dernière version commerciale, mais aura le droit de rétrograder vers une version antérieure, selon les besoins, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes existants.

Ce dossier a pour objectif d'autoriser l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard et Pro Plus afin d'effectuer la mise à jour de certains postes clients à travers la Ville et par la suite régulariser toute situation d'utilisation de logiciels afin de respecter les droits d'auteur envers l'éditeur des logiciels. Ce dossier est en lien avec le dossier #1135954001 qui s'applique au SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 10 422 - 11 décembre 2012 - Adjuger à CPU Design, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 70 036,62 \$ (taxes incluses), un contrat pour l'acquisition de 175 licences de la suite Microsoft Office Standard 2010 et de 10 licences de la suite Microsoft Office Professionnel Plus 2010. Soumission 2012-131 / 3 soumissionnaires.
CE12 1906 - 28 novembre 2012 - Accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture des logiciels français de la suite Microsoft Standard 2010 avec un droit de rétrogradation vers Microsoft Office standard 2003 et des licences d'accès client (CAL) pour serveurs Windows, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 874,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12464.

CA12 090126 - 7 mai 2012 - Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de 210 logiciels Microsoft Office Standard 2010 dans le cadre d'un changement de version, pour un montant de 78 941,27 \$, incluant les taxes - Appel d'offres sur invitation 12-11988 - 2 soumissionnaires - Budget de fonctionnement.

CA11 090313 - 5 décembre 2011 - Affecter un montant de 70 200 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin d'acquérir des licences gouvernementales Microsoft Office Standard 2010 auprès de CPU-Design et autoriser une dépense de 73 422 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.

CG10 0328 - 23 septembre 2010 - Autoriser une dépense additionnelle d'un montant maximal de 17 574,47\$ (taxes incluses) pour l'acquisition de licences Microsoft supplémentaires dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), ce montant s'ajoute au budget déjà autorisé de 180 585,16 \$ (taxes incluses) majorant ainsi l'acquisition de licences à 198 159,63\$ (taxes incluses).

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157.91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047.91 \$.

CG09 0462 - 3 décembre 2009 - Autoriser l'acquisition de licences Microsoft dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise

du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 180 585,16 \$ (taxes incluses).

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$ pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (no contrat : U7245356).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition des produits et licences suivantes:

- Licences Microsoft Office 2013 Standard afin de bonifier le projet rehaussement du système d'exploitation des postes de travail en intégrant la suite bureautique aux nouveaux postes qui seront équipés de Windows 7
- Licences Microsoft Office 2013 Pro Plus afin de régulariser les droits d'auteur envers l'éditeur du logiciel

Ces licences sont accompagnées par le support des logiciels auxquels elles sont rattachées ce qui inclut les mises à jour, les correctifs de sécurité et les correctifs de bogues entre autres.

JUSTIFICATION

D'une part, en ce qui concerne les politiques de sécurité informatique adoptées par la Ville, l'emploi d'un logiciel qui n'est plus supporté par son éditeur présente des risques informatiques que la Ville ne peut assumer si elle désire maintenir la continuité de ses opérations, notamment en ce qui concerne l'interaction avec des systèmes importants tels SIMON, Plant Information, Solution budgétaire, etc.

D'autre part, l'utilisation des produits Office à la Ville est basée sur un lien de confiance avec l'éditeur du logiciel. Cela veut dire que tout Service ou Arrondissement a un accès facile et immédiat à l'utilisation des logiciels de la suite Office et après, les droits d'utilisation doivent être acquittés afin de pouvoir utiliser légalement le produit. Cette situation peut mener à des écarts entre l'utilisation réelle du logiciel en question et les droits que la Ville possède. La Ville peut donc être en situation de déficit de droits d'utilisation, ce qui peut causer une situation litigieuse avec Microsoft advenant un audit.

Dans cette optique, l'équivalent d'un audit interne suivi d'une régularisation des droits d'utilisation (par appareil) est la meilleure solution des points de vue légal, administratif et financier.

Comme le projet de rehaussement des systèmes d'opérations est déjà entamé et se poursuivra en 2014, il serait avantageux et même souhaitable pour le STI d'éviter de maintenir 3 versions différentes du logiciel Office (soit 2003, 2010 et 2013) afin de garantir la compatibilité des applications et réduire le volume d'appels au centre de service TI (2-5046). Le STI souhaite rehausser la suite bureautique en même temps que le système d'exploitation, car cela implique une seule manipulation de la part du technicien en informatique et du même coup les postes de travail de la Ville seront standardisés, ce qui permettra au STI d'en assurer la gestion plus efficacement. Dits "sous licence OEM (*Original Equipment Manufacturer* ", tous les postes de travail acquis à la Ville ces dernières années incluent le système d'exploitation Windows 7 ou Windows 8 préinstallé sur le poste informatique, ce qui confère à la Ville les droits d'utilisation non transférables du système d'exploitation relié à ce poste informatique. Comme le STI gère 15 000 des 17 300 postes de travail et que le processus d'achat de licences requises est décentralisé et géré par différents clients, le STI suivant une recherche des droits achetés depuis le dernier audit de

Microsoft en 2009 évalue un écart minimal des droits d'environ 2300 postes de travail.

Le STI doit donc s'assurer de la continuité opérationnelle des applications de la Ville et du respect des droits d'auteurs. Le processus de gestion des actifs de service et des configurations est présentement en révision pour être en ligne avec les standards ITIL (meilleures pratiques de gestion en TI).

Ce processus, combiné au registre de licences gérées par le contrat "Select" de Microsoft, assurera automatiquement le suivi des droits d'utilisation qui étaient autrefois basés sur la bonne foi des unités d'affaires. Tous les usagers de la Ville étant assignés par le manufacturier avec un numéro de licence unique, le suivi devait s'effectuer manuellement.

De nombreuses suites bureautiques désormais disponibles ont été envisagées par le STI. Malheureusement, malgré le fait que ces suites présentent de nombreux avantages du point de vue d'un utilisateur unique, dans un contexte corporatif comme celui de la Ville, ces logiciels n'ont pas la maturité et la stabilité requises afin d'assurer le même niveau de continuité opérationnelle à coûts égaux ou inférieurs. Le déploiement d'une seule suite bureautique à l'ensemble de la Ville assurera la normalisation du parc informatique afin de réduire les coûts de support.

Il faut considérer que de nombreux documents internes utilisent des fonctionnalités avancées de la suite Office de Microsoft qui ne sont pas disponibles ou compatibles dans une suite équivalente « libre ». Redévelopper ces documents représenterait inévitablement des pertes de productivité importantes pour les utilisateurs, ce qui aurait un impact sur le service rendu au citoyen.

En ce qui concerne l'utilisateur des logiciels bureautiques, il ne faut pas négliger le fait que la majorité des employés a développé une certaine expertise individuelle et collective liée à l'utilisation du logiciel au fil des ans. Dans un cas de transition majeure, les économies pour l'acquisition d'une nouvelle suite bureautique peuvent être éclipsées rapidement par le travail requis pour développer cette expertise. Malheureusement, il est difficile de quantifier financièrement l'expertise des utilisateurs impactés.

Il faut aussi prendre en considération les échanges de documents avec les correspondants externes tels les citoyens et les fournisseurs de la Ville. Premièrement, la Ville doit se conformer au standard en matière d'outils bureautiques afin d'avoir une portée maximale dans l'envoi et la réception de documents de travail. Deuxièmement, il faut éviter le plus possible la conversion de ces documents afin de ne pas en modifier le contenu ou le format de présentation.

Souvent, les interactions entre la suite bureautique de Microsoft et les serveurs et applications se font avec des échanges de fichiers, mais fréquemment, l'interface est au niveau de la programmation. Avec ce type d'interface, ce sont typiquement des modules de Microsoft qui établissent des échanges au cœur des autres applications, qu'elles soient développées à l'interne ou achetées d'un fournisseur externe. Certains fournisseurs d'applications corporatives de la Ville, notamment Oracle pour SiMON, ont confirmé qu'ils ne supportent pas d'interface avec une suite bureautique autre que celle de Microsoft et n'ont pas l'intention de supporter les suites bureautiques libres. D'autres fournisseurs à portée internationale comme celui du système Webfocus (InformationBuilders) qui gère le système de taxation et qui fait partie des fournisseurs d'applications de type "clé en main" de la Ville requièrent que les clients se conforment aux différentes matrices de certification incluses dans nos contrats de support avec eux afin que les postes clients de ces applications puissent être supportés par le manufacturier.

De plus, toutes les applications de bases de données Access de la Ville ne peuvent être converties dans un autre langage avant la date de fin de support d'avril 2014.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec a évalué que les coûts de remplacement de la suite bureautique actuelle de Microsoft vers une suite bureautique en logiciel libre sont de deux à cinq fois les coûts de mise à niveau vers la suite Office de Microsoft. Quant à lui, le STI évalue que pour la Ville, les coûts de remplacement sont au moins deux fois supérieurs à la mise à jour, sans compter le fait que les applications corporatives majeures ne pourraient pas être adaptées.

Bien que la Ville est autorisée par le décret du CSPQ à acheter les licences Office Pro Plus, le STI a évalué qu'il serait plus rentable pour la Ville (économie budgétaire) d'acquérir les licences Office Pro Plus via le CSPQ et des licences standard via l'entente-cadre.

Les fonctionnalités de la suite Pro n'étant pas requises pour tous les usagers.

Le STI a également étudié l'utilisation d'une suite en mode nuagétique public (Office 365, Google Apps) qui serait assurée par des entreprises qui sont soumises au « Patriot Act » et qui ne peuvent garantir le maintien des données (accès aux données) en territoire canadiens. Dans ce contexte, la Ville ne pourrait risquer de mettre en péril la sécurité de ses propres données ainsi que celles de ses citoyens. Le STI ayant déjà déployé de nombreux appareils mobiles, il est dans sa stratégie de déployer un nuage interne pour faciliter le partage des documents et la collaboration entre les utilisateurs.

Pour un employé de la Ville, le coût moyen d'une suite bureautique que l'on amortit sur une période de 5 ans est de 6,48 \$ par mois et si l'on considère une période de 10 ans, ce coût chute à 3,24 \$ par mois. Pour fins de comparaison, le service de téléphonie IP coûte en moyenne 8 \$ par employé par mois.

Le gouvernement du Québec a mis en place une chaire de recherche sur le logiciel libre. Le STI suivra de près l'évolution de celle-ci afin de bonifier son positionnement stratégique en matière de TI tout en utilisant les logiciels libres (33 en service) lorsque cela est plus avantageux pour la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense imputable au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du STI qui s'élève à 4 783 500,39 \$ est prévue au projet Désuétude de PCs. Le tableau suivant résume la répartition entre les types de suites bureautiques :

Fournisseur	Produit	Besoin	Imputation Projet	Prix unitaire	Qté	Total
Compugen inc.	Office 2013 Standard	Acquisition	Désuétude de PCs	323,36 \$	10 000	3 717 797,11 \$
CSPQ	Office 2013 Pro Plus	Régularisation	Désuétude de PCs	463,35 \$	2 300	1 065 703,28 \$
Total						4 783 500,39 \$

La dépense du projet Désuétude de PCs est assumée à 51,9% par l'agglomération et à 48,1% par la Ville centre, selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

Comme le Service des Technologies de l'Information ne prend pas l'assurance logiciel de Microsoft, il n'y a aucun frais récurrent pour ces infrastructures. Les correctifs logiciels demeurent disponibles gratuitement pour les versions supportées pendant une période de 10 ans approximativement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait :

- L'absence de support et de correctifs à la suite Office 2003 présentement utilisée, ce qui augmente les risques de sécurité;
- Aucune garantie de compatibilité des nouveaux équipements informatiques que la Ville achèterait;
- Aucune garantie de compatibilité avec les autres logiciels ou systèmes informatiques de la Ville;
- L'exposition de la Ville à d'éventuelles poursuites et pénalités de la part de l'éditeur Microsoft en plus des montants qu'elle aurait à déboursier pour l'acquisition des licences non conformes.

D'autre part, la transition rapide vers des solutions n'ayant pas fait la preuve de maturité dans un contexte corporatif comme celui de la Ville pourrait avoir des conséquences financières au-delà des économies générées ponctuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la demande par le CG - 26 septembre 2013;

- Acquisition des licences et déploiement - Fin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ
Chef de section - Harm. - Évol. Tech.

Tél : 514 280-3456

Télécop.: 514 280-9102

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division

Tél : 514-280-3567

Télécop. : 514 280-9108

Date d'endos. : 2013-08-27

Dossier # :1135954003



Dossier # : 1132357002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sharp Électronique du Canada Ltée (CG11 0443)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sharp Électronique du Canada Ltée (CG11 0443);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9% par l'agglomération, pour un montant de 324 045,95\$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-04 13:55

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)

IDENTIFICATION

Dossier # :1132357002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 624 365,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifrice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sharp Électronique du Canada Itée (CG11 0443)

CONTENU

CONTEXTE

Lorsque le centre administratif de l'Édifrice Louis-Charland a été aménagé en avril 2006, la Ville de Montréal (Ville) a instauré une nouvelle approche en gestion des appareils d'impression.

Cette approche avait pour objectifs de mettre de l'avant les principes suivants :

- Les équipements d'impression multifonctions ne sont pas la propriété des occupants, ces derniers ne paient que les frais d'impression à la page, selon leur consommation;
- Lorsqu'il y a des déménagements ou des transferts, les équipements d'impression multifonctions ne sont pas déplacés.

Ces objectifs ayant été atteints, le Service des technologies de l'information (STI) considère que cette approche contractuelle doit être maintenue pour l'édifrice Louis-Charland et, si possible, étendue à l'ensemble de la Ville. En plus des objectifs cités précédemment, la nouvelle démarche mettra de l'avant les principes suivants :

- Afin d'optimiser la durée de vie des équipements, le STI assurera la rotation entre les équipements d'impression multifonctions, selon leur utilisation;
- La Ville de Montréal fait une économie de 128 122,62 \$ en achetant les équipements d'impression multifonctions plutôt que le mode de location des équipements.

Après entente avec les unités administratives occupantes à l'Édifrice Louis-Charland, de nouveaux équipements d'impression murtifonctions ont été installés pour répondre aux besoins.

Par la présente, nous recommandons que le STI fasse l'acquisition des équipements d'impression multifonctions Sharp au centre administratif de l'Édifrice Louis-Charland et que

le STI soit le propriétaire, afin d'en assurer la gestion. Ce dossier d'acquisition a été approuvé au Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) du 15 août 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0443 - 22 décembre 2011- Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Sharp Électronique du Canada Itée (CG07 0321) pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions pour une période de 12 mois, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 (Montant de l'offre: 1 186 287 \$);

CE09 0137 - 4 février 2009 - Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions conclue avec Mc Copier Canada inc. (CG07 0321) en faveur de la firme Sharp Électronique Canada Itée pour compléter la durée initiale de l'entente de 60 mois, soit approximativement 45 mois, à compter de la date de la résolution y donnant effet, et ce, jusqu'au 30 septembre 2012, selon les mêmes termes et conditions;

CG07 0321 - 30 août 2007 - Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) années avec MC Copier Canada inc. pour la fourniture sur demande d'équipements d'impressions multifonctions Sharp - Appel d'offres public 07-10357 (9 soumissions) (Montant de l'offre: 5 931 436,91 \$);

CG06 0155 - 27 avril 2006 - Octroi à Ricoh Canada inc. d'un contrat pour la fourniture d'équipement et de services pour impression pour le nouveau centre administratif de l'Édifce Louis-Charland, pour une période de sept (7) ans - Appel d'offres public 05-8541 (6 soumissions) (Montant de l'offre 995 558, 63 \$).

DESCRIPTION

Après avoir évalué les besoins des occupants de l'Édifce Louis-Charland, le STI a recommandé d'acquérir, via l'entente-cadre prolongée avec Sharp Électronique du Canada Itée (CG11 0443), les biens décrits dans le tableau ci-après :

Quantité	Articles
51	Équipements d'impression multifonctions noir et blanc
35	Équipements d'impression multifonctions couleur

La solution d'affaires mise de l'avant pour l'Édifce Louis-Charland est de déployer des équipements d'impression « 4 en 1 » sur chaque étage (équipements qui permettent de copier, de télécopier, de numériser et d'imprimer).

L'entretien de ces équipements et les cartouches d'encre sont inclus dans le prix facturé à l'utilisation.

JUSTIFICATION

Dans l'ancienne entente, nous avons un coût copie peu importe le nombre d'équipements. Dans la nouvelle entente, nous devons acquérir les équipements. Sur cette base, le STI a fait une rencontre avec les occupants actuels de l'Édifce Louis-Charland. Le STI a proposé un nombre d'équipements d'impression multifonctions par étage pour répondre aux besoins. Nous avons 123 équipements installés dans l'ancienne entente, nous nous sommes entendus pour installés 86 équipements d'impression multifonctions. Ces équipements sont déjà installés.

Tableau des équipements d'impression multifonctions Sharp à l'Édifce Louis-Charland

		Coût de location sur 60 mois		Coût d'achat	
Type d'impression	Nombre d'imprimantes	Pour chaque équipement	Total	Pour chaque équipement	Total
Noir et blanc	51	7 870,27 \$	401 383,70 \$	6 406,14 \$	326 712,96 \$
Couleur	35	10 031,57 \$	351 104,91 \$	8 504,37 \$	297 653,03 \$
Total	86		752 488,61 \$		624 365,99 \$
Différence entre le coût d'achat et le coût de location					(128 122,62) \$

Ce dossier constitue une approche d'approvisionnement dite «stratégique» dans le but d'optimiser les regroupements possibles, de réduire les besoins d'investissement de la Ville et de réduire les coûts de fonctionnement des services municipaux.

Les coûts copies seront assumés par les unités administratives occupantes de l'Édifice Louis-Charland.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global du projet SÉRAM a été revu à la baisse, ce qui donne une disponibilité budgétaire pouvant être utilisée pour le projet 74560 - Désuétude de PCs. Compte tenu des crédits disponibles, le budget PTI 2013 du STI sera réaménagé comme suit:

- Un virement au montant de 624 365,99 \$ sera effectué pour l'acquisition des équipements.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,9 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes;

Ce réaménagement du PTI n'aura aucun impact sur le budget annuel total voté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville favorise le développement durable. En conséquence, et afin de soutenir son engagement en matière de protection de l'environnement, le STI entend, dans le cadre du présent dossier, solliciter l'implication de l'adjudicataire à toutes les étapes du cycle de vie des équipements d'impression. Dans le cadre de son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, les nouveaux équipements d'impression possèdent des fonctionnalités afin d'économiser l'utilisation du papier et consomment moins d'énergie par rapport à la technologie qu'ils remplacent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce dossier entraînera pour la Ville une dépense additionnelle de 128 122,62 \$ (différence entre le coût de location et le coût d'achat), tout en augmentant les déplacements d'équipements.

Cette dépense additionnelle devra être prise à même les budgets d'opération des unités administratives occupantes de l'Édifice Louis-Charland.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera envoyé aux diverses unités administratives occupantes de l'Édifice Louis-Charland afin de les informer du mode de fonctionnement avec les équipements d'impression multifonctions Sharp.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense par le Conseil d'agglomération du 26 septembre 2013;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy CHARLAND
Chef de section

Tél : 514 872-9624
Télécop.: 514 280-9108

ENDOSSÉ PAR

Jocelyne BOURGET
Directrice adjointe

Tél : 514-872-7723
Télécop. : 514 280-9109
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1132357002



Dossier # : 1132357001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre du programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenue entre la Ville et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenue entre la Ville et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9% par l'agglomération, pour un montant de 1 730 879,38 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-03 11:34

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)

IDENTIFICATION

Dossier # :1132357001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 3 335 027,71 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre du programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenue entre la Ville et les firmes Compugen inc.et CPU Design inc. (CG13 0334)

CONTENU

CONTEXTE

Il est reconnu par l'industrie informatique qu'à tous les ans une entreprise doit remplacer les micro-ordinateurs ayant 5 ans et plus. Pour ce faire, l'entreprise doit investir un montant pour le remplacement des équipements désuets.

Afin d'utiliser des micro-ordinateurs pouvant répondre aux nouvelles fonctionnalités des applicatifs et à de nouvelles versions de logiciels, la Ville de Montréal (Ville) doit remplacer ses micro-ordinateurs ayant 5 ans et plus.

Avec l'investissement demandé dans ce dossier décisionnel nous pourrons remplacer tous les micro-ordinateurs ayant 5 ans et plus, soit 3 755 micro-ordinateurs sur un parc informatique de 15 260 micro-ordinateurs.

Ce dossier de remplacement a été approuvé au Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) du 15 août 2013.

Le but du présent dossier est d'acquérir des micro-ordinateurs afin de remplacer les appareils désuets via l'entente cadre conclue avec la firme Compugen inc (CG13 0334). Les micro-ordinateurs achetés seront acquis avec installation afin d'optimiser les délais d'installations.

Les nouvelles acquisitions seront destinées seulement aux unités administratives dont la gestion du parc informatique est assurée par le Service des technologies de l'information (STI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0334 - Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs

portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12600; CG12 0313 - 27 août 2012 - Autoriser une dépense de 2 894 456,26 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de micro ordinateurs de bureau (CPU Design inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen inc.) conformément aux ententes cadres (CG10 0363);

CG11 0388 - 24 novembre 2011 - Autoriser une dépense de 1 236 770 \$ taxes incluses pour l'acquisition de micro ordinateurs de bureau (CPU Design inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen inc.) conformément aux ententes cadres (CG10 0363);

CG10 0414 - 25 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 897 997 \$ taxes incluses pour l'acquisition de micro ordinateurs de bureau (CPU Design inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen inc.) conformément aux ententes cadres (CG10 0363);

CG10 0374 - 28 octobre 2010 - Autoriser une dépense total de 982 352 \$ taxes incluses pour l'acquisition de micro ordinateurs de bureau (CPU Design inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen inc.) conformément aux ententes cadres (CG10 0363);

DESCRIPTION

Après avoir colligé les informations dans le système d'inventaire automatisé, le STI recommande d'acquérir, via les ententes cadres conclues avec Compugen inc. et CPU Design inc., les biens décrits dans le tableau ci-après. Il supervisera la distribution et l'installation des équipements dans les unités administratives intégrées.

Firme	Famille	Quantité	Article
Compugen	1, 3 et 5	2 677	Micro-ordinateurs de bureau
		570	Micro-ordinateurs tout-en-un
		265	Micro-ordinateurs portatif
		950	Moniteurs
CPU Design inc.	2 et 4	50	Micro-ordinateurs "Workstation"
		100	Micro-ordinateurs portatif de type "Ultrabook"

Les quantités peuvent varier en fonction des besoins des unités administratives tout en respectant la somme totale allouée.

JUSTIFICATION

Le STI déploie actuellement de nouvelles fonctionnalités dans les applications à l'ensemble de la Ville (ex. : Simon, RAO, CRPQ, M-IRIS, Lotus Notes et autres) pour lesquelles de nouveaux micro-ordinateurs plus performants sont nécessaires pour soutenir ces changements.

En remplaçant tous les micro-ordinateurs ayant 5 ans et plus, la Ville permettra à son personnel de réaliser de façon plus efficiente ses tâches et diminuera les coûts de réparation de ces équipements désuets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global du projet SÉRAM a été revu à la baisse, ce qui donne une disponibilité budgétaire pouvant être utilisée pour le projet 74560 - Désuétude de PCs. Compte tenu des crédits disponibles le budget PTI 2013 du STI sera réaménagé comme suit:

- Un virement au montant de 3 335 027,71 \$ sera effectué pour l'acquisition des équipements. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion

de 51,9 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes;

Ce réaménagement du PTI n'aura aucun impact sur le budget annuel total voté.

En tenant compte de l'ensemble des composantes requises pour rendre l'actif du poste de travail fonctionnel (installation, écran, licences obligatoires, etc.), cela le rend conforme à la politique sur la capitalisation des actifs vis à vis les seuils unitaires de 1 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les équipements désuets seront envoyés à l'OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec. Cet organisme sans but lucratif (OSBL) encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

Au Plan du développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la gestion de la désuétude démontre une gestion responsable des ressources (Action 23 : Implanter des mesures de récupération et de valorisation).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation de dépense est refusée, les micro-ordinateurs désuets (ayant 5 ans et plus) ne pourront pas opérer toutes les nouvelles fonctionnalités des applicatifs déployés à l'échelle de la Ville ainsi que des nouvelles versions de logiciels offertes sur le marché. De plus, ces micro-ordinateurs désuets vont occasionner des coûts de réparation plus élevés pour la Ville. Effectivement, il est difficile et coûteux de se procurer les pièces de rechange.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2013 - Achat des micro-ordinateurs

Octobre à Décembre 2013 - Réception et installation des micro-ordinateurs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy CHARLAND
Chef de section

Tél : 514 872-9624
Télécop.: 514 280-9108

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division

Tél : 514-280-3567
Télécop. : 514 280-9108
Date d'endos. : 2013-08-22

Dossier # :1132357001

CE : 30.015
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130634001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Edicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102) afin de modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102, article 23) l'ordonnance afin de modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2013-08-27 16:17

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1130634001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Edicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102) afin de modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

C'est le *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (02-102)* qui permet à la Ville de Montréal de verser sa contribution financière pour la réalisation de logements sociaux et communautaires sur son territoire. Ces logements sont réalisés dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec (ACL) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville est le mandataire de la SHQ pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération.

Le règlement prévoit la possibilité d'octroyer une subvention additionnelle à certains projets pour lesquels les subventions de base accordées en vertu du programme ACL ne sont pas suffisantes pour respecter les niveaux de loyer autorisés par le programme, soit un maximum de 95 % du loyer médian du marché à Montréal. Pour avoir accès à cette bonification, le projet doit respecter une des dix clés d'entrée identifiées dans le règlement (par exemple un projet réalisé dans un bâtiment à caractère patrimonial ou les projets pour lesquels la réglementation exige la construction de stationnements souterrains). Le budget utilisé pour les bonifications provient du Programme Rénovation Québec (PRQ) qui est financé à 50 % par le gouvernement du Québec et à 50 % par la Ville de Montréal.

Le présent dossier décisionnel vise à édicter une ordonnance ayant comme objet de rajouter à la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle, des projets situés sur des terrains dont les coûts de réhabilitation environnementale sont tels que la viabilité économique du projet ne peut être atteinte à l'intérieur des paramètres du programme ACL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0512 - 20 décembre 2007 - adoption de modifications au règlement 02-102
Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

notamment pour rajouter deux nouvelles clés d'entrée à des subventions additionnelles; CE06 0188 - 15 février 2006 - adoption d'un nouveau protocole d'entente entre la Ville et la SHQ relative au Programme Rénovation Québec et autres programmes de subventions; CM02 0531 - 20 juin 2002 - adoption du règlement 02-102 *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* ; CE02 0095 - 20 février 2002 - approbation du plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

DESCRIPTION

L'article 17 du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* prévoit qu'une subvention additionnelle peut être octroyée à certains types de projets. L'ordonnance proposée a comme objet de rajouter à la liste des cas admissibles, des projets situés sur des terrains abritant des contraintes importantes de contamination des sols. Pour qu'un projet soit admissible à une bonification, les conditions suivantes doivent exister :

- le coût d'acquisition du terrain ou de l'immeuble doit être inférieure ou égale à la valeur marchande; et
- le coût d'acquisition combiné au coût de décontamination excède la valeur marchande du terrain ou de l'immeuble.

La portion des coûts qui dépasse la valeur marchande serait ainsi admissible à la subvention.

JUSTIFICATION

Depuis un certain temps, le montant des soumissions reçues pour la construction des projets du Plan d'action en habitation 2010-2013, dépasse régulièrement les coûts estimés au moment de l'engagement conditionnel de la subvention. Cette situation est en partie causée par le coût des terrains dont la valeur s'est accrue de façon très importante au cours des dernières années à Montréal. Dans les quartiers centraux, où les terrains encore disponibles sont rares, les promoteurs déboursent souvent au-delà de 35 000 \$ par logement pour acquérir un site pour y réaliser un projet résidentiel. Ce prix ne tient pas toujours compte de la présence de contraintes au niveau de la condition des sols. Des prix aussi élevés rendent difficile voire impossible la réalisation de logements sociaux notamment parce que les projets réalisés en vertu du programme ACL sont généralement viables lorsque le coût d'acquisition se situe à environ 12 000 \$ par logement. De plus, les coûts reliés à la décontamination des sols ne sont pas admissibles à une subvention en vertu du programme ACL.

Cette bonification de la subvention ACL ne sera pas requise pour les projets de logements sociaux qui se réaliseront sur les emplacements municipaux, étant donné qu'en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux aux fins de réalisation de logements sociaux et communautaires*, les coûts reliés aux travaux de décontamination peuvent être déduits du prix de vente. De plus, généralement quand un terrain est cédé pour les fins de logements sociaux en vertu de la *Stratégie d'inclusion des logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, soit il est décontaminé, soit le prix de vente tient compte des conditions de sol.

Notons également que même si le programme gouvernemental ClimatSol a été mis sur pied pour aider à défrayer des coûts de réhabilitation des sols, les critères d'admissibilité à ce programme font en sorte que les projets ACL n'arrivent pas à s'y qualifier, notamment à cause du coût additionnel des exigences du programme souvent plus élevés que la subvention elle-même.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions additionnelles sont accordées dans le cadre du Programme Rénovation Québec en vertu du décret numéro 176-2002 en date du 28 février 2002 et ne peuvent pas dépasser 15 % des subventions de base accordées au projet en vertu du programme ACL. Le PRQ fonctionnant avec une enveloppe fermée, le coût des modifications proposées n'affectera pas son budget global.

Le volet Bonification du logement social représente une proportion d'environ 15 % à 20% du budget total du programme. Pour l'année 2013, un budget de déboursés de 26,2 M \$ est prévu dont 5,2 M \$ pour ce volet du PRQ. Il est à noter que la part municipale des subventions versées dans le cadre du volet Bonification du logement social du PRQ constitue une dépense d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de l'ordonnance proposée permettra de rendre plus facile la construction de logements sociaux et communautaires et ainsi d'améliorer la qualité de vie des personnes et familles à faible ou à modeste revenus. La réalisation de projets sur des terrains réhabilités contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plusieurs des terrains contaminés sont situés dans les quartiers construits et leur développement permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures déjà en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de viabiliser des projets avec des problèmes importants de contamination des sols.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance proposée

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

Tél : 872-9513
Télécop.: 872-3883

ENDOSSÉ PAR

Lucie BÉDARD_URB
C/d programmes volet social

Tél : 514-872-0550
Télécop. : 514 872-3883
Date d'endos. : 2013-07-17

Dossier # :1130634001



Dossier # : 1124637015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de corriger une erreur survenue lors de la rédaction du règlement et d'apporter une modification en regard du nombre de cases de stationnement

IL EST RECOMMANDÉ :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) ».

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2013-08-19 16:39

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1124637015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de corriger une erreur survenue lors de la rédaction du règlement et d'apporter une modification en regard du nombre de cases de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du Règlement autorisant la démolition de l'Église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 par le Conseil municipal le 4 juillet 2013, la lecture du dossier a révélé une erreur lors de la rédaction du règlement en question. En effet, l'article 14 du règlement mentionne que le C.O.S. doit être inférieur à 0,50 alors que c'est plutôt le rapport bâti/terrain qui doit être inférieur à 0,50.

Le rapport bâti/terrain exprime la superficie du bâtiment sur celle du terrain alors que le C.O.S exprime la somme de la superficie totale de plancher sur celle du terrain. Or, un bâtiment de six (6) étages respectant l'implantation proposée aux plans approuvés par le conseil (annexe B) ne peut être approuvé s'il doit respecter un C.O.S de 50%.

D'ailleurs, à la lecture du sommaire décisionnel, on constate que le projet de six (6) étages présente un rapport bâti/terrain de 45,9%, alors que son C.O.S est de 2,76, soit l'équivalent de 276%. L'article 10 du règlement adopté fixe également la hauteur du bâtiment à 6 étages, ce qui correspond aux plans déposés à l'annexe B de ce règlement.

Il ne fait donc aucun doute qu'une erreur cléricale s'est produite à l'article 14 alors que le terme C.O.S. a été utilisé en place et lieu du terme rapport bâti/terrain. C'est donc plutôt le terme rapport bâti/terrain qui doit être d'un maximum de 50% (et non le C.O.S).

En ce sens, l'article 14 du règlement doit être modifié afin que le rapport bâti/terrain

soit d'un maximum de 50%, ce, afin de réaliser le projet adopté par le Conseil municipal.

De plus, le règlement 13-031 définit le nouvel usage à savoir centre de "ressource intermédiaire", comme suit :

*Un établissement de soins autre qu'un **hôpital**, une clinique médicale et un centre d'hébergement de soins de longue durée, hébergeant des personnes qui requièrent des services d'aide à la personne et qui peuvent nécessiter une assistance pour leur évacuation.*

Bien que ce règlement stipule clairement, et ce tant à l'article 4 qu'à l'article 7, qu'il ne s'agit pas d'un usage «hôpital», le nombre de cases de stationnement exigé est celui prévu au règlement de zonage pour un tel usage (hôpital), soit un minimum d'une case de stationnement par deux (2) lits. Le règlement 13-031 adopté prévoit également la possibilité de faire une demande d'exemption de cases de stationnement pour un maximum de quarante-huit (48) cases.

En vérifiant les exigences demandées relativement au volet du stationnement pour des projets semblables à la Ville de Montréal, on constate que ce genre de projet (ressource intermédiaire) n'est pas apparenté à un usage hôpital mais plutôt à celui d'une maison de convalescence ou d'un établissement du genre. Bien que la réglementation diffère d'un arrondissement à l'autre quant aux exigences de stationnement relativement à de tels établissements, il semblerait plus opportun d'utiliser les exigences de stationnement prévues à notre réglementation de zonage concernant l'usage «centre d'accueil et résidence réservés à des personnes âgées» où l'exigence est d'un minimum d'une case de stationnement pour quatre logements. Dans le cas qui nous concerne, et ce bien qu'aucun appareil de cuisson ne soit installé dans chacune des chambres (1 lit / chambre), les chambres seraient apparentées à des logements.

Cette modification aurait pour effet de diminuer le nombre de cases de stationnement de 78 cases à 39. Puisque le projet de construction prévoit trente (30) cases de stationnement, le règlement doit pouvoir permettre la possibilité d'effectuer une demande d'exemption pour un maximum de 9 cases de stationnement (et non 48).

Il est donc proposé de remplacer les articles 21 et 22 relativement aux cases de stationnement.

Cheminement du dossier:

- Comité exécutif: 21 août 2013
- Avis de motion au Conseil municipal: 26 août 2013
- Conseil d'arrondissement: 3 septembre 2013
- Adoption au Conseil municipal (en considérant la décision du C.A. du 3 septembre 2013): 23 septembre 2013

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît MALETTE
Chef de division urbanisme

Tél : 514-765-7093
Télécop. : 514 765-7114

Dossier # :1124637015



Dossier # : 1130442001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adopter, avec changement, le Règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES.

Attendu que :

- le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau et le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour tenir compte du PDUES, adoptés par le conseil municipal le 28 janvier 2013, ont été modifiés pour donner suite aux recommandations exprimées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans son rapport de consultation rendu public le 29 juillet 2013;

Il est recommandé :

- d'adopter, avec changement, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau;
- d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour tenir compte du PDUES modifié.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-08-28 15:14

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1130442001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adopter, avec changement, le Règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) a été élaboré suite à l'adoption, en février 2011, du règlement autorisant l'aménagement du site Outremont de l'Université de Montréal. Il s'inscrit également dans la foulée de la démarche de planification détaillée du secteur des « Abords du CP » annoncée dans le Plan d'urbanisme adopté en 2004 et constitue l'un des secteurs prioritaires identifiés au projet de Plan de développement de Montréal, dont l'adoption est prévue en 2014.

Le PDUES porte sur un territoire de 0,8 km² qui regroupe divers secteurs à vocation industrielle et commerciale des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Il a été élaboré en étroite collaboration avec ces arrondissements et en concertation avec les acteurs locaux et les citoyens.

La vision d'avenir à partir de laquelle s'articule le PDUES a été établie au terme d'un vaste processus de concertation avec les acteurs du milieu. Le volet participatif constitue d'ailleurs l'un des aspects novateurs de la démarche de planification. L'élargissement de la portée habituelle de l'exercice de planification détaillée afin d'intégrer les dimensions urbaines, économiques et sociales du développement et de l'aménagement contribue également à l'originalité du PDUES.

Le projet de PDUES et le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, qui tiennent compte des résultats de cette concertation, ont été complétés en décembre 2012.

En janvier 2013, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de PDUES et le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme. Cette consultation s'est tenue entre le 11 mars et le 11 avril 2013. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 29 juillet 2013.

Les versions finales du PDUES et du règlement modifiant le Plan d'urbanisme ont été élaborées à la lumière des recommandations de l'OCPM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 260154 – 29 mai 2013 (dossier 1130963039) - Imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CM13 0062 – 28 janvier 2013 (dossier 1123794001) - Adoption du projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES / Tenue d'une consultation publique.

CE12 0846 – 24 septembre 2012 (dossier 1125268003) - Imposition de réserves à des fins de parc et de rues et mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition des sites réservés.

CE12 1426 – 29 août 2012 (dossier 1120442001) - Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels supplémentaires liés à l'organisation d'une opération populaire d'aménagement (OPA) dans le cadre des activités de concertation du PDUES.

CE12 0116 – 1^{er} février 2012 (dossier 1110442005) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une étude de potentiel économique dans le cadre de l'élaboration du PDUES.

CE11 2094 - 14 décembre 2011 (dossier 1110442004) - Octroi d'un contrat de services professionnels à Acertys pour la planification et l'organisation de l'ensemble des activités de concertation, d'interaction et de communication qui seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du PDUES.

CM11 0128 - 22 février 2011 (dossier 1110093001) - Adoption du projet d'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

CM11 0129 - 22 février 2011 (dossier 1100524002) - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) ». Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

DESCRIPTION

Dans son rapport de consultation rendu public le 29 juillet, l'OCPM émet un avis positif sur le projet de PDUES pour son caractère novateur, sa portée élargie et la dimension démocratique de son processus d'élaboration.

Le rapport contient 25 recommandations visant à bonifier le PDUES. Ces recommandations portent sur les thèmes suivants :

- l'implication de l'Université de Montréal dans le développement du milieu;
- le logement social et abordable;

- les équipements et les initiatives à caractère social ou communautaire;
- le soutien à la main d'œuvre locale et aux activités économiques, notamment à l'agriculture urbaine;
- les liens proposés, notamment avec le site Outremont, pour désenclaver le territoire;
- l'aménagement du domaine public;
- le cadre bâti et le paysage;
- le renforcement du cadre réglementaire, en particulier pour les projets résidentiels;
- la participation publique au suivi et à la mise en œuvre du Plan.

En réponse aux recommandations de l'OCPM qui concernent directement le contenu et la portée du PDUES, celui-ci a fait l'objet de certaines modifications, dont :

- l'ajout d'une cible pour la réalisation de 225 logements sociaux et communautaires sur 4 ans et l'identification des outils qui seront utilisés pour l'atteindre (section 4.3);
- des précisions qui insistent sur le caractère essentiellement local du lien routier qui est envisagé pour franchir les voies du Canadien Pacifique entre l'avenue Ogilvy et la rue De Castelnau Ouest (section 4.1);
- des ajustements afin de rendre les intentions à l'égard du « pôle multimodal » des abords de la gare Jean-Talon davantage tangibles (section 4.1);
- l'ajout du viaduc de la rue Jean-Talon Ouest au plan des interventions structurantes (section 4.1).

De plus, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES a été modifié par :

- l'introduction de l'obligation, pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur Beaumont;
- une modification concernant les mesures particulières applicables à certaines activités qui visent à permettre les serres commerciales dans les secteurs d'emplois.

Le PDUES a également fait l'objet de modifications indépendantes du rapport de l'OCPM et de certains ajustements visant à actualiser son contenu. La principale découle de la vente, par le Canadien Pacifique, de l'emprise ferroviaire désaffectée située entre les rues Beaubien Ouest et Saint-Zotique Ouest. Cette cession à un propriétaire privé a permis l'adoption d'un avis de réserve foncière sur ce terrain en vue d'en faire l'acquisition pour l'aménagement d'un espace vert. Le terrain concerné figure désormais au plan des interventions structurantes (section 4.1) en tant qu'espace public projeté et le texte l'évoquant mentionne l'aménagement d'un parc plutôt qu'une entente pour le verdissement et l'animation de cette ancienne emprise ferroviaire.

Le rapport de l'OCPM comporte plusieurs recommandations qui n'induisent pas de modifications au PDUES, mais qui interpellent divers services municipaux ou partenaires de la Ville, notamment l'Université de Montréal, pour sa mise en œuvre.

Un tableau mis en pièce jointe reprend l'ensemble des recommandations de l'OCPM en précisant pour chacune, le cas échéant, les actions pertinentes prévues ou en cours par la Ville ou ses partenaires, dont les mesures de soutien aux ateliers d'artistes et d'artisans, les programmes en matière d'habitation et de développement économique, les initiatives de l'Université de Montréal en vue de l'intégration de son campus Outremont dans la communauté et le rôle des CDEC/CLD dans le développement économique local.

JUSTIFICATION

La Ville s'est engagée à réaliser une planification détaillée pour un territoire englobant divers secteurs au pourtour de l'ancien triage ferroviaire Outremont suite à l'adoption, en février 2011, du règlement autorisant sa conversion en quartier universitaire et résidentiel.

L'adoption du PDUES marque l'aboutissement de cette démarche et permettra d'orienter les interventions en matière de développement et d'aménagement de ce territoire à partir d'une vision claire, concertée et partagée de son devenir par les arrondissements et les acteurs du milieu.

En confirmant la vocation économique de ce territoire, le PDUES pose un geste concret en faveur du maintien de secteurs d'emplois au cœur de Montréal. Il permet ainsi de contrôler la pression exercée par l'effervescence du marché résidentiel et favorise la préservation de locaux commerciaux ou industriels relativement abordables au bénéfice, notamment, d'activités créatives dont la venue est souhaitée. Ces dernières s'inscrivent d'ailleurs dans le positionnement économique établi par la Ville et ses partenaires lors de l'élaboration du PDUES.

Le PDUES assure également, par l'intermédiaire du règlement qui l'accompagne et ses dispositions relatives à l'habitation, le développement de secteurs mixtes et durables qui prennent en compte les aspirations et les préoccupations exprimées par la population des milieux avoisinants aux différentes étapes de concertation et de consultation. Sa mise en œuvre contribuera à la qualité de vie, au décloisonnement des quartiers et à l'amélioration de la mobilité.

Par ailleurs, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet de PDUES le 18 décembre 2012. L'OCPM a également émis un avis favorable au projet dans son rapport de consultation rendu public le 29 juillet 2013. Plusieurs bonifications ont été apportées au projet de PDUES pour tenir compte des recommandations de l'OCPM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La consolidation d'une stratégie immobilière et financière est requise préalablement à la mise en œuvre du PDUES. Selon une estimation préliminaire, les immobilisations requises pour sa mise en œuvre seraient de l'ordre de 45 M\$, dont environ 15 M\$ pour des acquisitions visant, notamment, la création de rues et de parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vision de mise en valeur du territoire portée par le projet du PDUES s'inscrit, à plusieurs égards, dans la perspective d'un développement durable, notamment en regard de la démarche de planification participative.

Le PDUES comporte notamment des mesures et des stratégies visant à réduire la dépendance à l'automobile et les îlots de chaleur, à aménager des quartiers durables, à apaiser la circulation et à favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie. À l'instar de l'approche participative déployée pour son élaboration, un processus d'interaction avec le milieu est prévu dans le cadre de sa mise en œuvre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PDUES constitue le cadre de référence qui guidera la transformation des secteurs industriels anciens situés aux abords de l'ancien triage ferroviaire Outremont, lequel sera progressivement transformé en quartier universitaire et résidentiel au cours de la prochaine décennie.

L'adoption du PDUES et du règlement modifiant le Plan d'urbanisme fournira aux arrondissements concernés des lignes directrices qui permettront d'encadrer le

développement du territoire en cohérence la vision d'avenir établie au terme du processus de concertation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption finale du PDUES et du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le conseil municipal: 23 septembre 2013

- Élaboration et adoption de règlements de concordance par les arrondissements: automne 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Michèle PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Stéphane MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Suzanne LAFERRIÈRE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gilles GALIPEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Francine LEDUC)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc-André HERNANDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Amadou Lamine CISSÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C. ROY
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-3186

Télécop.: 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Sylvia-Anne DUPLANTIE
C/d - Aménagement et design urbain

Tél : 514-872-1554

Télécop. : 514-872-2336

Date d'endos. : 2013-08-21

Dossier # :1130442001



Dossier # : 1130364001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100,000 \$ pour les branchements à la conduite d'eau potable et le prolongement des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes située dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100,000 \$ pour les branchements à la conduite d'eau potable et le prolongement des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes située dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Signé par Claire VASSART **Le** 2013-08-29 15:44

Signataire :

Claire VASSART

Directrice d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1130364001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100,000 \$ pour les branchements à la conduite d'eau potable et le prolongement des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes située dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE**

Les échanges avec le contribuable ont été verbales. Le coût des travaux, l'imposition d'une taxe d'amélioration locale, l'échéancier du projet ont été maintes fois discutées. Pour fin de nos dossiers, un résumé de la conversation téléphonique avec le conjoint de la propriétaire, a été rédigé et porté à son attention. Aussi, nous avons obtenu de la propriétaire une demande écrite de continuer les démarches.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514-620-7168
Télécop. : 514 620-7521

IDENTIFICATION**Dossier # :1130364001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100,000 \$ pour les branchements à la conduite d'eau potable et le prolongement des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes située dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire situé au 309 rue des Ormes demande à la ville des branchements à la conduite d'eau potable et un prolongement des réseaux d'égouts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt afin de permettre de compléter la construction des réseaux d'égouts sur la rue des Ormes dans l'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève

JUSTIFICATION

Les travaux permettront d'assurer la qualité de l'eau potable et d'être conforme aux normes en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de l'emprunt de 100,000\$ sera amorti sur une période de 20 ans. Il couvre les coûts directs des travaux, les honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les dépenses incidentes tels les frais de laboratoire, le déplacement d'utilités publiques, l'acquisition de servitudes et autres, ainsi que les dépenses imprévues s'y rapportant.

Les travaux de construction totalisant 100,000\$ seront financés par un emprunt sous forme de taxe d'amélioration locale tel que prévu, au règlement d'emprunt.

Un virement budgétaire sera effectué au moment de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction des revenus et de la fiscalité (Daniel FINLEY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Marcel CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Louise FRÉCHETTE
agente comptable analyste

Tél : 514-620-7168
Télécop.: 514-620-7521

Marcel CARON
Chef de division

Tél : 514-620-7102
Télécop. : 514 620-7521
Date d'endos. : 2013-05-15

Dossier # :1130364001

**Dossier # : 1134521013**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Laurent-Coderre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- de nommer «**rue Laurent-Coderre**» la rue tenant à la rue Jordi-Bonet, au sud du boulevard Gouin Ouest entre les rues Pilon et Rose-Marie dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Cette rue est située sur le lot numéro 4 832 395 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-26 08:32

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521013

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Laurent-Coderre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation d'un projet d'opération cadastrale par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un lot a été versé au domaine public de la Ville de Montréal à titre de rue. Cette rue doit être nommée par le conseil municipal pour fins de repérage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**rue Laurent-Coderre**» la rue tenant à la rue Jordi-Bonet, au sud du boulevard Gouin Ouest entre les rues Pilon et Rose-Marie. Cette rue est située sur le lot numéro 4 832 395 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Rue Laurent-Coderre

- Laurent Coderre (1931-2011), musicien, peintre, dessinateur et cinéaste d'animation. Né à Ottawa, il fréquente l'Université d'Ottawa, l'Ontario College of Arts et l'École des beaux-arts. À partir de 1960, il travaille à l'ONF à la production de films éducatifs. En 1968, son film *Métamorphoses* lui vaut la médaille d'argent au Festival de Venise et en 1971, le film *Zikkaron* est récompensé du Grand Prix de la Commission supérieure du cinéma français au Festival de Cannes. Dans les années suivantes, il dirige plusieurs ateliers de cinéma d'animation, donne des conférences et collabore à de nombreux films d'animation, notamment en composant la musique de plusieurs films. En 1984, il prend sa retraite de l'ONF afin de se consacrer entièrement au dessin et à la peinture.

Source: Marc St-Pierre «*Laurent Coderre, un artiste d'exception (1931-2011)*», <http://blogue.onf.ca/2011/10/27/laurent-coderre> (en ligne - consulté le 22 juillet 2013).

La proposition de nommer la nouvelle rue en hommage à monsieur Laurent Coderre a été émise par l'arrondissement et reçue favorablement par le comité de toponymie et la Division du patrimoine à la séance du 7 juillet 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise la commémoration d'une personnalité ayant contribué à l'art québécois.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette voie publique a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

- Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rendant hommage à un artiste des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
(Anne CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309

Télécop.: 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Josée ASSELIN
Chef de section - soutien

Tél : 514-872-2203

Télécop. : 000-0000

Date d'endos. : 2013-07-22

Dossier # :1134521013



Dossier # : 1104521001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue du Sulky et le parc de l'Héritage-Équestre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- de nommer «rue du Sulky» la voie formée du lot numéro 4 073 481 du Cadastre du Québec, située à l'ouest de la rue du Palomino;
- de nommer «parc de l'Héritage-Équestre» le parc formé des lots numéros 3 395 805 et 3 395 908 du Cadastre du Québec et ceinturé par les rues du Palomino et du Trotteur;

tel qu'illustré sur les plans joints au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-26 08:30

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Développement et des opérations , Culture et patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1104521001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue du Sulky et le parc de l'Héritage-Équestre dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

Une nouvelle rue ainsi qu'un nouveau parc ont été aménagés sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et doivent être nommés par le conseil municipal pour fins d'identification et de repérage.

Pour la rue, une proposition de nom transmise par l'arrondissement référant à M. Rinaldo Lemme, père de l'un des promoteurs immobiliers du secteur, n'avait pas été retenue par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ) ainsi que par le comité de toponymie de la Ville de Montréal lors de sa séance du 16 mars 2009. Bien que les qualités humaines de M. Lemme (1923-2003), qui était un immigrant italien travaillant et bon père de famille, ne soient pas remises en question, le BPTÉ a conclu que ce nom ne répondait pas aux critères de choix de la Ville qui cherche notamment, par ses désignations, à enrichir le patrimoine toponymique montréalais en reconnaissant l'apport exceptionnel et l'implication exemplaire de personnes dans la société.

Afin d'identifier cette rue, il est plutôt proposé de poursuivre la thématique équestre déjà bien amorcée dans le secteur. Parmi les noms proposés lors des désignations antérieures, le nom «Sulky», qui réfère à une voiture légère à deux roues utilisée pour les courses attelées» est privilégié. Ce nom avait déjà été attribué en 2004 (résolution CM040229 - dossier 1031666020) par le conseil municipal à une voie projetée dans un projet d'aménagement qui, depuis lors, a été abandonné (résolution CM050788 - dossier 1053903011). Le nom «rue du Sulky» a d'ailleurs déjà été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

En ce qui a trait au parc à nommer, le nom «parc de l'Héritage-sur-le-Lac» proposé par l'arrondissement avait aussi été rejeté par le BPTÉ et par le comité de toponymie de la Ville. Ce nom réfère directement au nom du projet de développement immobilier du secteur, sans plus d'assise historique ni lien avec la thématique toponymique du secteur. En remplacement, le nom «parc de l'Héritage-Équestre» a plutôt été retenu par le BPTÉ. Ce nom a l'avantage d'amalgamer la thématique toponymique liée au domaine équestre amorcée dans le secteur et la présence passée d'un ancien centre équestre sur ces terrains, tout en évoquant, de manière indirecte, le nom du projet immobilier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA05 020045 - 7 février 2005 : Résolution du conseil d'arrondissement identifiant la rue Rinaldo-Lemme et le parc de l'Héritage-sur-le-Lac.

CM050788 - 12 décembre 2005 : Modification de la résolution CM040229 afin de remplacer différents emplacements indiqués aux plans par de nouveaux emplacements.
CM040229 - 23 mars 2004 : Nommer dix rues ainsi que le prolongement de deux voies dans l'arrondissement de Pierrefonds/Senneville (secteur Pierrefonds).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- Nommer «rue du Sulky» la voie formée du lot numéro 4 073 481 du Cadastre du Québec, située à l'ouest de la rue du Palomino;
- Nommer «parc de l'Héritage-Équestre» le parc formé des lots numéros 3 395 805 et 3 395 908 du Cadastre du Québec et ceinturé par les rues du Palomino et du Trotteur;

tel qu'illustré sur les plans joints au dossier.

JUSTIFICATION

«rue du Sulky»

- Sulky: Nom masculin qui réfère à une voiture légère à deux roues, sans caisse, utilisée pour les courses attelées.

«parc de l'Héritage-Équestre»

- Ce nom réfère à la présence sur le site d'un ancien centre équestre et évoque, de manière indirecte, le nom du projet immobilier nommé « L'héritage sur le Lac ».

Par ailleurs, le Comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est déclaré favorable quant aux noms proposés lors de sa séance du 16 mars 2009. Par la suite, des discussions plus vastes ont eu lieu avec l'arrondissement, ce qui explique le délai entre la recommandation du service et l'obtention de l'adhésion effective de tous les acteurs concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces deux noms permet de poursuivre la thématiques liée au domaine équestre déjà amorcée dans le secteur.

- L'identification officielle de voies publiques a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

- L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
(Anne CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : (514)872-5309
Télécop.: (514)872-9222

ENDOSSÉ PAR

Josée ASSELIN
Chef de section - soutien, recherche et diffusion

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-07-23

Dossier # :1104521001



Dossier # : 1135337009

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de la Ville centrale.

Il est recommandé :

- d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de la Ville centrale, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:12

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337009

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de la Ville centrale.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 \$ afin de mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville, relevant de la compétence du conseil municipal. Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés. Ce règlement permettra, de financer une série de projets, totalisant un montant de plus de 46 000 000 \$ dont les principaux projets sont listés en pièce jointe au présent sommaire. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunt 04-176, 07-048 et 12-043 totalisant un solde de 23 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0678 du 22 août 2013 portant dépôt du programme d'immobilisations 2014-2016 de la ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM04-0935 du 17 décembre 2004 portant règlement autorisant un emprunt 20 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et la fourniture de services professionnels;
- CM07-0867 DU 17 décembre 2007 portant règlement autorisant un emprunt 30 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de services professionnels;
- CM12-0864 DU 24 septembre 2012 portant règlement autorisant un emprunt 20 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de services professionnels; _

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra d'actualiser et moderniser les différentes plates-formes technologique utilisées à travers les différents services de la ville, qui relèvent de la compétence du conseil municipal. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal, du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux de mise à jour et de modernisation des différents équipements et logiciels utilisés par la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2014 - 2016 de la Ville de Montréal - volet municipal.
La période de financement ne doit pas excéder 5 ans .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION
BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-3149
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09



Dossier # : 1130824003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:15

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1130824003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 \$ afin de permettre l'acquisition de véhicules et et leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas, échéant, le règlement d'emprunt RCG11-029 dont le solde actuel est de seulement 9 000 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0273, 22 août 2013, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG11 0473, 22 décembre 2011, «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements».

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra l'acquisition de nouveaux véhicules afin de procéder au remplacement des différentes catégories de véhicules de même qu'aux équipements et aménagements qui les composent et qui ont atteint ou dépassé leur vie utile. Les acquisitions planifiées sont issues d'une partie des besoins exprimés par les services utilisateurs et visent à minimiser les coûts globaux d'entretien du parc de véhicules actuel qui relève du conseil d'agglomération notamment des autos de patrouille et des véhicules de combat.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les achats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats de véhicules et leurs équipements sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LACHANCE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 872-5877
Télécop.: 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de programme - analyse financière

Tél : 514-872-2238
Télécop. : 514 872-7795
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1130824003



Dossier # : 1136429001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence de la Ville centre.

Il est recommandé:

d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer des travaux de structures routières", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:10

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1136429001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence de la Ville centre.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 45 000 000 \$ afin de permettre la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières relevant de la compétence du conseil de la Ville centre. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements 06-056 et 08-059 dont les soldes sont de 434 000 \$ et 25 664 000 \$ respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013 portant sur le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM08 1089, 15 décembre 2008, "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de reconstruction ainsi que le réaménagement de structures routières"

CM06 0927, 19 décembre 2006, "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de reconstruction et de réaménagement de diverses structures routières sur le réseau de voirie local.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser des travaux de réfection, reconstruction et réaménagement de structures routières relevant de la compétence locale. L'obtention de ce règlement permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlement à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre CADIEUX
Conseiller en gestion ressources financières

Tél : 514-872-0044
Télécop.: 514-868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514-872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1136429001



Dossier # : 1135337011

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires, relevant de la compétence de la Ville centre.

Il est recommandé:

d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:13

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337011

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires, relevant de la compétence de la Ville centre.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 45 000 000 \$ afin de permettre de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de la Ville centre. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, le règlement 11-043 dont le solde est de 1 392 000 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013 portant sur le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM11 1061, 20 décembre 2011, "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires."

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires relevant de la compétence de la Ville locale. L'obtention de ce règlement permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlement à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les achats requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents achats sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre CADIEUX
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514-872-0044
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1135337011



Dossier # : 1135337012

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer la réfection routière du réseau artériel, relevant de la compétence de la Ville centrale.

Il est recommandé:

d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer la réfection routière du réseau artériel", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:14

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337012

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer la réfection routière du réseau artériel, relevant de la compétence de la Ville centrale.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ afin de permettre de financer des dépenses relatives aux travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et de structures routières sur le réseau artériel de la ville de Montréal relevant de la compétence du conseil de Ville centre. Ce nouveau règlement vise à compléter, le cas échéant, les règlements 08-049 et 09-016 dont les soldes sont de 42 000 000\$ et 80 000 000 \$ respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013 portant sur le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM09 0196. 30 mars 2009, "Règlement autorisant l'emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel."

CM08 0982 - 24 novembre 2008 "Règlement autorisant l'emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel."

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant de la compétence de la Ville centre. L'obtention de ce règlement permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlement à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre CADIEUX
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514-872-0044
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1135337012



Dossier # : 1135337013

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$", afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local, ainsi que la réfection des rues collectrices locales, relevant de la compétence de la Ville centrale.

Il est recommandé:

d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer des travaux de réfection du réseau routier local, ainsi que le réfection des rues collectrices locales", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:18

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337013

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$", afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local, ainsi que la réfection des rues collectrices locales, relevant de la compétence de la Ville centrale.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 \$ afin de permettre de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier de compétence du conseil de Ville centre. Ce nouveau règlement vise à compléter, le cas échéant, le règlement 12-042 dont le solde est de 42 000 000 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013 portant sur le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM12 0863, 25 septembre 2012, "Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ afin de financer des travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local."

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser les travaux de réfection et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier relevant de la compétence de la Ville centre. L'obtention de ce règlement permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlement à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre CADIEUX
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514-872-0044
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1135337013



Dossier # : 1130824004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagements dans les parcs», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:16

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1130824004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les parcs, relevant de la compétence du conseil municipal. Ce règlement permettra, de financer une série de projets de compétence municipale, totalisant un montant de plus de 33 900 000 \$ dont les principaux projets sont listés en pièce jointe au présent sommaire. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunt 04-180 et 12-045 dont les soldes totalisent environ 26 000 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678 du 22 août 2013 portant dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014 - 2016 de la ville de Montréal (volet ville centrale);
 CM04 0939 du 17 décembre 2004 portant règlement d'emprunt N°04-180 pour un montant de 20 000 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement dans les parcs.
 CM12 0866 du 25 septembre 2012 portant règlement N° 12-045 pour un montant de 20 000 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement dans les parcs.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les parcs relevant du conseil municipal L'obtention de ce règlement d'emprunt parapluie, permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet municipal.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
Conseiller(ere) en planification budgétaire

Tél : 514-872-3149

Télécop.: 514-868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514-872-2238

Télécop. : 514 872-7795

Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1130824004



Dossier # : 1130824005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2104-2016, un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagements dans les parcs», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:17

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1130824005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2104-2016, un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements dans les parcs»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les parcs, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ce règlement permettra, de financer un ensemble de projets totalisant un montant de près de 72 000 000 \$ dont la liste est présentée en pièce jointe au présent sommaire. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunt RCG06-059, RCG08-046 et RCG11-031 dont les soldes totalisent environ 39 000 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0273 du 22 août 2013 portant dépôt du programme triennal d'immobilisation 2014 - 2016 de la ville de Montréal (volet agglomération);
CG06 0565 du 19 décembre 2006 portant règlement d'emprunt N° RCG06-059 d'un montant 30 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parcs;
CG08 0668 du 18 décembre 2008 portant règlement d'emprunt N° RCG08-046 d'un montant de 30 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parcs;
CG11 0475 du 22 décembre 2011 portant règlement d'emprunt N° RCG11-031 d'un montant de 35 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parcs;

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les parcs relevant du conseil d'agglomération
L'obtention de ce règlement d'emprunt à portée globale permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2014 - 2016 de la Ville de Montréal - volet agglomération
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
Conseiller(ere) en planification budgétaire

Tél : 514-872-3149
Télécop.: 514 -868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de programme - analyse financière

Tél : 514-872-2238
Télécop. : 514 872-7795
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1130824005



Dossier # : 1130824002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:15

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1130824002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de permettre l'acquisition de véhicules et et leurs équipements relevant de la compétence du conseil municipal. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas, échéant, le règlement d'emprunt 12-027 dont le solde actuel est de seulement 5 900 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
CM12 0577, 19 juin 2012, «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale de 10 000 000 \$ permettra de procéder au remplacement des différentes catégories de véhicules de même qu'aux équipements et aménagements qui les composent, et qui ont atteint ou dépassé la limite de leur vie utile. Les acquisitions planifiées visent à minimiser les coûts globaux d'entretien du parc de véhicules actuels qui relèvent du conseil municipal.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les achats de véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les acquisitions de véhicules et leurs équipements sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal. - volet ville centrale. La période financement ne doit pas excéder 10 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LACHANCE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 872-5877
Télécop.: 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de programme - analyse financière

Tél : 514-872-2238
Télécop. : 514 872-7795
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1130824002



Dossier # : 1135337010

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :

- d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014 - 2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:11

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1135337010

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2014-2016, un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique", relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 40 000 000 \$ pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés. Ce règlement permettra, de financer un ensemble de projets, totalisant un montant de plus de 57 600 000 \$ dont les principaux projets sont listés en pièce jointe au présent sommaire. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, le règlement d'emprunt RCG11-028 dont le solde ne présente plus que 16 600 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG13 0273 du 22 août 2013 portant dépôt du programme d'immobilisations 2014-2016 de la ville de Montréal (Volet agglomération).
- CG11 0472 du 22 décembre 2011 portant adoption du règlement N° RCG11-028 autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale de 40 000 000 \$, permettra de financer les travaux de mise à niveau des plates-formes technologique utilisées à travers les différents services de la ville, qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers projets futurs et évitera ainsi, leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux de mise à jour et de modernisation des différents équipements et logiciels utilisés par la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2014 - 2016 de la Ville de Montréal - volet agglomération
La période de financement ne doit pas excéder 5 ans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION
BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-3149
Télécop.: 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-0690
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1135337010



Dossier # : 1130824006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-09-10 12:23

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1130824006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ afin de permettre la réalisation des interventions sur des immeubles relevant de la compétence du conseil municipal. Ces interventions visent des services professionnels, des travaux d'aménagement, de construction et de mises aux normes de bâtiments. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, le règlement d'emprunt 12-044 dont le solde est de seulement 9 200 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0678, 22 août 2013, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM12 0865, 25 septembre 2012, Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeuble.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser des travaux de rénovation ou de mises aux normes des bâtiments municipaux qui relèvent de la compétence du conseil municipal. Il permettra également de réaliser ainsi plus rapidement différents travaux de protection d'immeubles.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux de protection des immeubles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal - volet ville centrale. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LACHANCE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 872-5877
Télécop.: 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de programme - analyse financière

Tél : 514-872-2238
Télécop. : 514 872-7795
Date d'endos. : 2013-09-09

Dossier # :1130824006

CE : 50.001
2013/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130504003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Dépôt du document «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013»

Il est recommandé de :
déposer le document «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013» dans le cadre de la tenue, le 7 juin 2013, du Sommet du Mont-Royal - Bilan et perspectives d'avenir.

Signé par Daniel HODDER **Le** 2013-08-28 16:17

Signataire : Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130504003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Dépôt du document «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013»

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 décembre 2011, la Table de concertation du Mont-Royal a adopté le consensus TCMR # 32, «Groupe de travail sur le bilan des réalisations et perspectives d'avenir», qui suit :
«Considérant l'initiative, prise par Les amis de la montagne, en mars 2002, d'organiser le *Sommet du Mont-Royal*, en collaboration avec Héritage Montréal, le Centre de la montagne et la Ville de Montréal;

Considérant l'organisation par la Ville du *Sommet sectoriel sur le Mont-Royal*, en avril 2002, et du *Sommet de Montréal* en juin 2002;

Considérant le 10^e anniversaire du *Sommet du Mont-Royal* et du *Sommet de Montréal* en avril 2012;

Considérant le 5^e anniversaire du *Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle* et du mi-parcours du *Plan d'action 2007-2017* en 2012;

Considérant le 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

Considérant la démarche déjà entreprise par Les amis de la montagne d'interpeller la société civile pour réaliser un bilan des actions posées, depuis 2002, et pour élaborer des pistes d'action pour répondre aux enjeux qui auront été identifiées;

Considérant l'invitation, adressée à la Table de concertation du Mont-Royal, le 2 décembre 2011, par M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des parcs et du mont Royal, d'entreprendre l'organisation d'une activité de réflexion pour élaborer un bilan des réalisations et des perspectives d'avenir dans la foulée du *Sommet* et du mi-parcours du *Plan d'action 2007-*

2017;

En conséquence de ce qui précède, un consensus a été adopté par les membres :

«La Table de concertation du Mont-Royal :

- constitue un groupe de travail, piloté par le Bureau du Mont-Royal, en collaboration avec Les amis de la montagne, ayant pour mandat, d'ici le 30 avril 2012 :

1) de développer une grille d'analyse en vue d'un bilan des réalisations et des perspectives d'avenir pour le mont Royal;

2) d'élaborer des approches pour l'organisation d'une activité de réflexion conduisant à des recommandations et à un plan d'action bonifié;

- invite les membres intéressés à y participer et à informer le Bureau du Mont-Royal de leur intérêt, et ce, d'ici le 22 décembre 2011.»

En réponse à ce consensus, le *Sommet du Mont-Royal - Bilan et perspectives d'avenir*, organisé par le Bureau du Mont-Royal, en collaboration avec Les amis de la montagne, s'est tenu le 7 juin 2013.

Les principaux objectifs du Sommet étaient les suivants :

- positionner le Sommet comme un événement d'envergure avec un contenu distinctif et novateur;

- faire une rétrospective des actions réalisées depuis le *Sommet du Mont-Royal* et le *Sommet de Montréal* tenus en 2002;

- cerner les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur du mont Royal;

- sensibiliser les parties prenantes à l'importance des enjeux et à leurs impacts sur la montagne;

- identifier des pistes d'action prioritaires pour les prochaines années;

- obtenir l'engagement des partenaires et acteurs interpellés sur des actions concrètes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG09 0620 - 30 avril 2009 - Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

DESCRIPTION

Le document intitulé «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013» a été préparé en vue de faire une rétrospective des actions réalisées depuis le *Sommet du Mont-Royal* et le *Sommet de Montréal* tenus en 2002.

Il a été préparé dans le cadre de la tenue, le 7 juin 2013, du Sommet du Mont-Royal - Bilan et perspectives d'avenir.

Ce document présente les éléments suivants :

- les régimes de protection et de mise en valeur :

- les paysages,

- les milieux naturels,

- les milieux construits et aménagés :

- le bâti et les aménagements paysagers;

- les oeuvres d'art et de commémoration;

- l'archéologie;

- les parcs et les espaces verts;

- le réseau viaire et l'accès à la montagne;

- les activités de promotion et de diffusion;

- les mécanismes et les outils de gestion et d'encadrement;

- le consensus adoptés au *Sommet de Montréal* (juin 2002) sur le sujet du mont Royal;

- l'inventaire des réalisations en termes de protection et de mise en valeur de 2002 à 2013;
- l'état de la mise en oeuvre du plan d'action de 2009 à 2013 du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

Il est à noter que le document fait ressortir que, depuis 2002, la Ville de Montréal a investi près de 91 \$M dans le site patrimonial du Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Le dépôt du rapport répond aux engagements pris par la Ville dans le cadre de l'adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dépôt du document vise à promouvoir les actions de la Ville à l'égard de la protection et de la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel du mont Royal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par le dépôt de ce document, la Ville répond à ses engagements et confirme l'importance qu'elle accorde à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Elle démontre son action et son dynamisme à cet égard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline BOUCHARD

ENDOSSÉ PAR

Mario CICIOLI

Charge(e) de projets - urbanisme

Tél : 514-872-2315
Télécop.: 514 872-9818

Directeur des grands parcs et du verdissement
et du Bureau du Mont-Royal

Tél : 514-872-1457
Télécop. : 514-872-9818
Date d'endos. : 2013-08-23

Dossier # :1130504003



Dossier # : 1130573039

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE132518001 : Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE132518001 : Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-29 13:39

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573039

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE132518001 : Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE132518001 reçu du comité exécutif le 21 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 28 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-08-26

Dossier # :1130573039



Dossier # : 1133624004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation faisant suite à l'étude publique du Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation faisant suite à l'étude publique du Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-29 13:40

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1133624004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation faisant suite à l'étude publique du Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 août 2013, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation déposait son rapport de consultation et ses recommandations au conseil municipal à la suite de l'étude publique du Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes
CM12 0611 (20-08-2012) - Mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation d'étudier publiquement le Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012

DESCRIPTION

La commission a reçu le mandat d'étudier le bilan dressé par la Direction de l'habitation pour les années 2008 à 2012. Ce bilan incluait à la fois le travail de la Direction de l'habitation et des dix-neuf arrondissements. Une assemblée publique a été tenue le 9 mai 2013 pour présenter le bilan et recevoir les questions et les interventions des citoyens. Au total, la commission a reçu dix-huit mémoires provenant de divers organismes et citoyens. Les recommandations de la commission ont été adoptées le 26 juin 2013 en assemblée publique.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux semaines avant la première assemblée publique, soit le 25 avril 2013, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 250 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et des messages ont été transmis sur Twitter (@Comm_MTL) et sur la page Facebook des commissions permanentes du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-08-29

Dossier # :1133624004



Dossier # : 1131041012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 août 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 août 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-04 16:28

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131041012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 août 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations

provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 31 août 2013** fait état de **36** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793
Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Danielle JIONA
Coordonnatrice - processus décisionnel

Tél : 514-872-2331
Télécop. : 514-872-1973
Date d'endos. : 2013-09-04